Sans Visa : Liban

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15075 – 7 F

SAMEDI 17 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Dialogue ibéro-américain

LES vingt et un chefs d'Etat et de gouvernement réunis à *Bahia pour le* troisième sommet ibéro-américain devaient achever leurs travaux vendredi 16 juillet par une déclaration commune. Ouvert par le président brésilien Itamar Franco et le roi d'Espagne Juan Carlos, cet exercice n'a pas d'objectif très *précis, en raison de la diversité* des participants. Il permet avant tout des échanges de vues et un dialogue entre les peuples hispanophones et lusitophones de la péninsule Ibérique et du continent américain.

Comme le veut la tradition dans ce type de forum, Fidel Castro a dénoncé l'embargo imposé à Cuba par Washington. Le chef de l'Etat cubain en a aussi profité pour se livrer à un vibrant plaidoyer *pro domo*, que la vie misérable de son peuple ne justifie guère. M. Castro a enfin attaqué avec une ardeur de jeune homme le « néo-libéralisme », qui est, selon lui, une des plaies du monde contemporain en général, et de l'Amérique latine en particulier.

ON attendait beaucoup d'un autre intervenant, le Péruvien Alberto Fujimori. Il s'agissait pour ce dernier d'effectuer sa rentrée diplomatique après quinze mois d'ostracisme dus à son coup de force d'avril 1992 contre les institutions démocratiques de son pays, où il avait pourtant été fort bien et fort légalement élu en juin 1990. Très à l'aise et manifestement ravi de récupérer une légitimité internationale, M. Fujimori a critiqué ce qu'il a appelé un « pseudo-système démocratique dans lequel les élites occupent tout le pouvoir et ne gouvernent qu'en vue de leurs propres intérêts ».

Dressant le bilan de ses trois années de gouvernement, il a annoncé une forte baisse de l'inflation dans son pays et le retour à des réserves de change plus importantes. Ces résultats ont été, selon le président péruvien, obtenus grâce aux sacrifices de la population et au soutien qu'il a reçu d'elle dans sa lutte contre la corruption et contre le terrorisme du Sentier lumineux.

CUBA et le Pérou étaient au centre de l'attention pour une raison simple : M. Castro et M. Fujimori sont, chacun à sa manière, en délicatesse avec la démocratie. Le premier, héritier à la fois de la vieille conception latino-américaine du « caudillo » et d'une variante tropicale du communisme, n'a pas beaucoup d'estime pour les libertés qu'on appelait jadis « formelles », voire « bourgeoises ». Il tient régulièrement des élections qui ressemblent au rituel vide de sens qu'observait naguère le pouvoir soviétique. Le second est persuadé qu'il fallait reprendre fermement en main un pays qui allait à la dérive, et il peut, à cet égard, se targuer de plusieurs succès.

Les péchés de M. Fujimori ne sont que véniels et laissent prévoir qu'il viendra à résipiscence. Le cas de M. Castro paraît plus grave. La démocratie a fait depuis une dizaine d'années d'extraordinaires progrès en Amérique latine, comme en témoigne la liste des participants à ce troisième sommet ibéro-américain. Il reste à espérer qu'un jour Cuba suivra le mouvement général.

Lire nos informations page 6

La tension entre Moscou et Kaboul

L'armée russe est prête à riposter aux islamistes tadjiks

La situation ne cesse de s'aggraver dans les régions frontalières entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. Les opposants au régime néocommuniste tadjik – lequel est épaulé par Moscou – menaçaient, vendredi 16 juillet, de lancer une nouvelle offensive. Après la mort d'au moins 200 personnes, dont 24 gardes-frontières russes, le président Boris Eltsine a ordonné à ses troupes de « se préparer au combat ». Kaboul a, pour sa part, accusé les forces russes d'avoir déjà bombardé un village afghan et tué 8 de ses habitants.

Le nouveau « bourbier afghan »

TAVIL-DARA (Tadjikistan)

de notre envoyée spéciale

Alim est habillé comme un moudjahidin afghan, porte la kalachnikov qu'il est allé chercher chez les moudjahidins afghans et parle de *djihad* – de celui qu'il mène avec ses frères, dit-il, contre *« les communistes de Douchanbé »*. Quatre ans après le retrait soviétique d'Afghanistan, on pourrait croire, en écoutant et en observant ce jeune citoyen du Tadjikistan, que le même scénario recommence, cette fois à l'intérieur de l'ex-URSS.

Alim a pris les armes près du village dont il est originaire, dans la région de Garm qui sépare la moitié occidentale du pays, avec sa capitale Douchanbé, de sa partie orientale, celle des hautes montagnes à moitié désertiques du Pamir, devenues le refuge de l'opposition armée. Une seule et unique route à flanc de montagnes, fermée à la circulation de novembre à mai en raison d'un col impraticable, reliait en temps normal ces deux mondes. Cette route est désormais coupée en plein été, pour cause de combats, et les Pamiris sont menacés de famine.

Le « front » est situé à Tavil-Dara – un bourg occupé en février par les troupes gouvernementales tadjikes, commandées par des officiers russes et appuyées par l'aviation. C'était après huit mois d'une guerre civile particulièrement féroce (qui aurait fait entre vingt mille et cinquante mille morts, de loin le plus lourd bilan de toutes les zones de conflit de l'ex-URSS).

Ces troupes dites « communistes » – unies en réalité par leur appartenance au clan de la région de Khouliab, désormais au pouvoir – repoussaient alors vers l'est ce qui restait de l'opposition armée « islamo-démocrate ». Un terme qui désigne l'alliance des Tadjiks de Garm et du Pamir.

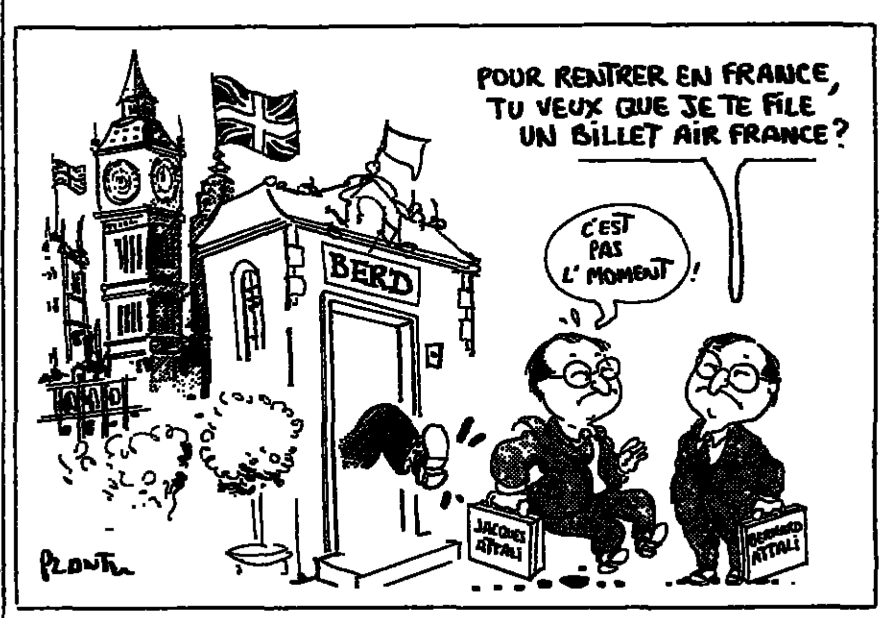
SOPHIE SHIHAB

Lire la suite page 4

Les dépenses de la BERD

Un rapport d'audit critique la gestion de Jacques Attali

Démissionnaire de la présidence de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) depuis le 25 juin, Jacques Attali devait abandonner ses fonctions vendredi 16 juillet sans attendre la nomination de son successeur. Ce même jour, un rapport du comité d'audit de la banque a sévèrement mis en cause la gestion de M. Attali. Le surcoût pour l'aménagement de l'immeuble, la gestion trop laxiste du budget et les manquements à un code de déontologie sont notamment dénoncés.



Lire page 14 les articles de FRANÇOISE LAZARE

Japon : « réforme » et perplexité

Malgré l'émergence d'autres mouvements conservateurs, le PLD devrait rester le principal parti à l'issue des élections du 18 juillet

TOKYO

de notre correspondant

Les candidats ont enfilé leurs gants blancs, gage d'honnêteté, et, accompagnés d'escouades de jeunes femmes vêtues de couleurs pastel, souriantes et agitant les mains, ils ratissent les rues dès le matin, montés sur la plate-forme de minibus dont les micros déversent leurs messages avec force décibels. *« Je suis Sato, désolé de vous déranger si tôt, ayez confiance, votez pour moi. Merci. »* En province, les rasades de saké (alcool de riz) et les enveloppes contenant quelques billets scellent les loyautés.

Le rituel des campagnes électorales nippones ne faillit pas. Et pourtant, quelque chose a changé avant même que les électeurs aient été appelés à renouveler, dimanche 18 juillet, les 511 sièges de la Chambre basse. L'équilibre politique du Japon, l'une des démocraties les plus stables depuis près de quarante ans, a été ébranlé par la scission d'une partie des membres de la majorité conservatrice. Avec la fin du « système de 1955 » reposant sur un parti dominant formé de la fusion des deux partis de droite de l'époque, s'annonce une *plus grande fluidité de la vie* politique.

Outre le Parti libéral-démocrate (PLD), au pouvoir depuis 1955, trois nouvelles formations conservatrices – le Parti de la renaissance (Shinseito), le Nouveau Parti du Japon (Nihonshinto) et le Parti pionnier (Sakigake) – offrent aux électeurs, pour la première fois depuis trente-huit ans, une alternative au monopole du PLD.

PHILIPPE PONS

Lire la suite page 6

Faute d'arbitrage

M. Mitterrand a apporté au président de l'OM un soutien contestable

par Edwy Plenel

L'arbitre n'a donc pas caché ses préférences. Le hors-jeu sifflé par François Mitterrand dans l'affaire OM-Valenciennes ne souffrirait pas la critique s'il n'avait été que de principe. En appelant au respect de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction, en souhaitant *« une plus grande prudence »* des magistrats concernés par ce dossier, le président de la République exprimait une opinion largement partagée parmi nombre de serviteurs de l'Etat qui jugent les prestations médiatiques du procureur de Montgolfier peu conformes aux usages du service public et à ses vertus cardinales faites de réserve et d'impartialité. Edouard Balladur, qui a été formé à cette école et que l'on sait homme de traditions, ne cachait pas une exaspération croissante devant les innovations de la justice valenciennoise. M. de Montgolfier ayant commis l'erreur d'annoncer *qu'il allait répondre à* M. Mitterrand, il y eut donc, dans la foulée de l'intervention présidentielle du 14 juillet, un arrêt de jeu.

Lire la suite et l'article d'ANNE CHEMIN page 8

Dans « le Monde des débats »

Lieux de bonheur

En ces temps d'inquiétude sinon de malheur, il existe encore des lieux où l'on peut trouver le bonheur. Le café ou l'atelier du bricoleur, l'école avec le plaisir d'enseigner, le stade ou la grande nature pour la marche à pied, le club que l'on a acheté ou le lieu secret que l'on a choisi pour ses vacances. Des écrivains, Kenneth White et Jacques Lanzmann ; une sociologue, Véronique Nahoum-Grappe ; un philosophe, Michel Tibon-Cornillot ; un historien, Roger Chartier ; une professeur, Andrée Chastel, racontent leur expérience et expliquent leurs recettes.

▶ Spécial juillet-août, 40 p., 30 F. En vente dans les kiosques.

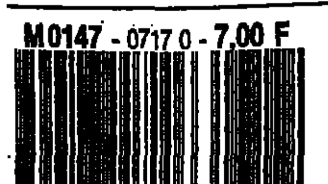
L'ÉTÉ FESTIVAL

L'Ukrainien Less Stepanovitch Taniouk, metteur en sène et directeur de l'Union du théâtre à Kiev, est venu prendre l'air d'Avignon. Il s'intéresse particulièrement à l'organisation pratique du festival et à sa coordination avec le « off », les spectacles qui se tiennent en marge du programme officiel. Il pourra donc assister à l'expérience d'Ilotopie, un collectif, regroupant des acteurs, des musiciens, des plasticiens et des techniciens, animé par Bruno Schnebelin, qui intervient régulièrement *« dans le vif de la ville »*.

Cette année, le groupe a choisi d'investir une HLM désaffectée : la tour promise à la démolition a été bourrée de créatures étranges que le public peut découvrir plusieurs fois par jour, lors de « visites guidées ».

Pages 11 et 12

M0147 - 0717 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Cohabitation

Un duel de duos

par Maurice Duverger

LA *cohabitation d'un président de gauche et d'une majorité de droite va permettre d'appliquer enfin la Constitution de la Vᵉ République* », écrivait-on en mars 1986, rappelant que de Gaulle avait fort bien compris ce mécanisme. Après les élections de 1967, qui faillirent donner la victoire à l'opposition, n'avait-il pas déclaré à Edgar Faure et Alain Peyrefitte : « *Au fond, cela aurait été amusant de voir comment on peut gouverner avec la Constitution.* » Le général reconnaissait ainsi qu'elle était violée par la pratique d'une monarchie constitutionnelle qu'il avait inaugurée et que tous ses successeurs ont continuée jusqu'en 1986 et depuis 1988.

La cohabitation de 1986-1988 était certainement plus conforme à la lettre de la loi fondamentale. Mais elle en méconnaissait l'esprit par la constante guérilla qui opposait l'Elysée et Matignon, engendrée par l'incompatibilité des caractères du président et du premier ministre, et par leur rivalité pour l'élection présidentielle à échéance prochaine. Cependant, le régime a bien fonctionné, malgré quelques pataquès diplomatiques. Jacques Chirac a déclaré plus tard qu'il avait moins souffert sous Mitterrand que sous Giscard. L'efficacité de décider était grande. Et la démocratie s'accommodait de ce pouvoir gouvernemental moins concentré, plus divisé.

Dans la cohabitation inaugurée en 1993, voici enfin la Constitution appliquée dans sa lettre et dans son esprit, pour la première fois. Edouard Balladur conduit le gouvernement avec plus d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs depuis la proclamation de la Troisième République en 1870. François Mitterrand exerce toutes ses prérogatives présidentielles. Avec modération pour celles qui lui sont exclusives. En coopération détendue pour celles qu'il partage avec le premier ministre. Siégeant ensemble dans les conseils européens, ils y accroissent le poids de la France. Allant seul à Tokyo avec la confiance du chef du gouvernement, le chef de l'Etat est renforcé par cet exemple d'accord entre la droite et la gauche, et par la possibilité d'ajourner les décisions gênantes en invoquant la nécessité d'un nouvel examen commun avec le premier ministre.

La compréhension réciproque entre deux hommes pondérés qui se respectent mutuellement et l'absence d'une rivalité électorale pour la prochaine présidentielle ne sont pas les facteurs essentiels d'un tel progrès. Le calme de la surface dépend surtout d'une pacification des profondeurs. Moins sensible à l'injustice sociale, plus attachée à l'impératif de rentabilité, la droite reste toujours vulnérable à l'acceptation des inégalités et à la tentation de moins d'Etat. Mais elle ne renie plus tout à fait le colbertisme national et elle respecte la Sécurité sociale. L'expérience du pouvoir a détaché la gauche de visions utopiques trop réalistes. Dans les deux camps, les raisonnables l'emportent sur les démagogues et les doctrinaires. Balladur domine Le Pen et Séguin, comme Mitterrand domine Marchais et Chevènement. Depuis dix ans, ce consensus relatif a rendu normale l'alternance. Il commence à rendre normale la cohabitation.

Une dyarchie originale

Va-t-il rendre normale une application régulière de la Constitution quand le président de la République et la majorité parlementaire appartiennent à la même famille politique ? Tel est le problème de la réforme des institutions, qu'aucune révision constitutionnelle ne peut réaliser puisque leur déviation vient de la pratique politique et non des règles juridiques. En 1962, l'élection du président de la République a transformé les pouvoirs symboliques d'un chef d'Etat parlementaire en pouvoirs effectifs d'un élu du suffrage universel, égal aux députés en légitimité. Notre loi fondamentale a établi ainsi une dyarchie originale. Le premier ministre « *dirige l'action du gouvernement* », lequel « *détermine et conduit la politique de la nation* ». Il dispose du pouvoir exécutif, du pouvoir réglementaire, et nomme aux emplois civils et militaires. Au-dessus de lui par l'élection populaire et le prestige de la fonction, le président de la République est d'abord une sorte d'arbitre et de mentor suprême, incarnant une autorité morale. Mais il possède aussi quelques pouvoirs importants. Les uns sont exceptionnels et discontinus, tels l'usage de l'arme nucléaire, le veto éventuel aux ordonnances et aux nominations des hauts fonctionnaires, le blocage de toute révision constitutionnelle. D'autres sont permanents et collégiaux : l'essentiel étant le partage avec le premier ministre de la conduite des relations internationales et des armées.

Montesquieu n'aurait pas jugé sans intérêt cette étrange séparation entre les deux branches du pouvoir gouvernemental. Politiquement, cette division du travail au sommet est assez rationnelle. Mais l'une et l'autre ont été submergées depuis les élections législatives de 1962, qui ont donné la majorité à un parti formé autour du président, doublant ainsi les prérogatives constitutionnelles du chef de l'Etat par un « pouvoir majoritaire » qui lui donne autorité sur le Parlement. Le premier ministre tend ainsi à devenir un chef d'état-major, simple exécutant des volontés de l'Elysée, qui le révoque à son gré sans en avoir le droit. Ce dévoiement du régime établi par la Constitution s'est perpétué parce que les trois successeurs du général ont bénéficié du même soutien par une majorité parlementaire stable et docile qui a suivi leurs directives. La monarchie républicaine est ainsi devenue la forme normale des institutions françaises pendant vingt-huit ans sur trente, à la place du régime semi-présidentiel jusqu'ici confiné dans les cohabitations, parenthèses rares et brèves.

Une telle dérive a disloqué le pouvoir gouvernemental, le président supportant mal tout premier ministre qui lui fait ombrage, lequel se trouve en porte-à-faux entre le chef de l'Etat et la majorité parlementaire. Celle-ci regimbe parfois quand le président veut la régenter. On arrive alors à la division croissante de la droite sous Giscard ou à la désagrégation du Parti socialiste par la volonté de Mitterrand de le mettre sous la coupe de Fabius. Est-ce la prise de conscience de tels résultats ou les hasards du destin qui font entrevoir un schéma différent de la prochaine présidence, bien plus important pour l'avenir du régime que la réforme constitutionnelle en cours ? Il ne se dessine encore qu'en filigrane, et rien ne garantit qu'il ne s'effacera pas dans les dix-huit mois qui viennent. Mais les sondages suggèrent qu'il correspond à une certaine attente des citoyens.

Balladur-Chirac contre Delors-Rocard

A gauche, comme à droite, la bataille présidentielle de 1995 est actuellement préparée dans chaque camp, non par une personnalité unique comme François Mitterrand ni par deux frères ennemis comme Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing, mais par une équipe de deux associés. Elle prend ainsi l'allure d'un duel entre deux duos dont les membres ne veulent pas se combattre mutuellement mais lutter côte à côte : Balladur-Chirac contre Delors-Rocard. Il y a une étrange similitude entre les positions respectives de ces quatre leaders. Rocard et Chirac sont chefs d'un parti et ont le plus de chances d'être désignés comme candidats à l'Elysée par ses militants. Balladur et Delors sont membres des partis correspondants, mais gardent une grande indépendance personnelle, et ils ont un meilleur profil élyséen aux yeux des citoyens. Dans les deux paires de candidats, chacun des équipiers sait que l'un ne sera élu que si l'autre le soutient, toute lutte fratricide menant à un échec certain. Les liens personnels excluent d'ailleurs l'idée de trahison. Si l'on reste dans la perspective traditionnelle d'une monarchie républicaine, cela promet des moments cornéliens lors du choix définitif du candidat.

Mais on ne peut exclure tout à fait un bouleversement de cette perspective traditionnelle par le développement d'une cohabitation nouvelle entre le président et le premier ministre quand la majorité du Palais-Bourbon et l'élu de l'Elysée ont la même orientation politique. Le retour à un démocratie plus authentique, promis par François Mitterrand dans sa campagne de 1981, auquel il n'a jamais renoncé depuis lors, ne pourrait se réaliser que par l'enracinement d'une pratique opposée à celle suivie depuis les législatives de 1962, toute réforme des textes étant inefficace dans le cadre de cette dernière. Au moment où il semble s'éloigner de son rénovateur de 1971, le Parti socialiste pourrait rester fidèle à leur projet commun. Il enracinerait profondément sa rénovation de 1993 en poussant jusqu'au bout la logique de la situation actuelle de ses deux candidats présidentiels possibles.

Il lui suffirait de définir un programme de mise en œuvre des institutions dans un cadre plus républicain, et de s'y tenir ensuite. Quelques principes simples et clairs suffiraient à définir un code précis de comportement au pouvoir d'un nouveau président socialiste, ce code formant contrat entre lui, ses électeurs et son parti. On peut les préciser ainsi : 1) le candidat à l'Elysée s'engagerait, après dissolution ayant confirmé sa victoire, à désigner comme premier ministre son coéquipier dans la campagne ; 2) le président s'obligerait à respecter strictement la Constitution, qui ne l'autorise pas à révoquer le premier ministre, même par une démission déguisée, et qui lui impose de laisser à celui-ci l'initiative dans le choix des ministres ; 3) la direction générale du pays étant assurée en commun, le premier ministre aurait la prééminence en politique intérieure, et le président la conserverait dans les relations internationales, la construction de l'Europe et la défense ; 4) le parti majoritaire relèverait essentiellement du premier ministre, le chef de l'Etat en devenant totalement indépendant pendant la durée de son mandat.

Dans un tel schéma, calqué sur la Constitution, le président de la République garderait la première place en prestige, mais le premier ministre l'occuperait dans la plupart des décisions gouvernementales. Il y aurait ainsi une véritable équipe à la tête du pays, sans subordination effective. On notera que le secrétaire général adjoint du RPR a déjà proposé un ticket Chirac-Balladur pour la présidentielle. Il a choqué l'UDF, ainsi éliminée de ce consulat à la romaine. Elle n'a pas vu qu'il présageait peut-être un grand projet d'union de la droite dont le premier ministre actuel pourrait être l'artisan. Evidemment, transformer la bataille pour un seul trône en duel de duos dont les membres prétendraient occuper simultanément l'Elysée et Matignon, cela paraît utopique. Mais ne serait-ce pas l'exemple d'une de ces « *utopies concrètes* » annoncées par les états généraux du PS ?

Constitution

D'une violation à l'autre

par Marie-Anne Cohendet

NON, n'en déplaise à la gauche ou à la droite, au premier ministre ou au président de la République, tous les juristes ne sont pas d'accord pour considérer que le refus présidentiel d'inscrire la proposition de modification de la loi Falloux à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement est conforme aux prérogatives présidentielles. Car tous négligent dans leur analyse un élément fondamental, qui tient à l'essence même du droit : la différence entre règle et pratique. Il est nécessaire et même urgent de reprendre brièvement les termes de ce débat.

On prétend que la Constitution est, sur ce point, confuse. C'est faux, elle est on ne peut plus claire. Les dispositions des articles 29 (1), 30 (2) et 48 (3) de la Constitution sont rédigées à l'indicatif présent, qui a, dans l'ensemble du texte constitutionnel, une valeur d'impératif. Ainsi, « *le Parlement est réuni* » signifie « le Parlement *doit être* réuni ». Cela ne faisait pas l'ombre d'un doute pour les rédacteurs de la Constitution. Le général de Gaulle lui-même rappelait en substance que lorsque le code de la route dit « on conduit à droite », cela veut dire « on doit conduire à droite » et non « vous pouvez conduire à droite si vous le désirez ». De plus, ces compétences présidentielles sont soumises au contreseing du premier ministre, ce qui signifie en réalité que ces pouvoirs du président se limitent à un contrôle de la régularité des actes du premier ministre. Les pouvoirs présidentiels ne peuvent être discrétionnaires que quand ils sont dispensés de contreseing. Ensuite, il ressort de la Constitution que les travaux du Parlement sont dirigés par le gouvernement et non par le président, et que le président de la République est un arbitre, pas un capitaine. Enfin, le discours de Michel Debré devant le Conseil d'Etat le 27 août 1959 confirme cette interprétation : « *Des sessions extraordinaires peuvent être décidées à la volonté du gouvernement ou de la majorité du Parlement.* » Il en résulte que le président de la République a une compétence liée pour convoquer le Parlement en session extraordinaire, et que c'est le gouvernement qui est seul compétent pour en déterminer l'ordre du jour (car en l'absence de dérogation expresse dans les articles 29 ou 30, c'est la règle générale énoncée à l'article 48 qui doit s'appliquer).

Alors pourquoi certains juristes affirment-ils que le sens du texte n'est pas évident? Parce que, pour interpréter la Constitution, ils se réfèrent non pas seulement à la lettre du texte, mais à la pratique constitutionnelle.

Le droit et la pratique

Lorsqu'en 1960 le général de Gaulle refusa de convoquer le Parlement en session extraordinaire, une grande partie de la classe politique, M. Mitterrand en tête, et les constitutionnalistes, pratiquement unanimes tant l'interprétation du texte est évidente, allaient dénoncer cette violation flagrante de la Constitution notamment. MM. Avril, Berlia, Chantebout, Duverger, Gicquel, Leclercq, Pactet, Petot, Vedel, etc., qu'oi qu'en dise aujourd'hui, M. Giscard d'Estaing. En 1987, c'est M. Mitterrand lui-même qui viola à nouveau la Constitution en refusant de convoquer le Parlement en session extraordinaire pour la modification du statut de la régie Renault. Craignant peut-être de dénoncer le mépris de la Constitution par le général de Gaulle, ou de faire figure de perdant, M. Chirac ne contesta pas cet abus de pouvoir présidentiel. Le refus du 1ᵉʳ juillet 1993 est donc la troisième violation flagrante de la Constitution sur ce point.

Pour considérer aujourd'hui que le texte de la Constitution est devenu obscur alors qu'il était clair, et pour affirmer que le président de la République n'a pas outrepassé ses pouvoirs, certains juristes estiment que cette pratique a « déterminé la vérité ». La pratique n'étant pas conforme au droit, ils tentent de conformer le droit à la pratique !

Non, ce n'est pas parce que le général de Gaulle a violé la Constitution en refusant de convoquer le Parlement en session extraordinaire en 1960 que la Constitution française ou son interprétation a été modifiée. Non, cette pratique contraire à la Constitution ne peut en aucun cas s'imposer contre la lettre du texte. Non, les gouvernants ne sont pas des juges. Aucun principe de notre droit ne permet de considérer qu'une violation d'une règle, fût-elle répétée de nombreuses fois, peut modifier le sens d'un texte. En France, l'hypothèse d'une coutume constitutionnelle n'a aucun fondement juridique et a été invalidée par la cohabitation, de même, les « conventions constitutionnelles » n'ont aucune valeur juridique, ce sont seulement des accords politiques tacites internes à la classe politique.

Tour de passe-passe

Admettre que les gouvernants puissent, selon leur bon plaisir, se mettre d'accord entre eux de manière informelle pour violer la Constitution et prétendre que ces violations deviennent « la vérité » reviendrait à mépriser la souveraineté du peuple, qui, seul, a le pouvoir constituant originaire. Ce serait d'autant plus grave et inacceptable que la raison d'être d'une Constitution est justement de permettre aux citoyens de limiter les pouvoirs des gouvernants.

Alors pourquoi parvient-on, par un tour de passe-passe constitutionnel, à faire croire aux Français que les violations de la Constitution se sont miraculeusement muées en vérité constitutionnelle?

Fondamentalement, si certains peuvent donner l'illusion que c'est la pratique de la Constitution et non pas le texte de la Constitution qui détermine la vérité, c'est parce que la légitimité de la pratique pourrait paraître plus forte que la légitimité de la règle de droit. Le général de Gaulle, puis M. Mitterrand, et certains juristes, sont parfois parvenus à donner l'impression que le texte était obscur et que seule leur interprétation présidentialiste s'imposait. La légitimité du premier président de la Vᵉ République et l'habitude de l'omnipotence présidentielle ont pu faire croire que la Constitution accordait au président les pouvoirs d'un capitaine, alors qu'elle lui attribue les compétences d'un arbitre.

L'incident de la loi Falloux est peut-être anodin, mais ce problème constitutionnel, lui, est grave. Si l'on remet en cause les principes d'interprétation stricte de la Constitution, alors elle perd toute cohérence. Si l'on admet aujourd'hui que le président de la République a une compétence discrétionnaire dans ce domaine, on devrait logiquement considérer demain qu'il peut librement bloquer une révision constitutionnelle, refuser de signer un décret ou même de promulguer une loi ! (4) Il est habituel que les hommes politiques essaient de se libérer des entraves par lesquelles le droit veut limiter leurs pouvoirs, mais qu'on ne prétende pas qu'ils ont la bénédiction des juristes ! En période de cohabitation plus encore que jamais, la Constitution doit être respectée, par tous. Le gouvernement peut être contrôlé par le Parlement, le Parlement peut être dissous par le président. Mais le président étant irresponsable politiquement, il ne peut jouer que son rôle constitutionnel d'arbitre, sauf à risquer de déclencher une crise politique grave. Si les Français souhaitent réellement que le président de la République soit un capitaine, même en période de cohabitation, alors, que l'on révise la Constitution, et que l'on organise sa responsabilité politique, car tout pouvoir suppose responsabilité. Mais jusqu'à ce jour, par respect pour les Français qui ont adopté le texte constitutionnel, si l'on tient à respecter les principes de la démocratie pluraliste, si l'on veut demeurer dans un Etat de droit, alors que l'on respecte la Constitution. En droit, la vérité réside dans le texte, non dans ses violations.

(1) « *Le Parlement est réuni en session extraordinairre à la demande du premier ministre ou de la majorité des membres composant l'Assemblée nationale, sur un ordre du jour déterminé (...).* » L'exigence d'un ordre du jour « *déterminé* » vise seulement à ce qu'il ne soit pas illimité comme cela se produisait avant la Vᵉ République.

(2) « *...Les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du président de la République.* »

(3) « *L'ordre du jour des Assemblées comporte, par priorité et dans l'ordre que le gouvernement a fixé, la discussion des projets de loi déposés par le gouvernement et des propositions de loi acceptées par lui (...).* »

(4) Cette disposition est également rédigée à l'indicatif : « art. 10 : *Le président de la République promulgue les lois (...).* »

▶ Marie-Anne Cohéndet est professeur agrégé de droit public. Elle est l'auteur de *la Cohabitation, leçons d'une expérience*, PUF, coll., « Recherches politiques. »

Médiatisation

Judiciaire circus

par Daniel Soulez-Larivière

BRUAY-EN-ARTOIS, avril 1972 ; Olympique de Marseille, juin 1993. Vingt et un ans d'expérience du cirque judiciaire, et toujours pas de réforme. Voilà vingt et un ans, c'était le « petit » juge Pascal qui voulait défendre, selon lui, la démocratie en faisant des conférences de presse sur les marches du palais de Béthune. Vingt et un ans plus tard, c'est le procureur de Valenciennes qui répète l'histoire. Même ravissement de la presse, même émotion des lecteurs, même rhétorique autojustificatrice : puisque les avocats parlent, il est normal que les juges parlent. Et les syndicats de magistrats de pousser à la roue. Voilà vingt et un ans, c'était la lutte du prolétariat contre la bourgeoisie du Nord qui justifiait la bonne conscience devant cette pornographie judiciaire.

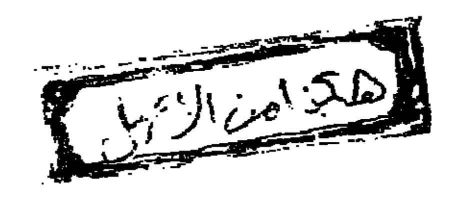
Aujourd'hui, c'est la lutte contre la corruption de la politique et du sport dont les juges, selon un éditorialiste célèbre, seraient les fantassins. Il faut nettoyer les écuries d'Augias! Le notaire traîné dans la boue fut déclaré innocent. C'était la faute à pas de chance. Mais dans l'affaire de l'OM, si l'on comprend bien le procureur de Valenciennes, il ne saurait y avoir d'erreur, sinon il ne prendrait pas la responsabilité d'accuser tous les jours dans les médias les uns et les autres, et de faire suivre ses réquisitoires publics de l'affirmation du principe de la présomption d'innocence. Il y a du Fouquier-Tinville qui sommeille en chaque Français. Deux siècles de progrès judiciaires ont pourtant construit une procédure pénale destinée à ne pas estropier les innocents suspectés et à éviter de juger préventivement et de manière expéditive les coupables. Cette procédure, trop vieille pour l'époque, fait aujourd'hui revenir les Fouquier-Tinville de toutes professions qui mettent au pilori un Bernard Laroche (qui en est mort), une Christine Villemin, des médecins de Poitiers, un Ranucci ou un Roman, et bien d'autres qui, sans être toujours innocents de tout, ne se remettent jamais au moment du jugement public d'avoir été préalablement martyrisés dans les médias, tels des taureaux déjà blessés par les picadors.

La cause de ce désordre provient d'une confusion pourtant bien simple. L'instruction à la française confond sur la tête d'un même homme des fonctions de juridiction et d'investigation, et soumet toute son activité au secret. Or, si les investigations doivent être secrètes à la fois pour pouvoir efficacement s'effectuer et pour ne pas estropier les gens par le seul soupçon, il n'en va pas de même pour la fonction juridictionnelle (Par exemple la mise en détention), car en démocratie la justice se rend en public. Comme une partie de l'instruction pénale est juridictionnelle, elle appelle forcément la publicité sur tout, même sur les investigations, et au mépris de la morale et de la loi. Tout secret disparait et le cirque judiciaire prospère.

Tant que l'on n'aura pas compris cela et reconstruit notre procédure et nos règles médiatiques autour de ce concept simple, la situation dégénérera de plus en plus. Sans restreindre la liberté de la presse ni l'empêcher de déterrer les affaires, il reste cependant qu'il y a un temps pour travailler et un temps pour parler. On ne peut parler en travaillant, sauf à rendre la justice tous les matins sur le trottoir et à considérer le justiciable comme un objet de bookmakers dont la culpabilité serait appréciée quotidiennement à la hausse ou à la baisse. Si notre scène médiatique absorbe aujourd'hui notre scène judiciaire dans une interactivité pathologique, c'est parce que la scène judiciaire est faible, archaïque et désadaptée par rapport à l'époque.

Seule une reconstruction fondamentale de notre procédure telle que l'avait envisagée la commission Delmas-Marty voilà trois ans restaurera cette scène judiciaire et rendra leur dignité aux justiciables, fussent-ils des suspects. La récente abrogation de la dernière loi de réforme de la procédure pénale montre que nous allons dans le sens inverse. Le malheur est que nos élus ne s'en rendent même pas compte. Il est vrai que tant que la foudre tombe sur le voisin...

▶ Daniel Soulez-Larivière est avocat.



La situation se dégrade rapide

Aggravation en Bosnie

Turbul

Un vent de contestation souffle sur les rives croat

« Marseille-sur-Adriatique »

EN BREF

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

La situation se dégrade rapidement en Croatie

Le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé *«instamment»*, jeudi 15 juillet, au gouvernement croate de s'abstenir de rouvrir le pont de Maslenica et l'aéroport de Zemunik, près de Zadar, afin d'éviter une aggravation de la tension dans la région. La situation en effet se dégrade rapidement en Croatie, en particulier dans la Krajina, toujours occupée par des forces serbes sécessionnistes.

A trois jours de la réouverture annoncée par les autorités de Zagreb de ces deux points de communication, que l'armée croate avait repris fin janvier aux forces serbes indépendantistes et qui commandent la circulation entre le nord et le sud de la Croatie, les accrochages entre les deux parties se sont intensifiés jeudi : tirs d'artillerie serbes contre Zadar, Gospic et Karlovac, tirs d'artillerie croates contre Benkovac, Teslingrad et Korenica, tensions à Osijek (sous contrôle croate, à l'est du pays), attentat contre un train à Glina (sous contrôle serbe). Opposés à la réouverture du pont et de l'aéroport de Zadar, les Serbes de Krajina ont adressé *«un dernier appel»* aux Nations unies pour que *«soit évité un nouveau conflit»*.

Dans une lettre à M. Boutros-Ghali, ils ont averti que *«si le mal qui paraît imminent n'est pas empêché, les Serbes de Krajina défendront chaque pouce de leur territoire»*. Ils ont rappelé jeudi sous les drapeaux tous les hommes mobilisables et lancé un appel aux Serbes de Bosnie et de Serbie à venir défendre la Krajina, nous rapporte notre correspondante à Belgrade Florence Hartmann.

Aggravation en Bosnie

En Bosnie, nous indique notre envoyé spécial, la situation continue également de se dégrader, en dépit des concessions faites jeudi par les Serbes pour l'approvisionnement en gaz et en électricité de Sarajevo. L'arrivée de gaz a été rétablie. Les Serbes ont aussi laissé passer, après les avoir bloqués pendant quinze jours, trois camions de gazole destinés aux groupes électrogènes de l'hôpital, de la boulangerie industrielle et de la brasserie, dont la source alimente, grâce à une pompe, une partie de la ville en eau potable.

Ces concessions seront-elles suffisantes pour que le président Izetbegovic, qui exige un cessez-le-feu général et une normalisation de l'approvisionnement minimum dans l'ensemble de la Bosnie, se rende à Genève avec la délégation bosniaque? Une réunion de la présidence collégiale bosniaque devait avoir lieu vendredi à Sarajevo. M. Izetbegovic avait certes besoin de pouvoir partir la tête haute de Sarajevo, menacée d'asphyxie, d'épidémies et d'épuisement. Mais il ne manquera pas d'arguments pour dire que les Serbes n'ont fait dans la capitale qu'une concession symbolique, la situation s'aggravant en Bosnie orientale et centrale.

Selon la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), les Serbes ont lancé, mercredi, au sud de la ville de Brcko, un assaut d'infanterie, appuyé de chars et d'une préparation d'artillerie, contre les positions bosniaques, afin d'élargir le très étroit corridor qui relie à la Serbie les territoires contrôlés par les Serbes en Bosnie orientale, occidentale et en Croatie. Faute d'observateurs de la FORPRONU, on était sans nouvelles de la ville de Maglaj, totalement encerclée, qui risque de devenir un nouveau Srebrenica. Quant à Srebrenica, enclave musulmane de Bosnie orientale, elle est privée d'eau courante, car les assiégeants serbes ont fait sauter, le 19 juin, la station de pompage.

En Bosnie orientale encore, les Serbes bloquent toujours l'accès des convois du Haut Commissariat aux réfugiés à l'enclave de Gorazde, dont les blessés graves n'ont toujours pas été évacués. Selon Radio-Sarajevo, 8 500 civils ont fui la ville de Trnovo, située au sud de Sarajevo et à l'ouest de Gorazde, récemment tombée aux mains des Serbes. Trois obus ont aussi touché l'aéroport, toujours fermé, de la ville affamée de Tuzla, dans le centre. Les forces musulmanes ont de leur côté lancé jeudi une offensive de grande envergure aux abords de Mostar, occupée par les Croates.

L'offre de «casques bleus» musulmans suscite des réactions négatives

La proposition de certains pays musulmans, en particulier l'Iran, de fournir des troupes pour les forces de l'ONU en Bosnie (*le Monde* du 15 juillet), a suscité des réactions négatives, notamment de la part du secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd. *«Je ne pense pas que M. Boutros-Ghali devrait accepter l'offre iranienne, pour des raisons déjà évoquées au sommet des Sept à Tokyo : certains pans de la politique de l'Iran disqualifient en effet cette offre»*, a déclaré Douglas Hurd jeudi 15 juillet, après qu'un responsable du département d'Etat américain eut exprimé les mêmes réserves la veille, mais de façon non officielle.

A Paris, le porte-parole du quai d'Orsay, tout en notant qu'il appartenait au secrétaire général des Nations unies de se prononcer sur ces propositions, a exprimé indirectement les mêmes réserves : *«Notre préférence va à l'utilisation des forces venant de pays qui ont déjà l'expérience de missions menées par les Nations unies»*, a-t-il indiqué.

L'Egypte, qui participait à la réunion de la Conférence islamique, où ces propositions ont été formulées et qui n'y a pas souscrit, a justifié ses réserves par la crainte que des troupes issues de pays musulmans ne soient considérées par les Serbes et les Croates comme *«partie au conflit»*. Cette crainte a été confirmée jeudi par Radovan Karadzic, le leader des Serbes de Bosnie, qui a déclaré que ces troupes seraient accueillies comme des *«agresseurs»*.

Elle a été confirmée également d'une autre manière par le ministre de la défense de Malaisie (pays qui propose 1 500 «casques bleus») : il a déclaré jeudi que si un contingent malaisien partait en Bosnie, il s'y considérerait comme engagé dans une *«guerre sainte»*.

A l'ONU, le département des opérations de maintien de la paix a indiqué qu'il examinait les offres faites, mais qu'il respecterait *«un bon équilibre géographique»* et éviterait la participation de pays *«ayant une opinion et des intérêts trop marqués»*. – *(AFP.)*

Turbulente Dalmatie

Un vent de contestation souffle sur les rives croates de l'Adriatique, touchées par la guerre et par la crise économique

SPLIT

de notre envoyé spécial

Isolée par les Serbes du reste de la Croatie, la Dalmatie, privée d'électricité, est doucement rongée par un doute : si Zagreb ne valait pas mieux que Belgrade?

«Zagreb = Belgrade». Totalement incongru en Croatie, ce slogan iconoclaste tient une bonne place au *hit-parade* des graffitis à Split, la capitale de la Dalmatie, dans le sud du pays. Inimaginable à Zagreb ou en Slavonie, l'insolente équivalence dit que les Dalmates en ont assez. Assez de la guerre qui, depuis trois ans, ruine le tourisme, principale ressource de cette côte, belle mais où poussent principalement des pierres. Assez des bombardements serbes qui, depuis l'offensive croate de janvier, ont repris, touchant Zadar, Sibenik, Biograd.

Assez d'être isolés du reste de la Croatie, puisque, malgré l'offensive de janvier, les Serbes de Krajina tiennent toujours sous leur artillerie la région de Zadar et empêchent toute circulation normale, par la route ou le train, vers le reste du pays. Assez, aussi, des coupures d'électricité, sept à dix heures par jour. *«A bas le régime croate»*, a titré, en haut de page, un journal satirique local, ajoutant, en bas de page, *«...de réduction d'électricité»*. Assez, enfin, d'être – ou de se sentir – oubliés, négligés par Zagreb. Un autre graffiti précise : *«Zagreb = Croatie. Et nous?»*

A Split, les murs sont plus bavards que les habitants. On n'aime pas étaler les divergences, surtout devant les étrangers. En décembre 1992, l'hebdomadaire à sensation *Globus* publiait une enquête d'opinion pas *forcément scientifique, mais qui «a fait l'effet d'une bombe au gouvernement de Zagreb»*, affirme un régionaliste de Split. Malgré l'ambiance patriotique et les réticences d'expression dues aux habitudes d'un ex-pays socialiste, près de 12 % des Dalmates s'avouaient *«sépararatistes»* (6,5 % pour un Etat propre; 5,1 % pour le rattachement à l'Italie). Et 32 % se disaient *«régionalistes»* (13 % pour une région *«autonome»* dalmate en Croatie et 19 % pour une région dalmate). Seules 35 % des 600 personnes interrogées approuvaient la division de la Dalmatie en quatre *«zupanije»*, sorte de départements dotés d'assemblées.

De là à penser que Zagreb a pris peur et organisé l'opération Maslenica pour rétablir un lien «normal» avec la Dalmatie, il y a un pas que certains franchissent. Lors des élections locales du 7 février, les Dalmates ont parlé. Le résultat s'est révélé moins inquiétant que le douteux sondage, même si le HDZ, parti du président Franjo Tudjman, a perdu la mairie de la ville face à une coalition de l'opposition menée par les libéraux (HSLS). Le parti régionaliste Action dalmate (AD), accusé de *«séparatisme»*, a réuni près de 15 % des voix dans la ville, 10 % dans le département de Split et 6,5 % dans celui de Dubrovnik.

«Marseille-sur-Adriatique»

«Les gens ont préféré voter pour l'opposition libérale, mais nationaliste, que pour nous. Il en ont assez mais ne veulent pas passer pour de mauvais Croates», juge un responsable de l'AD. C'est l'Istrie voisine qui a fait pâlir Zagreb, qui cauchemarde sur la désintégration du jeune pays. Le parti régionaliste, Alliance démocratique de l'Istrie (IDS), a recueilli 66 % des voix, contre 16 % au HDZ. Commentaire, en forme d'avertissement, de M. Tudjman : *«L'Istrie aura autant d'autonomie que les autres régions, niplus, ni moins.»*

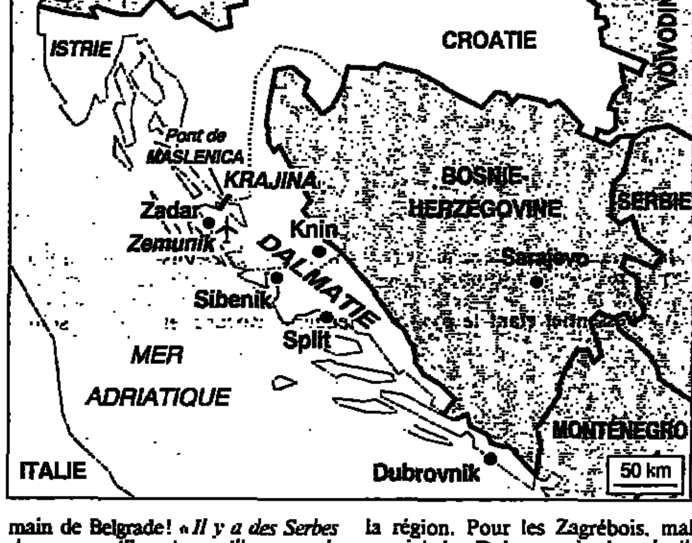
En Dalmatie, l'offensive de Maslenica, lancée à la veille du scrutin par l'armée croate afin de reconstruire un pont, pour ne plus aller à Split par la mer, a sans doute été un succès psychologique, mais de courte durée. Entouré d'affiches montrant, prématurément, un nouveau pont, M. Tudjman est venu faire campagne. Sous les obus, l'euphorie s'est rapidement dissipée; les Serbes tiennent toujours la *«zone libérée»* sous leur feu. Cinq mois plus tard, le président Tudjman promet la réouverture de l'aéroport de Zadar-Zemunik, et un ponton flottant à Maslenica pour le 18 juillet. Si l'artillerie ennemie le veut bien. Un véritable compte à rebours, orchestré par les médias officiels, a commencé. Car après le sondage catastrophe, les dégâts limités des élections, le président croate a reçu d'autres «signaux».

Venu à Split, début mai, assister à un match de football, le «Père de la nation», vénéré, respecté ou craint dans le reste du pays, a été copieusement sifflé. Le résultat du match? Zagreb 1-Split 4, rapportent les Dalmates sans commentaires, mais avec un large sourire. Second avertissement : le jour de la fête nationale – événement majeur dans ce pays qui vient d'accéder à l'indépendance après des siècles de domination par ses voisins austro-hongrois, serbes ou italiens, – les Dalmates ont boudé : peu d'affluence aux défilés, peu de drapeaux aux fenêtres, notamment sur les bâtiments municipaux de Split. Le HDZ crie au scandale. La mairie, aux mains du Parti libéral, dénonce une *«machination»* de fonctionnaires proches du HDZ, qui, prétextant n'avoir pas reçu d'ordre, n'ont pas sorti les étendards.

Saute d'humeur à cause des sautes de courant? Grogne bon enfant ou fronde dans l'île dalmate à la dérive, entourée de Serbes? Personne n'ose trancher. *«Ici, c'est notre Marseille, ça râle, ça tchatche, mais ça agit peu»*, dit un haut gradé croate originaire de la région. Personne ne nie cependant un *«particularisme dalmate»*. Il semble se nicher jusque dans les cartes de téléphone, différentes de celle du reste du pays. Sous domination vénitienne jusqu'à la fin du dix-septième siècle, fondue, avec l'Istrie, dans les Provinces illyriennes de Napoléon (1805-1813), puis dépendant de l'Autriche (1815-1918), et non de la Hongrie comme le reste de la Croatie, pendant la domination des Habsbourg, donnée par les Oustachis (les fascistes croates) à l'Italie mussolinienne pendant la seconde guerre mondiale : la Dalmatie a sa propre histoire. Peut-elle avoir un avenir différent du reste de la Croatie?

«Nos ennemis ce sont les Serbes»

«Machination serbe!», s'exclament les partisans du pouvoir. Derrière la grogne dalmate, Zagreb a eu vite fait de détecter un complot de Belgrade. *«Les Serbes, le KOS* [services secrets de l'armée yougoslave], *soutiennent l'Action dalmate»*, affirme Mirko Ramljak, président des jeunes du HDZ à Split. Les graffitis? Encore la main de Belgrade! *«Il y a des Serbes dans notre ville qui travaillent pour le KOS. Il font ces inscriptions pour déstabiliser»*, assure-t-il. Dans les milieux gouvernementaux, on dénonce une tentative de Belgrade de faire tomber la région comme un fruit mûr – et l'Herzégovine voisine avec – dans l'escarcelle de la Grande Serbie.



D'abord, on isole la Dalmatie, puis on encourage le séparatisme. *«Nos ennemis, ce sont les Serbes, ce plan n'a aucune chance, pas de soutien dans la population»*, martèle-t-on au HDZ de Split. *«Il est vrai qu'on ne regarde pas vers la Serbie mais plutôt vers l'Europe, l'Italie, où, aujourd'hui, il est plus facile de se rendre qu'à Zagreb»*, s'amuse un Splitois, qui parle, comme beaucoup ici, la langue de Dante et note que la télévision locale diffuse des programmes italiens. Zagreb soupçonne aussi l'Italie de loucher vers son ancienne presqu'île d'Istrie.

La séduction est surtout économique, car les deuschemarks des touristes allemands, accumulés sous les matelas, commencent à s'épuiser. *«La Yougoslavie a explosé pour des raisons financières : chaque République se sentait volée par les autres. Ici, les gens sont pour la Croatie. A condition qu'ils sentent que tout l'argent ne va pas à Zagreb au lieu d'aller, comme précédemment, à Belgrade»*, explique un journaliste, originaire de la région. Pour les Zagrébois, mal vus ici, les Dalmates, jugés *«douillets»*, sont donc des *«yougo-nostalgiques»*, accusation infamante. *«Ce n'est pas de la nostalgie. Les Dalmates ont l'impression que la crise économique n'est pas seulement due à la guerre, mais aussi à l'imprévision de membres du HDZ, occupés à acheter les entreprises d'Etat, en faillite et à bas prix de préférence»*, explique un membre d'Action dalmate, qui mentionne aussi les pressions sur l'opposition, le respect aléatoire des droits de l'homme, notamment des Serbes.

Velléités d'indépendance

Ayant perdu son ancien travail, comme d'autres responsables d'Action dalmate, Damir Salov se définit comme *«l'ennemi public numéro un»*. Il reçoit régulièrement, dit-il, des appels anonymes : *«Agent serbe, on va te tuer.»* La liste des membres de l'AD est gardée secrète pour leur sécurité. Membre fondateur de l'Action dalmate, M. Salov était, il y a peu de temps encore, vice-président de ce parti, qu'il définit comme *«typique régionaliste européen, qui ne se bat pas contre l'Etat, mais pense que certaines choses sont mieux faites par les villes, d'autres par les régions, d'autres par l'Etat et d'autres par l'Europe»*. Il se défend d'être «séparatiste». *«Nous voulons seulement organiser la Croatie au niveau régional, avoir un parlement local avec son budget»*, explique-t-il. Au HDZ, on soutient, en revanche, que la guerre réclame, momentanément, un pouvoir central fort.

Le mélange de l'esprit contestataire, indépendant, des Dalmates, du mécontentement économique et des tentations autoritaires et centralistes de Zagreb peut paraitre explosif. *«Si Zagreb ne permet pas aux Dalmates de s'exprimer démocratiquement, des gens ici pourraient aller jusqu'à poser des bombes»*, estime un régionaliste. Tant qu'il n'aura pas récupéré Knin, *«la clef de la Dalmatie»*, le gouvernement ne dormira pas tranquille. Le problème est que Knin est aussi la capitale de la «République serbe de Krajina», proclamée par les indépendantistes serbes sur le territoire croate.

Sous le regard des Serbes, Zagreb et Split s'échangent des *«amabilités»*. Les Dalmates usent de l'humour. *«République dalmate»*, titrait sur toute sa première page *Ferald Tribune*, le seul journal *«anarchiste, protestataire et hérétique»* du pays, évidemment basé à Split. Avant d'expliquer en seconde page qu'il s'agissait d'un *«attentat contre la Croatie»*, *«de sécessionnistes-séparatistes-irrédentistes»*, qui avaient noyauté le journal. Le pouvoir répond par une répression «douce», administrative. Par exemple, en prenant *«légalement»* le contrôle de *Slobodan Dalmacija* (Dalmatie libre), dernier quotidien indépendant de Croatie, également basé à Split.

Traiter les revendications dalmates par le mépris, c'est peut-être oublier qu'en Dalmatie aussi l'humour est parfois la politesse du désespoir. Prendre les velléités d'indépendance pour argent comptant serait sans doute une erreur; ce serait ignorer que les Dalmates aiment les plaisanteries acides. Le plus grand combat d'Action dalmate ne fut pas électoral, mais sémantique. *«Avant notre existence, le pouvoir appelait la Dalmatie «le sud de la Croatie». Pour Zadar, on parlait du «nord du sud de la Croatie*, dit, avec cet humour pas toujours apprécié à Zagreb, Damir Salov. *Grâce à nous*, s'amuse-t-il, *la Dalmatie reste la Dalmatie.»*

JEAN-BAPTISTE NAUDET

EN BREF

□ **COLOMBIE : neuf morts et deux blessés à Cali.** – Neuf personnes ont été tuées et deux autres blessées jeudi 15 juillet lors d'une attaque à l'arme automatique contre une villa de Cali (350 km au sud-ouest de Bogota). L'attaque n'a pas été revendiquée, et les agresseurs ont réussi à prendre la fuite, mais le juge Hugo Gonzalez a affirmé à la radio que la maison était un lieu *«de trafic et de consommation»* de drogue. Cali est la deuxième ville de Colombie pour le trafic de cocaïne. Les violences liées à des affaires de drogue ont causé la mort de 775 personnes depuis 1992, selon les autorités colombiennes. – *(AP.)*

□ **EGYPTE : assassinat d'un copte.** – Un commerçant chrétien, de rite copte, a été tué, jeudi 15 juillet, en Haute-Egypte, par deux tireurs inconnus qui circulaient à bord d'une voiture. Mohsen Maurice Yassa, vingt-trois ans, s'apprêtait, en compagnie de son père, à fermer la mercerie qu'ils possèdent à Daïrout, à 320 kilomètres au sud du Caire. – *(AFP.)*

□ ***PHILIPPINES*** **: scission d'une faction de la guérilla communiste.** – Une faction de la guérilla communiste, la brigade Alex Boncayo, a annoncé, jeudi 15 juillet, qu'elle rompait ses relations avec la direction du PCP, légalisé l'an dernier et qui avait ordonné sa dissolution. Elle a menacé de lancer une nouvelle campagne d'assassinats, politiques ou dirigés contre les criminels, dans la capitale, Manille. Formée pendant les années 80, ce groupe est responsable de l'assassinat d'un colonel de l'armée américaine à Manille en 1988. – *(UPI, AFP.)*

□ **SLOVAQUIE : le Parlement supprime le couvre-feu pour les Tziganes à Spisske-Podhradie.** – Le Parlement de Bratislava a interdit aux autorités municipales de Spisske-Podhradie d'instaurer un couvre-feu pour les Tziganes (*le Monde* du 14 juillet). Cette mesure, annoncée le 1er juillet par le maire de cette ville de quatre mille habitants, a été jugée contraire à la Constitution par les députés unanimes. – *(AFP, Reuter.)*

□ **Soixante-quinze personnes refoulées à la frontière tchéco-slovaque.** – La police tchèque a refoulé vers la Slovaquie soixante-quinze personnes, en majorité originaires de Roumanie, de l'ex-Yougoslavie et du Vietnam, depuis le 13 juillet, date de l'instauration du contrôle des passeports à la frontière entre les deux pays. – *(Reuter.)*

□ **SUISSE : Giuseppe Garofano devrait être extradé.** – L'ex-président de la Montedison, Giuseppe Garofano, a accepté, jeudi 15 juillet, d'être extradé vers l'Italie après avoir rencontré les trois juges milanais chargés du dossier «Mains propres». Arrêté mardi dernier par la police suisse à l'aéroport de Genève, Garofano était recherché par la justice italienne depuis février pour avoir versé 200 000 dollars (environ 1,2 million de francs) à la Démocratie chrétienne pour sa campagne électorale en 1990. – *(AFP.)*

ITALIE

Mario Segni crée un parti

Mario Segni, qui a été ces derniers mois le principal porte-parole des partisans de la rénovation de la vie politique italienne, a annoncé jeudi 15 juillet la création d'un nouveau parti centriste, l'Alliance démocratique (Alleanza democratica), qui présentera des candidats aux élections législatives prévues pour l'automne prochain. Cette formation rassemble des dissidents du Parti socialiste, du petit Parti républicain et des Verts. Mario Segni lui-même est issu des rangs de la Démocratie chrétienne, qu'il a quittée pour promouvoir et faire triompher le référendum sur la modification de la loi électorale du 18 avril dernier. Cette loi, qui prévoit le scrutin uninominal à un tour pour les trois quarts des sièges du Parlement, a été adoptée jeudi par le Sénat, qui a cependant modifié quelque peu le texte adopté il y a deux semaines par les députés.

Les sénateurs ont notamment supprimé la clause prévoyant de réserver vingt sièges à la représentation des Italiens vivant à l'étranger. La nouvelle loi pourrait être définitivement adoptée début août, après une nouvelle lecture à la Chambre des députés. – *(Reuter, AFP.)*

EUROPE

Le conflit au Tadjikistan

Boris Eltsine ordonne aux troupes russes de se tenir prêtes au combat

Le président Eltsine a ordonné, jeudi 16 juillet, de *« renforcer la capacité de combat des forces armées russes afin de riposter à toute provocation à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan »*. Une riposte qui pourrait prendre la forme d'opérations, au besoin aériennes, au-delà de la frontière de l'ex-URSS, après l'attaque lancée mardi (*le Monde* du 16 juillet) par des rebelles tadjiks qui s'arment et s'entraînent en Afghanistan.

Elle avait fait plus de deux cents tués, dont vingt-quatre au moins parmi les gardes-frontières russes – un bilan d'une gravité sans précédent pour l'armée ex-soviétique depuis la guerre d'Afghanistan. Le Parlement russe a fini par autoriser à la quasi-unanimité, jeudi, ces *« préparatifs de riposte »* et le renforcement de la 201e division de l'armée russe stationnée au Tadjikistan – qui avait d'ailleurs déjà tiré sur le territoire afghan début juillet.

Jeudi, les autorités de Kaboul ont à nouveau accusé l'artillerie russe d'avoir tiré sur un village afghan, faisant huit morts, de nombreux blessés et forçant les habitants à fuir. Elles ont réclamé un retrait immédiat des forces russes de la zone frontalière et rejeté les accusations russes selon lesquelles des forces afghanes sont impliquées dans les combats à la frontière.

Le nouveau « bourbier afghan »

Suite de la première page

Les Garmis sont des sunnites devenus largement islamistes à l'image d'Alim, alors que les Pamiris sont en majorité ismaéliens, membres de cette branche du chiisme réfractaire à tout fondamentalisme, et donc qualifiés de « démocrates ».

Cette division de l'opposition se retrouve aujourd'hui sur le front, face au bourg de Tavil-Dara où les troupes « communistes » sont bloquées depuis cinq mois, avec leurs chars souvent en panne. Un no man's land de 7 kilomètres, le long d'une rivière, mène à un pont miné, tenu par des Pamiris armés de douchkas antiaériennes chinoises, amenées d'Afghanistan. Ils campent, en amont du pont, dans le village de Dashti-Sher, à moitié détruit et déserté par ses habitants.

Gouvernement en exil

C'est là que ces « combattants », moustachus et vêtus de treillis disparates, offrent le thé à des chefs « moudjahidins », des Garmis islamistes et barbus comme Alim. Ils sont descendus des cols avoisinants d'où ils encerclent pratiquement Tavil-Dara, et répondent à coups de mortiers aux tirs d'artillerie « communistes », lors de canonnades qui déchirent quotidiennement les montagnes. Tout en buvant le thé, barbus et moustachus débattent, fraternellement ce jour-là, de plans d'attaque sur Tavil-Dara, *« à moins que les Khouliabis du gouvernement n'acceptent de partir... mais on sait bien que ces bandits ne le feront pas d'eux-mêmes »*.

Ils disent coordonner ces plans d'attaque avec les raids frontaliers lancés à partir de l'Afghanistan par un « gouvernement en exil » créé en mars à Taloqan, une ville du Pamir afghan, par le Parti de la renaissance islamique (PRI) tadjik. La guerre civile avait chassé, en décembre, au moins soixante mille Tadjiks vers l'Afghanistan, en majorité des Garmis et des Pamiris (déplacés par les Soviétiques, à partir des années 30, de leurs montagnes vers les basses terres des Khouliabis pour cultiver le coton).

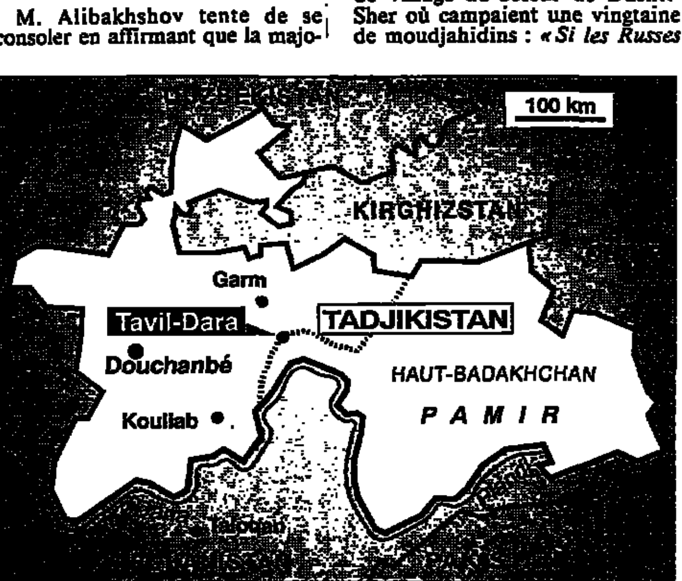
Le PRI, qui était déjà le parti dominant de l'opposition, avait favorisé cet exode en Afghanistan, instruit par l'expérience de ce pays, où les réfugiés s'étaient révélés un terreau fertile pour la résistance (*le Monde* du 6 février). Comme prévu, l'aide des partis afghans et de diverses puissances islamiques actives dans la région a permis de créer une dizaine de camps d'entraînement dans le Pamir afghan, drainant les hommes des camps de réfugiés voisins.

Six mille combattants tadjiks, affirment les Russes, y auraient déjà été formés. Et multiplient depuis le printemps – malgré de lourdes pertes – les offensives contre les gardes-frontières russes, postés le long de l'Amou-Daria – le fleuve qui sépare l'Asie centrale de l'Afghanistan et qu'on appelle le Piandj en amont, lorsqu'il dévale les glaciers du Pamir.

Cette frontière est facilement franchissable là où le courant du fleuve n'est pas trop rapide. Les gardes-frontières russes sont trop peu nombreux, et manquent d'essence pour faire patrouiller leurs blindés (une essence qu'ils préfèrent vendre au marché noir). En outre, leur moral est bas, dans une région où on les traite désormais d'*« occupants »* et où plusieurs *d'entre eux ont été pris en otage.*

Ils ferment donc les yeux sur les franchissements illégaux de la frontière *« et sont surtout occupés à se protéger eux-mêmes et à s'enrichir »*, soupire M. Alibakhshov, le numéro deux de l'administration autonome du Pamir. Cette administration fait officiellement allégeance au gouvernement de Douchanbé, mais elle a perdu le pouvoir réel au profit des « combattants » pamiris. Ces derniers affirment qu'ils la gardent cependant comme un paravent utile dans les contacts avec le monde extérieur, pour éviter un blocus total de la région...

M. Alibakhshov tente de se consoler en affirmant que la majorité des Pamiris sont partisans d'une simple politique d'autodéfense, distincte de la lutte armée de leurs alliés islamistes de Garm et d'Afghanistan. Les combattants pamiris n'autorisent d'ailleurs pas les islamistes à utiliser leur territoire comme tremplin dans le conflit. Mais ils leur ont promis de les appuyer le jour de la « grande offensive finale » contre les Khouliabis installés à Douchanbé.



L'attaque sanglante lancée mardi dernier, à la fois par des Tadjiks venus d'Afghanistan et par d'autres, déjà infiltrés dans les régions frontalières à l'est de Khouliab lors d'une incursion précédente *(lire ci-dessus)*, est-elle le signal du début de cette « grande offensive » qui avait d'abord été promise pour le printemps? Dans l'esprit des islamistes tadjiks, certainement.

« Si les Russes bombardent... »

L'un d'eux, un cameraman envoyé par le gouvernement en exil de Taloqan pour filmer les moudjahidins de Tavil-Dara et récolter ainsi des subsides dans les pays islamiques, ne nous affirmait-il pas que *« Douchanbé sera prise avant le 20 juillet »*? Une proclamation qui paraissait relever totalement de l'incantation, au vu de l'inorganisation de ces moudjahidins de l'intérieur, qui manquent d'essence (obtenue auprès des gardes-frontières russes eux-mêmes...), de logistique, et d'armes lourdes. Et surtout au vu de leur faible nombre – les islamistes seraient un peu plus d'un millier et les Pamiris un peu moins – et du soutien incertain des paysans locaux. Alors qu'en face les territoires khouliabis densément peuplés sont défendus par les blindés de la 201e division russe stationnés à Douchanbé.

Pourtant, les autorités s'affolent et Moscou doit engager de plus en plus souvent cette division, qui souffre de toutes les tares connues de l'armée russe, dans des opérations de soutien aux gardes-frontières. Est-ce à dire que le Kremlin partagerait les analyses de Mohammad Omar Assir, consul afghan au Tadjikistan, qui estime que *« l'avenir dans ce pays est des plus sombres, car on y retrouve exactement la situation qu'avait connue l'Afghanistan du temps de l'occupation soviétique : les moudjahidins dans les montagnes, l'armée russe et les forces gouvernementales dans les plaines, des camps de réfugiés et d'entraînement au-delà de la frontière... »*?

Sans doute pas, car la conjoncture est aujourd'hui totalement différente. En ces lendemains de guerre froide, l'Occident en serait plutôt à soutenir, dans ces régions, non plus les *« combattants de la liberté »* mais les régimes néo-communistes en place, garants de la stabilité face à l'ennemi commun du jour : l'islamisme.

Mais Moscou sait aussi que cette mutation fondamentale ne trouble guère les islamistes eux-mêmes, emportés par leurs idées. Un de leurs chefs nous a exposé leur stratégie, dans une mosquée de village au-dessus de Dashti-Sher où campaient une vingtaine de moudjahidins : *« Si les Russes interviennent*, prévoit-il, *pour nous empêcher de renverser le gouvernement de Douchanbé, nous pouvons nous réfugier dans nos montagnes, inaccessibles aux avions. Ceux qui nous soutiennent viendront avec nous, et tant pis pour les autres si les Russes bombardent... Le monde entier sera obligé de faire attention à nous, on a les moyens de se faire entendre, on sait poser des bombes... »*

SOPHIE SHIHAB

AFRIQUE

SOMALIE

La tension reste vive à Mogadiscio

NAIROBI

de notre correspondant

La tension reste vive à Mogadiscio-Sud, où les partisans du général Aïdid ont juré de venger leurs morts tués lors du raid aérien *mené le 12 juillet par les forces de* l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM II). Si la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 juillet a été calme, au cours de la précédente, des tirs nourris avaient visé les positions des « casques bleus » en divers endroits de la capitale, provoquant une réplique immédiate des hélicoptères des Nations unies (*le Monde* du 16 juillet).

Le bombardement d'une villa où se tenait une réunion des responsables de l'Alliance nationale somalienne (ANS) du général Aïdid a été particulièrement meurtrier (54 morts, selon le Comité international de la Croix-rouge). Selon des responsables des Nations unies cités vendredi par le *Washington Post*, Mohamed Farah Aïdid avait quitté les lieux avant l'attaque, mais plusieurs commandants de rang élevé de sa faction ont été tués. *« Nous avons atteint une cellule-clé de planification militaire, composée de conseillers importants d'Aïdid »*, a déclaré au quotidien l'envoyé spécial de l'ONU en Somalie, Jonathan Howe.

Toutes les opérations humanitaires sont paralysées dans la partie sud de la capitale, ce qui vaut aux Nations unies de sévères critiques de la part des organisations non gouvernementales (ONG). Les journalistes sortent le moins possible de leur hôtel, après le meurtre de quatre de leurs confrères.

Quelque 2 000 partisans du général Aïdid ont manifesté, jeudi matin, à Mogadisico-sud, contre la dernière opération des Nations unies, comme ils en ont pris l'habitude depuis le début de la crise déclenchée le 5 juin dernier par le massacre de 24 casques bleus pakistanais. Jeudi, le gouvernement italien a *« opposé un net refus »* à la demande *« déconcertante »* de rappel à Rome, formulée par un haut responsable de l'ONU, du général Bruno Loi, commandant des « casques bleus » italiens en Somalie. Le ministre italien de la défense, Fabio Fabbri, a affirmé que *« le général Loi s'en était tenu aux directives qui lui ont été transmises de Rome et s'était comporté de façon très professionnelle et prudente »*.

« L'accusation de contacts et de connivences avec le général Mohamed Farah Aïdid est un soupçon paradoxal », a ajouté le ministre. Selon lui, dès *« le 10 juin, le contingent italien avait annoncé à l'ONUSOM qu'il avait la possibilité concrète d'arrêter le chef de guerre somalien, demandant son autorisation »*. *« Il a dû y renoncer alors que tous les préparatifs avaient été faits »*, a précisé M. Fabbri.

JEAN HÉLÈNE

ANGOLA : en prolongeant le mandat de la mission des Nations unies

Le Conseil de sécurité menace l'UNITA d'un embargo

Dans une résolution (851), adoptée jeudi 15 juillet à l'unanimité, le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé le mandat de la Mission de vérification des Nations unies en Angola (UNAVEM II) jusqu'au 15 septembre, et a menacé l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) d'un embargo sur les armes qui lui sont livrées si le mouvement rebelle ne prend pas le chemin de la paix d'ici cette date.

Le texte de cette résolution demande à l'UNITA et au gouvernement angolais de reprendre le plus tôt possible les pourparlers sur l'établissement d'un cessez-le-feu. Il précise que le Conseil de sécurité est prêt à imposer des sanctions sur la vente ou la livraison d'armes, de matériels connexes et l'octroi de toute assistance militaire au mouvement de Jonas Savimbi. M. Boutros-Ghali avait recommandé la prorogation du mandat de l'UNAVEM pour une période de trois mois, mais les membres du Conseil ont décidé de ne le reconduire que pour deux mois. Cette mission dispose aujourd'hui de moins de cent représentants civils et militaires.

Un avion affrété par le Programme alimentaire mondial (PAM), qui transportait des vivres aux populations isolées de M-Banza Congo, dans la province de Zaïre, a été touché par des tirs jeudi, provoquant une nouvelle suspension du pont aérien qui avait repris le jour même, après trois mois d'interruption, a annoncé un responsable de l'ONU. Le Britannique Thomas Richardson a déclaré à New-York qu'il s'agissait d'un *« déplorable incident émanant de l'UNITA »*. Il a rappelé que le mouvement avait donné son accord à ce vol.

Le jour même, le porte-parole de l'UNITA, M. Jorge Valentim, avait affirmé la nécessité de suspendre les hostilités à Kuito, afin de permettre aux Nations unies d'acheminer des vivres à la ville assiégée par le mouvement rebelle depuis janvier. La veille, l'état-major de l'armée avait indiqué que les troupes gouvernementales contrôlaient encore la ville et avaient tué deux cents rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Enfin, une table ronde sur « l'avenir politique et constitutionnel de l'Angola » doit avoir lieu à Luanda du 27 au 29 août prochain, avec la participation des *« cadres et intellectuels de toutes les ethnies et régions »* du pays, ont indiqué les promoteurs de cette rencontre. – *(AFP, Reuter.)*

□ **MAROC : création d'un Conseil de l'énergie nucléaire.** – Un Conseil national de l'énergie nucléaire (CNEN) vient d'être créé pour aider le gouvernement à élaborer la politique nationale du pays *« en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement économique, scientifique et technologique »*. Présidé par le premier ministre, il aura aussi pour tâche de coordonner les programmes d'activités scientifiques et techniques nucléaires des différents organismes publics. Le Centre marocain de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CMESTEN) avait acheté, en 1991, à la société américaine General-Atomics, un réacteur nucléaire de recherche d'une puissance de 1,6 MW. – *(AFP.)*

□ **NIGER : fin des mutineries dans l'armée.** – Le mouvement de revendications salariales des régiments du Niger (*le Monde* du 13 juillet) a pris fin mardi 13 juillet après que plus de 4 000 personnes eurent manifesté à Niamey afin de protester contre l'action des mutins. Selon le gouvernement, qui n'a fait aucune concession lors de la crise, ceux-ci auraient été directement inspirés par une *« grève d'avertissement »* lancée le 7 juillet par l'opposition et les syndicats. Le chef d'état-major général de l'armée nigérienne, le lieutenant-colonel Mahamane Koraou, a qualifié ces évènements d' *« exceptionnels »* et a réaffirmé la loyauté de l'armée à l'égard des institutions. – *(AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

Chute de la popularité de M. Mandela

Nelson Mandela a réaffirmé, jeudi 15 juillet, sa volonté de fixer l'âge du droit de vote à quatorze ans, et non pas dix-huit, proposition déjà rejetée par l'ensemble des partis, y compris le Congrès national africain (ANC), dont il est le président (*le Monde* du 26 mai).

Alors que les premières élections multiraciales doivent avoir lieu le 24 avril 1994, un sondage effectué en avril et mai auprès de mille Noirs et huit cents Blancs fait état d'une sérieuse chute de popularité de l'ANC au sein de la population noire : 68 % des intentions de vote des Noirs se portent sur M. Mandela, contre 75 % dans un sondage semblable réalisé en mai 1992.

La police a détruit publiquement 3 tonnes d'armes saisies, jeudi, en réponse aux accusations selon lesquelles elle fournit des armes aux criminels des cités noires. Mise en cause après la mort d'un activiste noir, soupçonné du meurtre de plusieurs dizaines de personnes (*le Monde* du 16 juillet), la police a également annoncé avoir ouvert une enquête sur l'implication présumée de l'extrême droite dans les violences qui agitent les cités noires. – *(AFP.)*

CHINE

Pékin souhaite que la France révise sa politique de vente d'armes à Taïwan

Le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères a estimé, jeudi 16 juillet, que la visite de l'envoyé spécial du gouvernement français, Jacques Friedmann, avait permis d'améliorer la *« compréhension mutuelle »* entre les deux pays, obscurcie par la vente d'avions Mirage français à Taïwan (*le Monde* du 15 juillet). Il a ajouté que cette vente avait *« gravement nui aux relations sino-françaises »* et émis l'espoir que *« le nouveau gouvernement français prendra des mesures pratiques pour réparer les agissements préjudiciables »* de ses prédécesseurs socialistes. Pékin demeure opposé à cette vente et considère que Paris devrait annuler ses ventes d'armements à Taïwan pour que les liens soient entièrement normalisés, a-t-il estimé. Il a déclaré ne détenir aucune information sur une possible réouverture du consulat français à Canton, fermé en janvier par les Chinois à la suite de l'annonce de la vente des avions. – *(AP, AFP.)*

IRAK

Escale parisienne pour un ministre de Saddam Hussein

Le sous-secrétaire d'Etat irakien aux affaires étrangères a eu, à sa demande, un *« contact »* au Quai d'Orsay, lors d'une récente escale à Paris, a-t-on appris, jeudi 15 juillet, au ministère français des affaires étrangères. Riad Al-Qaysi se rendait alors à New-York, où il préside la délégation de son pays aux négociations avec l'ONU sur la levée partielle de l'embargo pétrolier imposé à Bagdad.

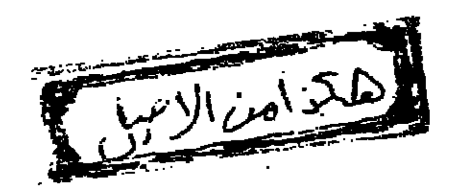
Il a été réaffirmé au ministre irakien la détermination de la France de voir appliquer toutes les résolutions des Nations unies, a-t-on précisé de source officielle française. De même source, on confirme que la France est favorable à l'ouverture d'une section d'intérêts irakiens au sein de l'ambassade du Maroc à Paris.

PAKISTAN

Accord entre le gouvernement et l'opposition sur de nouvelles élections

Un accord a été trouvé entre le premier ministre pakistanais Nawaz Sharif et ses rivaux, le président Ghulam Ishak Khan et le chef du Parti du peuple (PPP, opposition), Benazir Bhutto, jeudi 15 juillet. Mme Bhutto a, en conséquence, décidé d'ajourner la *« longue marche »* antigouvernementale prévue pour vendredi dans les rues d'Islamabad, la capitale, quadrillée par l'armée. Au terme de ce compromis, des élections nationales et provinciales devraient avoir lieu dans les quatre-vingt-dix jours. Cet accord a été obtenu, à l'issue d'intenses négociations, à l'initiative du chef d'état-major des armées – *« troisième pilier »* du régime pakistanais – le général Abdul Waheed. *Ce dernier a déclaré que « l'armée veut que les nuages d'incertitude soient levés et la confrontation évitée dans l'intérêt national »*.

D'autre part, les Etats-Unis ont décidé, mercredi, de ne pas placer, pour le moment, le Pakistan sur la liste des Etats soutenant le terrorisme. Cette décision a été accueillie avec satisfaction à Islamabad, mais l'Inde l'a considérée comme *« étrange »*. – *(UPI, Reuter, AFP.)*



AMÉRIQUES

La fin de la troisième conférence ibéro-américaine à Salvador-de-Bahia

L'Amérique latine ne veut plus du blocus américain contre Cuba

Fidel Castro a réclamé jeudi 15 juillet à Salvador-de-Bahia (Brésil) un peu plus de solidarité de la part des pays latino-américains face au blocus économique imposé à Cuba par les Etats-Unis et il semble qu'il ait été entendu. La résolution qui devait être adoptée vendredi à la fin de la troisième Conférence ibéro-américaine réunie à Bahia réclame explicitement l'arrêt de l'usage de l'embargo économique et commercial à des fins politiques.

BAHIA

de notre envoyé spécial

Le texte, adopté à l'unanimité en dépit de réserves initiales de l'Argentine, ne cite pas explicitement les Etats-Unis. Sa rédaction n'en constitue pas moins un succès pour La Havane car les vingt et un chefs d'Etat et de gouvernement sont désormais unanimes pour estimer *« qu'aucun Etat ne peut user de l'arme économique et commerciale contre un autre Etat à des fins politiques »*. Le président cubain, dont les occasions de voyages à l'extérieur sont rares en raison des critiques visant son régime sur la question des droits de l'homme, a saisi l'occasion du sommet pour confier en aparté au président colombien Cesar Gaviria qu'il était prêt *« à écouter les propositions américaines »* pour mettre fin à l'embargo, même s'il n'était pas question pour lui de démanteler le socialisme à Cuba.

L'état de l'économie cubaine est considéré comme extrêmement grave par la plupart des diplomates sud-américains et personne n'a été surpris d'entendre le *comandante*, vêtu comme toujours de son uniforme militaire, dresser un bilan particulièrement sombre de la situation économique et sociale du continent.

Discuter d'égal à égal

Pour Fidel Castro, la vague néo-libérale qui a saisi toute l'Amérique latine depuis la fin des années 80 a entraîné plus de pauvreté, plus de malnutrition et une situation sociale explosive dans les grandes métropoles.

Le leader cubain a plaidé pour que le sommet envisage la constitution d'un géant économique latino-américain pour discuter d'égal à égal avec *« les géants économiques et politiques qui aujourd'hui dominent le monde »*.

Enfin M. Castro a réclamé avec force la *« démocratisation »* des Nations unies et de son Conseil de sécurité en estimant que c'était de là que *« les puissants prétendent aujourd'hui gouverner la planète »*. Il a souhaité l'abolition du privilège, *« injustifiable »* à ses yeux, du droit de veto *« et, si cela n'est pas possible immédiatement »*, au minimum l'augmentation rapide du nombre des membres permanents du Conseil pour donner à l'Amérique latine, à l'Asie et à l'Afrique, la même place et le même poids qu'à l'Europe.

Le déséquilibre des relations Nord-Sud était beaucoup moins au centre des préoccupations de la plupart des autres leaders qui ont tous insisté sur les progrès accomplis depuis quelques années en Amérique latine en matière de démocratie et souligné que les libertés politiques étaient désormais considérées comme le socle indispensable sur lequel chaque pays pouvait espérer construire son développement. – *(Intérim)*

ÉTATS-UNIS

Bill Clinton abandonne définitivement la « guerre des étoiles »

Le président Bill Clinton a définitivement abandonné le projet de déploiement dans l'espace de systèmes de défense antimissiles, a-t-on appris mercredi 14 juillet à Washington. Dans une lettre au sénateur Claiborne Pell, président de la commission des affaires étrangères, le gouvernement accepte en effet l'interprétation « restrictive » du traité américano-soviétique de 1972 sur les missiles antibalistiques.

« L'interprétation correcte [du traité] *interdit la mise au point, l'expérimentation et le déploiement de systèmes de missiles antibalistiques en mer, dans les airs ou dans l'espace et de systèmes mobiles au sol, quelle que soit la technologie utilisée »*, affirme, dans sa lettre au sénateur Pell, M. Thomas Graham, directeur de l'Agence américaine pour le désarmement et le contrôle des armememts.

L'ancien président Reagan avait tenté de donner une interprétation élargie du traité afin de permettre le déploiement d'armements dans l'espace dans le cadre de son programme d'initiative de défense stratégique (IDS) communément appelé « guerre des étoiles ». Il avait également voulu faire amender le traité afin de permettre la mise en place de l'IDS. M. Bush était également favorable à une modification du traité et avait amorcé l'an dernier des contacts à ce sujet avec les Russes, qui n'ont pas abouti.

Le secrétaire à la défense, Les Aspin, avait annoncé au mois de mai la réorientation totale du programme de « guerre des étoiles », rebaptisé « défense antimissile balistique » et mettant l'accent sur la mise au point d'un système de défense basé au sol. – *(AFP.)*

Nouvelle inculpation dans l'enquête sur les réseaux terroristes à New-York

Une onzième personne, Ibrahim Elgabrowny, a été inculpée mercredi 14 juillet, dans le cadre de l'enquête sur les projets d'attentats contre le siège des Nations unies, un bâtiment du FBI et d'autres « cibles » potentielles à New-York. Ibrahim Elgabrowny avait été emprisonné en mars, après avoir été inculpé pour *« obstruction à la justice »*. Il avait frappé un policier lors de la fouille de son appartement. La police enquêtait alors sur l'attentat du World Trade Center qui a fait, le 26 février, six morts et un millier de blessés.

Au cours de cette perquisition, des faux passeports nicaraguayens avaient été trouvés au nom de son cousin, Sayyid Nosair, emprisonné pour des faits liés à l'assassinat du rabbin d'extrême droite Meir Kahane en 1990.

L'acte d'accusation ne mentionne pas une participation directe d'Elgabrowny à l'attentat de février ou au complot terroriste qui était censé frapper New-York cet été. Il lui est seulement reproché d'avoir eu des conversations avec un informateur du FBI infiltré dans les milieux fondamentalistes, et d'avoir été en contact téléphonique avec d'autres accusés. Cette nouvelle inculpation permet d'établir un lien entre les deux affaires. Si cette hypothèse se confirme, l'attentat contre le World Trade Center n'aurait été que le coup d'envoi d'une vague d'attentats prévue pour le mois de juillet à New York. – *(AFP, Reuter, UPI.)*



ASIE

Japon : « réforme » et perplexité

Suite de la première page

Il paraît certain que le PLD ne disposera plus de la majorité au soir du 18 juillet : s'ouvrira donc pour le Japon une ère de gouvernements de coalition, comme il en connut dans l'immédiat après-guerre.

Trois scénarios sont possibles : soit un cabinet minoritaire du PLD qui, en tout état de cause, restera le premier parti mais aura besoin d'alliance de gouvernement, soit une entente du PLD avec une ou deux formations dissidentes, soit une coalition des forces « anti-PLD » réunissant les conservateurs scissionnistes du Shinseito, les socialistes et les partis centristes, mais excluant les communistes. Coalition hétéroclite, sans programme commun à deux jours du scrutin, sinon une hostilité déclarée au PLD.

Selon les sondages, ce dernier devrait conserver un poids suffisant pour rester une force incontournable, et les chances d'une alternance s'éloignent d'autant, étayant les deux premières hypothèses. Pour l'instant cependant, l'allié potentiel du PLD, le Nouveau Parti du Japon (NPJ), qui a le vent en poupe, préfère jouer la carte de la neutralité, plus payante auprès des électeurs. Le NPJ s'est en revanche allié au Parti pionnier, formé également de transfuges du PLD, *accroissant ainsi son* influence de formation charnière.

Stratégie de clan

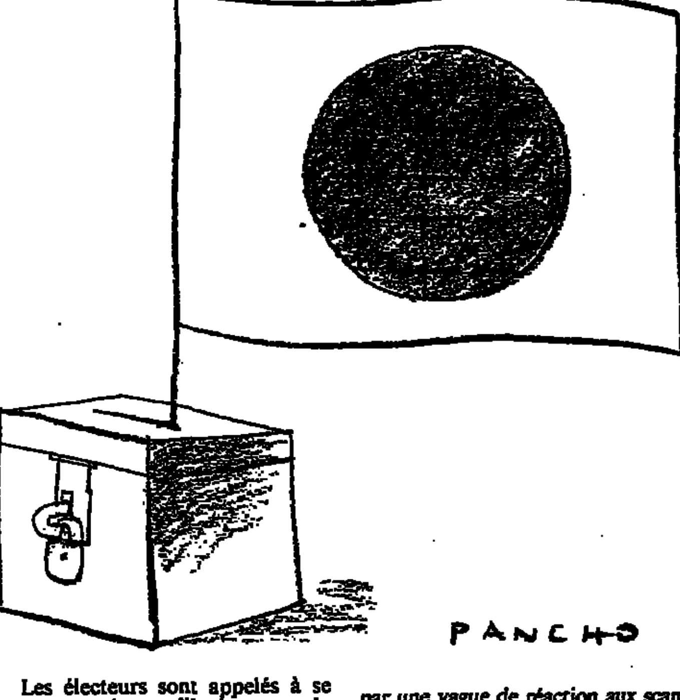
Le changement ? L'électorat est perplexe et la presse sceptique. Les hyperboles auxquelles ont donné lieu la scission au sein du PLD et le vote de la motion de censure contre le cabinet Miyazawa – comparés à la chute d'un mur de Berlin nippon, voire à une prise de la Bastille – ont fait long feu. Beaucoup partagent l'opinion du quotidien *Mainichi*, qui a titré un éditorial : « Une dissolution sur un mensonge ».

Brandissant le drapeau de la « réforme », le Parti de la renaissance, mené par l'ex-ministre des finances Tsutomu Hata, n'est-il pas composé de politiciens appartenant pour beaucoup à la *« tribu des travaux publics »*, c'est-à-dire au lobby qui a la haute main sur les fructueuses affaires de génie civil ? Le stratège du groupe, Ichiro Ozawa, était le bras droit du « parrain » déchu du PLD, Shin Kanemaru, et se trouve mêlé à différents scandales : il reste en retrait pour mener dans sa circonscription d'Iwate une campagne selon les méthodes que dénonce hautement M. Hata... Les membres du Parti de la renaissance seront pour la plupart réélus, moins pour leur envolées réformatrices que parce qu'ils disposent de « fiefs » électoraux bien tenus en main.

M. Hata appelle les électeurs à avoir *« le courage du changement »* : il leur demande en réalité de faire preuve d'un *« acte de foi »* pour faire aboutir une stratégie de clan visant à faire coexister deux grands partis conservateurs en rivalisant en jouant des alliances avec les centristes. Il reste à sa formation à démontrer en quoi il est différent du PLD. S'il y a bien eu séisme dans le monde du pouvoir – auparavant les clans conservateurs *« réglaient leurs comptes »* dans le champ clos du PLD, désormais ils portent leurs différends sur la place publique, – l'implosion reste cantonnée au « palais ».

L'ébranlement du monde politique coïncide, certes, avec des évolutions – internationale (fin de la guerre froide qui a privé le PLD du ciment de l'anticommunisme) et sociales (plus grande diversité d'opinions, recul du productivisme (1) – qui se traduisent par un élargissement de la couche flottante de l'électorat urbain échappant aux organisations traditionnelles d'encadrement des votes (syndicats, associations professionnelles...).

Mais cette recomposition du paysage politique n'a été portée par aucun mouvement social qui serait le moteur d'un renouvellement des cercles du pouvoir comparable à ce qui se passe, par exemple, en Italie. *« La situation est confuse au point que même les acteurs politiques avancent leurs pions sans savoir où ils vont »*, estime le commentateur politique Masaya Ito.



Les électeurs sont appelés à se prononcer alors qu'il n'y a pas de grand enjeu : la réforme fiscale ou la participation de soldats nippons aux forces de paix des Nations unies sont du passé. Ce qu'ils doivent décider, c'est la future configuration d'un monde politique qui ne leur donne guère d'éclaircissement sur ses intentions sinon qu'il dénonce avec un bel ensemble la collusion politico-affairiste. « Réforme » allusive et menace de chaos, parfois outrageusement brandie par certains libéraux démocrates qui évoquent le spectre d'*« une montée du crime comme aux Etats-Unis »*, ne constituent guère des projets de société.

Déroute annoncée des socialistes

Les électeurs ne semblent pas souhaiter un changement radical. Ils restent pragmatiques. Ce sont les problèmes du bien-être avant la moralisation de la vie politique qui les préoccupent. En filigrane aussi, ils s'inquiètent de la place du Japon dans le monde, qu'ils sentent lui être hostile : la fin de la guerre froide leur a brusquement fait prendre conscience de l'aggravation de l'antagonisme avec les Etats-Unis. De ce point de vue, l'affaiblissement de l'exécutif se traduirait par un accroissement des pressions de Washington.

Les électeurs favoriseront leur élu habituel plus que son idéologie. Certains seront sans doute partagés entre leur appartenance locale (loyauté aux clientèles) et l'idéalisme rafraîchissant de candidats qui sont soutenus par des mouvements de citoyens (notamment des candidates : 7,8 % du total). Mais le phénomène reste marginal. Le Mouvement réforme d'Heisei de l'économiste Omae, qui se voulait le ferment d'un *« nouveau contrat »* social entre citoyens et politiciens, paraît se dégonfler comme une baudruche, ses candidats ayant rejoint des formations plus solides.

Une fois de plus, l'électorat flottant des villes (environ 18 % du total) décidera de l'issue de ce scrutin. C'est un électorat en un sens plus moderne, échappant aux maillages des partis, influencé par les médias et qui se prononce en fonction de ses aspirations. Il devrait favoriser le NPJ, expression d'une jeune génération de politiciens professant un néolibéralisme axé sur une décentralisation souhaitée par les provinces et la primauté des intérêts des consommateurs sur ceux des industries et des lobbies : il s'oppose ainsi au maintien de la fermeture du marché du riz.

Cet électorat flottant fut à l'origine de l'essor des socialistes du PSJ à la fin des années 80, portés *par une vague de réaction aux* scandales. Cette fois, les sondages prédisent la déroute de la première formation d'opposition. Divisé sur les questions de l'envoi des troupes à l'étranger et des centrales nucléaires, le PSJ a déjà essuyé une sérieuse défaite aux municipales de Tokyo (les voix perdues allant au NPJ). Sa direction cherche à se rapprocher des partis centristes – Komeito et social-démocrate – et du Parti de la renaissance, en dépit de l'opposition de son aile gauche et des partisans de la *« défense de la Constitution »*, telle que son ex-présidente, Mme Doi.

Le PSJ traverse une crise d'identité qui pourrait lui être fatale. Le jeu de la puissante confédération syndicale Rengo, qui a cherché à se doter d'une organisation politique puis manœuvré en vue de la scission du parti au pouvoir, est désormais favorable à une coalition des forces anti-PLD. Il pourrait faire éclater le PSJ, son aile droite ne se différenciant plus des nouveaux courants conservateurs.

Il n'y a pas que les électeurs qui soient perplexes : les milieux d'affaires, pourvoyeurs de fonds du PLD, le sont également. Bien que la Fédération des organisations économiques (Keidanren) continue à soutenir le PLD, les autres instances patronales ont décidé de financer également les nouveaux partis conservateurs. Bien qu'ayant pour thème la « réforme », cette campagne électorale n'en reste pas moins, comme toutes celles qui l'ont précédée, irriguée par l'argent des bailleurs de fonds traditionnels du monde politique nippon.

PHILIPPE PONS

(1) Voir la série d'articles « Japon : une société en crise douce » (*le Monde* des 29, 30 juin et 1er juillet).

□ **« Kim Il-sung est fou », selon le ministre japonais des affaires étrangères.** – *« Kim Il-sung est fou. Il n'y aurait pas de comparaison possible avec l'énorme séisme de lundi* [qui a fait plus de cent morts dans le nord de l'archipel] *si les missiles récemment mis au point par la Corée du Nord devaient toucher le Japon »*, a déclaré le ministre nippon des affaires étrangères, Kabun Muto, cité par le quotidien *Japan Times*, vendredi 16 juillet. Ces propos, qui se réfèrent à l'expérimentation récente par les Nord-Coréens d'un missile pouvant atteindre l'archipel nippon, doivent toutefois être replacés dans le contexte de la campagne pour les élections du 18 juillet au Japon. – *(AFP.)*

□ **VIETNAM : nouveau pas vers la *décollectivisation de l'agriculture*.** – A l'issue de sa première session annuelle, qui s'est achevée mercredi 14 juillet, l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle loi agraire qui, sans aller jusqu'à reconnaître la propriété privée, libéralise le régime foncier pour cinquante-cinq millions de paysans. Ces derniers sont autorisés à acheter, vendre, transférer, affermer et hériter des droits d'utilisation des terres, même si celles-ci restent propriété de l'Etat. Ce texte, qui vise à encourager les paysans à investir à long terme, est un nouveau pas vers la décollectivisation de l'agriculture, entamée en 1989, un des piliers de la politique de rénovation économique. Il devrait entrer en vigueur le 15 octobre. – *(AFP.)*

□ **Entretiens américano-vietnamiens à haut niveau.** – Une délégation américaine est arrivée, jeudi 15 juillet, à Hanoï pour discuter sur la question des quelque 2 000 soldats américains portés disparus pendant la guerre du Vietnam (MIA). Il s'agit de la délégation américaine de plus haut rang à se rendre au Vietnam depuis 1975. Le secrétaire adjoint aux anciens combattants, Hershel Gober, est le responsable le plus élevé de cette délégation, qui comprend également le secrétaire d'Etat adjoint Winston Lord et le général Michael Ryan, vétéran du Vietnam et proche collaborateur du général Colin Powell, chef d'état-major interarmes. – *(Reuter.)*

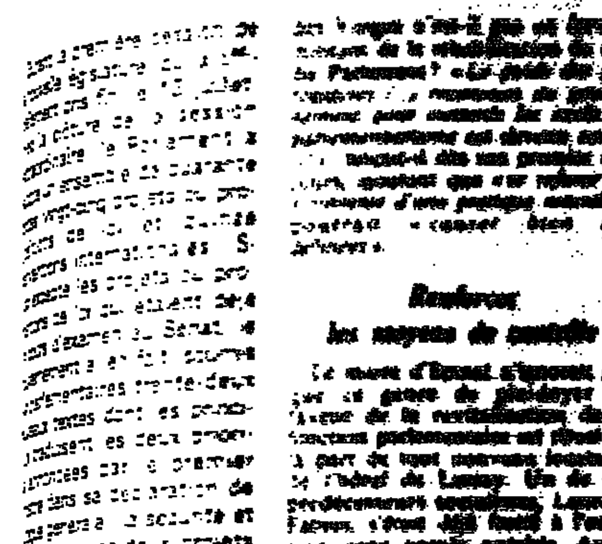
BANGLADESH : à l'occasion du 14 Juillet

Le premier ministre félicite... Pierre Bérégovoy

Le premier ministre du Bangladesh, la bégum Khaleda Zia, a adressé ses vœux à... Pierre Bérégovoy, à l'occasion du 14 Juillet. Ces vœux ont été diffusés par le service de presse officiel et publiés dans la presse locale, mais ils avaient été corrigés par l'ambassade bangladaise avant d'être remis à Matignon. Deux fonctionnaires ont été sanctionnés pour cette « gaffe ». Déjà, au début de l'année Mme Zia avait annulé, sans explications et à la dernière minute, la visite officielle qu'elle devait effectuer en France. – *(AFP.)*

La fin de la premi

La mise en œuvre du n'a pas apaisé l'



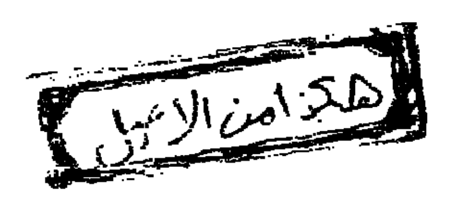


Renforcer les moyens de contrôle

Le rév

La préparation du congrès social

Face à la coalition ma MM. Mermaz et Poperen présent



POLITIQUE

La fin de la première session de la nouvelle législature

La mise en œuvre du programme du gouvernement n'a pas apaisé l'impatience de la majorité

Durant la première session de la nouvelle législature, qui a officiellement pris fin, le 13 juillet, avec la clôture de la session extraordinaire, le Parlement a adopté un ensemble de quarante textes (vingt-cinq projets ou propositions de loi et quinze conventions internationales). Si l'on excepte les projets ou propositions de loi qui étaient déjà en cours d'examen au Sénat, le gouvernement a, en fait, soumis aux parlementaires trente-deux nouveaux textes dont les principaux traduisent les deux priorités annoncées par le premier ministre dans sa déclaration de politique générale : la sécurité et l'immigration avec deux projets de loi (les contrôles d'identité et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France) et deux propositions de loi (la réforme du code de la nationalité et la réforme de la procédure pénale) ; le redressement économique (collectif budgétaire, privatisations, autonomie de la Banque de France, emploi et apprentissage) et la maîtrise des *comptes sociaux (pensions de* retraite et «sauvegarde de la protection sociale»). Cette mise en forme de la politique de la nouvelle majorité n'a pas vraiment suffi à apaiser les impatiences des parlementaires.

Il est des victoires écrasantes que l'on déguste trop hâtivement, trop fugitivement, car elles inquiètent par leur ampleur même. Celle des élections législatives du 29 mars dernier, qui virent déferler une vague bleue sans précédent depuis juin 1968, fut de celles-là. Lorsque la nouvelle *«chambre introuvable»* se réunit la première fois, le 8 avril, pour entendre le discours de politique générale d'Edouard Balladur, le choc fut d'abord physique. Il fallait voir, dans l'hémicycle redessiné, les socialistes chassés de leurs places d'hier par les centristes et projetés aux confins de l'enclave communiste pour réaliser pleinement la nouvelle donne électorale sortie des urnes.

On flaira alors que les vraies difficultés de cohabitation surgiraient ici, entre le gouvernement et sa majorité, plutôt que dans les relations entre François Mitterrand et Edouard Balladur. L'élection de Philippe Séguin à la présidence de l'Assemblée nationale donna corps à ce pressentiment. Le député RPR des Vosges n'est-il pas un fervent militant de la réhabilitation du rôle du Parlement? *«Le poids des prérogatives (...) reconnues au gouvernement pour contenir les excès du parlementarisme est devenu excessif»*, lançait-il dès son premier discours, ajoutant que *«se refuser»* à *«convenir d'une pratique nouvelle»* pourrait *«causer bien des déboires»*.

Renforcer les moyens de contrôle

Le maire d'Epinal n'ignorait pas que ce genre de plaidoyer en faveur de la revitalisation de la fonction parlementaire est rituel de la part de tout nouveau locataire de l'hôtel de Lassay. Un de ses prédécesseurs socialistes, Laurent Fabius, s'était déjà frotté à l'exercice, sans succès notable. Aussi fit-il preuve, sans tarder, de volontarisme en cherchant à renforcer les mécanismes de contrôle des députés sur le gouvernement. Il réorganisa ainsi la séance des questions d'actualité du mercredi qui s'enlisait dans la routine, voire dans l'artifice, supprima les questions dites *«cribles»* du jeudi après-midi, dont la formule n'avait pas connu le succès escompté, avança les questions orales sans débat du vendredi matin au jeudi matin, afin de faciliter la présence des ministres et, surtout, invita le gouvernement à présenter une *«communication»* chaque mardi après-midi sur un sujet de son choix.

JE DEMANDERAI AUX DÉPUTÉS DE LA MAJORITÉ DE NE PAS PRENDRE LA ROUTE À LA MÊME HEURE.

Un seul but à toutes ces retouches : rendre plus nerveux et spontanés les échanges entre le gouvernement et l'Assemblée. Après deux mois et demi de rodage, cette réforme offre un bilan pour le moins mitigé. On s'est en effet aperçu que la confidentialité des questions adressées aux ministres par les députés de la majorité lors de la séance du mercredi après-midi n'était guère respectée. Les *«communications»* du mardi après-midi n'ont, elles, jamais vraiment créé l'événement, par la faute du gouvernement qui a choisi d'y traiter des sujets sans rapport avec l'actualité immédiate. Quant aux questions orales sans débat du jeudi, elles sont restées une litanie de problèmes où les ministres ne font que lire les réponses de leurs administrations. On n'oubliera pas, toutefois, que ces réajustements ont contribué à créer une atmosphère nouvelle, ne serait-ce qu'en imposant Philippe Séguin dans le rôle du maître des lieux sourcilleux, règle de bois à la main, œil rivé au chronomètre, n'hésitant pas à défendre les prérogatives de ses ouailles, fussent-elles de l'opposition, contre le gouvernement.

Ce souci du contrôle de l'action gouvernementale a également conduit M. Séguin à encourager les députés à donner sa pleine mesure au droit de regard sur les affaires européennes que le nouvel article 88-4 de la Constitution reconnaît désormais au Parlement. Au total, six résolutions – trois à l'Assemblée et trois au Sénat – auront été adoptées sur des actes communautaires de portée législative. Si le dossier européen n'a pas véritablement fourni matière à controverse entre le gouvernement et l'Assemblée, la présence en force de députés anti-Maastricht aux postes névralgiques du Palais-Bourbon – M. Séguin à l'hôtel de Lassay, Pierre Mazeaud (RPR) à la présidence de la commission des lois et Robert Pandraud (RPR) à la délégation pour les Communautés européennes – constitue pour M. Balladur une source potentielle de difficultés à venir.

Les regrets du Sénat

Pour l'heure, chacun s'est pourtant efforcé de ne pas froisser inutilement l'autre. Le premier ministre n'a pas ménagé sa peine au cours des premières semaines pour apaiser la grogne de députés condamnés à l'oisiveté forcée en attendant que le gouvernement mette la dernière main à son programme législatif. C'est que M. Balladur avait conscience que les propos d'un Bernard Pons, président du groupe RPR, appelant à la *«vigilance active et parfois même critique»*, ou ceux d'un Charles Millon, président du groupe UDF, affirmant que le Parlement doit être *«la caisse de résonance du pays»*, traduisaient assez fidèlement les impatiences d'une opinion taraudée par l'angoisse de la montée du chômage. Il s'est donc efforcé de laisser les députés s'exprimer amplement en suscitant trois débats – sur la ville, sur l'aménagement du territoire et sur l'Europe – tout en multipliant les interventions personnelles lors des réunions de groupe RPR et UDF du Palais-Bourbon.

S'ils ont été sensibles à tant d'égards, les députés RPR ne se sont pas pour autant privés d'épingler sèchement le plan de restructurations militaires de François Léotard, ministre de la défense, et les députés UDF d'exprimer leur *«sentiment de frustration»*, selon le mot de Jean-Jacques Descamps (UDF, Indre-et-Loire), face au projet de loi sur l'emploi et l'apprentissage présenté par Michel Giraud, ministre du travail. Cette impatience latente de parlementaires friands de mesures tangibles, voire de symboles puissants, à offrir à leur électorat, a parfois donné lieu à des dérapages «droitiers» que M. Balladur a réussi à rattraper. Ce fut le cas au Sénat lorsque Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine) a failli faire adopter un amendement relevant les seuils sociaux dans les entreprises. Ce fut également le cas à l'Assemblée quand Alain Marseaud (RPR, Haute-Vienne) fit adopter, l'espace d'une lecture, un amendement ultra-sécuritaire dans le débat sur la maîtrise de l'immigration.

En réalité, les deux chambres ont réagi différemment vis-à-vis du gouvernement. Dans le cas de l'Assemblée, le sens de la discipline l'a finalement emporté sur toute autre considération car les députés RPR et UDF n'ont pas voulu ajouter aux difficultés que M. Balladur a rencontrées en fin de parcours face à une opposition socialiste et communiste réveillée *(lire ci-dessous)*. On a ainsi vu, lors du débat sur la Banque de France, des dissidents RPR d'une première lecture rentrer sagement dans le rang lors de la lecture définitive.

Les sénateurs n'ont pas eu autant de scrupules. S'ils ont voté tous les textes gouvernementaux, ils n'en ont pas moins livré une farouche bataille contre certains membres du gouvernement, tels Michel Giraud ou Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, au nom de la rigueur technique ou de l'orthodoxie budgétaire. Tout se passe comme si le Palais du Luxembourg, qui connut son heure de gloire lorsqu'il s'était imposé comme l'aile marchante de l'opposition de droite sous les gouvernements socialistes, vivait assez mal sa banalisation politique dans le nouveau contexte. Sans doute ce malaise diffus n'est-il pas étranger à l'âpreté du conflit qui l'a opposé à l'Assemblée nationale lors de la discussion sur la révision constitutionnelle. Est-ce là un nouveau *«front»* de la cohabitation qui s'ouvre?

FRÉDÉRIC BOBIN

Le réveil de l'opposition

Après la gueule de bois du lendemain des élections, les socialistes avaient dû affronter la *cruelle réalité d'un hémicycle submergé* par la droite. Le choc avait été rude. Les députés socialistes se sont donc faits petits pendant deux mois, tentant de se faire oublier d'une majorité prompte à leur rappeler leur bilan.

Deux mois plus tard, fini le vague à l'âme, on assistait au réveil de la gauche. Alors qu'on pensait que l'opposition n'existait plus que dans les rangs de la majorité, les députés du PS et du PC choisissaient le débat sur la réforme de la Banque de France pour marquer leur résurrection au Palais-Bourbon. On a ainsi vu Jean-Pierre Chevènement se livrer, avec gourmandise, à une *véritable démolition du projet* gouvernemental. Requinquée par une bataille dont elle ne se sentait elle-même plus capable, la gauche avait entamé une guérilla parlementaire qui n'allait plus cesser. Trois autres textes vont lui donner l'occasion de montrer ce dont elle est capable : le projet sur l'enseignement supérieur, la réforme de la loi Falloux et les privatisations. Obligeant l'Assemblée nationale à renouer avec des séances sans fin, le groupe socialiste, bataillant au coude à coude avec les communistes, a su user de la panoplie complète des artifices d'obstruction parlementaire.

Déterminés à bousculer l'ordre du jour de la fin de la session ordinaire, les députés socialistes s'en sont donné à cœur joie. Lors de la discussion réformant la loi Falloux, ils se lançaient dans une *guerre d'usure* qui allait durer vingt-cinq heures... Au Palais du Luxembourg, les sénateurs socialistes les relayaient lors d'un débat marathon, obligeant le gouvernement à suspendre la discussion. *«Les obstructeurs ont gagné»*, constatait amèrement le ministre de l'éducation nationale. Le gouvernement venait de vivre sa première déconvenue parlementaire au plus grand plaisir des socialistes.

Le scénario s'est répété pour le débat sur les privatisations, obligeant le gouvernement à engager la responsabilité de son gouvernement en utilisant l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. *la première motion de* censure de cette législature fut évidemment rejetée, mais elle permettait de rassurer le «peuple de gauche» : l'opposition était bien là, déterminée à ne plus lâcher son rôle d'empêcheuse de gouverner tranquille.

SYLVIA ZAPPI

La préparation du congrès socialiste

Face à la coalition majoritaire MM. Mermaz et Poperen présentent leurs motions

Le bureau exécutif du Parti socialiste a enregistré, jeudi 15 juillet, les motions déposées pour son congrès, qui doit se tenir au mois d'octobre à Paris. Les trois principaux courants – les rocardiens, les fabiusiens et les anciens jospinistes – ont décidé de présenter un texte commun, baptisé «Refonder». Louis Mermaz, associé notamment à Roland Dumas et à François Loncle, a confirmé sa différence en présentant sa *motion titrée «Unité dans la clarté»*, et Jean Poperen a déposé son propre texte intitulé «Une volonté à gauche».

L'union apparue aux états généraux de Lyon et lors du comité directeur du Parti socialiste du 7 juillet s'est confirmée lors de la réunion du bureau exécutif du PS, jeudi 15 juillet. Les trois grands courants ont déposé une motion commune, à laquelle sont associés les mauroyistes et la «gauche socialiste» de Julien Dray et Jean-Luc Mélanchon. Celui-ci a d'ailleurs estimé, jeudi au cours d'une conférence de presse, que, lors de son prochain congrès, le PS allait *«faire aussi bien qu'à Epinay»*. Tout n'est pas pour autant définitivement réglé.

Michel Rocard ne désespère pas d'associer M. Poperen à la coalition des trois «grands». L'ancien ministre des relations avec le Parlement va donc profiter de la semaine de sursis, décidée par le bureau exécutif, avant le «verrouillage» des motions pour continuer de discuter avec la direction actuelle du parti. Il est toutefois fort sceptique sur la possibilité de parvenir à un accord; il a expliqué, au cours d'une conférence de presse : *«Il y a deux lignes d'action; une ligne de confrontation sociale* [la sienne] *et une ligne de consensus, variante plus ou moins sociale de la gestion libérale»* qu'incarne, d'après lui, M. Rocard. En tout cas, pour M. Mermaz, l'affaire est définitivement entendue; sa motion affirme que *«le congrès ne peut se clore dès le mois de juillet, comme cela nous est proposé par un accord préalable entre les courants»*, car cela aboutirait à la *«confiscation de la parole des militants»*.

Cette semaine de sursis sera aussi fort utile aux trois courants majoritaires. Leurs représentants sont en effet convenu que le texte actuellement rédigé n'est pas parfaitement mis au point, et ils vont donc s'efforcer, d'ici le bureau exécutif du mercredi 21 juillet, à partir duquel les motions ne pourront plus être modifiées, d'en *améliorer la formulation, tout* particulièrement dans l'analyse qui est faite de la société.

Dans son état actuel, et conformément à ce qui avait été décidé, il comprend plusieurs options. Ainsi les militants devront décider si la réduction du temps de travail proposée devra ou non s'accompagner d'une diminution des salaires. Ils devront aussi choisir entre un protectionnisme européen et la poursuite de la disparition des entraves aux échanges internationaux. Trois possibilités leurs sont aussi offertes sur l'évolution des institutions : une V[e] République amendée dans le sens des propositions faites par François Mitterrand; l'instauration d'un véritable régime parlementaire avec la suppression de l'élection du président de la République au suffrage universel direct; la mise en place d'un régime présidentiel. De même, il leur faudra trancher entre trois modes de scrutin : majoritaire avec une dose de proportionnelle; majoritaire dans les petits départements et proportionnel dans les grands; proportionnelle intégrale.

Théoriquement, ces diverses options devraient être soutenues chacune par des représentants des trois grands courants, afin que personne ne puisse se compter sur le vote de l'une ou l'autre. Mais la procédure définitive ne sera adoptée que la semaine prochaine.

Th. B.

□ **Conseil constitutionnel : les députés socialistes déposent deux recours.** – Les députés socialistes ont déposé, jeudi 15 juillet, deux recours devant le Conseil constitutionnel : l'un contre le texte de loi sur la maîtrise de l'immigration et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, dont ils estiment qu'il *«porte atteinte à de très nombreux droits et libertés à valeur constitutionnelle»*; l'autre contre le texte de loi réformant le statut de la Banque de France. Ce dernier texte, adopté définitivement, comme le précédent, pendant la session extraordinaire, a été également déféré, mardi 13 juillet, devant le Conseil constitutionnel par les sénateurs socialistes (*le Monde* du 15 juillet).

M. Balladur confie une mission à M. Lalonde

Sur proposition de Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, et de Michel Barnier, ministre de l'environnement, Édouard Balladur vient de confier à Brice Lalonde une mission d'étude afin de proposer des *«mesures qui permettent un équilibre entre échanges commerciaux et protection de l'environnement en vue d'un développement durable de tous les pays, y compris les plus pauvres»*. Le président de Génération Ecologie et ancien ministre de Michel Rocard et d'Edith Cresson devra remettre son rapport au premier ministre pour la fin novembre.

Candidat malheureux aux élections législatives de mars dernier, dans la deuxième circonscription de Paris face à Laurent Dominati (UDF-PR), ancien candidat à l'élection présidentielle de 1981, Brice Lalonde indique qu'il avait lui-même proposé au gouvernement de conduire cette mission qui devrait répondre à des questions telles que *«est-ce que l'on doit accepter le libre commerce des matériaux fissiles ou le dumping écologique des pays qui ne respectent pas l'environnement et vendent ainsi leurs produits moins cher? A l'inverse, est-ce que certains Etats n'utilisent pas l'environnement à des fins protectionnistes? Peut-on «verdir» le GATT?»* Pour M. Lalonde, Génération Ecologie *«s'honore de contribuer au débat comme elle l'a toujours fait de façon constructive et indépendante»*. Interrogé par RTL, vendredi 16 juillet, il a expliqué : *«Ce n'est pas parce qu'il y a un gouvernement que je ne soutiens pas qu'il ne faudrait plus que je défende l'environnement. Donc, je continue de travailler quel que soit le gouvernement.»*

□ **Une exposition sur les camps d'internement du Loiret.** – Réalisée par le Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret, l'exposition sur les camps d'internement du Loiret de 1941 à 1943 est accueillie par la fondation de l'Arche de la fraternité sur le toit de la Grande Arche à la Défense (Hauts-de-Seine). Elle est ouverte tous les jours de 9 heures à 19 heures jusqu'au 26 septembre.

□ **Rectificatif.** – Contrairement à ce que nous avons écrit dans nos éditions du 16 juillet (page 7), le général Morillon n'a pas été décoré de la grand-croix de la Légion d'honneur, stade ultime de cette distinction : il a été élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur et a reçu ses insignes des mains du chef de l'Etat, grand maître de cet ordre. La Légion d'honneur comprend cinq classes : chevalier, officier, commandeur, grand officier, grand-croix.

SOCIÉTÉ

Après avoir invité à plus de discrétion le procureur de la République dans l'affaire OM-Valenciennes

Le garde des sceaux porte plainte contre Bernard Tapie pour diffamation envers des fonctionnaires publics

Le ministre de la justice Pierre Méhaignerie a annoncé, vendredi 16 juillet, qu'il allait porter plainte dans la journée auprès du procureur général de Paris pour diffamation envers des fonctionnaires publics après les déclarations de Bernard Tapie. Cette plainte vise les propos tenus par le président de l'OM à l'hebdomadaire *VSD* du 15 juillet, où il comparait les méthodes des magistrats de Valenciennes aux *«rafles des juifs pendant la guerre»*. S'en prenant à Eric de Montgolfier – *«le procureur va trop loin»*, – le député (RL) des Bouches-du-Rhône déclarait : *«C'est pas du droit, ça, c'est digne de l'Inquisition, de la Gestapo.»*

Commentant cette plainte, qui vise aussi le directeur de *VSD* François Siégel et les deux journalistes qui ont interviewé M. Tapie, M. Méhaignerie a souligné qu'il avait pris cette décision *«pour protéger la justice contre des accusations graves»*. Le garde des sceaux a par ailleurs *«renouvelé sa confiance au procureur et au juge»* qui *«mettent toute leur énergie à rechercher la vérité»*.

Ce geste explicite de soutien, qui était espéré par les magistrats de Valenciennes, intervient au lendemain des consignes de modération adressées par la chancellerie au procureur de Valenciennes. M. de Montgolfier avait été reçu, jeudi 15 juillet, à la chancellerie par Philippe Léger, directeur du cabinet de Pierre Méhaignerie. Au cours d'une conférence de presse, vendredi 16 juillet, à Valenciennes, M. de Montgolfier a déclaré qu'il n'avait pas été *«l'objet d'un rappel à l'ordre de la part du ministère de la justice»*, nous indique notre envoyé spécial, Jérôme Fenoglio. *«Pour le bien de l'Etat, nous allons adopter une autre méthode*, a-t-il souligné. *Je ferai des communiqués écrits autant que cela sera nécessaire, et si c'est utile je commenterai ces communiqués, mais à une cadence moins effrénée que celle à laquelle je me suis prêté ces derniers temps.»*

Par ailleurs, l'attaché parlementaire de M. Tapie, Marc Fratani, était entendu, vendredi en fin de matinée, à Marseille par des policiers du SRPJ de Lille.

La chancellerie et le «style» Montgolfier

Depuis le début de l'affaire OM-Valenciennes, la chancellerie est partagée entre l'irritation et la prudence. La prolixité du procureur de Valenciennes est souvent jugée avec sévérité par les proches du garde des sceaux, qui aimeraient qu'Eric de Montgolfier se montre plus discret, mais Pierre Méhaignerie est extrêmement circonspect : il sait que les ministres de la justice qui se sont succédé ces dernières années place Vendôme ont essuyé des tempêtes en se mêlant de près ou de loin aux «affaires».



Le garde des sceaux souhaitait d'autant moins intervenir qu'il avait affiché dès son arrivée sa volonté d'agir avec *«transparence»* à l'égard des magistrats du parquet. Pour ce qui concerne la gestion des affaires sensibles, *«mes lignes directrices seront de faire confiance aux procureurs et procureurs généraux, à charge pour ceux-ci de me tenir informé précisément et rapidement car je suis responsable de la politique globale d'action publique vis-à-vis du gouvernement et du Parlement»*, notait-il dans *le Monde* le 2 mai, en ajoutant : *«Je vais faire en sorte que le garde des sceaux ne soit plus perçu comme le ministre des affaires mais comme celui du droit.»*

En s'exprimant ainsi, Pierre Méhaignerie ne songeait pas à la liberté de parole des magistrats du ministère public mais au versement au dossier des instructions adressées aux procureurs et à l'engagement de ne jamais s'opposer à l'ouverture d'une information judiciaire. Ses propos, qui tranchaient avec les déclarations de ses prédécesseurs, n'étaient cependant pas passés inaperçus : dès le début de l'affaire OM-Valenciennes, Eric de Montgolfier les avait brandis comme s'il disposait là d'un véritable blanc-seing.

A l'exception d'un court communiqué précisant, le 2 juillet, que le garde des sceaux *«tenait à manifester sa confiance aux magistrats du siège et du parquet qui ont en charge cette procédure»*, la chancellerie avait donc préféré se taire. Au fil des conférences de presse et des entretiens en direct accordés par Eric de Montgolfier, les critiques s'étaient pourtant multipliées : depuis bientôt quinze jours, Edouard Balladur ne cache pas sa désapprobation et François Mitterrand a clairement précisé, le 14 juillet, que le procureur allait trop loin. En annonçant, au lendemain de cet entretien, qu'il allait *«répondre»* au chef de l'Etat, Eric de Montgolfier a fait un pas de trop.

Constatant que l'affaire OM-Valenciennes avait *«pris une ampleur médiatique exceptionnelle»*, le ministère de la justice a fini par sortir de sa réserve. Accompagné du procureur général de Douai, Eric de Montgolfier a été reçu pendant plus d'une heure place Vendôme par Philippe Léger, directeur du cabinet de Pierre Méhaignerie. A l'issue de ce long rendez-vous pendant lequel il a pu s'entretenir par téléphone avec le ministre de la justice, la chancellerie, qui a renouvelé sa confiance aux magistrats du siège et du parquet de Valenciennes, a demandé au procureur de Valenciennes de *«revenir à un mode de communication plus habituel avec la presse»*.

Depuis le début de l'affaire, Eric de Montgolfier sait qu'il navigue à la frontière des textes. Aux termes du statut de la magistrature de 1958, les magistrats du parquet sont placés *«sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des sceaux»*, mais les décisions de la commission de discipline du parquet leur reconnaissent une certaine liberté de parole. Dans un avis concernant le procureur de Valence, Georges Apap, qui s'était prononcé en faveur de la dépénalisation de la drogue lors d'une audience solennelle de rentrée, la commission était ainsi allée très loin : *«Prétendre*, notait cette décision signée par Pierre Arpaillange en 1987, *à l'entière soumission des magistrats du parquet à une hiérarchie dont le garde des sceaux serait le chef n'aboutirait, ainsi qu'il a été souvent observé, qu'à discréditer la justice en ne faisant du parquet que l'auxiliaire du pouvoir Exécutif.»*

Dans une décision datée du 9 avril, la commission de discipline, qui devait se prononcer au sujet du comportement du procureur de Foix, avait à nouveau reconnu une certaine liberté d'expression aux magistrats du ministère public. Soulignant que le procureur – qui avait refusé de participer à la cérémonie du 8 mai afin de protester contre les attaques envers la justice suscitées par l'arrêt Touvier – n'avait pas tenu de propos *«excessifs»*, l'avis notait que la liberté d'expression des magistrats du parquet *«ne saurait être cantonnée à la seule prise de parole à l'audience»*. *«Un magistrat peut se soustraire* [aux événements qui se déroulent en dehors des palais de justice] *lorsqu'il estime inopportun de rencontrer certaines personnes ou craindre d'entendre des propos incompatibles avec la dignité de la justice et auxquels il ne pourrait répondre»*.

Ces décisions qui définissent à petites touches les contours de la liberté d'expression des magistrats du parquet ne peuvent toutefois s'appliquer directement au cas de Valenciennes puisqu'elles concernent l'audience ou les cérémonies extérieures. En matière de secret de l'instruction, Eric de Montgolfier sait cependant que les frontières, là aussi, sont floues. Les procureurs sont tenus au secret de l'instruction, comme tous ceux qui *«concourent»* à la procédure, mais ils peuvent s'exprimer par le biais de communiqués.

Dans une circulaire datée du 22 avril 1985, Bruno Cotte, alors directeur des affaires criminelles et des grâces, estimait ainsi qu'il était *«souhaitable de recourir plus fréquement à cette possibilité»* : *«Limités à la présentation d'éléments objectifs tirés de la procédure, ces communiqués doivent constituer de véritables mises au point émanant de l'autorité judiciaire, et ne comporter naturellement aucune appréciation sur les charges retenues contre les inculpés.»*

Eric de Montgolfier est manifestement allé très au-delà de ces recommandations. En s'exprimant de manière abrupte – *«J'affole la meute»* – et en multipliant les entretiens en direct pour les radios et les télévisions, le procureur de Valenciennes a outrepassé les simples mises au point que font en général les parquets. Emporté par les vertiges de la médiatisation, Eric de Montgolfier a également pris le risque de transformer une instruction judiciaire complexe et difficile en un duel médiatique avec Bernard Tapie : ses commentaires personnels sur la culpabilité des protagonistes et sa façon de lier la détention provisoire à l'obtention d'aveux sont peu conformes à l'éthique que l'on peut attendre d'un magistrat.

Aux dires des journalistes présents sur place, le procureur de Valenciennes n'a cependant jamais directement violé le secret de l'instruction. M. de Montgolfier parle beaucoup, commente sans cesse et dramatise à l'excès une procédure qui mobilise en permanence l'attention des médias, mais il ne porte pas à la connaissance des journalistes des documents issus du dossier. Tous les magistrats qui le connaissent saluent d'ailleurs la *«solidité»* et la *«maîtrise procédurale»* de ce magistrat. *«Il est très difficile de savoir s'il a véritablement enfreint les règles qui gouvernent le parquet*, résume un procureur. *Dans ce dossier, tout est affaire de style.»* Estimant que ce dossier illustrait *«la difficulté de trouver un nécessaire équilibre entre les droits des parties concernées et les besoins de l'information»*, la chancellerie a décidé de mettre en place un groupe de travail sur la communication de la justice qui réunira des magistrats de terrain et des représentant des organisations professionnelles.

ANNE CHEMIN

«Faire preuve de la plus grande réserve»

Voici le texte du communiqué diffusé, jeudi 15 juillet, par la chancellerie à l'issue de la rencontre entre le directeur du cabinet du garde des sceaux et M. de Montgolfier :

«Dans les derniers jours, l'affaire Valenciennes-OM a pris une ampleur médiatique exceptionnelle qui pourrait nuire au bon déroulement de la procédure par l'atteinte qu'elle porte à la sérénité de la justice. Pour cette raison, la chancellerie a jugé utile de faire le point avec le procureur général de la cour d'appel de Douai et le procureur de la République de Valenciennes. A la suite de cette entrevue, le garde des sceaux tient à préciser qu'il renouvelle sa confiance, déjà manifestée, aux magistrats du siège et du parquet qui suivent cette procédure ouverte sur la plainte du président de la Ligue française de football.

»Cette affaire, par son retentissement exceptionnel, illustre la difficulté de trouver un nécessaire équilibre entre les droits des parties concernées et les besoins de l'information. Pour alimenter sa réflexion, le garde des sceaux a constitué un groupe de travail comprenant des magistrats de terrain ainsi que des représentants des organisations professionnelles.

»En attendant que soient définis de nouveaux modes d'expression de la justice face aux médias, Pierre Méhaignerie demande à toute personne directement ou indirectement concernée par une procédure en cours, et notamment celle de Valenciennes, de faire preuve de la plus grande réserve dans l'intérêt de la manifestation de la vérité et de la justice. Dans cet esprit et dans un souci d'apaisement, le garde des sceaux a souhaité que le procureur de la République de Valenciennes revienne à un mode de communication plus habituel avec la presse.»

Faute d'arbitrage

Suite de la première page

C'est une simple pause, un avertissement certes, mais accompagné d'une solidarité spectaculairement renouvelée : par la décision de M. Méhaignerie de porter plainte contre M. Tapie. Car la chancellerie, qui a le pouvoir de connaître la consistance et la solidité du dossier instruit à Valenciennes, sait bien qu'en l'occurrence le procureur reste à la limite de la faute et que le juge d'instruction n'a, pour l'heure, commis aucune violation flagrante des règles procédurales.

Les avocats de l'Olympique de Marseille et de son président, Bernard Tapie, sont dans leur rôle quand ils bataillent sur ce terrain. Mais, d'expérience, ils savent bien que la pièce judiciaire qui se joue à Valenciennes est avant tout un symptôme des ambiguïtés et contradictions de la procédure pénale française. Il est vrai que, parfois, les instructions se mènent à charge plutôt qu'à décharge, tant il est difficile pour un seul personnage de se couper en deux et de s'instituer schizophrène, combattant sans relâche l'intime conviction qu'il s'est forgée au cours de son enquête.

Il est vrai aussi que, souvent, le placement en détention est utilisé comme un moyen de pression sur les suspects récalcitrants, mais il serait bienvenu de s'en émouvoir plus ordinairement, et non pas seulement quand des personnes en vue sont l'objet de ce chantage procédural. Il est vrai enfin que le secret de l'instruction est, de longue date, en crise, fragile paravent du bras de fer entre défense et accusation dès qu'une affaire sort de l'ordinaire et, notamment, quand ses enjeux sont quelque peu politiques.

Si le président de la République s'en était tenu là, à ce rappel aux règles du jeu, on se serait contenté de regretter la frilosité de ses gardes des sceaux successifs qui refusèrent une transformation profonde de la procédure pénale française, distinguant mieux le rôle de l'accusation et renforçant les droits de la défense. Mais M. Mitterrand a été au-delà. Son hors-jeu à l'encontre du tribunal de Valenciennes est venu conforter un Bernard Tapie qui, depuis le début de cette affaire, met en cause la partialité des magistrats qui enquêtent sur son club, les comparant même à la Gestapo.

Il est intervenu alors même que l'instruction venait de vivre un tournant décisif avec le retournement du joueur marseillais Jean-Jacques Eydelie, qui a fini par donner raison aux accusations des joueurs de Valenciennes. Enfin, il s'est accompagné d'un éloge sans nuances de M. Tapie, qui n'est pas sans rappeler les plaidoyers passés du président pour d'autres de ses proches en difficulté avec la justice – Christian Prouteau dans l'affaire des Irlandais de Vincennes et Roger-Patrice Pelat dans celle du rachat de Triangle par Pechiney.

«Un excellent ministre à mes yeux», a dit M. Mitterrand de M. Tapie qui fut pourtant un ministre à éclipses des gouvernements Bérégovoy : durant un petit mois et demi, du 2 avril au 23 mai 1992, avant que son différend avec son ancien associé, Georges Tranchant, dans l'affaire Toshiba ne l'oblige à démissionner ; puis du 24 décembre 1992 au 29 mars 1993, en pleine campagne électorale, quand le retrait négocié de la plainte de M. Tranchant lui permit d'obtenir un non-lieu dont les attendus furent quelque peu accablants à l'encontre du député des Bouches-du-Rhône, accusé par le juge Boizette d'avoir *«malmené la morale des affaires»*. Le président a aussi exprimé son admiration pour l'OM, *«ce grand club»*, se trompant au passage en affirmant qu'au jour du match avec Valenciennes, elle était *«de toute façon champion de France»* – ce qui n'arrivera qu'ensuite, après la victoire en coupe d'Europe et contre le PSG.

M. Mitterrand ne veut donc pas croire à ce qui semble être la conviction, non pas de la justice valenciennoise, mais de la Ligue nationale de football, dont l'enquête interne et la plainte sont à l'origine de l'instruction en cours. Le juge Bernard Beffy, déclare son président Noël Le Graet à *l'Express* du 15 juillet, *«a le dossier bien en main»*, avant d'ajouter, en connaissance de cause puisque, plaignant, il y a accès : *«Et, croyez-moi, le rapport que nous lui avons remis à l'ouverture de l'instruction ne pèse pas lourd à côté des éléments dont il dispose aujourd'hui.»* Le même Noël Le Graet dit qu'il se *«sent trahi»* à la découverte que l'OM et son président ne s'étaient pas *«assagis»*. Car il ne faudrait pas oublier en effet que le feuilleton judiciaire de l'OM, loin de commencer à Valenciennes, a déjà connu plusieurs épisodes. Et qu'à chaque fois, d'opportunes solidarités ont quelque peu entravé l'action de la justice.

N'est-ce pas le 4 juillet 1991 que le procureur de la République de Marseille écrivait au garde des sceaux qu'il avait *«l'intention de requérir l'ouverture d'une information des chefs de faux, usage de faux et abus de confiance»*, visant nommément M. Tapie ? *«Sauf instructions écrites contraires de votre part...»*, ajoutait le procureur Dropet. Et, en effet, elles furent contraires.

EDWY PLENEL

Autocritique

Au lendemain des déclarations de Serge Klarsfeld demandant à Bernard Tapie des *«excuses publiques»* à la suite de ses propos sur la déportation des juifs pendant la guerre, le président de l'OM a assuré la communauté juive de sa *«sympathie»*. *«Le combat que je mène depuis des années est là pour témoigner de la sincérité de mes sentiments de répulsion absolue à l'égard du nazisme, et de ma sympathie envers la communauté juive»*, a souligné M. Tapie dans un communiqué diffusé jeudi 15 juillet. *«Je n'ai jamais accusé des juifs d'avoir, pour échapper aux rafles, dénoncé d'autres juifs*, a-t-il ensuite précisé. *Si de tels propos ont été mis dans ma bouche, il s'agit bien évidemment d'une erreur de formulation, cela ne correspondant ni à l'histoire ni à mes convictions.»*

Dans un entretien paru dans *VSD*, Bernard Tapie comparait la procédure judiciaire de Valenciennes *«aux rafles de juifs»* pendant la dernière guerre (*le Monde* du 15 juillet). *«On disait : il y a ceux qui donnent et ceux qui partiront*, déclarait-il. *Et on faisait le troc. Tu veux sauver ta famille ? Tu m'en donnes dix. C'est ce qu'on veut faire à Eydelie. C'est ce qu'on veut faire à tout le monde, y compris aux Valenciennois. On leur met un marché en main : ou tu donnes, ou tu fais partie de ceux qu'on rase. Tu choisis.»* *«Si ces propos sont authentiques, l'opinion insensée qu'ils expriment au sujet des arrestations de juifs est plus infamente encore que certains propos de M. Le Pen, qui ont été sanctionnés par les tribunaux*, répondait Serge Klarsfeld. *Les familles de déportés exigent des excuses publiques ou bien s'adresseront à la justice pour obtenir réparation»* (*le Monde* du 16 juillet).

Au tribunal correctionnel de Saint-Brieuc

Le maire de Trébeurden condamné à une peine de prison ferme pour trafic d'influence

SAINT-BRIEUC

de notre correspondant

Alain Guennec, quarante-quatre ans, maire (apparenté socialiste) de Trébeurden – station balnéaire des Côtes-d'Armor – a été condamné par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, à deux ans d'emprisonnement, dont un an avec sursis, pour trafic d'influence. Il a également été privé de ses droits civiques et civils pour une durée de dix ans. Le jugement, exécutoire au terme du délai d'appel de dix jours, annulera de fait le mandat du maire.

La justice reproche à Alain Guennec d'avoir reçu une somme de 309 000 francs de l'ancien gérant du bureau d'études chargé de l'aménagement d'un port de plaisance sur le territoire de la commune. André Menguy, l'ex-gérant de la société Sérim, a été condamné à la même peine que le premier magistrat de la commune pour *«avoir usé d'offres de dons ou de présents tendant à la corruption d'Alain Guennec»*.

Autre inculpée, Marie-Françoise André, première adjointe au maire, poursuivie pour recel, a été condamnée à un an d'emprisonnement, dont six mois avec sursis, ainsi qu'à la déchéance de ses droits civiques et civils pour dix années également. Elle perdra aussi son mandat électif.

Alain Guennec et André Menguy avaient été placés sous mandat de dépôt pendant respectivement deux et trois mois. Lors de l'audience, le 27 mai, les deux hommes avaient argué de leur amitié pour justifier la transaction mise en cause. Le procureur avait considéré que les trois prévenus avaient agi par intérêt en *«tapant dans la caisse des citoyens, ce qui déshonore gravement le système démocratique»*. En toile de fond du procès, il y a la construction d'un port de plaisance qui divise les habitants de la commune. Depuis trois ans, de multiples épisodes judiciaires ont arrêté puis autorisé les travaux. Au début du mois, l'installation a accueilli les premiers bateaux. Trois jours après l'ouverture du port, le conseil municipal a confirmé, mardi 6 juillet, le dernier montage financier, malgré la mise en garde du préfet des Côtes-d'Armor qui, sur la base d'un rapport de la chambre régionale des comptes considérant le financement du port comme *«entaché d'illégalité»*, menace de porter à nouveau le dossier devant le tribunal administratif. – (*Intérim*)

« Human Bomb », affair…

CYCLISME : la onzième étape du Tour

Laurent Fignon ou la …

SOCIÉTÉ

« Human Bomb », affaire non classée

Les conclusions de l'enquête sur la prise d'otages de Neuilly-sur-Seine sont contestées par la famille du ravisseur Erick Schmitt

Avec près de trois cent cinquante cotes et cinquante-cinq scellés, le *dossier d'enquête* sur la prise d'otages de Neuilly est, depuis une semaine, aux mains du procureur de la République de Nanterre, Pierre Lyon-Caen. Cette enquête préliminaire avait été confiée à la brigade criminelle dès le début de la prise d'otages, le 13 mai, à la maternelle du groupe scolaire Commandant-Charcot de Neuilly-sur-Seine. Elle arrive à *son terme* au moment où la version présentée avec constance par le ministère de l'intérieur est fortement contestée par le Syndicat de la magistrature (SM) et par les parents d'Erick Schmitt.

Privilégiant la thèse de la légitime défense, la version officielle affirme qu'Erick Schmitt, qui s'était sur*nommé «Human Bomb», se serait* réveillé pendant que le RAID évacuait les otages en douceur; le réveil d'«HB» aurait alors contraint les policiers à tuer le ravisseur afin d'éviter une explosion meurtrière. Mais le SM, qui se réfère à une source du ministère de l'intérieur, dont l'organisation syndicale veut préserver l'anonymat, a estimé, dans le dernier numéro de sa revue *Justice*, que *«la résolution d'abattre le preneur d'otages aurait été prise à froid et n'aurait, en aucun cas, été le fruit des contingences nées de l'intervention du RAID»* (*le Monde* daté 4-5 juillet). *«L'obligation d'abattre cet homme (...) reste largement à démontrer»*, considère le SM, en affirmant qu'un *«ordre venu d'en haut»* et revêtant *«un caractère purement politique»* avait commandé cet acte. Charles Pasqua a réagi, mardi 13 juillet sur France 2, en déclarant que ces propos *«frisent la calomnie»*.

Point par point, l'enquête de la brigade criminelle de la PJ parisienne et les expertises du Laboratoire parisien de police scientifique apportent aujourd'hui des éléments de réponse sur les circonstances de la mort d'Erick Schmitt.

● **Le système explosif installé par «Human Bomb».** – Pendant la prise d'otages, les négociateurs autorisés à pénétrer dans la salle de classe (le maire de Neuilly, le patron du RAID ou le procureur de Nanterre) avaient remarqué qu'un voyant rouge, placé sur le système de mise à feu, était allumé en leur présence. De leur côté, les trois femmes s'occupant des enfants (l'institutrice Laurence Dreyfus, la capitaine des pompiers Evelyne Lambert et le médecin du SAMU Catherine Ferracci) avaient noté que cette lumière rouge était éteinte quand les négociateurs quittaient la pièce. Le RAID en avait déduit que «HB» désamorçait sans doute le système de mise à feu quand il s'estimait en sécurité.

L'expertise menée par le laboratoire de police a révélé qu'il n'en était rien: à tout moment, l'explosion pouvait être déclenchée en quelques fractions de seconde. Deux schémas de mise à feu avaient en effet été concoctés par le ravisseur. D'une part, un système à décompression auquel «HB» recourait quand des négociateurs se trouvaient dans la pièce : il lui suffisait de relâcher la pression qu'il exerçait d'une main sur une poire en plastique pour provoquer une explosion immédiate en cas d'intervention brutale des policiers. D'autre part, même après avoir désamorcé ce *système à décompression*, Erick Schmitt pouvait, en appuyant sur un bouton, actionner directement le détonateur.

Ce système très perfectionné permettait de déclencher, au choix, l'ensemble des explosifs, ou uniquement ceux installés près des portes de la classe. Les charges de dynamite étaient suffisantes pour anéan*tir tout ce qui se trouvait aux alen*tours : dans un rayon de 5 mètres, selon certaines estimations, voire de 10 mètres. Dans cette dernière hypothèse, les murs porteurs de la pièce, située au rez-de-chaussée, risquaient de s'effondrer. De quoi provoquer la mort des seize personnes encore présentes au moment du dénouement : six écolières, Evelyne Lambert, huit policiers du RAID (deux pour «neutraliser» Erick Schmitt, six pour emmener les enfants), ainsi que «HB».

● **Les somnifères pris par Erick Schmitt à son insu.** – Des produits somnifères avaient, la nuit de sa mort, été mélangés au café apporté au ravisseur. Jusqu'alors, Erick Schmitt faisait goûter les aliments ou les boissons par l'une des trois femmes, puis laissait passer un quart d'heure avant de les consommer. Ce dernier soir, par lassitude ou pour ne pas déranger Evelyne Lambert qui sommeillait, il aurait renoncé à ces précautions, ingurgitant le café drogué sans le faire goûter. Mais, selon un témoignage figurant au dossier, Erick Schmitt en aurait bu seulement une gorgée, trouvant que le breuvage avait un goût bizarre. L'analyse toxicologique opérée après l'autopsie d'Erick Schmitt n'a révélé aucune trace de produits somnifères.

● **Les cassettes vidéo sur la prise d'otages.** – L'intervention finale des policiers n'apparaît pas sur les documents vidéo contenus par le dossier de l'enquête préliminaire. On se souvient qu'«HB» avait demandé que ses petits otages soient filmés par une caméra, installée dans la pièce sur sa requête, afin que ces images puissent rassurer leurs parents. Les cassettes fournies par le RAID, qui couvrent plusieurs heures d'enregistrement, sont d'un faible intérêt : leurs prises de vue montrent seulement la partie de la pièce où se trouvaient les enfants; la silhouette d'Erick Schmitt, qui se tenait dans une seconde moitié de la pièce, n'y apparaît pas; la scène du dénouement, quand des hommes du RAID pénètrent dans la salle de classe pour enlever les écoliers, n'y figure pas davantage.

Durant la prise d'otages, il avait *été envisagé que l'une des femmes* présentes dans la pièce modifie l'angle de vue de la caméra. Mais le RAID avait ensuite affirmé ne pas avoir recouru à ce stratagème (*le Monde* du 18 mai). Si d'autres moyens techniques (caméras miniaturisées ou micros) ont été installés dans la pièce par le RAID pour suivre les faits, gestes et paroles de «HB», ces documents ne figurent pas au dossier.

● **Le policier qui a tué «HB».** – Trois balles ont atteint Erick Schmitt à la tête (deux de ces projectiles ont pénétré par le même orifice). Elles ont été tirées par l'un des deux policiers du RAID qui, chargés de le «neutraliser», se sont approchés à une faible distance du ravisseur. Entendu par la brigade criminelle, le tireur a affirmé que le preneur d'otages avait bougé la tête et avait ouvert les yeux pendant qu'il braquait son arme sur lui. Le deuxième témoin direct, qui «couvrait» son collègue, n'a pas été entendu car il était en mission hors de Paris au moment des auditions effectuées par la PJ.

A deux reprises, le «patron» du RAID, Louis Bayon, a répondu aux questions des enquêteurs. Il a réaffirmé que ses hommes devaient mettre «HB» hors d'état de nuire au cas où, se réveillant, il ferait peser une menace immédiate sur la vie des enfants. Les divers scénarios d'intervention préparés par le RAID n'ont pas été versés au dossier. Ce dernier ne porte pas davantage la trace des ordres transmis par le ministre de l'intérieur, qui a affirmé avoir donné son «feu vert» à 5 h 30, soit deux heures avant le dénouement.

● **Le contrôle de la justice.** – Participant en personne aux négociations avec le ravisseur, le procureur de la République de Nanterre, M. Lyon-Caen, avait essayé en vain d'obtenir sa reddition. Le samedi, vers 2 h 30 du matin, il avait quitté l'école de Neuilly en donnant son accord de principe pour une intervention visant à libérer les otages. Après la mort d'Erick Schmitt, il avait publiquement regretté que l'intervention du RAID ait été opérée sans qu'il soit consulté ni averti à temps, et qu'elle se soit soldée par la mort d'un homme qu'il aurait été souhaitable d'appréhender.

Estimant que les conditions de cette opération finale paraissaient suffisamment claires et que les explosifs constituaient une menace évidente pour la vie des otages, il n'avait cependant pas demandé l'ouverture d'une information judiciaire pour recherche des causes de la mort d'Erick Schmitt, décidant de laisser l'enquête préliminaire suivre son cours. Le témoignage de source anonyme avancé par le SM ne constitue pas, explique M. Lyon-Caen, qui est l'un des membres fondateurs du syndicat, un élément d'accusation qui permettrait d'ouvrir une information judiciaire. Aux yeux du procureur de Nanterre, l'état actuel du dossier d'enquête conforte en effet la thèse de la «légitime défense». Cette enquête préliminaire n'est cependant pas close, M. Lyon-Caen se réservant la possibilité de demander d'autres investigations à la PJ.

En effet, l'ensemble des pièces du *dossier ne suffisent pas, en l'état*, à lever les doutes de ceux qui continuent de penser que la vie d'«HB» aurait pu être sauvée. Aussi le père, la mère et la sœur d'Erick Schmitt ont-ils annoncé, par la voix de leur avocat, Me François Ioos, qu'ils avaient déposé plainte contre X... avec constitution de partie civile, mardi 13 juillet, devant le doyen *des juges d'instruction de Nanterre*, pour *«homicide volontaire avec préméditation»*. *«Il n'y avait pas d'autre voie*, commente Me Ioos, *pour connaître les circonstances précises dans lesquelles Erick Schmitt a été abattu par la police. Il s'agira de vérifier si les policiers du RAID étaient en état de légitime défense, et de savoir sous couvert de quelle autorité légitime ils ont pris la responsabilité de tuer. L'affaire n'est pas classée. Il reviendra à la justice de se prononcer.»* Mardi 13 juillet, M. Pasqua a commenté qu'il comprenait *«l'attitude* [d'une] *famille traumatisée»*.

ERICH INCIYAN

DÉFENSE

D'un commun accord

L'Elysée et Matignon ont nommé les sept experts du groupe de travail sur les essais nucléaires

L'Elysée et l'hôtel Matignon ont publié, jeudi 15 juillet, un communiqué conjoint qui détaille la composition du groupe de travail chargé, sur une initiative de M. Balladur, de *«réfléchir aux conséquences sur notre armement nucléaire du moratoire sur les essais»*. Ce groupe de travail comprend sept membres. Il devra rendre ses conclusions à l'automne, soit au moment où une commission, présidée par le vice-président du conseil d'Etat, Marceau Long, devra faire connaître ses premières réflexions sur le contenu du Livre blanc sur la défense rédigé à la demande du gouvernement, en préface à la nouvelle programmation militaire au printemps 1994.

Annoncé en son principe, le 4 juillet, par le premier ministre, au lendemain de la décision de prolonger le moratoire décrété en avril 1992 sur les essais nucléaires, ce groupe de travail, présidé par l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, *réunit : Hubert Curien, ancien* ministre de la recherche; Jean Teillac, haut-commissaire à l'énergie atomique; Henri Conze, délégué général pour l'armement; le général Philippe Vougny, ancien commandant les forces aériennes stratégiques (bombardiers nucléaires Mirage 4 et missiles du plateau d'Albion) et, aujourd'hui, chargé de mission auprès de François Mitterrand pour les questions stratégiques et spatiales; Roger Baleras, directeur des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), et Robert Dautray, directeur scientifique du CEA.

Selon Matignon, le contenu du rapport de ces sept experts, ainsi que leurs travaux, resteront secrets en raison des implications qu'ils auront sur la défense nationale. En effet, le groupe devra dresser un inventaire des armes nucléaires, celles qui sont en service comme celles qui sont à venir.

Le groupe devra dire si le moratoire actuel sur les essais nuit ou non à l'arsenal nucléaire de la France. Sans préjuger les résultats de leurs réflexions, on peut aujourd'hui observer qu'aucun de ces experts n'est connu pour ses prises *de positions contre la modernisa*tion de la dissuasion et, même, que la plupart d'entre eux – à commencer par les membres du CEA – sont partisans d'une reprise des expérimentations.

REPÈRES

DROGUE

Les trafiquants de cannabis échappent aux prisons néerlandaises

Les trafiquants de drogues «douces» interpellés à l'aéroport de Schipol-Amsterdam avec une quantité de drogues inférieure à 25 kilos ne sont plus mis en détention, depuis la fin de 1992, a-t-on appris cette semaine. A la suite d'une décision prise par le parquet du tribunal de Haarlem, dont dépend l'aéroport de Schipol, un simple procès-verbal est désormais dressé à l'encontre du trafiquant, auquel une citation en justice est remise. Puis le trafiquant est invité à prendre le premier avion à destination de son pays d'origine. Il sera ensuite jugé par contumace aux Pays-Bas. S'il ne revient pas sur le territoire néerlandais, il ne court presque aucun risque d'être poursuivi dans son pays d'origine. Les Pays-Bas n'ont d'accord en ce domaine qu'avec les Etats de la CEE, les Etats-Unis et le Canada. Or, environ 99 % des trafiquants venus de l'étranger ne proviennent pas de ces pays, *selon l'officier de justice à Haarlem*, Mme Hemmes-Boender.

IMMIGRATION

M. Pasqua contre l'entrée en France des «intégristes musulmans»

La France *«n'a pas l'intention d'accorder l'entrée sur son territoire à des intégristes musulmans qui viendraient prendre en mains la communauté algérienne»*, a déclaré Charles Pasqua, jeudi 15 juillet, au cours d'un entretien diffusé par la radio marocaine Médi-1 de Tanger. *«Par contre, s'il s'agit de gens dont la vie est menacée et qui demandent l'asile tout en s'engageant à ne participer à aucune action de nature à nuire aux intérêts de la France, il n'y a pas de raison de ne pas les accepter»*, a ajouté le ministre de l'intérieur. Commentant son projet de loi sur l'immigration, M. Pasqua a affirmé que *«ceux des membres des familles de Tunisiens, Algériens ou Marocains vivant en situation régulière en France, n'ont rien à craindre, car ils sont à l'abri de nos lois et pourront y vivre paisiblement»*.

LOGEMENT

Les HLM de Paris réétudient leurs formulaires d'enquête sur les locataires

La plainte instruite par le parquet contre l'Office public d'aménagement et de construction de Paris (OPAC, ex-office d'HLM), qui avait diffusé des questionnaires concernant les locataires (*le Monde* du 14 juillet), a suscité une réaction rapide de la part du nouveau directeur de l'Office, Yves Laffoucrière. Celui-ci a reçu notification de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 9 juillet. Il a le jour même *suspendu la diffusion des imprimés* litigieux, qui étaient destinés, a-t-il confirmé, à recueillir des informations sur certains locataires qui sont l'objet de plaintes de la part de leur voisinage. Le procédé concernerait 3 % de l'ensemble des personnes logées par l'Office.

Celui-ci n'a pas l'intention de *renoncer à ce mode d'information*, mais souhaite le rendre compatible avec les prescriptions de la loi de 1978. La direction de l'OPAC a donc l'intention de préparer de nouveaux imprimés en collaboration avec la CNIL, qui, pour sa part, accepte de «jouer le jeu», mais souhaite que le parquet mène d'abord à terme son enquête.

SPORTS

CYCLISME : la onzième étape du Tour de France

Laurent Fignon ou la vie ailleurs

Au lendemain de sa victoire à Serre-Chevalier, le Suisse Tony Rominger a remporté, jeudi 15 juillet, la onzième étape à Isola 2000. Il a devancé l'Espagnol Miguel Indurain – qui conserve le maillot jaune – et l'Italien Claudio Chiappucci. Six concurrents sont arrivés hors délais. Parmi eux, le Français Gilbert Duclos-Lassalle et l'Italien Mario Cipollini. Le Belge Wilfried Nelissen a été contraint à l'abandon comme le Français Laurent Fignon, double vainqueur du Tour en 1983 et 1984, dont c'était la dernière apparition dans l'épreuve.

ISOLA 2000

de notre envoyée spéciale

C'est triste un coureur qui s'en va. Jeudi, la montagne n'a pas fait de quartier, le Tour s'est effeuillé comme une marguerite de quatorze pétales. Exit, la belle gueule de Mario Cipollini ou le sourire quadragénaire de Gilbert Duclos-Lassalle, exit le panache de Laurent Fignon. C'est pour ce dernier que l'on a eu le cœur chaviré, car c'était son dernier Tour de France.

Il a décroché au pied de la montée vers Isola 2000. Il avait trop mal, Laurent. Ses genoux et ses cuisses le faisaient souffrir, des crampes, des contractures trop douloureuses pour se faire oublier. S'il était monté, il aurait été hors délais et éliminé. *«A quoi bon*, dit-il. *J'ai préféré m'arrêter.»* Dans sa chambre, sur la table de massage, il reste impassible. Une façade. *«Bien sûr que je suis déçu. Mais je ne suis pas un chialeur. Vous ne me verrez pas pleurer. Quand on fait du sport de haut niveau, on sait que ces choses-là existent.»*

Jeudi 15 juillet, la Grande Boucle vient de tourner une page, tout enluminée du panache blond de Laurent Fignon. De cette double victoire au Tour de France en 1983 et 1984, de cette étape dans les Vosges, en 1992, ou du Tour d'Italie, et tant d'autres, les souvenirs d'adolescent sont trop loin. On se souvient de cet extraordinaire finish sur les Champs-Elysées, en 1989, où le Français fut battu de huit secondes par Greg LeMond après 4 000 kilomètres de course.

On se remémore cette hargne, dents serrées sur les pavés du Paris-Roubaix; de cette couette fouettant son casque, filant dans le vent; de ces lunettes cerclées d'or, les yeux bleus pétillant d'on se sait quelle malice. Des désillusions, aussi : les trois premiers abandons dans le Tour, en 1986, 1988 et 1990, ainsi que ce début de saison 1993 raté. Malade, Fignon était interdit de victoires.

Une génération révolue

Il restera de Fignon la réputation d'un homme intransigeant, de mauvaise tête, lui qui semble si proche, si disert, dans sa défaite : *«Je ne cherche pas à plaire*, explique-t-il, *ni à épater. J'ai fait ce sport pour me faire plaisir. Alors, quand on m'embêtait, j'envoyais bouler les gens, les journalistes, surtout.»* On lui a collé une image d'intello parce qu'il se passionne pour la lecture. Il hausse les épaules : *«Les gens pensent ce qu'ils veulent.»*

Certains diront qu'il est sorti par la petite porte; d'autres que c'est dommage, qu'un attaquant a disparu dans un Tour devenu trop sage sous la domination de Miguel Indurain. Fignon n'aurait pas pu grand-chose, perdu dans les profondeurs du classement général. Mais il était là, réveillant les mémoires, et c'était beau. Il n'a pu suivre ce rythme nouveau d'un peloton fou et ces stratégies d'équipes trop bien réglées. Mercredi, il s'était sorti les tripes, terminant vingtième. *«Cette fois, j'ai eu trop mal. J'avais des crampes tenaces qui n'ont pas voulu partir après une ou deux heures de course. C'est l'âge, le corps commence à refuser les efforts.»*

Il se sent quelqu'un d'autre, maintenant. Un coureur d'une génération révolue. *«Aujourd'hui, on ne rigole plus. Le peloton file si vite qu'on a même plus le temps de s'arrêter pour pisser ou ralentir pour prendre sa musette aux ravitaillements.»* Il ne la blâme pas, cette nouvelle génération irrespectueuse : *«Moi aussi, lorsque je suis arrivé, j'ai bousculé les habitudes. A l'époque, chaque équipe avait un capitaine aidé par ses lieutenants qui étaient là pour l'aider. Et moi, j'attaquais. Car j'avais tout d'abord choisi le sport pour la compétition, pour gagner, pour me faire plaisir.»*

Laurent Fignon aura trente-trois ans en août. Et une nouvelle vie commence pour lui qui a vécu de cyclisme pendant quinze ans. Du quotidien, il n'a connu qu'un sacerdoce qui l'a transbahuté d'hôtel en hôtel, de course en course, à travers le monde. *«Quand on est jeune, on accepte ce mode de vie. Jusqu'à vingt-huit, vingt-neuf ans, le vélo me suffisait. J'étais heureux. Je voyageais. Je découvrais des pays, des gens. Aujourd'hui, après la course, je m'emmerde. Je me souviens de ces voyages où nous sommes passés près des chutes du Niagara et par le Grand Canyon. Nous n'y sommes pas allés et nous avons regardé le temps passer.»*

Aujourd'hui, il voudrait apprendre, comme un lycéen tout juste sorti de l'école. Que va-t-il faire? *«Prendre une année sabbatique, plutôt de transition, le temps de me réacclimater à la vie normale. J'ai trente-deux ans, et je n'ai qu'un bac. J'aimerais suivre des stages de tout, de comptabilité, de communication, de gestion.»* Deviendra-t-il conseiller technique ou directeur sportif? Tout cela est bien prématuré. *«Mais je ne peux pas complètement quitter le vélo.»*

Pour l'heure, il est encore un coureur cycliste qui finit sa saison. *«Je ne sais pas bien quand je m'arrêterai, cette année. Je sais juste que toute course que je vais disputer sera la dernière du nom. Je vais continuer jusqu'à l'hiver, car je ne veux pas m'arrêter comme cela, à l'abandon, au pied d'une montagne.»*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les classements

Onzième étape
Serre-Chevalier-Isola 2000
(180 kilomètres)

1. T. Rominger (Sui), 5 h 41 mn 3 s; 2. M. Indurain (Esp), même temps; 3. C. Chiappucci (Ita) à 13 s; 4. Z. Yaskula (Pol); 5. A. Mejia (Col), tous les deux à 15 s; 6. B. Riis (Dan) à 31 s; 7. R. Millar (GB) à 1 mn; 8. O. Rincon (Col) à 2 mn 56 s; 9. A. Hampsten (EU) à 3 mn 6 s; 10. R. Conti (Ita) à 3 mn 22 s.

Général : 1. M. Indurain (Esp), 46 h 39 mn 20 s; 2. A. Mejia (Col) à 3 mn 23 s; 3. Z. Yaskula (Pol) à 4 mn 31 s; 4. T. Rominger (Sui) à 5 mn 44 s; 5. B. Riis (Dan) à 10 mn 26 s; 6. A. Hampsten (EU) à 11 mn 12 s; 7. C. Chiappucci (Ita) à 14 mn 9 s; 8. E. Breukink (PB) à 14 mn 54 s; 9. P. Delgado (Esp) à 15 mn 32 s; 10. O. Rincon (Col) à 21 mn 17 s.

AUTOMOBILISME

La FISA condamne l'aide à la conduite des formule 1

La Fédération internationale du sport automobile (FISA) a interdit, jeudi 15 juillet, à Paris, les dispositifs d'aide à la conduite, embarqués dans les monoplaces de formule 1. Réunie en conseil extraordinaire, elle a déclaré contraire au règlement l'utilisation de suspensions actives et de systèmes d'antipatinage. Cette décision concerne au premier chef Williams, la seule parmi les écuries incriminées à avoir conçu sa monoplace autour de la suspension active. A la différence des autres, Williams est dans l'impossibilité d'aligner rapidement des voitures à châssis classique conforme au règlement.

Celui-ci stipule que la suspension active ne doit pas influer sur l'aérodynamique et que l'antipatinage ne doit être commandé que par le pilote. Williams a annoncé son intention de faire appel de cette décision auprès du tribunal d'appel de la Fédération internationale automobile (FIA). Cet appel, suspensif, ne pourra pas être jugé *avant le Grand Prix d'Allemagne*, à Hockenheim, le 25 juillet, où les dispositifs d'assistance pourront encore être utilisés. On devrait savoir avant le Grand Prix de Hongrie, en août, si les voitures doivent ou non être modifiées jusqu'à la fin de la saison.

Renault avait menacé, samedi 10 juillet, d'abandonner la F1 si l'électronique était bannie. Par ailleurs, la FISA devait examiner, vendredi 16 juillet, la question du carburant. Williams risque de se faire retirer les points engrangés par Prost aux Grands Prix de San-Marin, d'Espagne et du Canada, si le carburant Elf utilisé à l'occasion de ces courses était déclaré non conforme.

ARTS

VITRAUX PARISIENS DE LA RENAISSANCE

à la Rotonde de La Villette

L'autre peinture

Où l'on redécouvre avec bonheur les peintres-verriers du XVIe siècle

C'est une habitude, une mauvaise habitude qu'André Chastel dénonça vivement à plusieurs reprises, y compris dans *le Monde* : quand il s'agit d'écrire l'histoire de la peinture française du Moyen Age et de la Renaissance, nul ne songerait à négliger ceux qui avaient élu pour supports les murs des églises, le bois des panneaux, le papier des manuscrits à enluminures.

Mais ceux qui peignaient sur le verre, les peintres-verriers qui exécutaient vitraux sacrés et profanes, ceux-là ne sont guère à l'honneur. On les tient pour des auxiliaires et des décorateurs dont les œuvres ont pour premier mérite d'orner gracieusement fenêtres et rosaces, de mettre un peu de couleur sur les murs. Du détail de leurs travaux, de leurs procédés, des styles qu'ils adoptèrent et adaptèrent, il n'est le plus souvent fait que mention, brève, trop brève mention.

L'exposition qu'abrite la Rotonde de Ledoux n'est guère longue, elle non plus. Mais, en quelques salles et quelques vitraux, elle démontre avec fermeté qu'il faut s'intéresser aux vitraux des années 1500 et que la peinture parisienne de la Renaissance a là plusieurs de ses chefs-d'œuvre. Elle s'organise autour de la verrière de *la Sagesse de Salomon*, exécutée en 1531 pour la chapelle Saint-Jean-Baptiste de l'église Saint-Gervais, récemment restaurée. Or *la Sagesse de Salomon*, que l'on peut ici voir de tout près, suffirait à établir à elle seule l'importance de cette «autre» peinture : la composition, les figures, le dessin et le chromatisme témoignent, d'une part, de la maîtrise parfaite des matériaux et des procédés.

Coloristes audacieux

De l'autre, elle révèle quelles relations attachaient les verriers à leurs contemporains peintres et graveurs. Celui – son nom n'est pas connu avec certitude – qui détermina l'ordonnancement de l'image, divisée en quatre lancettes hautes et étroites, celui-là connaissait les gravures de Marc-Antoine d'après Raphaël et celles de Dürer, dont il a logé des citations dans une image directement inspirée d'un dessin de Jan De Beer, maniériste anversois aux élégances très gothiques.

Qu'en déduire ? Que l'étude de l'iconographie et des modes stylistiques passe par l'analyse du vitrail et qu'il convient à l'évidence de réintégrer ses praticiens dans l'histoire de l'art. L'impératif est d'autant plus fort qu'il s'agit là souvent d'œuvres admirables, d'autant plus séduisantes qu'elles tirent parti de la luminosité du verre. Les écarlates, les pourpres, les jaunes jonquille et les jaunes soufre font merveille, largement employés à la représentation des drapés, des turbans et des capes brodées où s'enveloppent Salomon, les gentilshommes de sa cour et les deux rivales qui se disputent l'enfant. C'est du reste une constante du vitrail que d'exalter les tons. Tel bourreau de la *Flagellation*, peint pour la Sainte-Chapelle vers 1500, a les jambes moulées dans une splendide paire de chausses à raies roses et vertes. Le magicien Hermogène, d'une verrière de Saint-Gervais, n'est pas moins beau, enveloppé d'un manteau vermillon tacheté d'or.

Ces coloristes audacieux savaient aussi l'art du dessin expressif et précis, comment suggérer en quelques traits un singe, une perdrix, une perspective d'architecture et les anges du paradis. Il est vrai qu'ils s'inspiraient d'excellents modèles, Dürer et Raphaël, mais aussi bien Fouquet, auquel aurait été emprunté le motif d'un rondel, deux jeunes femmes enturbannées qui tiennent entre elles le monogramme du commanditaire, contrôleur de la recette générale des finances en 1452.

Dans d'autres cas, il est plus périlleux de prétendre reconnaître une source précise, mais peu risqué d'affirmer que les maniérismes italien et nordique ont largement inspiré les verriers parisiens – qui étaient à la mode, en somme. *L'Aveugle guidé par une jeune femme dans un paysage à l'antique*, fragment d'une baie de Saint-Gervais, là encore, pourrait être d'un élève de Beccafumi ou de Pontormo. C'est tout dire de l'étrangeté et de la suavité de l'œuvre.

PHILIPPE DAGEN

► Rotonde de La Villette, place de Stalingrad, 75019 Paris. Jusqu'au 8 août. L'exposition a donné lieu à un catalogue appelé à faire date par sa clarté et son érudition (206 pages, 207 ill., 290 francs).

□ **Nomination à l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette.** – Jean-Claude Walter a été nommé directeur général de l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette où il remplace Christian Gay-Bellile (*le Monde* du 9 juillet). Le président de l'Etablissement public, Jean Audouze, et Jean-Claude Walter devraient présenter début septembre le nouvel organigramme, ainsi que la programmation pour 1994.

[Ancien élève de l'ENA, Jean-Claude Walter, quarante ans, administrateur civil au ministère du budget, était en charge, depuis 1992, des budgets de la culture, des grands travaux et de l'audiovisuel.]

OLIVIER DEBRÉ, *à Montbéliard, Valence et Ajaccio*

De la structure à l'effusion

La rétrospective du peintre en trois musées

L'ample rétrospective organisée par thèmes et distribuée entre les trois musées de Montbéliard, Valence et Ajaccio, permet d'abord un constat. Qu'elle se dise *«signes-personnages»*, *«signes-paysages»* ou *«carnet de voyages»*, qu'elle soit maçonnée en force, traitée en volutes épaisses crêtées d'écume, ou fluide comme les eaux de la Loire, parcourue d'épisodes graphiques ou lisse comme un étang, la peinture d'Olivier Debré paraît toujours recouvrir un secret. Quelque chose est à l'œuvre sous l'épiderme. Comme si l'évidence du travail de la matière occultait on ne sait quoi : la perception immédiate d'un sujet, peut-être, une impression trop impressionniste, le processus même de l'abstraction ?

L'œuvre est parfaitement cohérente dans son assise naturelle. *«Quand je suis comme le vent, comme la pluie, comme l'eau qui passe, je participe à la nature et la nature passe à travers moi»*, a dit Olivier Debré. Cette identification aux éléments ne s'est pas faite d'un seul coup. La rétrospective en triptyque éclaire l'aventure de cinquante ans de création.

A Montbéliard, dans l'ancien château des ducs de Wurtemberg, on prend possession de l'œuvre de Debré quasiment dans la totalité de son évolution. Les salles du haut, morcelées, abritent les compositions et les natures mortes de 1942 à 1947. L'influence de Picasso y est manifeste. De la même manière que le maître de *Guernica*, Debré fait écho à la malignité des temps par la cruauté de la peinture même. Lui qui était de formation classique, issu d'un milieu familial humaniste, il s'engage dans le langage de la non-figuration, mais sa non-figuration n'est pas absence à l'histoire, tout au contraire. Une écriture anguleuse et hérissée, un métier presque misérabiliste, une couleur réduite, des aigreurs de palette, un état sauvage de la peinture, enfin, traduisent l'état déchiré du monde. Des tableaux s'intitulent *Abstraction* mais aussi *l'Otage*, *le Sourire sadique*, *le Mort et l'Assassin*.

Une vaste salle de plain-pied du château-musée accueille d'un seul tenant les grandes peintures de 1948 à 1967. Les *«signes-personnages»* – c'est ainsi que les appelle Debré – s'y alignent à la parade, monumentaux, dans une couleur d'abord puissamment terrestre. Le peintre y construit l'espace en larges moellons verticaux. Le coup de brosse structure la pâte, belle et austère, on pourrait dire paysanne.

L'allusion figurative se perçoit parfois, comme dans *Famille à la grande falaise* ou *Personnage au bord de la mer*, mais la peinture l'emporte sur le sujet ou plutôt sur le thème, le souvenir du thème, et l'enfouit dans ses épaisseurs qui viennent battre les bords du tableau en bourrelets cicatriciels. Peinture ininterrompue... L'espace s'ouvre à la couleur, aux palpitations de blancs bleutés, à des signes que le pinceau trace d'une seule coulée, jusqu'aux grands balayages quasi monochromes – il faut y regarder de près, – semés de quelques reliefs de matière agglutinée. Pour marquer l'emplacement des racines, Debré note les noms de lieux (Saint-Georges de Didonne, Cachan...) où la nécessité du tableau s'est fait sentir.

A Valence, où les affinités de couleurs et de respiration ont été quelquefois préférées à l'ordre chronologique, les *«signes-paysages»* prennent le relais, le plus souvent composés en touches horizontales. On en arrive aux épanchements récents, aux toiles couvertes et découvertes de jus transparents, à l'espace fluide, aquatique ou céleste, qui s'est substitué aux sillons nourriciers de la terre. Une salle entière immerge le visiteur dans les eaux de la Loire : toiles sans fin, légères, mouvantes et insondables, toutes proches des derniers *Nymphéas* de Monet.

Le «point de vue», paisiblement lyrique, de l'englouti consentant. A Ajaccio, le Cardinal-Fesch accueille le Debré des *«carnets de voyages»*, toujours soucieux de doter ses peintures d'une identité géographique. Il arrive pourtant qu'elles ne soient que plages blanches touchées, en marge, d'une légère effusion colorée. Pas de formes mais une saveur fruitée, une réminiscence épurée, la joie lointaine d'un âge d'or. Les larges dessins à l'encre confirment ces localisations distanciées.

Olivier Debré ne serait-il pas un témoin capital dans une génération pour laquelle l'abstraction a été la quête d'un équilibre entre les souvenirs irrécusables des sens, une philosophie du monde et l'autonomie inviolable du langage pictural ? Une génération qui voulait tout dire de l'image dans l'absence d'image.

JEAN-JACQUES LERRANT

► Musée de Montbéliard, Château des ducs de Wurtemberg, tél. : 81-99-22-61. Musée de Valence, 4 place des Ormeaux, tél. : 75-79-20-80. Musée Fesch, 50 rue Cardinal-Fesch, Ajaccio, tél. : 95-21-48-17. Jusqu'au 31 août.

► Une synthèse de ces trois expositions, enrichie des recherches architecturales d'Olivier Debré, sera présentée au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, du 13 octobre au 12 décembre.



RUNO SCHNEBELIN

ADMISSION AUX GRANDES ÉCOLES

Ecole normale supérieure (Ulm)

(par ordre de mérite)

LETTRES
Groupe A/L

Frédérique Leichter (1re), Sophie Matter (2e), Fabrice Lanteri (3e), Yves Cusset (4e), Cyrille Crepey (5e), David Fajolles (5e), Dalibor Frioux (7e), Grégoire Kantardjian (8e), Elodie Lefaure (9e), Patrice Maniglier (9e), Henri Garric (11e), Philippe Orsini (12e), Aude Deruelle (13e), Béatrice Bourgeois (14e), Laurence Rouzaud (15e), Séverine Lamoure (16e), François Le Tourneau (17e), Jean Vidal (18e), Anne Masson (19e), Pierre-Michel Durand (20e), Franck Merger (21e), Olivier Ponton (22e), Orlando Gamboa Dos Santos (22 *bis*), Daniel Baric (23e), Annick Peters (24e), Tristan Diefenbacher (25e), Louis-Georges Tin (26e), Philippe Guillant (27e), Valérie Letilleul (27e), Christine Journe (29e), Michel Gribenski (30e), Véronique Verdeil (30e), Laurence Foschia (32e), Vincent Denis (33e), Nathalie Helmreich (34e), Cendrine Lecaplain (35e), Beltran Calveyra (36e), André Micos (37e), Camille De Belloy (38e), Anne Rouhette (39e), Rémi Decour (40e), Charlotte Lerouge (40e), Julie Casteigt (42e), Benoît Grevin (42e), Eleonore Le Jalle (42e), Tania Marie Rizk (42e), Ludivine Goupillaud (46e), Julien Dubouloz (47e), Claire Cortes (48e), Sophie Moreau (48e), Lauleen Sichel (48e), Marie Cartier (51e), Yann Tholoniat (51e), Guillaume Bady (53e), Hélène Fernandez (53e), Sophie Schvalberg (53e), Christophe Rogue (56e), Laurent Hermeline (57e), Thomas Lienhard (57e), Xavier Roux (57e), Antoine Deram (60e), Marianne Le Blanc (60e), Morvan Perroncel (62e), David Fiala (63e), Jeanne Pailler (64e), Olivier Azam (65e), Laurent Vissiere (65e), Denis Perrin (67e), Maud Reydellet (67e), Caroline Granier (69e), Anthony Mangeon (69e), Anne Pallud (71e), Pierre-Louis Colin (72e), Julia Gros (72e), Emmanuelle Georges (74e), Jean-Pascal Pouzet (74e)

Groupe B/L

Karol Beffa (1er), Elie During (1er), Vincent Debaene (3e), Stéphane Peltan (4e), Vincent Girel (5e), Pierre-Yves Quiviger (6e), Jean Narboux (7e), Catherine Guérin (8e), Baudoin Millet (8e), Thierry Hoquet (10e), Muriel Darmon (11e), Maya Bacache (12e), Marielle Mace (13e), David Belot (14e), Anne Laugier (15e), Romain Paserot (15e), Didier Fournet (17e), Anne Robineau (17e), Patrice Arnaud (19e), Eloïse Lièvre (20e), Brice Halimi (21e).

Ecole des chartes

(par ordre de mérite)

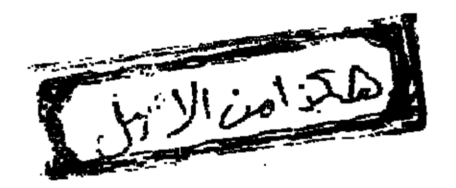
PREMIÈRE ANNÉE

Section A

Nicolas Buanic (1er), Caroline Guibaud (2e), Marie Palewski (3e), Sylain Manville (4e), Nicolas Roche (5e), Isabelle Diry (6e), Isabelle Marié (7e), Marie-Hélène Peltier (8e), Luce Albaret (9e), Bernard Jacquier (10e), Cécile Tedaldi da Lage (11e), Stéphanie Billot (12e), Xavier Nadrigny (13), Caroline Mariacci (14e), Sandrine Turck (15e), Katie Brzustowski (16e), Agnès Bos (17e), Jean-Baptiste Lebigue (18e), Isabelle Fargnoli (19e), Christelle Cazaux (20e), Tifenn Salmon de La Godelinais (21e), Marianne Besseyre (22e), Béatrice Olive (23e), *Caroline Jaeger (24e), Sylvie Bourel (25e).*

Section B

Vincent Denis (1er), Boris Spirta (2e), Nathalie Koble (3e), Magali Bergis (4e), Laurent Vissière (5e), Xavier Dectot (6e), Sébastien Lanoye (7e), France Grosjean ép. Capdeville (8e), Olivier de Solan-Bethmale (9e), Bertrand Haan (10e), François Petrazolier (11e), Myriam Geyer (12e), Elisabeth Bailly (13e), Anne Liskenne (14e).



CULTURE

L'été festival/Avignon

CHAMP D'EXPÉRIENCES PREMIER, *en HLM à la Croix-des-Oiseaux*

Ascension d'enfer

En musique et en marche, voyage dans l'invivable



MARC ENGUERAND

BRUNO SCHNEBELIN C'est à un étrange voyage qu'il nous convie avec sa compagnie Ilotopie. Un voyage jalonné de rencontres insolites dans le labyrinthe d'une HLM squattée par un peuple de mutants : la chanteuse rampante des sous-sols, le portier cloué à sa porte, la femme-grotte, l'homme-fontaine et la femme-papier peint, celle qui danse en cage et celui qui rampe dans un cylindre de barbelés (ci-dessus), la femme-sphère et l'homme-escalier.

Si l'enfer était un jardin, il pourrait ressembler à celui d'Ilotopie : six niveaux de cultures humano-végétales dans une tour HLM désaffectée de la banlieue avignonnaise. Là, toutes les angoisses, toutes les dérives psychiques, toutes les stratégies de survie des exclus de la fête sociale s'expriment en floraisons proliférantes et méphitiques. Pas de Virgile pour guider les Dante de festival qui s'aventurent dans ces quatre-vingt-quinze pièces *«et autant de corridors»* : un règlement sonore invite à goûter en solo les *«plaisirs»* du voyage. Tremblements assurés à tous les étages.

La tour se situe à la Croix-des-Oiseaux, un de ces quartiers réputés chauds où les compagnies engagées d'après mai 68 proposaient des spectacles «off» à message social. Désertée par les habitants, elle aurait dû imploser depuis longtemps grâce aux *techniques d'effondrement des correcteurs d'aberrations urbaines.* Toujours dressée comme un signe de mort dans ce qui demeure un ghetto, elle est devenue acte artistique, «réhabilitée» provisoirement par une cinquantaine de plasticiens, musiciens, acteurs et techniciens dirigés par Bruno Schnebelin.

Ce collectif, Ilotopie, n'en est pas à sa première intervention dans le vif de la ville. Il y a trois ans, il transformait en *«palace à loyer modéré»* (PLM), avec chauffeur en Jaguar à l'entrée et petits déjeuners au lit, un immeuble déshérité du quartier de Castellane, à Marseille. Précédemment, il avait organisé toute une série de manifestations socio-artistiques destinées à changer la vie dans les quartiers tristes : installations de cuisines conviviales en abribus ou carambolages routiers traités façon Luna-Park. En tout, douze ans de création «innommable» car hors-norme, *«au grand air entre Camargue sauvage et sites industriels»*.

A la Croix-des-Oiseaux, la troupe a passé une année en compagnie des habitants, en complicité avec une maison des jeunes et de la culture qui a contribué à lancer, jadis, le Festival «off» hors les murs. Les enfants du quartier ont eu la primeur des transformations progressives de la tour condamnée. Ils ont vu apparaître, sous les fenêtres aux vitres brisées de la façade, l'inscription géante *«Samsufit»*, annonciatrice de tous les bonheurs petits-bourgeois. Ils ont vu pousser un gazon vertical et synthétique à même la muraille de béton, là où chaque jour, suspendu à plusieurs mètres au-dessus du sol, se prélasse un Ilotope qui a su conjuguer ses rêves pavillonnaires avec les dures réalités de l'espace HLM. Ils ont même eu droit à une visite gratuite de l'enfer…

Aujourd'hui, c'est au tour du public. A lui de prendre le bus aux faux airs de fourgon cellulaire, devant la grande poste d'Avignon, jusqu'à l'inquiétant comité d'accueil qui l'attend au pied de la tour. A lui d'entrer, de voir, d'entendre, de sentir, de toucher et même, puisque tous les sens sont sollicités, de goûter. Pour 120 F, tout le monde a droit à l'ascension initiatique dans l'invivable.

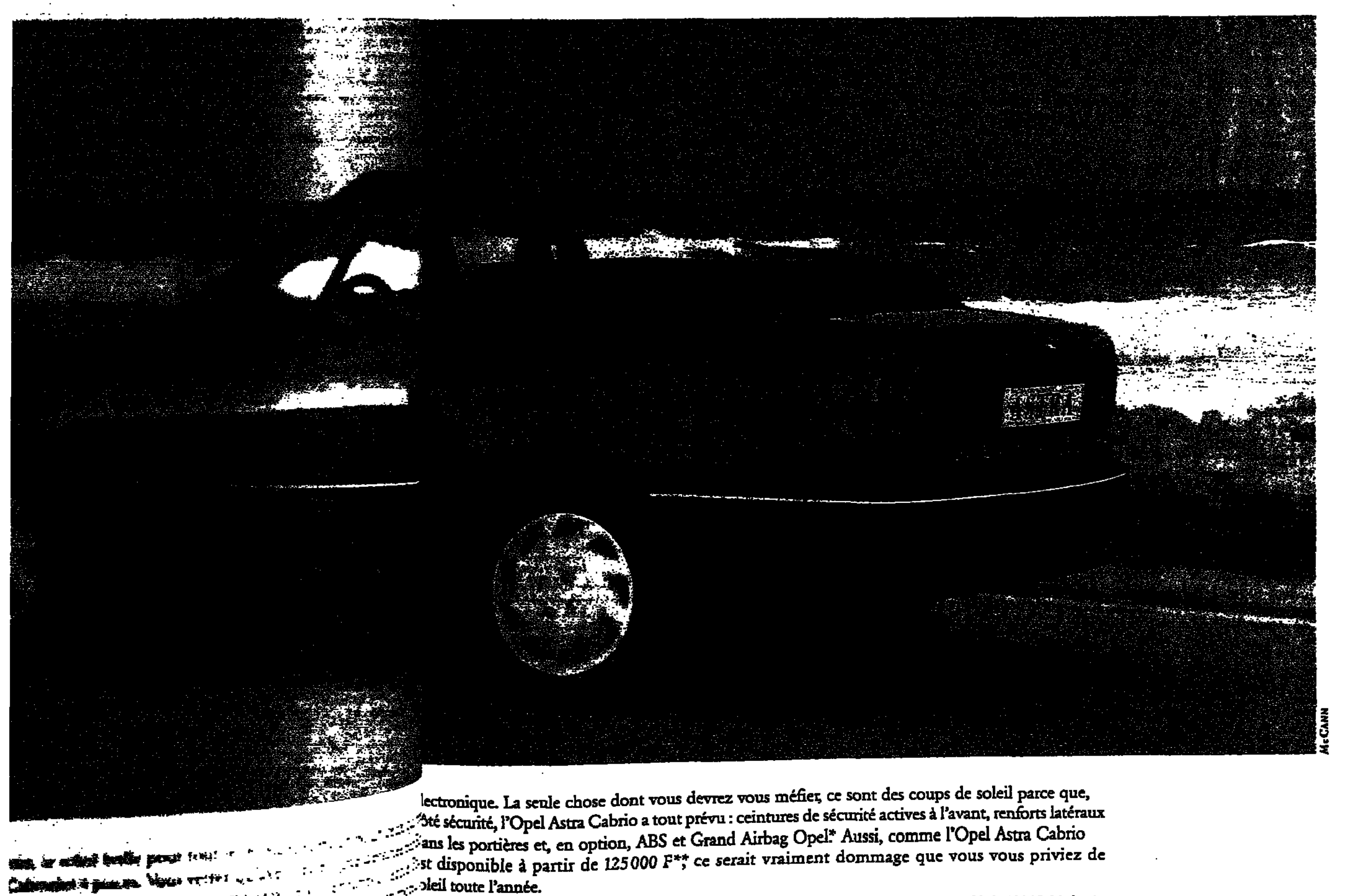
Au cours du voyage, on affronte d'étranges créatures qui semblent autant d'excroissances du monstrueux organisme qu'est devenue la tour : la chanteuse rampante des sous-sols, le portier cloué à sa porte, la femme-grotte, l'homme-fontaine et la femme-papier peint, celle qui danse en cage et celui qui rampe dans un cylindre de barbelés, la femme-sphère et l'homme-escalier. Les plus autonomes (apparemment) invitent le visiteur à partager leurs drôles de manies. Un capitaine échoué dans une cave à vin s'y enivre de bouteilles à la mer. Un bouilleur de cru ne disposant que de crudités fabrique de l'alcool de choux. Une sourcière anime des concerts de gargarismes. Un paysan laboure un lit.

Une psychanalyste *«vendeuse de salades»* a installé son divan sous des plants de laitues. Un de ses confrères invite à *«changer de peau»* en proposant divers échantillons d'épidermes. De salle en salle, on n'évite pas d'être touché, physiquement, par les *«aiguilleurs»*, *«guéeuses»* et autres passeurs qui indiquent le chemin.

Si le sens du voyage n'apparait pas immédiatement, on perçoit peu à peu une progression libératrice. Au départ, le corps social est exposé dans sa décrépitude, son pourrissement, jusqu'à cet étage de marécages où l'on visite en barque les restes d'un mobilier à demi-immergé dans les eaux bourbeuses. Par la suite, le leitmotiv des thérapies remplace celui des maladies : les visiteurs sont invités à regarder et écouter autrui, à faire le bilan de leurs vies. A la fin, les eaux deviennent lustrales, les miasmes se dissipent, on gagne les balcons pour contempler le ciel entre les plantes grimpantes. Cinq étages plus bas, le paysage n'a pas changé, mais on porte un regard un peu différent sur l'enfer.

BERNADETTE BOST

► Jusqu'au 21 juillet. Départs de la visite à 20 heures, 20 h 30, 21 heures, 21 h 30 et 22 heures place de la Grande-Poste.



EXPOSITION PITOEFF, *à la Maison Jean-Vilar*

Deux saltimbanques de rêve

Regards sur un couple de monstres sacrés

Les deux Pitoëff, Ludmilla et Georges, sont là, à l'entrée de l'exposition qui leur est consacrée, comme s'ils vous accueillaient un soir de bal, avec deux grandes belles photographies : elle d'ailleurs a l'air d'une jeune fille toute rosissante de ses débuts dans le monde, lui plus ténébreux, de profil, style mormon dans une nouvelle d'Herman Melville.

Il fallait le crayon vif et net de Jean Cocteau pour dire, en deux traits, l'apparition des Pitoëff, sur scène comme en ville : *«Georges était une âme costumée en corps, et ce costume mis par cette âme avec hâte était propre à convaincre parce qu'il enfermait l'âme aussi mal que possible et qu'elle rayonnait partout; Ludmilla était un souffle déguisé en femme, quelque chose qui était là et qui n'était pas là, une petite tête de mort parfaitement vivante.»*

Tels quels, ces deux fantômes ont maintenu haut et clair l'âme du théâtre, de 1919 à 1939, à Paris. Et leur lumière nous touche encore, comme celle des astres disparus. Georges Pitoëff pensait que la vocation du metteur en scène était de *«conduire l'œuvre à l'existence scénique, par la volonté, la pensée, l'intelligence, le sentiment»*. Il disait : *«Aujourd'hui, l'intrigue, l'histoire de la pièce, ne nous intéressent pas au premier chef. Ce que nous voulons voir et savoir, c'est la pensée, l'émotion, ou plutôt la qualité de l'émotion, la philosophie si l'on veut.»*

Et il ne voyait, pour ce faire, qu'un chemin : donner toutes ses chances à l'acteur. *«Costumes, décors, sont là seulement pour servir la mystérieuse force de l'acteur. L'imperceptible vibration de l'acteur, soulignée par la ligne du décor et par sa couleur, aura chance de prendre vie.»* C'est ainsi que Georges Pitoëff *«se posait le problème»* de la mise en scène. Il imaginait l'acteur miracle, l'acteur rêvé, jouant la pièce, et c'est «au chevet» de cet acteur qu'il voyait poindre les couleurs, les lumières. Cet interprète idéal, qui guidait, en pensée, les projets de Georges Pitoëff, était assez souvent, sans qu'il le lui dise, Ludmilla, même pour des rôles d'homme. Lorsque l'acteur réel était enfin là, sur les planches des répétitions, et qu'il ne disposait pas des armes miraculeuses que lui avait prêtées Pitoëff, ce dernier tentait de rétablir, en *«recréant les matières premières»* (costume, décor, etc.) de son rêve.

Rêve qui reposait en grande part sur une idée fixe : le rythme intérieur. Georges Pitoëff avait découvert ce principe du jeu à l'Institut Jacques Valcroze, à Hellerau, en 1911. Il disait : *«L'acteur qui prononce un mot, qui ferme les yeux, qui soulève sa main, n'exprimerait rien si tout cela n'était pas dicté par un rythme intérieur. Que de mauvaises représentations voyons-nous malgré des acteurs de premier ordre, mauvaises uniquement parce que le metteur en scène a négligé de construire la réalisation scénique sur les bases du rythme. Le corps qui ignore le rythme qui est en lui ne saura jamais diriger son âme.»*

L'exposition, ayant pour commissaire Marie-Claude Billard, propose toute une pléiade des dessins (au crayon de couleur) que Pitoëff esquissait, au petit bonheur, sur des coins de nappe ou des enveloppes, lorsqu'il se mettait à «rêver» Ludmilla exerçant son rythme intérieur en Lady Macbeth, en Lechy de *l'Echange*, en Mouette, en *Belle au bois* de Supervielle…

Il y a des photos de mises en scène, des affiches de théâtre. Il y a surtout les ombres mouvantes de ces deux êtres de merveille, de cette Ludmilla qui aimait donner vie à des enfants autant qu'à des personnages, et qui jouait jusqu'à la minute même de chaque accouchement, et de ce Georges qui était *«un clown myope égaré dans le monde»*. Cet homme dont Ludmilla a dit, une fois qu'il n'a plus été là : *«Comme il y a la rose des vents, son théâtre était la rose des songes.»*

MICHEL COURNOT

► Jusqu'au 2 août, de 11 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 18 h 30.

CULTURE

L'été festival

Place de l'Horloge, à Kiev

L'Ukrainien Less Stepanovitch Taniouk veut transposer le modèle avignonnais à l'Est

Less Stepanovitch Taniouk tient *un rôle politique important au Parlement ukrainien.* Il est, de plus, metteur en scène et directeur de l'Union du Théâtre. C'est à ce titre qu'il est venu à Avignon : pour étudier le fonctionnement du festival et voir de quelle façon il pourrait le transposer dans son pays. *«Sans la merveilleuse architecture de la ville, malheureusement, mais nous essaierions d'en retrouver la tonalité carnavalesque, la décontraction, la liberté, les échanges d'idées.»*

Pour des raisons financières autant que culturelles, Less Stepanovitch Taniouk s'intéresse surtout à l'organisation technique et pratique du festival, à sa cohabitation avec le «off». Il est tout de même allé au théâtre, voir *Dom Juan* : il a découvert la Cour d'honneur, admiré le dépouillement de la mise en scène, *l'utilisation des éléments* de la nature, l'eau et le feu. Selon lui, le libertin est *«un homme dont le comportement avec les femmes est une réaction contre l'écrasement social de sa personnalité».* Il a vu également *Adam et Eve* de Boulgakov (*le Monde* du 16 juillet), et se demande pourquoi Charles Tordjman a éprouvé le besoin de monter cette pièce *«atypique dans l'œuvre de l'auteur. Pourquoi les clichés sont inversés, pourquoi les comédiens vont plus loin que les personnages, qui pourraient être représentés par des marionnettes».*

Il critique le détournement des signes, alors qu'il l'a lui-même pratiqué : au début des années 70, il a monté un *Monsieur de Pourceaugnac* transplanté dans le Paris de mai 68, avec des allusions à *l'écrasement du printemps de Prague* par les chars soviétiques. Le spectacle n'a été autorisé que grâce aux comédiens-français, en tournée à Moscou. Ils l'ont vu en avant-première et l'ont déclaré recevable. *«Chez nous,* dit Taniouk, *le théâtre politique, c'est terminé, il avait son utilité quand il était interdit.»* «L'indulgence» des intellectuels français à l'égard du communisme l'étonne : *«C'est un jeu dangereux.»* Lui refuse en bloc une société dans laquelle il a vécu les deux tiers de sa vie. Pourtant, il a pu y travailler, au théâtre comme *au cinéma. Il a réalisé, précisa-t-il,* quarante mises en scène.

Taniouk envisage d'organiser une année Molière, avec la publication de l'œuvre complète dans de nouvelles traductions, qui *seraient interprétées par les institutions* et les innombrables groupes marginaux nés après la chute de l'empire soviétique. *«Une centaine de troupes «off» sont apparues à Kiev. Pour la plupart, elles se réfugient dans l'esthétisme, découvrent le répertoire européen, Beckett, Mrojeck. Nous manquons de dramaturges. Ils portent en eux les traces du système qui les a éduqués. On trouve quand même des jeunes gens qui savent réfléchir. Mais ce sont des coureurs de 100 mètres, jusqu'à présent incapables de tenir sur la durée.»* Ce n'est peut-être pas un problème uniquement ex-soviétique.

COLETTE GODARD

La campagne d'été du cinéma

De multiples initiatives, publiques ou privées, pour attirer les spectateurs

Pour la troisième édition d' «Un été au ciné», le Centre national de la cinématographie associé à huit régions, propose un ensemble de manifestations destinées avant tout aux habitants des banlieues. «Un été au ciné» vise à favoriser l'accès aux salles par les jeunes de moins de vingt-cinq ans, grâce à des tarifs préférentiels (une réduction de 10 francs *leur est proposée dans* 112 *salles).* S'y ajoutent des avant-premières, des rencontres avec les réalisateurs, des projections sur écran géant dans les quartiers défavorisés, et la participation aux ateliers animés par des professionnels.

A Paris même, jusqu'au 15 août, le Festival de cinéma en plein air de La Villette est entièrement consacré au western, de *la Charge héroïque* (Ford) et *la Captive aux yeux clairs* (Hawks) à *Impitoyable* (Eastwood) et *Danse avec les loups* (Costner) en passant par Preminger, Delmer Daves, Nick Ray, Dmytryck, Peckinpah, Leone... Le transat est à louer sur place. *Lyon s'offre,* de son côté, un «Eté en cinémascope», soit dix projections gratuites (une par semaine) le jeudi, jusqu'au 2 septembre 1993. Sur le fronton du monument dédié à Auguste et Louis Lumière, en face de l'Institut qui porte leur nom, sont montrés des films aussi variés que *les Contrebandiers de Moonfleet, Il était une fois la révolution, Pierrot le fou, le Grand Bleu* ou *Trop belle pour toi.*

Dans quatre départements d'Aquitaine, jusqu'au 4 septembre, le Centre Jean Vigo de Bordeaux présente une vingtaine de films célèbres. L'idée de cette programmation est de faire se répondre l'esprit des films et celui des lieux dans lesquels ils sont montrés : on peut ainsi voir *Cyrano de Bergerac* dans la propriété d'Edmond Rostand à Cambo-les-Bains, *Moby Dick* chez les anciens baleiniers du fort de Socoa à Saint-Jean-de-Luz, *le Nom de la rose* dans la cour de la commanderie médiévale de Temple-sur-Lot, ou *Peau d'Ane* dans le chateau Renaissance de Puiguilhem.

Depuis sept ans, la Normandie (Haute et Basse) ajoute le cinéma à ses atouts estivaux. Jusqu'au 31 août, dans 29 villes, l'opération «Un été du ciné» vise à fidéliser le spectateur grâce à une carte, valable un mois, qui offre à la quatrième séance une place et une glace gratuites.

▶ Un été au ciné : coordination Kyrnea International. Tél. : 45-20-45-80. Ciné-sites. Tél. : 56-44-35-17. Entrée libre. Cinéma en plein air à La Villette. Tél. : 40-03-75-00. L'été en cinémascope. Tél. : 78-00-86-68. Entrée libre.

A travers les villages

En cette fin de siècle, les projectionnistes ambulants se sont modernisés et repartent à l'assaut des villages de France. Le temps d'un festival dans le Lubéron, ou peut-être plus. Pour faire revivre le cinéma, les quatre associés de Ciné-Village ont misé sur un retour aux sources : du 17 au 29 juillet, de villages en gros bourgs, ils iront monter leur toile sur les places de marché comme le faisaient les projectionnistes de 1900. Munis d'un camion magique qui déploie un écran de 60 m² sur une structure tubulaire en moins de dix minutes, ils s'arrêteront six fois deux soirs avec, à chaque étape, un thème différent. *«Nous proposons des films «culte» sur grand écran* [l'Inconnu du Nord-Express, En quatrième vitesse, le Bal des vampires, les Tontons flingueurs, Embrasse-moi idiot, la Party, le Voyeur...], *précédés en première partie d'un court métrage comme cela devrait se faire dans toutes les salles de cinéma»,* explique Christophe Caza, programmateur du festival.

La clientèle touristique est la première visée : *«Nous savons que les estivants sont friends de spectacles, Avignon et Orange en sont la preuve. Nous apportons le cinéma sur leur lieu de villégiature et en version originale, ce qui est important pour un public qui n'habite pas toujours à Paris. Mais c''est aussi l'occasion d'offrir aux villageois une projection sans qu'ils aient à aller en ville»,* souligne Pascale Fauconnier, la fondatrice du *Ciné-Village.*

▶ Les 17 et 18 aux Taillades (western), les 19 et 20 à Cavaillon (policier), les 21 et 22 à Robio (fantastique), les 23 et 24 à Menerbes (comédie musicale), les 26 et 27 à Roussillon (comédie), les 28 et 29 à Lacoste (aventures). Tél. : 90-76-75-95

LE SPECTATEUR par MICHEL BRAUDEAU

Homo cinematograficus

QUI a inventé le cinéma? Toute querelle chauvine mise à part, les frères Lumière. Mais qui a inventé les spectateurs? Des spectateurs de théâtre on en avait depuis toujours, des spectateurs de ballet ou d'opéra aussi, mais pour cette nouvelle machine à fabriquer des images, tout restait à faire. Les amateurs de lanterne magique et autres attractions foraines allaient-ils suivre? On frémit à l'idée que l'appareil des Lumière aurait pu finir au cimetière des vieux jouets avec le phénakistiscope et le bilboquet. Or il n'en a rien été. Dès la séance du 28 décembre 1895 au Grand Café du boulevard des Capucines, où la légende veut *que l'assistance ait été prise d'effroi à la vue* d'une fumante locomotive, le spectateur de cinéma est né, race proliférante. En 1920 il y a de par le monde quelque 50 000 salles de cinéma, et Musil peut écrire : *«Eglises et lieux de culte ne sont pas parvenus, en plusieurs millénaires, à couvrir le monde d'un réseau aussi serré que celui qu'a créé le cinéma en trente ans.»*

Il n'est pas aisé de répondre à ces questions – pourquoi ça a marché, et cela va-t-il durer? – et on peut le faire de diverses manières. Le cinéma ne manque pas de sociologues, de sémiologues, d'analystes chauves et de futurologues à poil dur. Ni de revues austères ou idolâtres sinon pontifiantes (toujours l'Eglise...) pour ausculter le grand corps du phénomène social qu'est le cinéma. Il en est de sérieuses. L'une d'elles, intitulée *Vertigo* (installée au 99, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, paraît deux fois l'an avec le concours du Centre national des lettres), consacre son dixième numéro au «Siècle du spectateur», puisque en effet le 28 décembre 1995 cela fera un siècle que ce drôle d'animal existe, l'*Homo cinematograficus,* le spectateur.

Christian-Marc Bosséno, qui est le maître d'œuvre de ce numéro, donne en introduction un excellent article, *«Histoire de voir»,* où il distingue quatre grandes étapes dans l'évolution (et le déclin?) du spectateur. Après la phase de stupeur du boulevard des Capucines, vient la période d'évangélisation planétaire enthousiaste dont parle Musil, puis une troisième étape de réflexion, de reformulation déjà nostalgique, *celle de la cinéphilie : «On connaît bien les mythologies et les rituels de cet «âge d'or» : la religiosité, la* disputatio *d'après-film, les guerres tribales, les clans et les bandes, les pères tutélaires et les gourous provisoires, mais aussi l'amertume et la nostalgie,* a posteriori, *de ceux pour qui la cinéphilie, cette «bande-annonce de la vie» (Daney), a mal tenu ses promesses.»*

Deux cinéphiles illustres prennent la parole dans ce même numéro. Jean Douchet, pour qui la notion d'être spectateur dépasse celle de spectacle : *«C'est une façon d'être ou plus exactement quelque chose qui permet à l'être d'être, une sorte d'arrêt que l'on impose à sa propre vie pour se reculer et, en voyant les autres, se voir soi-même. Ce que l'on pourrait définir comme une attitude humoristique : se distancier par rapport à soi-même.»* Jean-Loup Passek, responsable du cinéma au Centre Georges-Pompidou et animateur du Festival de la Rochelle, se définit aussi comme un spectateur fou, un enfant du Studio Parnasse où il est allé pendant quatorze ans. Le cinéphile authentique a ses rituels maniaques qu'il ne trahirait pour rien au monde. Ainsi Jean Douchet explique qu'il doit entrer dans la salle par l'escalier et l'allée situés du côté droit, qu'il s'assoit dans le premier fauteuil côté droit, donnant sur l'allée, où il peut allonger ses jambes, que ce n'est pas un problème de confort ni de vue, mais une vision qu'il s'est fabriquée au fil du temps et de l'expérience cinématographique. De même il ne va jamais accompagné au cinéma, parce que cela dérange son émotion, et il a mis au point trois types de positions de son corps durant la projection.

On est loin des salles américaines où la lumière n'est jamais complètement éteinte, où les spectateurs entrent et sortent en permanence, parlent, mangent et boivent, vont faire un tour dehors, sans trop de respect pour le film. Ce qui conditionne en retour la facture même des films, des scénarios qui donnent tous les quarts d'heure une sorte de mise au point de l'intrigue pour permettre au spectateur intermittent de reprendre le fil de l'histoire.

On lira dans l'article de Jean-Marc Vernier le détail de deux enquêtes du Centre national de la cinématographie qui classent les spectateurs en deux catégories, les Habituels et les Occasionnels. Les premiers sont ventilés en douze sous-classes, les Mâles, les Blindés, les Shérifs, les Pitres, les Chagrins, les Imagiciens, les Avant-gardistes, les Eclectiques, les Moralistes, les Romantiques, les Nostalgiques et les Antiquaires. Les seconds se déclinent en Raffiné-Cérébral, Vieux-Populaires, Béotiens, etc. Où ranger les spectateurs des films-cultes, tels ceux du *Rocky Horror Picture Show,* décrits par Laurent Aknin, dans un article désopilant?

Selon Christian-Marc Bosséno, nous vivons maintenant une quatrième phase du rapport film-spectateur, celle de la télévision, du câble, de la vidéo, des images virtuelles, phase qu'il faudra analyser convenablement pour ne pas manquer l'entrée dans le second siècle du spectateur. Car si Jean-Michel Frodon peut affirmer, en reprenant une phrase de Marguerite Duras (*«C'est quand même là, à l'endroit du spectateur, que se fait le cinéma»),* que c'est le public qui fait le cinéma, on est en droit de se demander si un jour ou l'autre, dans ce second siècle d'images démultipliées et manipulées, ce ne sera pas le spectateur qui sera «refait», comme dans les romans de Philip K. Dick, cauchemar déjà illustré par *Total Recall* ou *Terminator II.* Et sans se montrer exagérément nostalgique, on apprécie qu'en ce premier siècle, selon Bosséno, *«le cinéma a toujours respecté son spectateur, parce qu'il a su instaurer avec lui une relation d'estime et de confiance mutuelles, reposant sur des codes communs, qui ne sont en rien ceux qui fondent le tutoiement parfois obscène de la télévision».*

▶ *Vertigo* n° 10 : «Le siècle du spectateur». 128 pages. 100 F.

COMMUNICATION

Avant le conseil d'administration du 28 juillet

Bataille d'actionnaires autour de «la Tribune Desfossés»

LVMH propose 110 millions de francs pour le contrôle du groupe de presse économique Desfossés International. La Mondiale et Hanover Finanz, associés au groupe Liaisons, rejettent la candidature de Bernard Arnault et étudient actuellement une augmentation de leur offre précédente (70 millions de francs). Un conseil d'administration décisif doit avoir lieu le 28 juillet.

Tous les actionnaires et créanciers de Desfossés International (*la Tribune* et *l'Agefi*) s'accordent sur un point au moins : une recapitalisation du groupe que dirige actuellement Georges Ghosn est indispensable (*le Monde* du 12 juillet). C'est sur la manière d'y parvenir qu'ils s'opposent. Lundi 12 juillet, le groupe LVMH (Moët Hennessy-Louis Vuitton), présidé par Bernard Arnault, avait proposé d'investir 110 millions de francs pour renflouer un groupe très endetté et devenir son *actionnaire majoritaire.*

Cette solution supposait que les banquiers acceptent de convertir leurs plus grosses créances en capital. Deux actionnaires minoritaires, la compagnie d'assurances La Mondiale et la société allemande Hanover Finanz, ont cependant repoussé l'offre de Bernard Arnault et se sont associés pour faire jouer la minorité de blocage. Pour les dirigeants de La Mondiale, le groupe ne peut survivre que s'il est géré par un professionnel de la presse, en l'occurrence, Aristide Blank, actuellement à la tête du groupe Liaisons.

Ils récusent donc M. Arnault qui comme Marcel Boussac *«s'offrait des journaux»* pour l'influence qu'ils procurent à leurs propriétaires, lui reprochent d'abandonner *l'Agefi* et accusent Georges Ghosn, PDG du groupe, de chercher surtout à préserver son fauteuil de PDG. La Mondiale et Hanover Finanz, qui avaient proposé d'apporter chacun 30 millions, associés à M. Blank, qui apportait lui-même 10 millions, étudient actuellement une amélioration de leur offre financière pour le conseil du 28 juillet.

De son côté, M. Ghosn rejette toutes les accusations et place le débat sur le terrain financier. Mieux vaut l'arrivée de LVMH qui réduit la dette de Desfossés à 65 millions de francs plutôt qu'une solution bâtarde qui laisse une dette résiduelle de 135 millions de francs. M. Ghosn se défend bien également d'avoir maltraité les actionnaires minoritaires et affirme rallier aujourd'hui la quasi-totalité des créanciers et 62 % des actionnaires autour de la solution LVMH. *Les débats du 28 juillet* promettent d'être animés.

Y. M.

Le bilan des radios publiques selon le CSA

Radio France a respecté ses obligations

Dans son bilan annuel des radios publiques, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) estime que Radio France a respecté ses obligations en 1992 et accordé, sur France-Inter et FIP, une plus grande place à la chanson française par rapport à l'année précédente. Le CSA ne fait aucun commentaire sur la qualité de l'information diffusée par Radio France, dont le directeur, Ivan Levaï, a été mis en cause, le 12 juillet, sur sa propre antenne, par Robert-André Vivien, député du Val-de-Marne, président du groupe RPR d'études sur la communication (*le Monde* du 14 juillet). Il constate, en revanche, que *«l'audience globale»* de Radio France *«a été similaire à celle de 1991, l'érosion de France-Inter* [ayant été compensée par] *«des gains significatifs»* de France-Info et des radios locales.

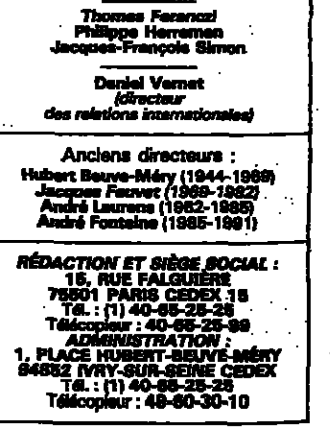
Sur France-Musique, une *«place accrue»* a été accordée à la diffusion et à la création de musique, notamment contemporaine, souligne le CSA, tandis que *«la proportion de chansons françaises* [est] *en progression»* sur France-Inter et FIP. *«Les émissions consacrées à la science, la consommation, l'environnement ou l'histoire ont été renforcées sur les antennes nationales, et une empreinte européenne affermie a imprégné les programmes des stations décentralisées»,* note également le CSA.

Le CSA se félicite également *«du développement des nouvelles technologies»* (RDS et DAB) dans la société, et précise que *«la présence de mentions publicitaires ne correspondant pas à la réglementation, surtout sur les antennes de certaines radios locales dans le cadre de jeux et de concours, s'est atténuée par rapport à 1991».*

En revanche, le CSA regrette *«la persistance dans la journée»,* sur France-Info, *«de séquences musicales qui, aussi courtes soient-elles, nuisent à son identification et à sa fonction de radio d'information continue».* Le CSA estime qu'il serait *«plus approprié de substituer à ces inserts musicaux des informations»,* ce qui *«augmenterait le nombre des nouvelles diffusées».*

□ Le Parlement européen demande l'inclusion d'*«une clause de spécificité culturelle»* au GATT. – Le Parlement européen s'est prononcé, jeudi 15 juillet, pour l'inclusion d'une «clause de spécificité culturelle» dans les négociations de GATT (*le Monde* du 16 juillet).

[Cette clause de «spécificité culturelle» constitue une défaite politique pour le gouvernement français qui demandait que la Commission européenne plaide la «exception culturelle». Cette nuance de vocabulaire a son importance dans la mesure où elle permet, selon l'une ou l'autre version, d'exclure ou non le dossier audiovisuel des négociations du GATT. Le Parlement européen a beau réaffirmer son attachement à la politique de quotas de diffusion, ceux-ci se retrouvent désormais dans le champ de la négociation avec les Américains. – Y. M.]


Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

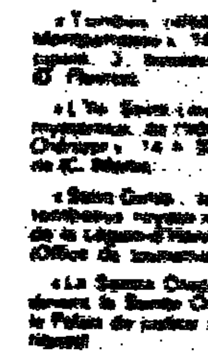


THÉÂTRE

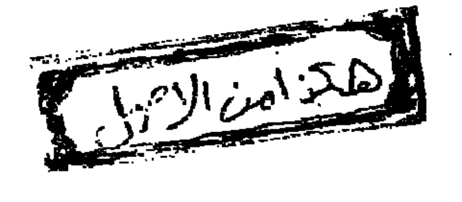
RIS EN VISITES

SAMEDI 17 JUILLET

DIMANCHE 18 JUILLET







COMMUNICATION

Bataille d'actionnaires autour de « la Tribune Desfossés »

Radio France a respecté ses obligations



AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Le Premier : 22 h ; sam. 17 h. Rel. dim., lun. Couleurs de Paris : ven., sam. (dernière) 19 h. L'Enfant criminel : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : mer., ven., sam., mar. 21 h ; jeu. 19 h ; sam. 18 h.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Sur le dos d'un éléphant : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30.
BOBINO (43-27-75-75). Le Pied à l'étrier : 21 h. Rel. dim.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Avare : 21 h. Rel. dim., lun.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Ça vaut la peine quand même : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h 15. Rel. dim., lun. Le Graphique de Boscop : 21 h 30. Rel. dim., lun., mar.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE *(42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur...* : ven. (dernière) 21 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les coqs se couchent à l'aube : ven., sam., lun., mar., jeu. (dernière) 21 h.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 21 h ; sam. 19 h, 21 h 30. Rel. dim., lun.
COMÉDIE-FRANCAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Le Faiseur : ven., mar., jeu. 20 h 30. Le Malade imaginaire : lun. 20 h 30. Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : sam., mer. 20 h 30 ; dim. 14 h. Le Prix Martin : dim. 20 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h 15.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Cid : ven. 18 h 15 ; sam., lun., mar., mer. 20 h 30 ; dim. 17 h 30. La Lettre : jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h ; mar. 18 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : sam., lun., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 15 h 30.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Sonate pour deux femmes seules et une cité HLM : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Feu la mère de madame : mer., jeu., ven., mar. 21 h 15 ; sam. 20 h ; dim. 18 h. L'Ile des esclaves : ven., mer. 20 h 15 ; sam. 19 h ; dim. 15 h. Le Mariage de Figaro : dim. 16 h. La Mouette : sam. 21 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Comédie d'amour : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Le Système Ribadier : 20 h. Rel. dim.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 19 h 30. La Leçon : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. mer., dim. Isabelle Eberhardt ou la Magie des sables : ven., sam. (dernière) 21 h 30. Théâtre rouge. Ah! Si j'avais un nom connu, vous verriez comme je serais célèbre : ven., sam., lun., mer., mer., jeu. 20 h. Les Dix Commandements : ven., sam., mer., jeu. 18 h. Personne n'est parfait : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Atout cœur : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
MARIE-STUART (45-08-17-80). Je me tiens devant toi nue : ven. (en français) sam. (en anglais) (dernière) 20 h 30.
MATHURINS (42-65-90-00). En attendant les bœufs : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Le Miroir des songes : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Tonnelle d'été : 15 h. Rel. lun.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
ŒUVRE (48-74-42-52). Pendant que vous dormiez : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Carmen : sam. (dernière) 19 h 30. Faust : ven. (dernière) 19 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Pétaouchnok : 20 h 45. Rel. dim., lun.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bruno Lugan : 20 h 30. Rel. dim., lun.
PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Les Femmes, les truffes et la musique ou Mon gendre, tout est rompu! : mer., jeu. 20 h 30 : ven., sam. 21 h 30 ; dim. 17 h 30. Les Précieux : ven., sam. 19 h 30 ; sam., dim. 15 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 21 h ; sam. 16 h. Rel. dim., lun.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45. Rel. dim.
SOUS CHAPITEAU (PARC DE LA VILLETTE) (40-03-75-75). Lear Elephants : mar., mer., jeu. 21 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Improvizafond : 20 h 30. Rel. dim., lun. Didier Benureau : 22 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15. Rel. dim. Les Sacrés Monstres : 22 h. Rel. dim.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Jeunes Pères : 20 h 30. Rel. dim., lun. Rien ne sert de dormir, faut s'lever l'matin : 22 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Théâtre de Brel : 19 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Dom Juan : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 45 ; sam. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Charité bien ordonnée : 21 h. Rel. dim., lun.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Eternel Tango : mar., mer., jeu. 19 h. Western-solo : ven., sam. 20 h ; dim. 15 h.
THÉATRE MAURICE-RAVEL (43-48-10-98). Littorina littoralis ou le Complexe du bigorneau : dim., lun. (dernière) 20 h 30.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-06-76-86). Le Retour de M. Leguen : ven., sam., dim., mar., mer., jeu. 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Il Campiello (en dialecte vénitien) : ven., sam. 20 h 30 ; sam., dim. (dernière) 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). M'sieur Offenbach : 19 h ; sam. 15 h. Rel. dim., lun. Les Rendez-vous : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le rêve était presque parfait : 22 h. Rel. dim., lun.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). *Chopelia : 21 h. Rel. dim.*

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (ESPACE JEAN-RENAUDIE) (42-65-28-37). L'Ombre : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 17 h.
CLICHY (PETIT THÉATRE) (40-87-12-72). Entre ciel et terre : ven., sam. (dernière) 21 h.

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi *(daté jeudi)*.

SPECTACLES NOUVEAUX

PERSONNE N'EST PARFAIT. Lucernaire Forum (45-44-57-34) (dim.), 21 h 30 (15).
LE RETOUR DE M. LEGUEN. Théâtre Montorgueil (48-06-76-86) (lun.), 20h30 (15).
AH! SI J'AVAIS UN NOM CONNU, *VOUS VERRIEZ COMME JE S'RAIS* CÉLÈBRE. Lucernaire Forum (45-44-57-34) (dim.), 20 heures (16).
COMÉDIE D'AMOUR. Fontaine (48-74-74-40) (dim., lun.), 20 heures (16).
DOM JUAN. Théâtre du Tambour-Royal (48-06-72-34) (dim., lun.), 20 h 45 ; sam. 15 heures (16).
LE CANARD A L'ORANGE. Daunou (42-61-69-14) (mer., dim. soir), 21 heures ; dim. 15 h 30 (17).
ETERNEL TANGO. Théâtre Maubel-*Michel Galabru (42-23-15-85)*, mar., mer. et jeu. 19 heures (20).
LEAR ELEPHANTS. Sous chapiteau (Parc de La Villette) (40-03-75-75) (lun.), 21 heures (20).

CINÉMA

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.
AU FEU... LES POMPIERS (Tch., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.
LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h.
BEETHOVEN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h.
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 19 h, 21 h.
CHEN LE CAID (Ch. v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) 21 h 40.
CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.
FREUD, PASSIONS SECRÈTES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 10.
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.
HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS (Hong-Kong, v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h 10.
HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS II (Hong-Kong, v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.
MAMMA ROMA (It., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.
MIDNIGHT HORROR (It., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) .
MO' MONEY (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.
NUIT DES SHADOKS) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47) 20 h.
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 19 h.
QUELQUE PART VERS CONAKRY (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 40.
REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 10.
RELACHE (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) .
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.
LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

LES FILMS NOUVEAUX

ALARME FATALE. Film américain de Gene Quintano, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
BEST OF THE BEST 2. (**) Film américain de Rob Radler, v.o. : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37).
LES COPAINS D'EDDIE COYLE. Film américain de Peter Yates, v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
NOM DE CODE : NINA. (*) Film américain de John Badham, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont *Convention, 15e (36-68-75-55) ;* Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
SNIPER. Film américain de Luis Llosa, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 17 JUILLET

« Le palais du prince de Soubise », 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Connaissance de Paris).

« L'île Saint-Louis : la Venise de Paris », 14 h 30, sortie métro Pont-Marie (Sauvegarde du Paris historique).

« Le Palais-Bourbon et l'hémicycle », 14 h 30, sortie métro Chambre des Députés (S. Rojon-Kern).

« De la Cité des Fleurs à la Villa des Arts », 10 h 30, métro Brochant (V. de Langlade).

« Du Collège des Quatre-Nations à l'Institut : trois siècles de péripéties au bord du quai Conti », 11 heures, 23, quai de Conti (Monuments historiques).

« Le quartier de la Goutte d'Or », 11 h 15 et 15 heures, métro Château-Rouge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition Jacques Fath au Musée Galliéra », 11 h 30 et 15 heures, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (M. Hager).

« Les pagodes du bois de Vin*cennes », 14 h 40, porte Dorée,* devant le café les Cascades (C. Merle).

« L'hôtel Potocki et les transformations de Ruhlmann pour la Chambre de commerce et d'industrie », 15 heures, 27, avenue de Friedland (Monuments historiques).

« L'Académie française et le quartier de l'Institut », 15 heures, 23, quai Conti (D. Fleuriot).

« Musée Rodin : l'œuvre commentée du sculpteur, ses échecs et sa gloire », 15 heures, entrée du Musée (Paris, capitale historique).

« Le parc de La Villette et ses onze jardins à thème » (avec projection d'un diaporama sur l'histoire de La Villette), 15 heures, Maison de La Villette.

« Lieux de mémoire à Neuilly », 15 heures, métro Sablons, sortie Jardin d'acclimatation (Paris et son histoire).

« Saint-Denis : La maison d'éducation de la Légion d'honneur », 16 heures, 2, rue de la Légion d'Honneur (Office de tourisme de Saint-Denis).

DIMANCHE 18 JUILLET

« L'hôtel de la marquise de Païva, dernier hôtel particulier des Champs-Elysées » (places limitées), 10 heures, 25, avenue des Champs-Elysées (Connaissance de Paris).

« Trois siècles d'histoire du théâtre à la Comédie-Française » (limité à vingt-cinq personnes), 10 h 15, porte de l'administration, place Colette (Monuments historiques).

« Miyari, l'art courtois du Japon ancien », 10 h 30, entrée de l'exposition, Musée Guimet, 6, place d'Iéna (Paris et son histoire).

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 15, porte principale, boulevard Ménilmontant (V. de Langlade).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 11 h 15, 15 h 15 et 17 h 30, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Tombes célèbres du cimetière Montparnasse », 14 h 30, entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet (D. Fleuriot).

« L'île Saint-Louis et ses jardins mystérieux, de l'hôtel Lauzun à l'hôtel Chénizot », 14 h 30, métro Pont-Marie (C. Merle).

« Saint-Denis : la cathédrale et les tombeaux royaux », 14 h 30, 2, rue de la Légion-d'Honneur, à Saint-Denis (Office de tourisme).

« La Sainte Chapelle », 15 heures, devant la Sainte Chapelle, entrée par le Palais de justice (Monuments historiques).

« La Butte-aux-Cailles, le berceau de *la Bièvre et des moulins disparus* urbanisme du dix-neuvième siècle », 15 heures, 2, rue Bobillot (Paris capitale historique).

« La Salpêtrière, ville royale, et ses jardins », 15 heures, 47, boulevard de l'Hôpital, pavillon d'entrée (Sauvegarde du Paris historique).

« L'île de la Cité, deux mille ans d'histoire, de la place Dauphine au cloître Notre-Dame », 15 heures, au pied de la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf (M. Hager).

« Saint-Denis : Le Musée d'art et d'histoire, dans l'ancien Carmel », 16 heures, musée, 22 *bis*, rue Gabriel-Péri à Saint-Denis (Office de tourisme)

CONFÉRENCES

SAMEDI 17 JUILLET

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 13 h 30 : « L'architecture du dix-neuvième arrondissement », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

DIMANCHE 18 JUILLET

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Saint Cosmas d'Etolie et ses pro*phéties pour notre temps », par* l'archimandrite Philarète ; « Un haut lieu du christianisme : Saint-Victor de Marseille », par Natya (Conférences Natya).

ECONOMIE

BILLET

Retraites et avantages acquis

Le paradoxe est frappant. Alors que la réforme des retraites de la Sécurité sociale, qui fera l'objet, fin juillet ou début août, d'un premier décret allongeant d'un trimestre la durée de cotisation et d'un an la période de référence pour le calcul de la pension, n'a pratiquement créé aucun remous, les négociations sur l'adaptation des régimes complémentaires des banques sont, en revanche, totalement bloquées.

Apparemment, la remise en cause d'avantages spécifiques à une profession est plus fortement ressentie que les atteintes aux «acquis» concernant l'ensemble des salariés. Il y a encore quelques mois, les responsables de la majorité considéraient que la réforme des retraites du régime général n'était pas envisageable dans l'immédiat. Aujourd'hui, ils réalisent que la difficulté était probablement surestimée. De leur côté, les banques – dont les pensions sont supérieures de quelque 15 % aux prestations offertes par les régimes complémentaires – ne parviennent pas à faire accepter la disparition, sur quinze ans, des avantages particuliers accordés à leurs retraités. Pour les syndicalistes, le dilemme (accepter de réduire les pensions pour alléger, demain, le fardeau qui pèsera sur les actifs et les banques) n'est pas mince.

Jeudi 15 juillet, l'AFB a fait savoir que les discussions étaient *«suspendues»*. Si aucun accord n'intervient avant l'automne, le *«ticket d'entrée»* exigé pour intégrer les régimes bancaires au sein des organismes complémentaires de droit commun sera revu à la hausse. Dès lors, la voie serait ouverte à une épreuve de force car certaines banques feront jouer tôt ou tard l'article 31 de la convention collective qui permet de réduire autoritairement les prestations. Bien que les banques les plus anciennes, dont certaines sont privatisables, soient plus pressées d'aboutir que les établissements dont le personnel est plus jeune, la position des employeurs est forte ; mais la situation difficile que connaît la profession est aussi la conséquence directe de la cécité passée du monde bancaire.

Quant à la caisse de prévoyance du personnel des organismes sociaux (CPPOS), dont la Cour des comptes s'inquiète, dans son dernier rapport, de la *«situation financière préoccupante»* (un déficit de 175 millions en 1990) et dénonce la *«gestion imprévoyante»*, elle aussi va devoir redresser la barre.

JEAN-MICHEL NORMAND

Après la publication du rapport d'audit critiquant sa mauvaise gestion

Jacques Attali devrait quitter la BERD avant la désignation de son successeur

Un immeuble aménagé sans respect des lois de la concurrence ; une gestion trop laxiste du budget ; une interférence des dépenses personnelles dans les frais professionnels du président ; un mauvais respect des codes de déontologie. Le long rapport d'audit remis tard dans la soirée de jeudi 15 juillet aux actionnaires de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) *confirme largement* la *mauvaise gestion du président français, Jacques Attali, démissionnaire depuis le 25 juin. Celui-ci devait quitter officiellement la Banque dès le 16 juillet, sans attendre la nomination de son successeur, comme il l'avait tout d'abord annoncé.*

Réalisé par le comité d'audit de la BERD, sous la direction de Claes de Neergaard, le rapport est accompagné d'une analyse du cabinet Coopers and Lybrand consacrée principalement à l'aménagement du siège. Le rapport devait être présenté officiellement à la presse vendredi 16 juillet. Le principal sujet de controverse est celui de l'aménagement du siège de la Banque, en plein cœur de la City londonnienne, inauguré cet hiver. Le rapport souligne que le contrat a été signé avec l'architecte Jean Louis Berthet, ami de M. Attali, de la firme Berthet Pochy, sans appel d'offres public. Par ailleurs, le maitre d'œuvre, l'entreprise britannique Bovis, citée dans le rapport estime n'avoir jamais reçu de budget détaillé, en dépit de ses demandes. De surcroît, l'agence de M. Berthet aurait reçu des royalties pour la conception d'une partie du mobilier de la Banque. Le coût total de l'aménagement de l'immeuble – réalisé en un temps record – a atteint 66 millions de livres, au lieu des 53 millions prévus à l'origine. Le comité souligne que des *«économies substantielles auraient pu être faites s'il y avait eu une meilleure organisation et un meilleur contrôle»*, et s'inquiète des dépenses de prestige, notamment le marbre et la moquette.

Dédommagements «substantiels»

Une controverse risque de se développer en France sur le financement du bureau parisien de la Banque : alors que la direction de la Banque affirmait que ce bureau était financé par le ministère des affaires étrangères, le rapport affirme qu'entre mai 1992 et mai 1993 il l'a été *«sur le compte ordinaire de la Banque»*. A quoi a finalement servi la subvention de 5 millions de francs ? Le rapport analyse également les dépenses personnelles de M. Attali, les dédommagements qualifiés de *«substantiels»* reçus lors de discours ou de prestations à l'extérieur de la Banque. Il rappelle que de tels dédommagements sont interdits par la Banque, et regrette que les statuts n'aient pas été appliqués avec plus de rigueur. Un chapitre est consacré à l'utilisation des voitures de fonction. La BERD n'a jamais eu de règle à ce sujet, mais le rapport critique *«le nombre important et la rotation rapide»* des voitures de fonction utilisées par le président.

Autre sujet d'interrogations : la collection d'œuvres d'art de la Banque qui a coûté 350 000 livres (3 millions de francs envrion), et surtout l'utilisation d'avions privés par la direction de la Banque. Cinquante-sept vols spéciaux ont été affrétés par la BERD, pour un coût de 1,4 million de livres (12,2 millions de francs), dont certains (dix-sept) à destination de grandes capitales d'Europe occidentale et de Scandinavie, très bien desservies par les lignes régulières.

Plus généralement, le rapport s'inquiète du manque de rigueur dans l'allocation des crédits budgétaires, qui ont circulé très librement d'une tête de chapitre à l'autre. Deux personnes en sont particulièrement tenues responsables : Pierre Pissaloux, qui cumulait jusqu'en avril les fonctions de directeur de cabinet et directeur du budget, et Anders Ljungh, le vice-président chargé des finances.

F. L.

Graves impairs

par Françoise Lazare

LE rapport du comité d'audit de la BERD jette enfin la lumière sur les dépenses réalisées par l'institution, objet d'incessantes rumeurs depuis plusieurs mois. Les sommes en jeu ne sont finalement pas considérables, comparées aux divers scandales financiers qui éclatent régulièrement en France ou dans d'autres pays du monde. *Mais les révélations sont choquantes.*

D'une part, parceque la BERD a été créé pour épauler la transition vers l'économie de marché de la partie la plus pauvre de l'Europe. Et ce, en période de difficultés budgétaires dans la plupart des pays industrialisés. Gaspiller de l'argent apparait non seulement comme une maladresse vis à vis des *«pays d'opérations»* de la BERD qui ont, pour l'instant, reçu peu d'argent frais de la part d'une institution tout juste créée, mais également comme un défi aux yeux de certains actionnaires rétifs à sa création.

Haute surveillance

D'autre part, parcequ'il est inquiétant de voir comment une insitution internationale de cette ampleur a pu se permettre un tel flou budgétaire. Enfin, il est difficile de comprendre comment Jacques *Attali a pu se laisser prendre* au piège de dépenses abusives. Dès son arrivée à la BERD, l'ancien conseiller spécial du président de la République avait été placé sous haute surveillance par la presse internationale et la communauté financière britannique. Ne pas respecter le code de déontologie de la BERD qui, comme dans la plupart des organismes multilatéraux et organismes publics à l'étranger, interdit de percevoir de l'argent dans l'exercice de ses fonctions, apparaissait donc très dangereux. De même que le paiement de dépenses personnelles en utilisant des cartes de crédits professionnelles.

Quant à la préférence donnée à une équipe d'architectes amis via l'absence d'appels d'offres pour la construction de l'immeuble, elle constitue un grave impair que Jacques Attali aurait dû éviter. Enfin, l'utilisation régulière d'avions privés est également du plus mauvais effet. Certaines destinations, *notamment en ex-URSS, sont* effectivement difficiles à rallier par les lignes régulières, mais M. Attali a également utilisé les jets de la compagnie française Air entreprise pour effectuer des parcours plus classiques. Ces voyages n'étaient pourtant pas effectué en secret. Pourquoi personne à la Banque, ou parmi les actionnaires, n'a mis en garde le président sur la maladresse du choix de son mode de transport ? Sans doute parce que, contrairement à la pratique des grandes institutions internationales, les prises de décision éatient concentrées dans les mains de peu de collaborateurs tous proches de Jacques Attali.

Les beaux jours de «Verbatim»

La polémique suscitée par le dernier livre de Jacques Attali, sa démission de la BERD, sont-ils pour quelque chose dans le vif succès commercial remporté par l'ouvrage ? En mai, quelques semaines seulement après la sortie de *Verbatim* en librairie, l'éditrice Odile Jacob a accusé l'auteur d'avoir indûment utilisé des extraits de dialogues entre Elie Wiesel et François Mitterrand qui devaient nourrir un livre à paraître chez elle (*le Monde* du 20 mai).

Qu'il ait bénéficié du bruit provoqué par cette affaire, de la réputation de l'auteur ou de la curiosité des lecteurs pour les secrets élyséens, *Verbatim* a, en tout cas, battu des records de vente. En deux mois et demi, quelque 120 000 exemplaires du livre paru chez Fayard ont été écoulés, dont 85 000 pour le seul mois de mai. A titre de comparaison, *la Vie éternelle* et *1492*, deux des précédents ouvrages de Jacques Attali parus en 1989 et 1991, se sont respectivement vendus à 113 000 et 170 000 exemplaires sur des périodes beaucoup plus longues.

R. R.

Jacques de Larosière est favori pour la présidence

La course à la succession de Jacques Attali, démissionnaire de la présidence de la BERD depuis le 25 juin, a commencé. La date de clôture des candidatures a été fixée au 21 juillet et la décision finale devrait être prise en août par le conseil d'administration de la Banque. Aux côtés de Henning Christophersen, vice-président de la Commission européenne de nationalité danoise, Jacques de Larosière de Champfeu, candidat officiel de la France, est d'ores et déjà l'un des favoris pour le poste de président de l'institution basée à Londres.

Une apparence plus modeste

Gouverneur de la Banque de France depuis janvier 1987, Jacques de Larosière est pourtant discret. Capable de réciter quelques vers de Virgile, il donne l'image *d'un homme sûr de lui mais* réservé, d'une apparence plus modeste que ne le laisseraient attendre les pouvoirs dont il est investi. Avant de se lancer dans le cursus classique et brillant de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'ENA et de l'inspection des finances, M. de Larosière avait obtenu deux licences, en lettres et en droit.

Né le 12 novembre 1929 à Paris, ancien élève de l'ENA (1954-1958, promotion «18-Juin»), il a accompli la première moitié de sa carrière au Trésor, *dont il fut le directeur* de 1974 à 1978. Outre ses fonctions d'administrateur de grandes entreprises publiques dans les années 70 (Renault, Air France, Banque nationale de Paris, SNCF, Aérospatiale), il a exercé très tôt des responsabilités internationales. Président d'un groupe de travail chargé de l'examen des politiques des pays membres à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) puis président du groupe des Dix (1) de 1976 à 1978, Jacques de Larosière s'est surtout distingué à l'étranger comme président du Fonds monétaire international de 1978 à 1987. Pour M. de Larosière, qui est depuis janvier 1990 président des gouverneurs des banques centrales des pays du groupe des Dix, la direction de la BERD s'inscrirait très naturellement dans une carrière faite d'allers-retours entre l'administration française et la communauté internationale.

Sans aucun doute, M. de Larosière est le candidat le plus crédible et le plus irréprochable que pouvait présenter Paris après le camouflet essuyé par M. Attali. Ses qualités reconnues de discrétion et de simplicité, jointes à ses compétences de banquier central et à son expérience internationale, tranchent radicalement sur le profil de l'ancien conseiller spécial de François Mitterrand. Son nom a aussi été souvent prononcé pour la présidence de l'Institut monétaire européen, qui doit ouvrir ses portes le 1er janvier 1994.

SOPHIE TORLOTIN

(1) Créé dans les années 60 par les principaux bailleurs de fonds du monde en développement.

A la suite d'un rapport sur le mauvais suivi de certains projets

La Banque mondiale renforce le contrôle de l'efficacité de ses prêts

Au moment où la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) fait face à des accusations de mauvaise gestion, la Banque mondiale vient d'adopter un plan visant à améliorer le contrôle de l'efficacité de ses prêts. A l'automne 1992, un rapport réalisé par Willi Wapenhans, ancien vice-président de la Banque, avait mis en lumière *le mauvais suivi de certains projets* de la banque. Après la publication d'un rapport d'audit dénonçant la mauvaise gestion du projet, trois responsables de la Banque chargés de superviser la construction d'un nouvel immeuble ont été mis à pied.

La Banque mondiale, un des principaux emprunteurs du monde sur les marchés financiers, est le premier prêteur au monde en développpement. Elle engage chaque année 20 milliards de dollars de prêts dans une cinquantaine de pays (23,7 milliards au cours de l'année achevée au 30 juin). Actuellement, 1 800 projets, représentant 370 milliards de dollars d'investissements (2 000 milliards de francs) (1) sont en cours de mise en œuvre. *En comparaison*, l'enveloppe de crédits aprouvés par la BERD depuis sa création, en 1991, apparaît modeste (99 projets pour 2,3 milliards d'écus, soit 15,3 milliards de francs).

Le rapport Wapenhans, remis à la direction de la Banque mondiale à l'automne 1992, affirme que si la qualité des projets du portefeuille de la Banque est globalement satisfaisante, la part des projets jugés *«à problèmes importants»* est passée de 15 % en 1981 à 20 % en 1991. Dans le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, ce taux atteint 43 %. A l'origine de cette dégradation, le rapport souligne les problèmes d'inertie dans le pays emprunteur, de détérioration du climat macro-économique, de mauvaise gestion des projets et des marchés publics qu'ils mettent en jeu. Pour simplifier, en reprenant l'expression d'un employé de la Banque, *«ce qui compte surtout, c'est de faire voter les projets par le conseil d'administration ; après, cela n'a plus tellement d'importance»*. Or la période moyenne de réalisation d'un projet est d'environ sept ans, des années au cours desquelles les obstacles peuvent être multiples. A un certain degré, cette situation évoque les reproches faits aux banquiers à la fin des années 70 : grâce aux prêts consentis aux pays en développement, *les cadres des grandes* banques obtenaient des promotions, mais contribuaient à fabriquer la bombe de la dette.

Obstacles structurels

Cette semaine, le conseil d'administration de la Banque a finalement adopté un programme d'action, baptisé *«next step»* (prochaine étape), qui reprend les principales recommandations du rapport Wapenhans. Désormais, la Banque mondiale affirme que *«la mise en œuvre des projets déjà votés sera aussi importante que la préparation et le vote de ces projets»*. La banque évaluera ainsi les projets non plus seulement au cas par cas mais pays par pays, afin d'identifier les obstacles structurels à la bonne marche des opérations. Un spécialiste citait, par exemple, un pays africain où une dizaine de signatures, dont celle du chef de l'État, étaient nécessaires pour régler des factures à peine supérieures au prix d'une voiture. Le pays bénéficiaire devra aussi être plus étroitement associé aux projets de la Banque.

Les carrières des cadres de la Banque seront évaluées et les promotions déterminées non seulement sur la base des projets adoptés par le conseil d'administration *mais également à partir* de la mise en œuvre et du suivi des opérations. En résumé, la plupart des problèmes de la Banque mondiale sont ceux d'une institution déjà ancienne – elle a été créée en 1944 – au personnel nombreux (sept mille personnes environ), et qui, avec ses 175 pays actionnaires, opère pratiquement dans le monde entier.

Est-elle pour autant à l'abri des «erreurs de jeunesse» tant reprochées à la BERD ? Loin de là. A Washington aussi, un audit vient d'être réalisé sur le coût d'un nouvel immeuble. Celui-ci, bâti à quelques mètres de l'actuel siège pour remplacer le bâtiment le plus ancien du siège, avait reçu un budget de 206 millions de dollars. Mais le coût total est désormais évalué à 290 millions de dollars environ. La Banque mondiale se défend de toute irrégularité financière, mais reconnaît dans un communiqué que le projet – qui ne concerne pas le monde en développement ! – n'a pas été correctement supervisé. Trois responsables de la Banque ont déjà été mis à pied et la Banque indique que des *«mesures disciplinaires appropriées»* seront prises à l'encontre des responsables. Washington n'est pas si loin de Londres... Et Jacques Attali, président démissionnaire de la BERD, avait récemment révélé son intention d'engager Ernest Stern, vice-président de la Banque mondiale, qui tient actuellement les rênes de l'institution en raison de la maladie de son président, Lewis Preston.

FRANÇOISE LAZARE

(1) Cette somme correspond aux engagements de la Banque, des agences d'aide internationale et des pays en développement eux-mêmes.

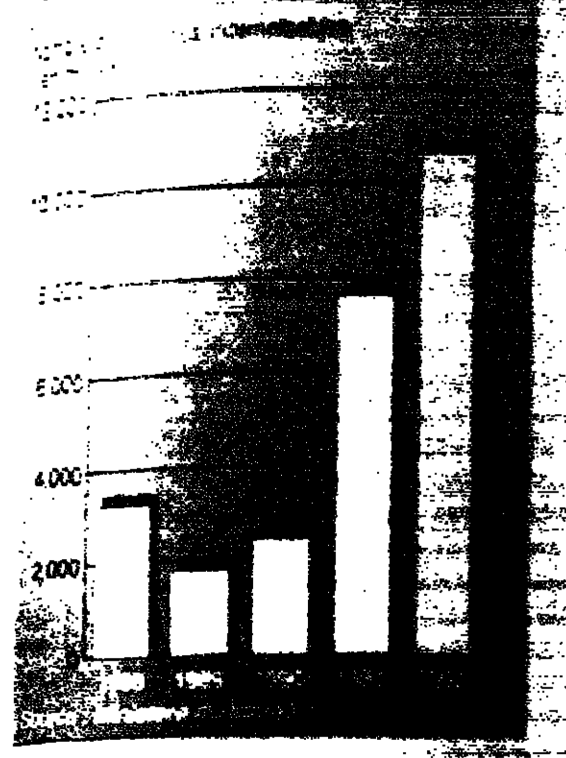
□ **ALENA : projet de création d'une banque de développement.** – Vingt-cinq membres du Congrès américain ont proposé, mercredi 14 juillet, la création d'une banque de développement – surnommée la Nadbank – entre les trois pays signataires du traité de libre échange de l'ALENA (Etats-Unis, Canada, Mexique). Présenté à deux semaines de la conclusion des négociations entre les trois partenaires de l'ALENA sur l'environnement et les questions sociales, ce projet devrait, selon ses promoteurs, faciliter la ratification de l'ALENA actuellement bloquée à Washington. La Nadbank disposerait de 5 milliards de dollars (environ 30 milliards de francs) de fonds propres au cours des dix prochaines années, dont les deux tiers fournis par les Etats-Unis.

Le futur Institut monétaire européen s'installerait à Francfort

L'Allemagne aurait gagné la bataille du siège de la future banque centrale européenne, qui se situerait à Francfort-sur-le-Main, selon le quotidien économique allemand *Handelsblatt* du vendredi 16 juillet. La décision serait prise par les gouvernements des Douze, mais elle ne serait annoncée formellement qu'à l'automne lors du prochain sommet européen de Bruxelles, à la demande de John Major, qui voudrait faire adopter auparavant le *traité de Maastricht* par son Parlement.

Le ministre des finances allemand, Theo Waigel, avait déclaré en début de semaine qu'*«une majorité écrasante»* des Douze était en faveur de Francfort. Pour l'instant, il ne s'agit que du lieu d'implantation de l'Institut monétaire européen (IME), qui doit être créé le 1er janvier 1994, d'après le traité de Maastricht. Cet IME devra toutefois se fondre dans la banque centrale européenne (BCE) qui sera créée en 1997 ou 1999 et qui conservera donc les mêmes locaux. Plusieurs villes européennes étaient candidates, dont Amsterdam, Luxembourg, Londres et Lyon. *(Corresp.)*

Le chômage partiel continue d'augmenter



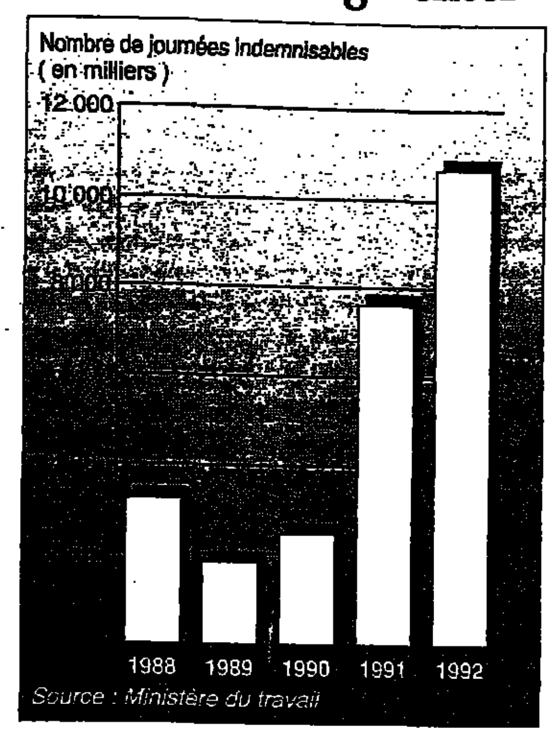
Maillard et Duclos mis en redressement judiciaire

Moët et Chandon et Mercier occupés par les salariés

ÉCONOMIE

En hausse de 40,8 % en 1992

Le chômage partiel continue d'augmenter



Source : Ministère du travail

Déjà en forte croissance en 1991, où le nombre de journées indemnisables avait triplé par rapport à l'année précédente (+268,3 %, avec 7 600 610 journées), le chômage partiel a encore augmenté en 1992, selon les statistiques publiées par le ministère du travail (*Premières informations*, n° 347). Au total, 10 701 119 journées ont été perdues et indemnisées pour 2 millions de salariés (1,5 million en 1991, 430 000 en 1990) qui se sont en moyenne retrouvés au chômage partiel pendant cinq jours. La *hausse a donc été de 40,8 %*.

Jamais le volume de journées indemnisables n'avait atteint ce niveau et c'est un indicateur extrêmement sensible de la conjoncture. La moyenne trimestrielle était de 720 000 journées par mois en données corrigées, jusqu'en juin 1992. Elle est passée à 1,2 million au dernier trimestre et, sur les cinq premiers mois de 1993, se situe à 1,7 million.

Si l'industrie en reste le premier utilisateur (84 % des journées), on constate que les secteurs qui y ont traditionnellement recours ont été relativement modérés. A l'inverse, de nouvelles branches, dont le tertiaire et le bâtiment-travaux publics (BTP), ont accru leurs demandes. De même, les petites et moyennes entreprises font appel à cette formule qui, jusqu'en 1991, restait majoritairement à l'usage des entreprises de plus de 200 salariés.

Le chômage partiel n'a augmenté que de 12 % dans l'industrie des biens d'équipement (+ 465,2 % en 1991) qui, ne pouvant *plus attendre la reprise, a* en revanche réduit ses effectifs (– 3,4 %). Dans l'automobile, le nombre de journées a baissé de 9,4 %. Parallèlement, la hausse a été de 243 % dans le BTP, sans empêcher une diminution des effectifs (– 4 %), de 168 % dans les industries agro-alimentaires, *où la baisse des effectifs a été* ramenée de – 1,4 % en 1991 à – 0,7 % en 1992, et de 83 % dans les services marchands rendus aux entreprises. Dans plus de neuf cas sur dix, le mauvais climat conjoncturel est alors invoqué.

Les déboires d'une filiale de la Lyonnaise des eaux-Dumez

Maillard et Duclos mis en redressement judiciaire

LYON

de notre bureau régional

Le 8 juillet, Philippe François, nommé quelques jours plus tôt à la tête de Maillard et Duclos, une des plus importantes sociétés de bâtiment et travaux publics de Rhône-Alpes (629 salariés), annonçait, devant le comité central d'entreprise, une perte de 21 millions de francs pour un chiffre d'affaires *de 850 millions en 1992. A peine* une semaine plus tard, le 13 juillet, cette filiale du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez était contrainte de se déclarer en cessation de paiement, après la révélation d'un «trou» de 216 millions. Statuant en référé jeudi 15 juillet, le tribunal de commerce de Lyon a aussitôt placé l'entreprise en règlement judiciaire, en se donnant jusqu'au 21 juillet pour se prononcer sur son devenir.

Fondée à Bourg-en-Bresse (Ain), Maillard et Duclos possède des unités à la frontière suisse, Mâcon, Clermont-Ferrand, dans le Rhône, en Savoie et Haute-Savoie, avec, en plus, quatre filiales distinctes, suite à des opérations de rachat. *Spécialisée, à Lyon, dans la* construction immobilière privée – elle possédait sa propre société de promotion –, elle a subi les effets de la crise dans ce secteur. L'entreprise avait d'ailleurs engagé deux plans sociaux avec 136 licenciements.

La conjoncture n'explique pas toute l'ampleur du déficit découvert, *selon les dirigeants de* Dumez, lors d'un audit réalisé en vue de restructurer l'ensemble de ses filiales régionales. Après avoir démis de ses fonctions, puis licencié pour faute lourde l'ancien président, Robert Bourachot, ils n'écartent pas une éventuelle action devant la justice. Il lui est notamment reproché d'avoir engagé sa société dans le «redressement» de la section de rugby du Lyon Olympique Université qu'il présidait. Huit joueurs du club, récemment promus en première division, étaient des salariés de l'entreprise.

Le groupe Lyonnaise des eaux-Dumez prépare une formule de reprise, en location-gérance, déjà évoquée devant le tribunal de commerce, qui permettrait d'apporter une solution rapide à la poursuite des chantiers en cours. Mais elle provoque l'indignation des délégués CFDT. Selon eux, cette procédure *«contourne les obligations de reclassement du personnel et court-circuite les lois sociales»*.

MICHEL DELBERGHE
avec LAURENT GUIGON
à Bourg-en-Bresse

La crise du champagne

Moët et Chandon et Mercier occupés par les salariés

Les salariés des maisons de champagne Moët et Chandon et Mercier occupaient, depuis jeudi 15 juillet dans la matinée, les locaux de leurs sociétés à Epernay. Cette action, d'une durée *«illimitée»*, selon la CGT, intervient quarante-huit heures après la décision de la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE) de la Marne d'annuler le plan social de Veuve Cliquot et de Canard-Duchêne, maisons qui, comme les deux entreprises occupées, *appartiennent au numéro un mondial* du luxe LVMH (*le Monde* du 16 juillet). Selon un *«plan d'adaptation des ressources humaines»*, présenté le 20 mai, 245 emplois devront être supprimés dans le groupe Moët et Chandon (Moët et Chandon, Mercier et Ruinart). Chez Ruinart, à Reims, la situation est inversée puisque des vigiles *ont empêché* les salariés de se rendre à leur travail jeudi.

La réforme des PTT

Direction et syndicats de La Poste achoppent sur le financement de la «reclassification» du personnel

La direction et les syndicats de La Poste finissent de négocier la mise en œuvre de la *«reclassification»* des 270 000 agents titulaires. Ce dispositif constitue le dernier volet de la réforme sociale, officiellement engagée le 9 juillet 1990 dans le sillage du changement de statut des PTT. Une ultime réunion est prévue le 23 juillet pour lisser les dernières modalités de cette «révolution culturelle» destinée notamment, selon Aimé Perret, directeur des ressources humaines de La Poste, à *«rééquilibrer la distorsion entre les rétributions des individus et leur contribution effective à l'entreprise»* (*le Monde Initiatives* du 28 octobre 1992).

Mis en œuvre à compter du 1er août, le dispositif de *«reclassification»* retenu vise à proposer à chaque agent de basculer volontairement d'une grille de rémunérations fondée sur la logique administrative du niveau de recrutement, à une échelle indiciaire basée sur la fonction réellement exercée. Toutefois, la principale difficulté provient du fait que *«30 % à 40 % du personnel, soit de 70 000 à 100 000 agents»*, selon M. Perret, exercent actuellement une fonction d'un niveau inférieur à celui de leur qualification. C'est pourquoi La Poste s'engage à proposer à chaque volontaire sous-employé un poste en adéquation, cette fois, avec son niveau de rémunération dans la nouvelle grille. Si ce *«plan de qualification»* doit s'étaler sur cinq ans pour les agents d'exécution, la direction s'engage à achever cette opération d'ici la fin de l'année prochaine pour les cadres.

Reste que le dispositif retenu par la direction et les syndicats coûte plus cher que ne l'avait initialement prévu la direction de La Poste. Compte tenu du surcroît de cotisations patronales (évalué à 140 millions de francs) et des gains indiciaires réalisés par les agents (720 millions de francs), l'achèvement de cette réforme sociale entraîne un surcoût de 860 millions de francs au total. Soucieux de *«maîtriser»* cette dérive, la direction de La Poste a proposé aux syndicats de prendre à sa charge le surcroît de cotisations patronales et salariales (soit 240 millions de francs), mais de déduire les bonifications indiciaires obtenues du régime de prime en vigueur, qui représente plus de 10 % de la masse salariale de La Poste. Une solution rejetée par la CFDT, qui menace aujourd'hui de boycotter le lancement du dispositif. Une solution médiane devra donc être trouvée d'ici au 23 juillet pour élaborer un système suffisamment incitatif pour les agents, mais qui ne pèserait pas trop sur les embauches futures.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Regroupés au sein de l'ECO

Dix pays musulmans souhaitent créer un marché commun de 300 millions de consommateurs

A l'occasion de leur seconde rencontre, la semaine dernière à *Istanbul, les chefs d'Etat des dix* pays musulmans membres de l'Organisation de coopération économique (ECO) ont jeté les bases d'un possible marché commun qui, de la Méditerranée aux frontières de la Chine, pourrait voir le jour après l'an 2000.

ISTANBUL

de notre correspondante

L'absence d'alcool lors du banquet servi dans les jardins du palais de Dolmabahce était une concession accordée aux participants iraniens du second sommet de l'Organisation de coopération économique (ECO), qui s'est achevé le 9 juillet à Istanbul. Mais l'ECO, que le ministre des affaires étrangères iranien, Ali Akbar Velayati, décrivait en novembre 1992 comme un *«marché commun islamique»*, semble s'éloigner progressivement de ses origines musulmanes. *«L'ECO n'est pas une organisation islamique»*, a souligné le ministre des affaires étrangères turc, Hikmet Cetin.

Durant le sommet, les chefs d'Etat des pays membres ont insisté sur le caractère régional et économique de cette organisation fondée initialement par l'Iran, la Turquie et le Pakistan, puis élargie en 1992 pour inclure les six Républiques musulmanes de l'ancienne Union soviétique (1) et l'Afghanistan. Le but principal de l'ECO est le développement du commerce et des investissements dans cette vaste région qui s'étend de la Méditerranée aux frontières de la Chine et qui représente un marché potentiel de 300 millions de personnes. *«Les pays du G7 ont 62 % du PNB du monde, mais seulement 20 % de la population»*, a déclaré le président Suleyman Demirel. *«Nous essayons d'éviter que nos pays soient des pays pauvres.»*

La déclaration d'Istanbul

Les dix Etats n'ont pas rejeté en principe la possibilité d'accepter des membres non musulmans. Le président Nazarbaeve, du Kazakhstan, a suggéré l'admission de la Russie au sein de l'organisation, une proposition qui ne sera examinée que si Moscou en fait la demande. Les chefs d'Etat se sont mis d'accord pour fonder une banque de commerce et de développement qui sera implantée à Istanbul. Une compagnie maritime et une ligne aérienne seront établies en Iran, alors qu'une compagnie de réassurance sera fondée au Pakistan.

La création d'une *«infrastructure moderne et efficace»*, favorable au développement des échanges, était une des priorité des participants. En octobre, les ministres des transports se réuniront pour déterminer la meilleure façon de faciliter les liens routiers, ferroviaires ou *aériens entre les pays membres et* avec l'extérieur. La levée des barrières douanières, la coopération scientifique et les problèmes d'environnement étaient également à l'ordre du jour. A l'issue du sommet, les membres de l'ECO ont adopté la *«Déclaration d'Istanbul»*, qui décrit les buts de l'organisation *«pour l'an 2000 et au-delà»*.

L'Iran et la Turquie ont tenté d'oublier leur rivalité politique latente lors de pourparlers bilatéraux qui ont porté sur le problème du transit des camions turcs en route vers l'Asie centrale sur le territoire iranien. Autre sujet soulevé, lors de discussions bilatérales où politique et économie étaient étroitement mêlées, le pipeline pétrolier de l'Azerbaïdjan. Les représentants azéris ont assuré la Turquie que, malgré la révision du projet, ordonnée par le nouveau gouvernement de Bakou, le point d'arrivée du pipeline, sur la côte méditerranéenne de Turquie, serait maintenu. Les pays de l'ECO ont décidé de réunir leurs chefs d'Etat chaque année. Le prochain sommet aura lieu en 1994, au Pakistan.

NICOLE POPE

(1) Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Kirghizstan, Tadjikistan, Azerbaïdjan.

En dépit du maintien des taux d'intérêt allemands

Le franc s'est stabilisé sur les marchés des changes

Le franc continue à reprendre quelques couleurs sur les marchés des changes. Vendredi matin 16 juillet, à Paris, au cours des premiers échanges entre banques, il s'échangeait à 3,4151 francs pour un mark, un niveau très légèrement inférieur à celui constaté la veille en fin de journée (3,4156 francs), mais encore très élevé par rapport aux 3,36 francs auxquels il s'échangeait contre le mark à la mi-juin. En début de semaine, au plus fort de la bourrasque monétaire, son cours frisait 3,42 francs.

Retour au calme

Si fragile soit-il, le retour au calme est d'autant plus remarquable que, la veille, le conseil central de la Bundesbank, la banque centrale allemande, avait décidé de ne pas abaisser ses taux d'intérêt en vigueur depuis le 1er juillet. Diversement commenté par les spécialistes, ce choix en faveur du *statu quo* n'a pas eu les conséquences redoutées. Ni la Banque de France ni son homologue allemande ne sont, semble-t-il, intervenues directement au cours de la journée de jeudi sur les marchés des changes pour soutenir la monnaie française.

La couronne danoise, en revanche, n'a pas eu autant de chance. Pour contrer les attaques dont elle faisait elle aussi l'objet, la banque centrale du Danemark n'a eu d'autre choix que de relever ses taux et d'intervenir sur les marchés avec l'appui de la banque des Pays-Bas.

Alors que la tempête monétaire paraît se calmer sur le franc, il reste à attendre la prochaine échéance. Elle se situera le 29 juillet, date de la prochaine réunion du conseil central de la Bundesbank. Nombre de spécialistes sont convaincus qu'à l'occasion de cette rencontre (le prochaine n'aura lieu que trois semaines plus tard) la «Buba» abaissera ses taux d'intérêt.

La lutte contre les importations à bas prix

Bruxelles propose une modification des règles de réimportation des produits textiles

Grand marché oblige, la Commission de Bruxelles va proposer aux Douze une modification des règles dites de «trafic de perfectionnement passif» (TPP). Ces règles s'appliquent aux produits semi-finis temporairement exportés dans un pays tiers pour y subir des transformations, puis réimportés sous forme de produits finis. Cette pratique est très couramment utilisée par les industriels de la confection qui, pour lutter contre les importations à bas prix, font réaliser dans des pays à bas coût de main-d'œuvre des pièces de vêtements avec des tissus et accessoires européens. Les droits de douane ne sont alors perçus que sur la valeur ajoutée effectivement réalisée à l'étranger.

Le TPP, qui fait l'objet de quotas distincts de ceux des importations directes, concerne les pays du Maghreb et d'Europe orientale. Le nouveau règlement, qui doit encore être approuvé par le conseil des ministres, prévoit la suppression *des contingents nationaux existant* jusqu'ici : les quotas seront gérés au niveau communautaire et autoriseront la réimportation des produits concernés dans tous les Etats membres, quel que soit celui ayant délivré l'autorisation initiale. Les entreprises ne bénéficieront de ces facilités douanières qu'à la condition de continuer à réaliser au *moins 50 % de leur production* dans la Communauté. Une certaine *«flexibilité»* sera toutefois observée, tenant compte des droits antérieurs à l'application des nouveaux textes, a souligné, mercredi 14 juillet, Christiane Scrivener, commissaire chargé des douanes et de la fiscalité, en présentant les nouvelles dispositions.

□ **Gérard Moulin, directeur de la communication des ministères de l'économie et du budget.** – Gérard Moulin a été nommé directeur de la communication aux ministères de l'économie et du budget. Agé de quarante ans, licencié en sciences économiques, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, Gérard Moulin a d'abord été en fonctions à la direction de la prévision du ministère de l'économie, puis chargé de mission à la direction générale du Crédit national. Chef de bureau à la direction des relations économiques extérieures (DREE) en août 1984, il est devenu sous-directeur, puis chef de service. Il était chargé depuis juillet 1992 du service de la promotion des échanges extérieurs.

□ **Signature du traité de concession du réseau MUSE.** – Le président du conseil général des Hauts-de-Seine, Charles Pasqua (RPR), a signé, jeudi 15 juillet, le traité de concession pour le projet MUSE (maille urbaine souterraine express), projet de tunnel souterrain pour les véhicules légers et le métro dans les Hauts-de-Seine, dont la première phase est prévue pour 1999. La durée de la concession, signée par MM. Pasqua et Parisot, président de la société concessionnaire MUSE S.A., est fixée à soixante-dix ans, à compter de la mise en service du réseau.

VIE DES ENTREPRISES

Dans les trois ans à venir

Procter & Gamble va fermer 30 usines et perdre 13 000 postes

Procter & Gamble, le groupe américain diversifié dont les activités vont de la poudre à laver (Ariel, Bonux, Vizir, Lénor, Monsieur Propre) à la couche-culotte (Pampers) en passant par les produits de beauté (Oil of Olaz, Camay, Monsavon) et les boissons, a annoncé, jeudi 15 juillet, son intention de réduire de 12 % ses effectifs en supprimant, dans les trois ou quatre années à venir, 13 000 des 106 000 emplois du groupe. La firme de Cincinnati va ainsi fermer 20 % de ses usines, soit 30 sur les 147 réparties dans le monde. Cette restructuration, la plus importante jamais annoncée par le groupe, coûte 1,5 milliard de dollars (8,82 milliards de francs). A cela s'ajoute une provision de 925 millions de dollars pour modification des méthodes comptables avec effet rétroactif au 1er juillet 1992.

Ces deux mesures, d'un coût global de 2,5 milliards de francs, pèseront sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin. Un exercice au cours duquel, selon Edwin Artz, président de Procter & Gamble, la firme a enregistré sa plus forte marge bénéficiaire de la décennie. Sans ces charges exceptionnelles, les gains auraient, pour la première fois, dépassé les 2 milliards de dollars.

Sur les 13 000 suppressions d'emplois, la moitié viendra de la fermeture des usines dont les sites ne sont pas encore connus tandis que l'autre moitié proviendra des restructurations pour améliorer les coûts de production. Pour Edwin Artz, cette mesure drastique ne signifie pas que sa firme soit *« en difficulté »*. Procter & Gamble doit *« maigrir pour rester compétitif »*, dans un univers où les habitudes de consommation se modifient. *« Le client en veut davantage pour son argent. Nos concurrents deviennent plus minces et plus rapides et nous allons courir un peu plus vite pour rester en tête »*, a-t-il ajouté.

Le groupe doit affronter la concurrence du géant anglo-néerlandais Unilever et aussi s'adapter à un marché où les baisses de prix se multiplient. Après avoir réduit les tarifs des couches-culottes, la firme américaine va diminuer de 3 % à 15 % le prix de ses détergents aux Etats-Unis pour contrer l'essor des marques de distributeurs. Jusqu'à ces dernières semaines, rien ne laissait prévoir une réorganisation d'une telle ampleur. *« Nous voulons remercier les 106 000 employés de Procter & Gamble dans le monde. Leur engagement personnel et leur qualité ont toujours été la clé de la réussite de P&G. et cela n'a jamais été plus vrai que durant l'exercice écoulé.* (...) *Notre personnel a magnifiquement travaillé. C'est la force que représente l'ensemble de ce personnel qui nous donne confiance dans notre succès futur. »* Ces propos encourageants d'Edwin Artz ouvraient le rapport annuel de la société publié voici moins d'un an, le 10 août 1992...

D. G.

Numéro deux mondial de l'informatique

La firme japonaise Fujitsu va réduire ses effectifs de 6 000 personnes

L'électronique japonaise accuse le coup. Il y a deux mois, la plupart des firmes du secteur annonçaient pour leur exercice fiscal clos le 31 mars des chutes impressionnantes de bénéfices couplées à des réductions de chiffre d'affaires. Parmi elles, Fujitsu devait avouer les premières pertes de son histoire. Dans le rouge à hauteur de 16,1 milliards de yens (745 millions de francs) en 1992/1993, la plus grande firme japonaise d'informatique, numéro deux mondial derrière IBM, s'était alors fixé pour objectif de dégager un bénéfice de l'ordre de 50 milliards de yens en 1993/1994, grâce à des *« efforts accrus de rationalisation »*.

Jeudi 15 juillet, la firme japonaise a annoncé qu'elle allait réduire ses effectifs de 6 000 personnes, afin de les stabiliser autour de 50 000 salariés *« dans les années à venir »*. Cette réduction d'effectifs se fera par une augmentation des transferts de salariés dans des firmes affiliées, une diminution de l'embauche, ainsi que par le simple jeu des départs à la retraite, a précisé Fujitsu.

Lors d'un comité central d'entreprise exceptionnel

Rhône-Poulenc Fibres annonce la suppression de 522 emplois en deux ans

LYON

de notre bureau régional

Lors d'un comité central d'entreprise exceptionnel, jeudi 15 juillet, au siège à Lyon, Rhône-Poulenc Fibres a annoncé un *« plan d'adaptations industrielles et sociales »* prévoyant la suppression de 522 emplois sur un total de 2 000 salariés. 447 départs en retraite ou en préretraite sont prévus et 75 personnes devraient être reclassées dans le groupe. Echelonné sur deux ans, ce plan social est réparti entre six unités, dont 230 suppressions de postes dans la région Rhône-Alpes (le siège social à Lyon, le centre de recherche de Vénissieux et Valence). Outre le site d'Arras (Pas-de-Calais), le plus touché avec 248 emplois sur 738 (*le Monde* du 13 juillet), sont concernées les unités de Gauchy (Aisne), Albi (Tarn) et Valence (Drôme).

Pour justifier cette mesure, la direction invoque une forte dégradation des résultats au cours des trois dernières années, consécutive à un effondrement du prix des fils et fibres synthétiques, sa spécialité, ainsi que la concurrence de l'Europe de l'Est et de l'Asie.

Parallèlement, Rhône-Poulenc Fibres a annoncé un projet d'association avec l'italien SNIA Fibres, du groupe Fiat dans le domaine des fils polyamides textiles. Une société commune, constituée à parts égales et employant 3 000 personnes dans les diverses unités européennes, devrait être créée en janvier 1994. Les deux groupes espèrent ainsi constituer le premier producteur européen de fil nylon. En 1991, Rhône-Poulenc Fibres avait déjà supprimé 300 emplois à Arras, Valence et Vénissieux, et fermé en juin dernier un atelier de teinture de quarante-sept salariés à Hières-sur-Amby (Isère).

Pour les syndicats (CGT, CFDT et FO), qui avaient organisé une manifestation pendant la tenue du comité d'entreprise, le plan social et l'association avec SNIA signifient la disparition, à moyen terme, du secteur textile de Rhône-Poulenc.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

PLAINTE

□ **Le chimiste néerlandais Akzo accusé de dumping par Du Pont aux Etats-Unis.** – Le groupe chimique néerlandais Akzo a annoncé, jeudi 15 juillet, que le groupe américain Du Pont avait entrepris contre sa filiale américaine une procédure antidumping contre l'importation de fibres aramides. Akzo America a été informé de cette action par l'International Trade Commission (ITC), indique la maison mère aux Pays-Bas pour qui cette plainte *« n'est pas fondée »*. Du Pont est le seul fabricant de fibres aramides aux Etats-Unis. Aux Pays-Bas, ces fibres sont fabriquées sous la marque Twaron par une filiale à 50-50 d'Akzo et d'une autre société, la NOM. A elles deux, ces sociétés produisent plus de 95 % des fibres aramides demandées sur le marché mondial. Le groupe néerlandais se dit *« très préoccupé »* par la démarche de Du Pont *« qui peut compromettre la vente libre de fibres aramides »*.

CAPITAL

□ ***Sanofi Winthrop prend la majorité du laboratoire hongrois Chinoin.*** – Le groupe pharmaceutique Sanofi Winthrop a annoncé, jeudi 15 juillet, avoir pris, *« comme prévu »* dans un accord de 1991, la majorité du capital du laboratoire hongrois Chinoin Pharmaceutical and Chemicals Works, numéro deux dans son secteur dans son pays. Sanofi Winthrop, actionnaire depuis 1991 à hauteur de 40 % de Chinoin, a fait passer sa part à 51 %, après avoir acquis les 11 % supplémentaires auprès de l'AVRT, holding de gestion des principales participations industrielles de l'Etat hongrois. Chinoin a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires d'environ 611 millions de francs et un résultat après impôts de 113 millions de francs.

ACQUISITION

□ **Rachat du groupe Financière médicale.** – Aesculap AG, société allemande de matériel médical, rachète le holding Financière médicale pour un montant non précisé. Aesculap AG, dont le siège est à Tutlingen, emploie 4 600 personnes en République fédérale allemande et à l'étranger. Elle produit notamment des instruments de chirurgie. L'acquisition de Financière médicale lui ouvre le marché des prothèses et des implants médicaux dont la société haute-marnaise s'est fait une spécialité. Ce holding de 150 personnes compte deux sociétés très performantes dans ce secteur : ICP France et SFERI, qui sont installées à Chaumont.

RÉSULTAT

□ **Cofinoga : en hausse de 38 % en 1992.** – Cofinoga a enregistré en 1992 un résultat net part du groupe de 122,4 millions de francs, en progression de 38 % sur 1991. Cofinoga est une société financière spécialisée dans le crédit à la consommation aux particuliers et les cartes privatives, filiale des Galeries Lafayette et depuis le mois de mai de Cetelem. Son chiffre d'affaires s'est établi l'an dernier à 1,790 milliard de francs en hausse de 29 %.

EMBARGO

□ **IBM revient à Hanoï** – Le géant américain de l'informatique IBM a reçu l'autorisation des autorités vietnamiennes d'ouvrir un bureau de représentation à Hanoï, a annoncé il y a quelques jours le représentant de la firme américaine au Vietnam, William Howell. *« Cette décision marque le retour d'IBM au Vietnam après une absence de près de vingt ans »*, a commenté M. Howell. Le président Bill Clinton a récemment assoupli l'embargo imposé au Vietnam en 1975 sans toutefois le lever malgré la pression croissante des milieux d'affaires américains. Depuis décembre 1992 déjà, les firmes américaines sont autorisées à ouvrir des bureaux de représentation et à signer des contrats avec le Vietnam. Bank of America, Citibank, Philip Morris et Caterpillar Co. ont déjà obtenu de telles autorisations, selon des sources officielles vietnamiennes.

INVESTISSEMENT

□ **Toray Industries (textile) implante une usine en Grande-Bretagne.** – Le numéro un du textile japonais, Toray Industries, a inauguré récemment une usine de polyester léger dans le centre de l'Angleterre. Destinée à approvisionner le marché européen de l'habillement, cette usine, correspondant à un investissement de 50 millions de livres (432 millions de francs). Elle emploiera 400 personnes fin 1994, lorsqu'elle portera sa capacité de production annuelle à 19 millions de mètres de tissu pour un chiffre d'affaires de 40 millions de livres. Toray Textiles Europe est né en 1989 du rachat par le groupe nippon de la division Samuel Courtaulds au groupe Courtaulds.

CRISE

□ **Krupp-Hoesch supprimera 11 411 emplois cette année.** – Le sidérurgiste allemand Fried. Krupp AG-Hoesch supprimera cette année 11 411 emplois, ramenant ses effectifs à 80 000 personnes. La majorité de ces suppressions d'emplois suivront la fermeture de hauts-fourneaux, a précisé il y a quelques jours le président du conseil Gerhard Cromme. La situation de la société devrait s'améliorer en 1994. Au 1er semestre, les commandes du groupe ont baissé de 10 % à 15 % dont une chute de 25 % dans le secteur de l'électromécanique, a-t-il dit, s'abstenant toutefois de toute précision chiffrée.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 juillet ↑ Petite hausse

Oubliant sa nervosité de jeudi, où l'indice CAC 40 a cédé 1,41 %, la Bourse de Paris reprenait son souffle pour la dernière séance de la semaine. Après une ouverture en hausse marginale de 0,05 %, la tendance, par la suite, restait incertaine, les valeurs françaises oscillant toujours autour du point d'équilibre. Aux alentours de 11 h 15, l'indice s'installait péniblement dans le vert et progressait de 0,08 %. Plus tard, aux environs de 13 heures, le principal indicateur de la place progressait de 0,33 %, à 1 969,45 points.

Les tensions sur le franc s'étant apaisées, les craintes d'un relèvement des taux français ne sont plus à l'ordre du jour, indiquait un intervenant. Ces craintes avaient largement tiré l'indice vers le bas, jeudi.

Du côté des valeurs à la mi-séance, parmi les titres les plus actifs, on notait Michelin qui progressait de 0,7 % et Suez qui cédait 0,4 %.

Les certificats d'investissement du Crédit lyonnais perdaient 0,7 %. Jeudi, des informations parues dans la presse, mais non confirmées par la banque, faisaient état d'une perte au cours du premier semestre 1993. Le titre Matra Hachette est en sensible progression et s'inscrit à 129,90 francs, soit une progression de 2,28 % sur la séance de la veille.

Lyonnaise des eaux-Dumez, affectée la veille par l'annonce de la cessation de paiement de sa filiale Maillard et Duclos, se reprenait très légèrement. Le titre, qui avait perdu 4,11 % jeudi, gagnait 2,1 %.

NEW-YORK, 15 juillet ↑ Reprise en clôture

Wall Street s'est redressée en fin de séance jeudi 15 juillet, après avoir supporté durant la journée des prises de bénéfices après les gains de veille. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 550,93 points, en hausse de 8,38 points, soit une légère progression de 0,24 %. Les échanges ont été actifs avec quelque 253 millions de valeurs traitées. Le nombre de titres en baisse a légèrement dépassé celui des valeurs en hausse : 996 contre 936, alors que 622 titres restaient inchangés.

Les opérateurs ont ignoré la hausse, inférieure aux prévisions, des demandes hebdomadaires d'allocations-chômage (+ 2 000) la semaine dernière, et celle, conforme aux attentes, des stocks et des ventes des entreprises américaines en mai (respectivement + 0,2 % et + 0,3 %).

Eugene Peroni, analyste chez Janney Montgomery Scott, a souligné que le recul enregistré en cours de séance était attendu après la récente performance du marché.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est resté inchangé à 6,56 % par rapport à mercredi.

Procter and Gamble a reculé de 3/4 à 51 3/4 après l'annonce de 13 000 suppressions d'emplois et la constitution d'une provision de 1,5 milliard de dollars pour financer cette restructuration. Time Warner, qui a enregistré une perte de 80 millions de dollars au deuxième trimestre de 1993, a perdu 1/2 à 38 1/8.

VALEURS	COURS DU 14 juillet	COURS DU 15 juillet
Alcoa	71 3/8	71 5/8
ATT	62 5/8	64
Boeing	37 3/4	37 1/2
Chase Manhattan Bank	31 3/4	32 3/8
Du Pont de Nemours	49 1/8	48 5/8
Eastman Kodak	51 1/2	51 3/8
Exxon	64 5/8	64 1/4
Ford	51 1/2	51
General Electric	98 5/8	98 7/8
General Motors	47 1/2	47 3/4
Goodyear	41	41 1/2
IBM	47 3/8	47 1/2
ITT	88 3/8	87 3/4
Mobil Oil	71 1/4	69 7/8
Pfizer	64 3/4	63 1/4
Schlumberger	63 1/8	62 1/4
Texaco	63	61 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	133	130 3/4
Union Carbide	18 7/8	19
United Tech.	55 3/8	54 7/8
Westinghouse	15 7/8	16 1/8
Xerox Corp.	76 5/8	76 1/2

LONDRES, 15 juillet = Morne

L'indice Footsie des cent grandes valeurs du Stock Exchange est resté quasi étale, jeudi 15 juillet, clôturant en baisse de 0,6 point, soit 0,02 %, à 2 831,7 points, dans un marché étroit et morne. La tendance a été particulièrement affectée par le maintien des taux de la Bundesbank et l'annonce d'une nouvelle baisse mensuelle du chômage britannique en juin, qui repousse encore la perspective d'une baisse des taux d'intérêt. Les fonds d'Etat ont gagné jusqu'à un huitième de point et le volume des échanges a stagné à 605,5 millions d'actions, contre 609,4 millions la veille.

L'une des plus fortes hausses du marché, le titre A de Great Universal Stores (GUS), a gagné 110 pence à 1 875, après avoir atteint jusqu'à 1 915 pence juste après l'annonce d'une hausse de 7 % du bénéfice annuel du groupe et de l'octroi du droit de vote aux détenteurs d'actions ordinaires « A ».

Du coup, les autres sociétés à structures compliquées ont bénéficié de spéculations sur une éventuelle simplification, à l'exemple de GUS. Ainsi, l'action « A » de Hammerson (immobilier) a gagné 15 pence à 322.

VALEURS	Cours du 14 juillet	Cours du 15 juillet
Allied Lyons	5,41	5,43
B.P.	2,98	2,92
B.T.R.	3,63	3,66
Cadbury	4,37	4,40
De Beers	11,62	12,62
Glaxo	5,54	5,54
G.U.S.	33,38	34,38
I.C.I.	6,41	6,44
Reuters	13,95	13,93
RTZ	6,72	6,71
Shell	6,17	6,13
Unilever	9,53	9,53

TOKYO, 16 juillet ↑ Nouvelle avance

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse, vendredi 16 juillet, à la faveur d'achats opérés par les maisons de courtage sur un nombre limité de valeurs en vedette. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a progressé de 173,51 points, soit 0,86 %, à 20 331,53 points. Le volume des transactions s'est sensiblement contracté puisque 330 millions de titres ont changé de mains contre 400 millions environ la veille.

Le marché est calme, la plupart des investisseurs préférant rester à l'écart à cause de l'incertitude que suscitent les élections législatives de ce week-end.

« Le marché s'est mieux tenu que ce qu'on avait anticipé, alors quelques opérateurs ont dû se couvrir », a déclaré un boursier.

VALEURS	Cours du 15 juillet	Cours du 16 juillet
Ajinomoto	1 350	1 360
Bridgestone	1 240	1 250
Canon	1 380	1 390
Fuji Bank	2 490	2 490
Honda Motors	1 300	1 310
Matsushita Electric	1 290	1 300
Mitsubishi Heavy	670	671
Sony Corp.	4 570	4 670
Toyota Motors	1 590	1 630

CHANGES

Dollar : 5,8880 F ↑

Le deutschemark était ferme à 3,4151 francs vendredi 16 juillet au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4156 francs dans les échanges interbancaires de jeudi soir (il s'inscrivait à 3,4138 francs selon le cours indicatif de la Banque de France). Le dollar est en hausse à 5,8880 francs contre 5,8540 francs cours Banque de France jeudi.

FRANCFORT	15 juillet	16 juillet
Dollar (en DM)	1,7181	1,7241

TOKYO	15 juillet	16 juillet
Dollar (en yens)	107,45	107,98

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 juillet) .... 7 3/16 - 7 5/16 %
New-York (15 juillet) .... 3,13 %

BOURSES

	13 juillet	15 juillet
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	545,09	546,86
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 991,15	1 963,08

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	14 juillet	15 juillet
Industrielles	3 542,55	3 550,93

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	14 juillet	15 juillet
100 valeurs	2 832,30	2 831,70
30 valeurs	2 290,90	2 221,58
Mines d'or	225,30	221
Fonds d'Etat	98,46	98,45

FRANCFORT

	14 juillet	15 juillet
Dax	1 811,55	1 807,66

TOKYO

	15 juillet	16 juillet
Nikkei Dow Jones	20 158,02	20 331,53
Indice général	1 639,68	1 652,88

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,9010	5,9030	5,9695	5,9745
Yen (100)	5,4588	5,4658	5,5207	5,5316
Ecu	6,6510	6,6563	6,6476	6,6576
Deutschemark	3,4160	3,4170	3,4200	3,4231
Franc suisse	3,8847	3,8887	3,9138	3,9207
Lire italienne (1000)	3,6875	3,6925	3,6729	3,6804
Livre sterling	8,7535	8,7595	8,7907	8,8024
Peseta (100)	4,3549	4,3597	4,3148	4,3249

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3	3 1/8
Ecu	8 1/16	8 3/16	7 3/4	7 7/8	7 1/4	7 3/8
Deutschemark	7 3/16	7 5/16	7 1/8	7 1/4	6 7/8	7
Franc suisse	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8
Lire italienne (1000)	9 1/8	9 3/8	9 1/8	9 3/8	9 1/16	9 5/16
Livre sterling	5 15/16	6 1/16	5 7/8	6	5 13/16	5 15/16
Peseta (100)	11 5/8	12 3/8	11	11 3/4	10 3/8	11
FRANC FRANÇAIS	7 15/16	8 1/4	7 7/16	7 13/16	7	7 7/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 16 JUILL

Comptant

Obligations

Hors-cote

Actions

Second mar

Marché des Changes

Marché libre de

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET

Liquidation : 23 juillet
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,59 % (1974,76)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5	EDF-GDF 3%	5440	—	—
10	B.N.P. (T.P)	1090	1090	—
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1008	1005	-0,30
10	Renault (T.P.)	2087	2067	-0,96
10	Rhône Poulenc(T.P)	2100	2188	+4,19
10	Saint Gobain(T.P.)	1060	1062	+0,19
10	Thomson S.A (T.P)	1010	1000	-0,99
50	Accor 1	640	645	+0,78
10	Air Liquide 1	745	755	+1,34
10	Alcatel Alsthom 1	663	660	-0,45
5	Alsac.Super.(Ny) 1	2960	2946	-0,47
50	Alspi 1	333	333	—
10	AGF(Ass.gle.Fce) 1	586	587	+0,17
5	Axa 1	1255	1255	—
25	Bail Equipement 1	54,75	54,60	-0,27
25	Bail Invest. 1	1018	1020	+0,20
25	Bancaire (Cie) 1	520	517	-0,58
25	Banque Colbert C1	134	137,50	+2,61
50	Bazar Hot. Ville 1	635	631	-0,63
10	Berger (M) 1	1200	1200	—
25	Bertrand Faure 1	433	439	+1,39
25	BIC 1	1242	1225	-1,37
25	BIS 1	122	122	—
25	B.N.P. CI 1	534	534	—
25	Bollore Techno.1	415	415	—
10	Bongrain 1	2425	2430	+0,21
25	Bon Marche (Au) 1	558	556	-0,36
25	Bouygues 1	645	656	+1,71
100	BP France 1	120	120	—
10	BSN 1	863	867	+0,46
25	Canal + 1	1272	1285	+1,02
10	Cap Gemini Sogeti1	183,80	186	+1,20
50	Carnaudmetalbox 1	216	217	+0,46
5	Carrefour 1	2974	2961	-0,44
50	Casino Guichard 1	144,10	145,70	+1,11
50	Casino Guich.ADP 1	103	102,90	-0,10
10	Castorama Dt (Li)1	634	635	+0,16
10	C.C.F. 1	221,60	221,70	+0,05
100	CCMC-Mossagis(Ly) 1	29,50	29,50	—
10	Cegid (Ly) 1	206,10	206,10	—
50	Centrest (Ny) 1	33,05	32,10	-2,87
50	CEP Communication1	361,50	360	-0,41
50	Cerus Europ.Reun 1	88,40	87,65	-0,85
10	Cetelem 1	991	988	-0,30
10	CGI-Informatique 1	331,40	330	-0,42
25	CGIP 1	1154	1180	+2,25
25	Chargeurs 1	1015	1014	-0,10
25	Christian Dior	293	293	—
10	CICA (M) 1	447	458	+2,46
25	Ciments Fr.Priv.B	309	311	+0,65
10	Clarins 1	531	536	+0,94
50	Club Mediterranee1	377,50	379	+0,40
25	Colas 1	950	960	+1,05
25	CGP (Papiers)(Ly)1	598	—	—
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
25	Comptoir Moder. 1	1313	1310	-0,23
25	CPR Paris Reesc. 1	370,10	369	-0,30
10	Credit.F.France 1	1021	1044	+2,25
10	Credit Local Fce 1	413	415,60	+0,63
25	Credit Lyonn.CIP 1	684	682	-0,29
10	Credit National 1	1265	1260	-0,40

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25	CSEE 1	445	447,50	+0,56
10	Damart 1	4030	3990	-0,99
10	Dassault-Aviation1	444,10	444,10	—
25	Dassault Electro 1	296,60	293,30	-1,15
10	De Dietrich 1	1525	1548	+1,51
10	Degremont 1	493	500	+1,42
50	Dev.R.N-P De Cal 1	37	—	—
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)1	80,30	—	—
50	DMC (Dollfus Mi)1	276,50	275,10	-0,51
25	Docks France 1	540	540	—
25	Dynaction 1	112,10	112,90	+0,71
10	Eaux (Gle Des) 1	2114	2111	-0,14
25	EBF (Epeda B.) 1	650	650	—
25	Ecco 1	453	462	+1,99
10	Eiffage(ex Foug.)1	932	932	—
100	Elf Aquitaine 1	401	401,90	+0,22
25	Elf Sanofi 1	908	913	+0,55
100	Erap-Elf CPet 1	340,50	342,10	+0,47
50	Eridania Beghin 1	750	753	+0,40
25	Essilor Intl 1	476	471	-1,05
25	Essilor Intl ADP 1	269	265	-1,49
50	Esso 1	695	695	—
5	Eurafrance 1	1750	1755	+0,29
100	Euro Disney 1	57,50	57,50	—
10	Euro RSCG(Eurocom)	560	562	+0,36
25	Europe 1- 1	958	968	+1,05
100	Eurotunnel 1	35,65	35,65	—
10	Filipacchi Medias	690	690	—
100	Finextel 1	124,10	125,20	+0,89
50	Fives-Lille 1	347	345	-0,58
25	Fromageries Bel 1	4350	4390	+0,92
10	Galeries Lafayet.1	1670	1670	—
10	GAN 1	444	444	—
50	Gascogne (B) 1	319,80	316	-1,19
10	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1656	1663	+0,42
50	Geophysique 1	604	595	-1,49
10	Groupe Andre S.A.	809	805	-0,88
10	Groupe De La Cite1	618	600	-2,91
50	GTM-Entrepose 1	435	420	-3,45
25	Guyenne Gascogne 1	1485	1500	+1,01
25	Havas 1	429,50	427,50	-0,47
50	IDIA 1	202	204,80	+1,39
100	Imetal 1	450	451	+0,22
100	Immob.Phenix 1	149,50	149,30	-0,14
25	Ingenico 1	144	146,10	+1,46
5	Ins.Merieux Int. 1	18550	18500	-0,47
25	Interbail 1	515	516	+0,19
10	Intertechnique 1	440	445	+1,14
25	Jean Lefebvre 1	1038	1044	+0,58
25	Klepierre 1	620	609	-1,77
25	Labinal 1	675	680	+0,74
10	Lafarge Coppee 1	402,50	403	+0,12
25	Lagardere (MMB) C1	113,80	114	+0,18
25	Lapeyre C1	197	200	+1,52
25	Lebon 1	260	253,10	-2,65
10	Legrand 1	4408	4380	-0,64
10	Legrand ADP 1	2710	2720	+0,37
50	Legris indust. 1	150,50	147,50	-1,99

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
25	Locindus 1	911	915	+0,44
10	LVMH Moet Vuitton1	3936	3955	+0,48
5	Lyon.Eaux-Dumez 1	462,10	471,80	+2,10
50	Marine Wendel 1	334	340	+1,80
50	Matra-Hachette 1	127	131,90	+3,86
100	Metaleurop 1	73,60	72,50	-1,49
25	Metrologie Intl 1	14,20	13,90	-2,11
50	Michelin 1	167,90	170,40	+1,49
100	Moulinex 1	102	102,30	+0,29
25	Navigation Mixte 1	914	931	+1,86
100	Nord-Est 1	134,50	134,30	-0,15
25	Nordon (Ny) 1	475	459,10	-3,35
100	Olipar 1	44,20	44,40	+0,45
10	Oreal 1	1068	1071	+0,28
25	Paribas 1	436	434,40	-0,37
50	Pechiney CIP 1	325,30	327,50	+0,68
100	Pechiney Intl 1	191,70	191	-0,37
25	Pernod-Ricard 1	392	397,80	+1,52
25	Peugeot 1	620	620	—
25	Pinault-Printemps1	719	720	+0,14
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	727	720	-0,96
25	Poliet	282,50	292	+3,36
25	Primagaz 1	780	789	+1,15
10	Promodes 1	950	940	-1,05
25	Radiotechnique 1	253	253	—
10	Redoute(S.A.La)1	7240	7300	+0,83
25	Remy Cointreau 1	181,50	179,10	-1,32
25	Rexel(ex CDME) 1	442	443,50	+0,34
10	Rhone Poulenc A 1	141,10	143,50	+1,70
100	Rochette (La) 1	23,95	24	+0,21
25	Roussel Uclaf 1	550	550	—
5	Rue Imperiale(Ly)1	3060	3060	—
50	Sade (Ny) 1	166	165	-0,60
5	Sagem 1	1680	1660	-1,19
10	Saint-Gobain 1	527	529	+0,38
25	Saint-Louis 1	1220	1234	+1,15
10	Salomon (Ly) 1	1720	1750	+1,74
25	Salvepar (Ny) 1	385	387	+0,52
10	Sat 1	1600	1610	+0,63
25	Saupiquet (Ns) 1	764	757	-0,92
25	Schneider 1	642	651	+1,40
100	SCOA 1	13,40	13,35	-0,37
10	SCOR S.A 1	590	600	+1,69
10	S.E.B. 1	438	435	-0,68
25	Sefimeg 1	490,50	490	-0,10
100	Selectibanque 1	162,40	161,50	-0,49
50	Sextant Avionique1	183	187,70	+2,57
10	SFIM 1	787	787	—
100	SGE 1	221	216,10	-2,22
25	Simco 1	528	525	-0,38
10	S.I.T.A 1	629	630	+0,16
10	Skis Rossignol 1	1270	1250	-1,57
25	Sligos 1	465	480	+3,23
10	Societe Gale A 1	579	587	+1,38
50	Sodecco (B) 1	42,10	42,20	+0,24
50	Sodero (Ns) 1	65	66	+1,54
10	Sodexho 1	985	970	-1,52
25	Sogenal (Ny) 1	186	187	+0,54

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
10	Sommer-Allibert 1	1505	1510	+0,33
25	Sophia 1	540	538	-0,37
10	Sovac 1	1305	1310	+0,38
25	SPEP 1	440,50	442,10	+0,36
25	Spie Batignolles 1	340	340	—
10	Strafor Facom 1	464	462	-0,43
25	Suez 1	305,50	304,90	-0,20
50	Synthelabo 1	227,20	229,20	+0,88
100	Thomson-CSF 1	162	165,50	+2,16
50	Total 1	278,60	281	+0,86
50	Total (Certif) 1	222	230	+3,60
25	UAP 1	577	594	+2,95
10	UFB Locabail 1	345,50	341,50	-1,16
100	UGC DA(ex Robur)M1	242	240	-0,83
10	UIC 1	520	520	—
25	UIF 1	609	609	—
25	UIS 1	859	840	-2,21
25	Unibail 1	414	413,50	-0,12
50	Valeo 1	891	902	+1,23
100	Vallourec 1	172,50	179	+3,77
25	Via Banque 1	324	324,50	+0,15
10	Worms & Cie 1	281,50	280	-0,53
10	Zodiac 1	1685	1690	+0,30
25	Elf Gabon	980	985	+0,51
100	Amax 1	143	142,20	-0,56
100	American Barrick 1	145	144	-0,69
50	American Express 1	187,90	186,20	-0,90
100	A.T.T. 1	371,10	379	+2,13
100	Anglo American 1	191,40	191,60	+0,10
50	Amgold 1	435	—	—
50	Banco Santander 1	250	250,10	+0,04
25	B.A.S.F. 1	857	851	-0,70
25	Bayer 1	995	995	—
100	Blesheim Exhibit.1	39,50	39	-1,27
100	Buffelsfontein 1	64,80	65,30	+0,77
50	Chase Manhattan 1	187	190	+1,60
10	Daimler Benz 1	2270	2295	+1,10
500	De Beers 1	106	107,30	+1,23
10	Deutsche Bank 1	2473	2478	+0,20
10	Dresdner Bank 1	1365	1351	-1,03
100	Driefontein 1	72,50	72,90	+0,55
50	Du Pont Nemours 1	288	—	—
50	Eastman Kodak 1	293	302,10	+3,11
500	East Rand 1	21	21,40	+1,90
100	Echo Bay Mines 1	76,90	75,65	-1,63
100	Electrolux 1	168,10	170,50	+1,43
100	Ericsson 1	284	274,10	-3,49
100	Exxon Corp. 1	378	378,10	+0,03
100	Ford Motor 1	301,10	298,90	-0,73
100	Freegold 1	69	69,15	+0,22
500	Gencor Limited 1	15,55	15,60	+0,32
50	General Electric 1	585	584	-0,17
50	General Motors 1	281	279,80	-0,43
50	Generale Belgique1	395	400,10	+1,29
100	Grd Metropolitan 1	35,85	35,50	-0,98
100	Guinness Plc 1	40,50	40	-1,23
500	Hanson Plc 1	21	20,85	-0,71
100	Harmony Gold 1	29,35	29	-1,19

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
50	Hewlett-Packard 1	463,80	453	-2,33
500	Hitachi 1	47,10	47,80	+1,49
25	Hoechst 1	948	948	—
25	I.B.M 1	278	279,10	+0,40
100	I.C.I 1	56	—	—
50	I.T.T. 1	505	516	+2,18
100	Ito Yokado 1	247	249,20	+0,89
500	Matsushita 1	69,80	70	+0,29
100	Mc Donald's 1	283,50	292,30	+3,10
25	Merck and Co 1	199,50	199,20	-0,15
50	Minnesota Mining 1	618	—	—
100	Mitsubishi Corp. 1	57,50	58	+0,87
100	Mobil Corporat. 1	410	410,30	+0,07
25	Morgan J.P. 1	410	424,20	+3,46
5	Nestle SA Nom.	4155	4140	-0,36
100	Nippon Meat Packer	82	82	—
100	Norsk Hydro 1	153	152,30	-0,46
100	[illegible] 1	175,50	177	+0,85
25	Petrofina 1	1595	1585	-0,63
50	Philip Morris 1	297,90	293,30	-1,54
100	Philips N.V 1	97,05	97,20	+0,15
500	Placer Dome Inc 1	120	120,50	+0,42
25	Procter Gamble 1	305	305	—
50	Quilmes 1	208	209,10	+0,53
100	Randfontein 1	55	55,25	+0,45
50	Rhone Poul.Rorer 1	278,40	278,20	-0,07
100	Royal Dutch 1	527	531	+0,76
100	R T Z 1	58,55	58	-0,94
100	Saatchi & Saatchi	14,15	14	-1,06
10	Sega Enterprises	558	570	+2,15
100	Saint-Helena 1	47,50	46,90	-1,26
100	Schlumberger 1	351	365,30	+4,07
500	Shell Transport 1	53,35	53,35	—
10	Siemens 1	2201	2203	+0,09
100	Sony Corporation 1	249,50	252,50	+1,20
100	Sumitomo Bank 1	129	130	+0,78
100	T.D.K 1	215	220,90	+2,74
100	Telefonica 1	61,20	61,05	-0,25
500	Toshiba 1	37,80	38,05	+0,66
50	Unilever 1	581	582	+0,17
50	Unit.Technologie 1	323	322,50	-0,15
50	Vaal Reefs 1	427,50	435,10	+1,78
10	Volkswagen A.G 1	1240	1220	-1,61
50	Volvo (act.B) 1	340	318	-6,47
100	Western Deep 1	190	186	-2,11
50	Xerox Corp. 1	430	452,90	+5,33
100	Yamanouchi 1	125,50	125,90	+0,32
500	Zambia Copper 1	5,40	5,40	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Em.Etat 13,4%83 CA	102,36	7,589
Em.Etat10,20%86 CA	109,50	3,542
OAT 9,90% 12/97 CA	113,85	5,832
OAT TMB 01/99 CA	98,78	4,561
OAT 10% 5/00 CA	118,65	1,370
OAT 01 TME CA	100	3,148
OAT 8,5% 11/02 CA	112	5,426
OAT 8,50% 19 CA	112,50	6,148
OAT 8,50% 92-23 CA	112,35	1,910
BFCE 9% 91-02	112,80	6,263
CEPME 8,5% 88 CB	107,20	0,349
CEPME 9% 89 CA	112,20	8,162
CEPME 9% 92-06 TSR	112,50	0,587
CFD (CCCE)9,7%90CB	117,15	4,279
CFD exCCCE8,6%92CB	111,50	3,878
CFF 10% 88-98	115,41	7,315
CRH 8,5% 87-88 CA	109,11	3,097
CFF 9% 88-97 C1	109,29	7,052
CFF 10,25% 90 C1	119,10	3,454
CRH 8,8% 92-93 CB	109,50	0,401
CLF 8,9% 88 C1	111,98	1,195
CLF 9%88-93/98 C1	108,72	4,068
EDF 8,6% 88-89	109,95	3,558
Finansder 9%91C2#	114,85	5,721
Finansd.8,6%92 #C2	119,37	4,805
Floral8,75% 90 C1	115,58	9,536
PTT 11,2% 85 CB#	110,58	6,435
SNCF8,8% 87-93C1	109,96	3,954
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—
—	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	291	291
Bains C.Monaco 1	950	955
B.Hypoth.Europ.	170	—
B.N.P Intercont.2	449	450
Benedictine	2530	—
Bidermann Intl	420	—
B T P (la cie) 2	29	28,20
Cambodge	910	915
Carbone Lorraine	347	353
Case Poclain 2	2,05	—
CBC 2	300	300,50
C.E.G.F (Frigor.)	526	525
Centenaire Blanzy	302,10	302,10
Ceragon Holding	24	—
Champex (Ny)	7	—
CIC Un.Euro.CIP 1	238,60	245
C.I.T.R.A.M. (B)	2990	—
Cpt Lyon Alem.2	345	341,50
Concorde-Ass Risq2	629	629
Constr.Met.Prov.	12,40	—
Credit Gen.Ind.	112	112
Darblay	590	—
Didot Bottin	545	555
Eaux Bassin Vichy	3111	3111

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ecia 2	380	312
Est.Mag. Paris	3880	3800
Eridania Beghin CI	578	583
Fidei(exImmofice)2	370	369
Finalens	341	—
F.I.P.P.	141	—
FNAC 2	2890	—
Fonciere (Cie)	590	597
Foncina	389	385
France I.A.R.D	292	392
France S.A 1	1715	1718
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 2	499	505
Genefim	385	392,10
Gevelot	585	—
G.F.C. 2	470	465
Groupe Victoire	1380	—
G.T.I (Transport)	220	225
Immobail 2	446	445
Immobanque 2	839	880
Im.Marseillaise	4800	4809
Invest (Ste Cie.)2	2900	—
Lille Bonnieres	1830	—
Locafinanciere	447	—
Louvre 1	2125	2125
Lucia	193	—
Machines Bull 2	27,10	27,20
Mag.Uniprix	187	187
Metal Deploye	255	—
Mors 2	37	37,50
Navigation (Nle)	120	115,10
Optorg 2	270	272
Oreal (CI)	825	825
Origny-Desvroise	754	—
Monoprix	1215	1215
Paluel-Marmont	390	398
Parfinance	183	184
Paris Orleans	210	212
Piper Heidsieck	671	720
Porcher	200	199,90
Promodes (CI)	630	—
Publicis 2	690	688
Rochefortaise Com.	183	163
Rosario 2	170,60	170
Rougier	193	193
S.A.F.A.A.	210	—
S.A.F.I.C Alcan	165	—
Saga	355	—
Salins du Midi 2	585	572
Savoisienne M.	150	—
Silic 2	805	805
S.I.P.H.	74	74
SMCI (M)	50	—
Sofal 2	470	—
Soflo	206	—
Sofraro	61,40	—
Sofragi 2	3195	3195
Soudure Autogene	653	642
Sovabail	375	—
Stemi	843	975
Taittinger 1	1840	1810
Testut-Aequitas	180	100
Tour Eiffel	240	250
Ufiner Cofrath	1375	1375
Vicat 2	450	440
Viniprix	1700	1700
Virax	105,30	—
—	—	—
—	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	495	—	Kubota Corp.	32	—
Akzo NV	475	480	Noranda Mines	94,80	95,40
Alcan Aluminium	112,10	112	Olivetti Priv.	3,50	—
American Brands	199	—	Pfizer Inc.	370,60	385
Arbed	470,50	—	Ricoh Cy	40	—
Asturienne Mines	95,10	—	Robeco	343,30	349
Banco Pop. Espanol	830	840	Rodamco N.V.	168	172,10
Banque Regl.Inter.	37600	37800	Rolinco	340,50	340,60
Chrysler Corp.	278	272,30	Saipem SPA	5,10	—
C.I.R SPA	3,10	—	Sema Group Plc	31,50	32
Commerzbank AG	1060	1060	SKF Aktiebolaget	70	73,50
Dow Chemical Co.1	335	340	Tenneco Inc.	280	—
Fiat Ord.	22,45	23,15	Toray Ind.	34,50	33,70
G.B.L.(Brux.Lamb.)	591	585	West Rand Cons.	6	5,80
Gevaert	1059	—	—	—	—
Glaxo Holdings Plc	48,60	47,50	—	—	—
Goodyear T.& R.Cy	232	240	—	—	—
Honeywell Inc.	204	225	—	—	—
Johannesburg Cons.	75	78,75	—	—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	312	—	Lecteurs Monde+ *	190	—
Applications Hydr.	1780	—	Nicolas nom	672	—
Blanzy-Ouest*	805	—	Off.Com.Pharm. *	958	—
Brasseries Maroc	400	—	Paris France	215	—
Calciphos*	60,30	—	Partic.Perrier *	198,20	—
Canadien Pacifique	92	—	Rorento	279,70	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—	S.A.C.E.R.	632	—
Cie Industrielle*	4402	—	St-Dominique(Fin)2	154	—
Caperex Inter.*	550	—	St Gobain Embal.*	1695	—
Cr.Universel (Cie)	276,30	—	Schlumberger Ind.*	415	—
CEAC.*	75,85	—	SEPR *	1575	—
GFF (Grpe Fon.F) 2	3,21	—	SPR "B" nom.	266,40	—
Grace and Co	239	—	Waterman *	1100	—
Table France*	359	—	—	—	—
Koninkl. Pakhoed	75,10	—	—	—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Cable 1	550	540	Idianova	65	65
B.A.C.	23,70	—	Immob.Hotel. 2 #	1235	1235
Boiron (Ly) 2 #	457	443,70	Int. Computer	113,90	113,90
Boisset (Ly)	207,50	207,50	IPBM	33	—
CRCAM Paris IDF 1	850	860	Molex	182	—
Calberson	270,20	—	N.S.C Schlum.Ny 2	601	600
Cardif SA 2	987	971	Seribo	147	147
CEGEP	151	150	Sopra	313,90	313,90
CFPI	190	185	TF1-1	448	450
C.N.I.M 2	1180	1155	Thermador Hold(Ly)	320	320
Codetour	317	312	Unilog	227	230
Creeks	118	—	Viel et Compagnie	155	—
Dauphin OTA	240	240	Yves St Laurent 1	719	701
Devanlay 2	1150	1190	—	—	—
Labor.Dolisos	120	120	—	—	—
Editions Belfond	191	—	—	—	—
Europ Propulsion 2	240	235	—	—	—
Fracor	157	—	—	—	—
G.I.M. S.A.	850	849	—	—	—
Gravograph	150	150	—	—	—
Guintoli 2	800	800	—	—	—
I.C.C.	228,70	—	—	—	—

Sicav (sélection) 15 juillet

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actifion	247,89	240,48
Actimonetaire C et D	31656,54	31656,54
Améri-gan	8162,43	7848,49
Amplitude	719,93	698,96
Antigone trésor	724377	724377
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Epargne Associat.	25169,67	25071,69
Epargne-Unie	1458,99	1424,38
Esfi Cash capi	6831,26	6831,26 ◆
Euro Solidarité	1185,74	1174
Eurocic Leaders	1158,14	1116,64
Eurodyn	1277,26	1246,11
Euro Gan	6880,19	6615,57
Fonsicav	16113,28	16081,12
France-gan	11538,75	11094,95
France Garantie	277,85	277,30
France Obligations	486,61	481,79
Francic	500,60	486,02

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	122,41	118,84
Francic-Regions	1195,15	1160,34
Fructi-Associations	38,92	38,92
Fructi-Capi	48,28	47,57
Fructidor	251,98	248,26
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Obligatour	3330,58	3258,67
Oblig. tres caté.	206,03	202,99
Oblifion	1683,94	1667,27
Oblisécurité Sicav	14380,87	14380,87
Oraction	1630,08	1590,32
Paribas Capitalisation	1790,86	1755,57
Paribas Opportunités	140,21	138,13
Paribas Patrimoine	645,42	628,62
Patrimoine Retraite	251,61	246,68
Pervalor	637,27	624,77
Planinter	1365,88	1332,57 ◆
Plénitude	150,67	145,70

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Poste Croissance	6082,83	6076,55
Poste Gestion	73297,19	73297,19
Première Oblig.	11024,64	11013,63
Prévoy. Ecureuil	111,12	110,02
Priv/Associations	32834,22	32834,22 ◆
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Winterthur St-Honoré	243,06	232,06

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 15/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8820	5,8540	5,65	6,15
Ecu	6,6595	6,6560	—	—
Allemagne (100 dm)	341,2800	341,3800	330	350
Belgique (100 F)	16,5490	16,5495	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	303,4200	303,5200	291	311
Italie (1000 lires)	3,7100	3,6860	3,50	4
Danemark (100 krd)	87,7700	87,9200	84	92
Irlande (1 iep)	8,2340	8,2270	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,7565	8,7810	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,4975	2,5000	2,69	3,09
Suisse (100 f)	386,7200	387,9400	373	393
Suède (100 krs)	73,7900	73,7800	69	78
Norvège (100 k)	80,2300	80,2000	75	84
Autriche (100 sch)	48,4830	48,5000	47	50
Espagne (100 pes)	4,4165	4,3800	4,15	4,75
Portugal (100 esc)	3,5800	3,5250	3,20	4
Canada (1 $ can)	4,8025	4,5681	4,40	4,85
Japon (100 yens)	5,4039	5,4558	5,25	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 15/07
Or fin (kilo en barre)	74000	73850
Or fin (en lingot)	74000	73700
Napoléon (20f)	421	421
Pièce Fr (10 f)	372	389
Pièce Suisse (20 f)	420	425
Pièce Latine (20 f)	420	422
Souverain	535	535
Pièce 20 dollars	2460	2300
Pièce 10 dollars	1250	1220
Pièce 5 dollars	760	725
Pièce 50 pesos	2750	2840
Pièce 10 florins	437	435

Matif (Marché à terme international de France)
15 juillet 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 124 591

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	121,76	119,80	119,40
Précédent	122	119,92	119,54

CAC 40 A TERME
Volume : 14 042

Cours	Juillet 93	Août 93	Sept. 93
Dernier	1973	1985	1996,50
Précédent	1998	2010,50	2021,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon
Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation
Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS
B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA - ■ coupon détaché - ● droit détaché - ◡ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 juillet ↑ Petite hausse

NEW-YORK, 15 juillet ↑ Reprise en clôture

LONDRES, 15 juillet = Morne

TOKYO, 16 juillet ↑ Nouvelle avance

CHANGES

BOURSES

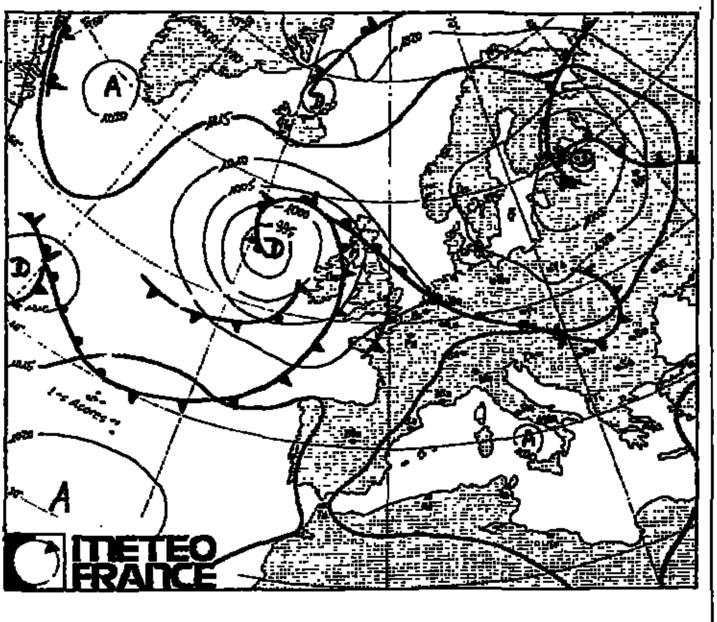
MARCHÉ MONÉTAIRE

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

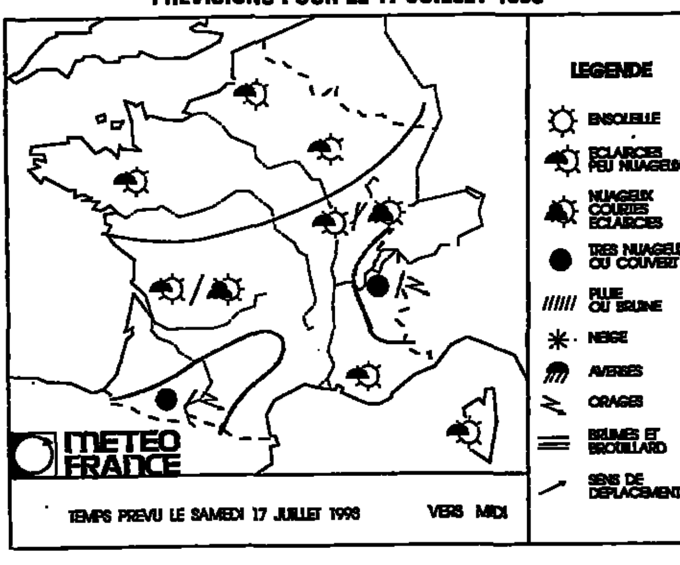
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 JUILLET A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 17 JUILLET 1993



Samedi : belles éclaircies dans l'ensemble ; tendance orageuse au sud. – La journée sera bien estivale côté thermomètre ; et chaque région bénéficiera de belles périodes ensoleillées, malgré des passages nuageux sur la moitié sud et l'est du pays.

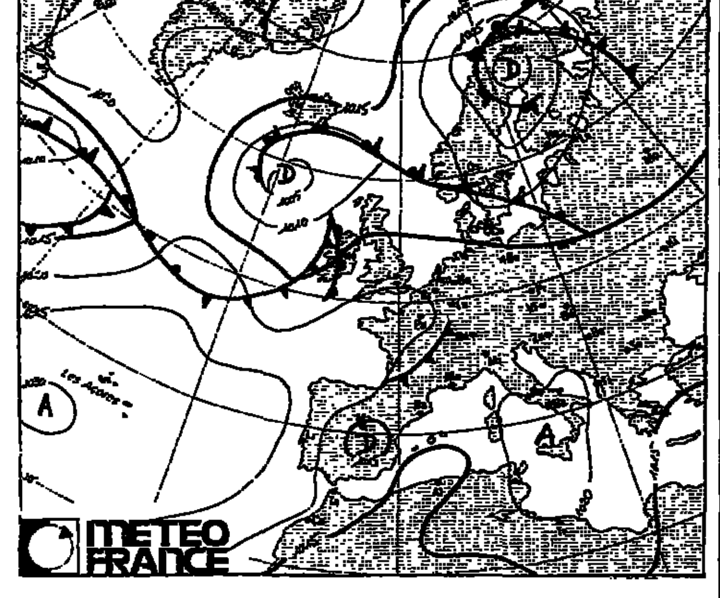
Au nord d'un axe Charentes-Centre-Lorraine, le soleil dominera, après quelques brouillards ou nuages bas côtiers, le matin.

Du Sud-Ouest à la Méditerranée aux Alpes et à l'Alsace, il fera chaud et lourd. Les passages nuageux laisseront filtrer d'assez belles éclaircies. Des ondées orageuses se produiront des Vosges aux Alpes le matin ; puis des orages se développeront en fin de journée, des Pyrénées au Roussillon, Cévennes et Alpes.

Les températures matinales seront de l'ordre de 13 degrés à 16 degrés sur le quart nord-ouest du pays, et 16 degrés à 19 degrés ailleurs, localement 20 degrés près de la Méditerranée.

Dans l'après-midi, le thermomètre atteindra 20 degrés à 25 degrés près de la Manche, 25 degrés à 28 degrés au nord de la Loire, 28 degrés à 30 degrés plus au sud, avec localement 32 degrés du Sud-Ouest au Lyonnais et 34 degrés dans l'arrière-pays méditerranéen.

PRÉVISIONS POUR LE 18 JUILLET 1931 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 16-7-1993
Valeurs extrêmes relevées entre le 15-7-1993 à 6 heures TUC et le 16-7-1993 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	25	15	D
BIARRITZ	24	16	D
BORDEAUX	31	17	N
BOURGES	29	16	N
BREST	18	16	C
CAEN	24	13	N
CHERBOURG	21	13	N
CLERMONT-FER.	29	18	N
DIJON	26	17	C
GRENOBLE	30	17	C
LILLE	20	16	C
LIMOGES	27	16	N
LYON	28	21	D
MARSEILLE	31	20	N
NANCY	23	16	C
NANTES	23	14	C
NICE	23	18	C
PARIS-MONTS.	26	18	D
PAU	31	18	D
PERPIGNAN	28	18	N
RENNES	23	16	C
ST-ETIENNE	29	19	N
STRASBOURG	23	16	C
TOULOUSE	33	20	C
TOURS	28	14	D
POINTE-A-PITRE	–	–	–

ÉTRANGER

ALGER	31	21	D
AMSTERDAM	18	15	P
ATHÈNES	27	18	D
BANGKOK	33	26	O
BARCELONE	27	17	D
BELGRADE	27	16	N
BERLIN	18	15	N
BRUXELLES	18	16	C
LE CAIRE	30	20	D
COPENHAGUE	18	12	N
DAKAR	29	25	N
DELHI	34	26	N
DJERBA	–	–	–
GENÈVE	27	16	D
HONGKONG	32	27	D
ISTANBUL	25	14	D
JÉRUSALEM	–	–	–
LISBONNE	31	16	D
LONDRES	22	15	P
LOS ANGELES	24	17	D
LUXEMBOURG	20	16	C
MADRID	37	19	D
MARRAKECH	37	20	N
MEXICO	24	12	P
MILAN	26	14	N
MONTRÉAL	24	16	D
MOSCOU	21	13	N
NAIROBI	20	13	C
NEW-YORK	29	24	D
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	33	16	D
PÉKIN	28	21	D
RIO-DE-JANEIRO	23	16	C
ROME	26	16	D
SINGAPOUR	32	27	N
STOCKHOLM	20	13	C
SYDNEY	20	8	D
TOKYO	28	20	C
TUNIS	31	21	D
VARSOVIE	22	13	N
VENISE	26	20	C
VIENNE	21	17	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Jean-Robert Bauquis,
Le capitaine Jean-Robert Bauquis,
son fils,
Son épouse
et leurs enfants,
Anne Lecorre,
sa fille,
Son époux,
et leurs enfants,
Son frère,
Ses cousins et cousines,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès brutal du

Colonel Jean-Robert BAUQUIS,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 juillet 1993, à Porto-Vecchio (Corse).

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, rue Jules-Supervielle,
64000 Pau.
La Coggia-Martina,
route de Picco-Vaggia,
20137 Porto-Vecchio.

– Saint-Aubin-Routot.

Mme Bernard Bobichon,
son épouse,
Stéphanie, Emmanuelle, Joséphine-Charlotte,
ses filles,
Mme Jean Alleaume,
sa belle-mère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard BOBICHON,

survenu le 14 juillet, dans sa quarante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 17 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Romain de Colbosc.

Vos témoignages de sympathie seront reçus sur un livre d'amitié.

Le Val-aux-Buis,
76430 Saint-Aubin-Routot.

– Catherine, Véronique Boralevi
Et Dimitri,
Le docteur Claude Boralevi et Michèle,
sa femme,
Véra et Gaston Taillèbe,
ses filles, son petit-fils, son frère, sa sœur, son beau-frère et sa belle-sœur,
Ses parents,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Luciano BORALEVI,
cinéphile,

survenu le 9 juillet 1993, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Pierre Bergé,
Jean-Claude Brialy,
Bruno Finck,
Françoise Sagan,
Et tous ses amis,
font part avec une profonde tristesse du décès de

Jacques CHAZOT,
danseur-étoile,
commandeur des Arts et Lettres,

survenu dans sa soixante-cinquième année, après une longue et cruelle maladie, le 12 juillet 1993, à Monthyon (Seine-et-Marne).

A sa demande, seuls quelques intimes ont assisté à ses obsèques qui ont *eu lieu à Monthyon, le 15 juillet.*

(Le Monde du 14 juillet.)

– Sa famille,
Sa compagne,
ont le chagrin de faire part du décès du

docteur Marc-Félicien WASSELIN,

survenu le 9 juillet 1993, à l'âge de cinquante-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 20 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Michel, 12 *bis*, rue Saint-Jean, Paris-17e.

155, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

– Danièle Debove,
son épouse,
Boris et Matthias,
ses enfants,
Sa mère,
Son frère,
Et sa famille,
La famille Krenn,
font part du décès de

Roger DEBOVE,

survenu le 11 juillet, à l'âge de cinquante-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

134, avenue Parmentier,
75011 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Fernand VANNEREAU,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de la Santé publique,

survenu à Paris, le 8 juillet 1993, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

20, rue du Moulin-Vert,
75014 Paris.

– Mme Vanya Detcheva,
sa fille,
a la douleur d'annoncer le décès de

Mme Karamfela DETCHEVA,
veuve du grand peintre bulgare
Danaïl Detchev,

survenu le 24 juin 1993, dans sa quatre-vingt-neuvième année, à l'hôpital suisse de Paris.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille, au cimetière central de Sofia.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, boulevard des Frères-Voisins,
75015 Paris.

– Au nom de sa famille et de ses amis, j'ai la grande tristesse de faire part du décès de mon épouse,

Dorotéa FURTH-CERYCH,

survenu le 13 juillet 1993, à l'âge de cinquante-trois ans.

La crémation aura lieu le mardi 20 juillet, à 13 heures, au crématorium des Joncherolles, à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis), 95, rue Marcel-Sembat.

Pas de fleurs, s'il vous plaît. Des dons peuvent être adressés par chèque à l'ordre de l'Association parisienne pour la recherche en neurochirurgie clinique stéréotaxique, à l'adresse de M. Cerych.

Ladislav Cerych,
3, le Clos-Baron,
78112 Fourqueux.

– Nora Haddad,
Celia Jakubowicz,
Jean-Pierre et Lucila Jallade,
Et ses amis,
ont le regret d'informer du décès de

Dorotéa FURTH-CERYCH.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

– M. le docteur Frédéric Perrier,
son fils,
M. Dimitri Perrier,
son petit-fils,
M. Mieczyslaw Chorzewski
et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme le docteur Irène ROUBLEFF,

survenu le 7 juillet 1993, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Séverin, à Paris-5e, le *lundi 19 juillet, à 10 30, suivie de l'inhumation* au cimetière parisien d'Ivry.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Maud Mannoni,
Le conseil d'administration,
Et les membres du CFRP,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Irène ROUBLEFF,
psychanalyste,
membre d'honneur
du Centre de formation
et de recherches psychanalytiques.

Figure du mouvement analytique, Irène Roubleff a suivi Jacques Lacan dans ses parcours institutionnels. C'est lui qui l'avait choisie pour faire partie du directoire de l'Ecole freudienne de Paris et s'occuper de l'enseignement.

Pour ses amis du CFRP, elle a témoigné toute sa vie à la fois de cette indépendance d'esprit qui lui faisait adopter une réserve lucide sur tous les engagements proposés et d'une complicité secrète du cœur vis-à-vis des personnes.

CFRP,
16, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.

– Le délégué régional Rhône-Alpes du CNRS,
Le personnel de la délégation régionale Rhône-Alpes,
secteur Vallée du Rhône,
Et l'ensemble de la communauté scientifique,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. Rémy HENRY,
directeur du laboratoire de mécanique des structures de Lyon CNRS-INSA.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur,
Le directeur de la recherche,
Et l'ensemble du personnel du laboratoire de mécanique des structures de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon,
ont le très grand regret de faire part du décès de

M. Rémy HENRY,
professeur,
directeur du laboratoire de mécanique des structures de Lyon,
associé au CNRS,

survenu le 14 juillet 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 19 juillet 1993, à 15 heures, en l'église Sainte-Bernadette, à Caluire (Rhône).

– Le colonel et Mme Michel Beaugnon,
et leurs enfants,
Le commandant (CR) et Mme Christian Gavoille
et leurs enfants,
M. Jean Offray
et ses enfants,
Le lieutenant-colonel (CR) et Mme Roger Duguet,
Mme Anne Colle,
ont la douleur de faire part du décès du

général de brigade aérienne (CR)
René GAVOILLE,

leur père, grand-père, oncle,

survenu le 13 juillet 1993, à son domicile.

Il rejoint son épouse,
Madeleine,
sa fille,
Monique,
et son compagnon d'armes
Antoine de SAINT-EXUPÉRY.

La cérémonie religieuse a eu lieu ce jour, en l'église de Franchevelle (Haute-Saône), suivie de l'inhumation au cimetière de Franchevelle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, allée Joseph-Lalande,
94000 Créteil.
Franchevelle 70200 Lure.

[Né en 1911, pilote de chasse au début de la seconde guerre mondiale, René Gavoille a été compagnon d'armes d'Antoine de Saint-Exupéry, écrivain, pilote de ligne, puis pilote militaire disparu en mission de guerre en 1944. René Gavoille a notamment servi au sein d'une escadrille, équipée d'avions américains, qui était chargée, depuis sa base de Laghouat (Algérie), de missions de reconnaissance au-dessus de la France occupée. Cette unité aérienne a joué un grand rôle lors du débarquement allié sur les côtes de Provence, en août 1944. Après la guerre, René Gavoille a continué sa carrière dans l'armée de l'air – il a notamment commandé la base de Saint-Dizier – et il partira dans la réserve avec le grade de général de brigade aérienne. Il est cité dans *Pilote de guerre*, l'un des ouvrages de l'auteur de *Terre des hommes* et du *Petit Prince*. Titulaire de la croix de guerre et de plusieurs décorations étrangères, le général Gavoille était grand-croix de l'ordre national du Mérite et grand officier de la Légion d'honneur.]

– Le général et Mme Alain Suquet,
M. et Mme François Ott,
M. et Mme Michel Suquet,
M. et Mme Christian Suquet,
M. et Mme Jean-Claude Suquet,
M. et Mme Philippe Chicault,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Henri SUQUET,
née Odette Gabriel,

le 14 juillet 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 17 juillet, à 15 heures, en l'église Sainte-Marie-Magdeleine, à La Haye-Pesnel (Manche).

Une messe souvenir sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, le samedi 2 octobre, à 11 heures.

– Mme Jacques Merlin,
M. et Mme Yves Delarue
et leurs enfants,
M. et Mme Eric Merlin
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

Frère Lucien Hubert MERLIN,
franciscain.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 19 juillet 1993, à 14 heures, en l'église du couvent Saint-François, 7, rue Marie-Rose, à Paris-14e.

6, boulevard Suchet,
75016 Paris.

Le Frère Lucien Hubert MERLIN,
franciscain-prêtre,

est entré dans la paix de Dieu, le jeudi 15 juillet 1993,

décédé subitement à l'âge de soixante-cinq ans, après quarante ans de vie religieuse et trente-cinq ans de sacerdoce.

De la part
Du Père provincial des franciscains,
De sa famille,
De sa communauté franciscaine de la rue Marie-Rose, à Paris,
Et de ses amis.

La messe de funérailles sera célébrée le lundi 19 juillet, à 14 heures, en *l'église du couvent Saint-François,* 7, rue Marie-Rose, à Paris-14e (métro Alésia).

Anniversaires

– Il aura fallu attendre cinquante et un ans pour que la France reconnaisse l'ignoble rafle des 16 et 17 juillet 1942, commise par la police française de Vichy,

de 4 115 enfants, dont nos frères,

Maurice TSETVERY
(neuf ans),
Paul SZWARC
(onze ans),

de 5 919 femmes, dont nos mères,

Adèle SKORKA-TSETVERY
(trente-neuf ans),
Ruchla DUKAT-SWZARC
(trente-sept ans),

de 3 118 hommes, dont nos pères,

Nathan TSETVERY
(quarante-trois ans),
Lejbus SWZARC
(quarante-cinq ans).

Au total, 13 152 êtres humains, qui, pour le seul motif d'être nés juifs, furent arrêtés, internés au Vel' d'Hiv', à Beaune-la-Rolande, à *Pithiviers*, à Drancy, pour être livrés aux occupants allemands qui les déportèrent à Auschwitz-Birkenau, où ils furent gazés et brûlés dans les fours crématoires.

Que le souvenir de cette ignominie perpétrée avec la complicité du régime de Vichy ne soit jamais oublié.

Deux fils rescapés, anciens résistants et combattants juifs, membres de l'As*sociation* des FFDJF.

WEEK-END D'UN CHINEUR

La deuxième vie des voitures à cheval

Dans les années 20, l'avènement de l'automobile a condamné à mort l'antique attelage à chevaux ; mais, renaissant de ses cendres, il *s'est transformé en sport d'agrément. Dans le cadre d'un concours* d'attelage international à Saumur, une vente est consacrée dimanche à des véhicules hippomobiles fabriqués entre 1820 et 1920.

La pièce la plus exceptionnelle est un coupé de voyage et de gala qui appartint à Chateaubriand, alors ambassadeur auprès du pape. Très prisés des diplomates, ces coupés étaient conçus pour traverser l'Europe confortablement et se transformer en « carrosses » grâce à des parties modulables. Ce modèle historique est estimé autour de 300 000 F. Les breaks, élégantes voitures que leur propriétaire menait lui-même à la campagne ou à la chasse, valent entre 30 000 et 60 000 F. On attend environ 30 000 F d'un coupé fermé pour deux personnes, trois avec le cocher qui reste dehors, de fabrication parisienne, alors que la simple charrette anglaise à deux roues et un cheval obtiendra sans doute autour de 20 000 F. Le fait de rouler sur deux ou quatre roues et d'être conduit par un, deux ou quatre chevaux, influence, bien sûr, le prix de ces véhicules.

CATHERINE BEDEL

Ici et là

Ile-de-France et environs

● Dimanche 18 juillet

Provins, 14 heures : armes ; **Versailles (Chevau-Légers)**, 14 heures : porcelaines, livres.

Plus loin

● Samedi 17 juillet

Cagnes, 14 h 30 : bijoux, bagages ; **La Rochelle**, 14 heures : marines, curiosités ; **Lyon (Marcel Rivière)**, 14 h 30 : Extrême-Orient ; **Saint-Jean-de-Luz**, 14 h 30 : tableaux modernes et régionalistes ; **Villecomtal-sur-Arros** (Gers), 15 h 30 : automobiles anciennes.

● Dimanche 18 juillet

Avignon, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Honfleur**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Reviers** (Calvados), 18 heures : affiches, estampes ; **Saint-Dié**, 14 heures : mobilier, objets d'art ; **Saumur**, 14 heures : véhicules, hippomobiles ; **Troyes**, 14 heures : mobilier, tableaux.

Foires et salons

Paris (square Marco-Polo, 6e), **Saint-Quay-Portrieux, Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Cast-le-Guildo, Pleugueneuc** (Ille-et-Vilaine), **Bricquebec, Langrune-sur-Mer** (Calvados), **Aubazines** (Corrèze), **Dieulefit** (Drome), **Vic-le-Comte** (Puy-de-Dôme), **Nesles-la-Gilberte** (Seine-et-Marne), **Ménil** (Mayenne).

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Racines

Il y a quarante ans la France s'émerveillaitdevant la télévision. On se pressait sur le trottoir pour suivre en direct, sur des écrans de rencontre, le couronnement de la reine d'Angleterre. On se cotisait, au village, pour acheter le premier récepteur collectif. La petite boîte était magique, parfois dangereuse, elle fascinait, on en parlait avec émotion. On ne savait pas encore que par son intermédiaire on mettrait le pied sur la Lune en même temps que Neil Armstrong mais on découvrait grâce à elle une nouvelle forme de convivialité. Les bricoleurs qui l'inventaient respectaient le public qui se sentait aimé. Que France 2 et Oncle Tchernia soient remerciés d'avoir conçu la belle promenade dans l'histoire de notre télévision qu'ils nous offrent depuis jeudi soir.

Cette histoire fait en effet partie des racines de notre mémoire et ses enseignements aident à mesurer le travail qu'il nous reste à faire pour maîtriser parfaitement cet outil qui peut asservir autant qu'il peut libérer. Surtout depuis qu'il est devenu un objet de consommation courante autant qu'une source de profits, et que, derrière l'écran, comme le veut la loi de toute conquête, les pionniers ont souvent été remplacés par des aventuriers. Mais cela est à peine écrit que cela est déjà dépassé tant il est vrai que la prolifération des chaînes, des satellites, des câbles, et la géniale invention de la télécommande-qui-tire-plus-vite-que-son-ombre, nous donnent aujourd'hui les clés de cette émancipation.

Le débat sur l'adaptation de l'administration de la justice aux réalités de la télévision contemporaine et de ses conséquences dans la vie quotidienne tombe à pic. Il ne manque pas d'analogies avec cette période de l'histoire américaine du Far-West où les premiers shériffs prenaient parfois, pour protéger la collectivité, quelque liberté avec les procédures . Il y a du shériff dans le comportement du procureur de Valenciennes. Mais si les hommes chargés de rendre la justice ne sont pas les premiers à adapter leurs méthodes à celles des charlatans et des voyous la collectivité n'est-elle pas condamnée à subir?

Or, s'il existe aujourd'hui un terrain qui se prête aux truanderies inédites, et sur lequel le commun des mortels se trouve généralement désarmé, c'est bien celui de la télévision ! Et c'est bien pour cela qu'il suscite autant de convoitises ! Voilà pourquoi il faut souhaiter qu'on dise un jour que, malgré ses excès, M. de Montgolfier aura été un utile bricoleur.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 16 juillet

TF 1



20.40 **Feuilleton : Les Grandes Marées.** De Jean Sagols (2e épisode).
22.20 **Magazine : Coucou, c'est nous !**
23.45 **Divertissement : Sexy Dingo.**
0.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**

FRANCE 2

20.50 **Série : Taggart.**
22.45 **Documentaire : L'Encyclopédie audiovisuelle.** 2. Darwin *Un portrait du maître de la théorie de l'évolution des espèces par Peter Greenaway.*
23.35 **Journal et Météo.**
0.00 **Concert : Eddy Mitchell.** Au Casino de Paris, en novembre 1990.

FRANCE 3

20.45 **Magazine : Thalassa.** Croisière au bout de l'hiver. *De Bergen à Kirkenes, le voyage de l'express côtier.*
21.50 **Magazine : Faut pas rêver.**
22.40 **Journal et Météo.**
23.05 **Feuilleton : Pavillons lointains.** De Peter Duffel (3e épisode).
0.00 **Continentales.**

CANAL PLUS

20.35 **Téléfilm : Un mensonge de trop.** De Sandor Stern. *Un homme désire adopter l'enfant de sa femme...*
22.05 ▶ **Documentaire : Sans oublier les enfants.** De Gilles Chevalier.
22.59 **Flash d'informations.**
23.05 **Cinéma : Arachnophobie.** ■ Film américain de Frank Marshall (1990).

ARTE

20.45 **Magazine : Transit.** Reportages et invités autour du thème : « Vive les vacances ».
21.40 **Concert : U2.** *La tournée dans soixante-quinze pays des quatre Irlandais.*
23.15 **Documentaire : Dominique Rolin l'infini chez soi.** De Jean Antoine. *Avec l'écrivain belge, prix Femina 1952.*
0.10 **Documentaire : Terra X.** Le serpent à plumes (rediff.).

M 6

20.45 **Série : Equalizer.** Menace sur la ville.
22.25 **Série : Mission impossible.**
23.35 **Magazine : Emotions.**
0.00 **Magazine : Les Enquêtes de Capital.** Le jackpot de la Française des jeux.
0.15 **Six minutes première heure.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio archives.** Yvonne Printemps.
21.32 **Musique : Black and Blue.** Any Way. Invité : Michel Portal.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Trafic aux paradis. 4. La clé des paradis.
0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... Patrice Repusseau.
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Soirée concert.** A 20.05, concert (en direct de Leipig) : Erdengesange pour solistes, chœur et orchestre, de Thiele ; Symphonie nº 4 en mi bémol majeur, de Bruckner, par le Chœur de Mitteldeutscher Rundfunk, l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Kurt Masur.
23.00 **Concert** (donné le 27 avril à la Bibliothèque nationale) : Pièce pour flûte et piano, de Lili Boulanger ; Andante, Galop et Adagio pour piano, de Saint-Saëns ; Pièce pour hautbois et piano op. 5, de Pierné ; Quintette pour flûte, hautbois, clarinette, basson et piano op. 8, de Magnard, parle Quintette Moraguès.
0.35 **Bleu nuit.** Festival de Montpellier.

Samedi 17 juillet

TF 1

13.15 ▶ **Magazine : Reportages.** Le Secret de la grotte Cosquer
13.55 **Jeu : Millionnaire.**
14.15 **Divertissement : Ciné gags** (et à 17.30).
14.20 **La Une est à vous.** Avec la série : Agences tous risques.
17.35 **Magazine : Trente millions d'amis.**
18.05 **Série : Chips.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.38).
20.00 **Journal, Tiercé, Météo et Trafic infos.**
20.40 **Variétés : Succès fous de l'été.** Emission présentée par Christian Morin, Patrick Roy et Philippe Risoli.
22.25 **Téléfilm : Liberté provisoire.** De Gordon Hessler.
0.00 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**

FRANCE 2

13.25 **Documentaire : Rêves d'Afrique.** 2. Les gardiens du rêve.
14.18 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Marseille-Montpellier, 13e étape (195 km).
16.00 **Magazine : Vélo club.**
16.50 **Série : Flic à tout faire.**
17.15 **Téléfilm : Safari.** De Roger Vadim.
18.55 **Sport : Journal du Tour** (et à 0.25).
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
20.00 **Journal, L'image du Tour, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Divertissement : Bedos/Robin.** Retransmission de leur spectacle de l'Olympia.
22.20 **Série : L'As de la crime.** Plus de peur que de mal.
23.10 **Journal et Météo.**
23.25 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Les meilleurs moments de la semaine.

FRANCE 3

13.00 **Série : Hercule Poirot.**
13.55 **Téléfilm : Les Hors-la-loi.** De Peter Werner.
15.30 **Sport : Tennis.** Coupe Davis : France-Inde, quart de finale du groupe mondial, en direct de Fréjus, le double.
17.35 **Série : Matlock.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.**
20.35 **Divertissement : Hugodélire.**
20.45 **Téléfilm : L'Enfant des loups.** De Philippe Monnier (2e partie). *Les loups ont envahi Poitiers...*
22.20 **Journal et Météo.**
22.40 **Magazine : Pégase.** Le Beechcraft Starship.
23.35 **Documentaire : Les Etoiles d'Hollywood.** With Orson Welles : Stories from a Life in Film (v.o.).

CANAL PLUS

13.30 **Téléfilm : L'enfer n'a pas de limites.** De Thomas J. Wright.
15.00 **Documentaire : *Les Allumés...*** L'Orchestre de bal.
15.35 **Téléfilm : Meurtre en noir et blanc.** De Robert Iscove.
17.05 **Les Superstars du catch.**
18.05 **Canaille peluche.**

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.30 **Série animée : Batman.**
18.55 **Série animée : Fish Police.**
19.15 **Canaille peluche.**
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Le Top.**
20.30 **Téléfilm : Sur la foi du diable.** De Harry Winer (1re part.). *Un adolescent abat un mari gênant et incestueux.*
22.00 **Sport : Pétanque.** Trophée Canal + : Belgique-Espagne.
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Vengeance diabolique.** ■ Film américain de John McLoughlin (1991).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte (rediff.).
17.55 **Documentaire : Rencontre avec Jupiter.** De Fischer Bilke (rediff.).
19.00 **Magazine : Via Regio.** Les régions européennes.
19.30 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités soviétiques et américaines de la semaine du 17 juillet 1943.
20.20 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **La Roue.** Portrait de Richard Virenque.
20.45 **Documentaire : La Conscience en révolte.** De Hava Kohav Beller. *La résistance allemande contre le nazisme à travers l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler. Un film plusieurs fois primé.*
22.25 **Téléfilm : L'Affaire Seznec.** D'Yves Boisset (1re part.). *Yves Boisset démonte les mécanismes de l'erreur judiciaire, toujours possible. Première diffusion en janvier 1993 sur TF 1.*
23.50 **Musique : Montreux Jazz Festival.**
0.20 **Série : Monty Python's Flying Circus** (rediff.).

M 6

13.50 **Série : Supercopter.**
14.45 **Série : Département S.**
15.40 **Série : Amicalement vôtre.**
16.35 **Musique : Flashback.** Spécial surprise-partie.
17.00 **Magazine : Culture rock.** La saga de Jimi Hendrix.
17.30 **Série : Le Saint.**
18.25 **Magazine : Turbo.** Spécial Tuning, à Los Angeles.
19.00 **Série : Drôles de dames.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Loin de ce monde.**
20.35 **Divertissement : Tranche de rire.**
20.50 **Feuilleton : Au nom de tous les miens.** De Robert Enrico (1re et 2e épisodes). *Le destin tragique de Martin Gray... rediffusion.*
0.05 **Série : Soko, brigade des stups.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Photo-portrait.** Gérard Caussé, altiste.
20.45 **Dramatique.** Extravagance, de Dacia Maraini, texte français d'Elisabeth Broise ; à 21.55, La Chaise à bascule, d'Ezio D'Errico, adaptation, Pierre Casadei.

22.35 **Musique : Opus.** Ray Lema.
0.05 **Clair de nuit.** Avec Paul Le Goupil (Un Normand dans... itinéraire d'une guerre – 1939-1945).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Concert** (donné le 13 septembre 1992 à lors du Festival de Berlin) : Quintette à cordes en sol mineur K 516, de Mozart ; Miniatures pour deux violons et alto op. 75 a, de Dvorak ; Quintette à cordes en ut mineur K 406, de Mozart ; Quintette à cordes en mi bémol majeur op. 96, de Dvorak, par Erich Hoerbath, Peter Matzka, violons, Thomas Riebl, Siegfried Fuehrlinger, altos, Susanne Ehn, violoncelle.
21.30 **Concert** (en direct de l'Opéra de Montpellier) : Suite pour cordes, de Janacek ; Concerto pour piano et orchestre nº 2 en si bémol majeur op. 19, Concerto pour piano et orchestre nº 4 en ut mineur op. 58, de Beethoven, par l'Academy of Saint-Martin-in-The-Fields, dir. : Neville Marriner ; Alfred Brendel, piano.
0.35 **Bleu nuit.** Festival de Montpellier. Roger Guerin, trompettiste et son quintette.

Dimanche 18 juillet

TF 1

12.00 **Jeu : Millionnaire.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo et Journal.**
13.20 **Série : Rick Hunter inspecteur choc.**
14.15 **Série : Hooker.**
15.10 **Série : La loi est la loi.**
16.05 **Série : Starsky et Hutch.**
16.55 **Disney Parade.**
18.05 **Des millions de copains.** Avec la série : Chips.
19.05 **Série : Duo d'enfer.**
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.35 **Cinéma : Clara et les chics types.** ■■ Film français de Jacques Monnet (1980).
22.30 **Ciné dimanche.**
22.40 **Cinéma : Une femme disparaît.** □ Film américain d'Anthony Page (1979).
0.25 **Journal et Météo.**
0.30 **Concert : Ensemble instrumental de Basse-Normandie.** Œuvres de Ravel, Berio, Beethoven, Saint-Saëns.

FRANCE 2

12.00 **Magazine : Envoyé spécial.** Les meilleurs moments.
12.59 **Journal et Météo.**
13.20 **Série : Mission casse-cou.**
14.10 **Série : Flic à tout faire.**
14.35 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Montpellier-Perpignan, 14e étape (218 km).
16.40 **Magazine : Vélo club.**
17.30 **Magazine : Eurêka ! J'ai tout faux.** 4. Quoi de neuf, docteur?
18.25 **Magazine : Stade 2.** Cyclisme ; Athlétisme ; Résultats : *images de la semaine ;* Football ; Tennis ; Tir à l'arc ; Equitation ; Automobile ; Moto.
19.25 **Sport : Journal du Tour.**
20.00 **Journal, L'image du Tour, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Trois hommes à abattre.** ■ Film français de Jacques Deray (1980).
22.30 **Cinéma : Duos sur canapé.** □ Film français de Marc Camoletti (1979).
23.55 **Journal et Météo.**
0.10 **Magazine : Musiques au cœur.** Festival d'Aix-en-Provence.

FRANCE 3

12.03 **Autour du Tour.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Série : Desperado.** Sous réserve des résultats de la Coupe Davis.
14.35 **Documentaire : Les Léopards en famille.** Sous réserve des résultats de la Coupe Davis.
15.30 **Tiercé.**
15.40 **Magazine : Génération sensation.** Sous réserve des résultats de la Coupe Davis.
16.35 **Variétés : Embarquement immédiat.** Sous réserve des résultats de la Coupe Davis.
17.35 **Dessin animé : Les Simpson.**
18.00 **Série : Hôtel de police.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.30, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.**
20.45 **Spectacle : Cirque.** Les Grands Magiciens.
22.00 **Magazine : Montagne.** Dans la roue du Tour. Invité : Bernard Hinault.
22.50 **Journal et Météo.**
23.15 **Magazine : Le Divan.** Invité : Alain Peyrefitte.
23.40 **Cinéma : I Magliari.** ■■ Film italien de Francesco Rosi (1959) (v.o.).





CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 13.30* —

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Le Journal du cinéma du mercredi.**
13.05 **A la recherche de la plus belle fille du monde.**
13.30 **Décode pas Bunny.**
14.25 **Les Animaux superstars.**
14.30 **Documentaire : Cités océanes.**
15.00 **Téléfilm : Cauchemar d'amour.** De Bruce McDonald.
16.35 **Magazine : L'Œil du cyclone.**
17.05 **Sport : Pétanque.** Trophée Canal Plus (rediff.).
18.00 **Cinéma : Marcellino.** ■ Film italo-espagnol de Luigi Comencini (1991).

— *En clair jusqu'à 20.35* —

19.25 **Flash d'informations.**
19.35 **Ça cartoon.**
20.35 **Cinéma : Au pays des Juliets.** ■■ Film français de Mehdi Charef (1992).
22.05 **Flash d'informations.**
22.10 **Sport : Corridas.**
23.15 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Football : Venezuela-Bolivie, en différé ; A 0.40, Golf : Brithish Open ; A 2.30, Football : Equateur-Brésil, en direct.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 **Téléfilm : L'Affaire Seznec.** D'Yves Boisset (1re partie, rediff.).
18.30 **Documentaire : Portraits d'Alain Cavalier.** La Gaveuse (rediff.).
19.00 **Série : American Supermarket.**
19.35 **Magazine : Mégamix.** De Martin Meissonnier.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **La Roue.** Portrait de Robert Millar.
20.45 ▶ **Soirée thématique : Le tango.**
20.50 **Documentaire : Genèse.** De Françoise Prébois.
21.35 **Cinéma : Un Guapo del Novecientos.** ■ Film argentin de Leopoldo Torre Nilsson (1960) (v.o.).
22.55 **Documentaire : Portraits.** De Françoise Prébois.
23.35 **Documentaire : Tout est mort, je le sais.** De Françoise Prébois.
0.00 **Documentaire : Récital final.** De Françoise Prébois.

M 6

12.20 **Série : Ma sorcière bien-aimée.**
12.55 **Série : Equalizer.**
13.50 **Série : Cosmos 1999.**
14.50 **Série : L'Heure du crime.**
15.35 **Magazine : Fréquenstar.** Pierre Palmade.
16.35 **Musique : Flashback.**
17.10 **Série : Airport unité spéciale.**
18.00 **Série : Clair de lune.**
19.00 **Série : Booker.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Loin de ce monde.**
20.35 **Sport 6** (et à 0.20).
20.45 **Téléfilm : Bébé en sursis.** *Une prématurée placée dans un centre de soins intensifs.*
22.25 **Magazine : Culture pub.** Spécial filles.
22.55 **Cinéma : Chaleurs exotiques.** □ Film italien de Frank Martin.
23.45 **Six minutes première heure.**
23.55 **Magazine : Metal Express.** Primus, Joe Satriani, Winger, Van Halen.
0.55 **Magazine : Le Glaive et la Balance.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** Pour Nathalie Sarraute.
22.25 **Poésie sur parole.**
22.35 **Musique : Le Concert** (donné le 15 mars au Théâtre de la Ville) : Musique traditionnelle de Crète. Ross Daly et le Labyrinth Group.
0.05 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Concert** (donné le 21 avril, salle Pleyel) : Parsifal (Prélude), de Wagner ; Kindertotenlieder, de Mahler ; Pelléas et Mélisande, de Schoenberg, par l'Orchestre de Paris, dir. Pierre Boulez.
21.30 **Concert** (en direct du Festival d'Aix-en-Provence) : Wilhelminia Fernandez, soprano, Bruno Fontaine, piano.
0.35 **Bleu nuit.** Par Xavier Prevost. Le Quartette Bass Desires de Marc Johnson.

L'union de la majorité

M. Balladur n'exclut pas de conduire la liste RPR-UDF pour les élections européennes

Edouard Balladur serait prêt à prendre la tête d'une liste unique RPR-UDF aux élections européennes de juin 1994 si on le lui demandait avec insistance et uniquement pour préserver l'unité de la majorité parlementaire. Le premier ministre l'a indiqué de façon informelle, jeudi 15 juillet, en recevant quelques *journalistes de la presse quotidienne régionale*.

Edouard Balladur n'en a jamais fait mystère : il souhaite que la droite aille unie aux élections européennes de juin prochain, en présentant une liste unique. Chef naturel de la majorité, il est pressé depuis de longues semaines, par une partie de ses amis, d'en prendre la tête.

Refusant d'envisager cette solution, il y a deux semaines encore, M. Balladur a manifestement modifié son analyse, puisque, jeudi 15 juillet, il a admis qu'il se ferait peut-être violence en cédant à l'amicale pression, si... aucune autre solution ne se dégageait valablement.

Recevant quelques journalistes de la presse quotidienne régionale, le premier ministre leur a confié qu'il serait prêt à conduire une liste RPR-UDF, l'Union pour la France en quelque sorte, aux européennes, si on le lui demandait avec insistance et dans le but unique de préserver l'unité de la majorité.

Dans cette hypothèse, a tenu à préciser l'hôte de Matignon, les ministres de son gouvernement ne figureraient pas sur cette liste. Selon ce que rapportent nos confrères, M. Balladur proclame cette interdiction pour ne pas être accusé de procéder à un remaniement ministériel déguisé.

Entre le 4 et le 15 juillet, il a dû se passer quelque chose de suffisamment important pour convaincre le chef du gouvernement de faire passer au second plan les réserves qu'il avait exprimées auparavant. A l'occasion de son passage à «L'heure de vérité» sur France 2, le 4 juillet, M. Balladur avait redit son souhait de voir éclore une seule liste européenne de la majorité. *«Il y a des hommes et des femmes qui peuvent faire l'union sur leur nom»*, avait-il dit, en confirmant, toutefois, que pour conduire celle-ci, *«il faudra trouver quelqu'un d'autre»* que lui.

Contrer M. Giscard d'Estaing et M. Séguin

Il avait expliqué sa position dans un entretien accordé au *Monde* du 18 mai. *«Je crois que ce serait transformer ce scrutin en une sorte de vote de confiance envers le gouvernement, et que cela changerait la nature des choses»*, répondait-il à l'interrogation portant sur l'hypothèse de sa présence à la tête d'une liste unique.

«Mais les partis prendront leur décision, et présenteront leurs candidats, ajoutait-il. *S'ils font une liste unique, je m'en réjouirai. S'ils en font deux, je ne m'en réjouirai pas. Le gouvernement soutiendra une liste unique. Il ne soutiendra pas des listes concurrentes. C'est fort simple. La règle du jeu est définie un an à l'avance.»*

Ces fortes précisions n'avaient pas empêché Charles Pasqua et Nicolas Sarkozy, probablement pour des raisons différentes, de suggérer au premier ministre, quelques semaines plus tard, de conduire une liste unique. Certes, le ministre de l'intérieur et le ministre du budget s'étaient exprimés, le 6 juin, à titre personnel mais ils l'avaient fait avec tout le poids de leur fonction : le premier est ministre d'Etat et le second porte-parole du gouvernement.

M. Pasqua était du reste revenu à la charge, dimanche 11 juillet, au cours de l'émission «Le grand jury RTL-*le Monde*». L'hypothèse d'une régionalisation du mode de scrutin étant alors définitivement abandonnée, cette candidature balladurienne à la tête d'une liste unique apparaissait comme la seule susceptible de contrecarrer l'ambition exprimée, dès le début avril, par Valéry Giscard d'Etaing de conduire une liste propre à l'UDF.

Il est vrai que la présence de deux listes verrait, très probablement, le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, fort de ses récentes critiques implicites de l'action et des priorités gouvernementales, descendre dans l'arène au nom du RPR.

Aux yeux du premier ministre, cette hypothèse de listes concurrentes est inconcevable, d'autant que les secrétaires généraux des deux formations de la majorité siègent dans son gouvernement. En pointant le bout de l'oreille, M. Balladur veut assurer la cohésion de la majorité avant une rentrée qui s'annonce difficile, pour lui, sur le plan social.

OLIVIER BIFFAUD

Après arbitrage du premier ministre

M. Bayrou et M. Fillon parviennent à un compromis provisoire sur la formation des maîtres

Après arbitrage du premier ministre, MM. Bayrou et Fillon ont adopté, jeudi 15 juillet, un ensemble de décisions sur l'avenir des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Autonomie réduite des IUFM, perspective de pré-recrutement plus précoce des enseignants du premier degré et effacement de l'épreuve professionnelle à l'oral des concours de recrutement constituent les principaux points de ce compromis.

Après trois semaines de cafouillage gouvernemental sur le dossier de la formation des enseignants et de l'avenir des IUFM (*le Monde* des 3, 8 et 15 juillet), c'est un compromis encore incertain auquel sont parvenus, jeudi 15 juillet, MM. Bayrou et Fillon, respectivement ministre de l'éducation nationale et ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Selon le communiqué conjoint publié par les deux ministres, plusieurs points paraissent acquis, qui conduisent tous à une nette limitation des marges d'autonomie dont jouissaient, jusqu'à présent, les instituts universitaires de formation des maîtres vis-à-vis des universités. Ainsi *«les personnels enseignant dans les IUFM seront recrutés par les commissions de spécialistes des universités et feront partie du personnel enseignant des universités (...). La formule retenue sera celle des directeurs d'études (mi-temps à l'université, mi-temps à l'IUFM)»*.

De façon complémentaire, il a été décidé que *«les crédits de préparation aux concours du second degré seront gérés, à partir de 1994, par les universités, qui ont la responsabilité de la partie disciplinaire de cette préparation»*. Comme par mesure de compensation, le communiqué précise que les allocations aux étudiants en IUFM seront, dès 1994, gérées par le ministère de l'éducation nationale. Aux yeux des directeurs d'IUFM, cette maîtrise des crédits par les universités est évidemment symbolique. Elle ne devrait pas poser de problèmes majeurs dans les académies où les relations entre IUFM et universités sont confiantes. En revanche, elle pourrait déstabiliser sérieusement les IUFM, là où ils se heurtent encore à la méfiance ou à l'opposition des universités, notamment en région parisienne.

Le deuxième point d'accord entre les deux ministres porte sur la formation des enseignants du premier degré. S'ils soulignent que *«la licence reste indispensable pour passer les concours et être titularisé dans le corps des professeurs des écoles, qui fait partie de la catégorie A de la fonction publique»*, ils envisagent, pour une partie des candidats, une procédure de *«présélection permettant aux lauréats de suivre en même temps la première année d'IUFM et une année de licence en université ; à cet effet, une licence pluridisciplinaire leur sera proposée»*. Les deux ministres sont chargés d'élaborer une proposition commune pour la fin de l'été.

Encore très floue et, de toute façon, pas applicable – au mieux – avant la rentrée 1994, cette perspective se heurte à plusieurs inconnues : la présélection des candidats dépendra étroitement du nombre d'allocations spécifiques créées par le budget ; y aura-t-il, au bout du compte, plusieurs voies d'accès au métier de professeur d'école ? Enfin, très échaudées par l'expérience malheureuse des «DEUG instituteurs» créés à la fin des années 70, les universités hésiteront certainement à ouvrir des licences qui risquent de se transformer en ghettos.

Quelle épreuve professionnelle ?

Le dernier point d'achoppement – le plus symbolique et le plus vif – portait sur le sort de l'épreuve professionnelle introduite, depuis deux ans, à l'oral du CAPES, le concours de recrutement des enseignants du second degré, et destinée à évaluer l'aptitude pédagogique des futurs professeurs. A la première lecture, l'arbitrage du 15 juillet paraît clair : *«A compter de 1994, les concours de recrutement des professeurs de lycée et collège ne comprendront plus l'épreuve professionnelle qui consistait, pour le candidat, à présenter une situation d'enseignement observée pendant sa première année d'IUFM. Cette épreuve sera remplacée, dans le cadre du programme du concours, par une épreuve sur dossier comportant un exposé suivi d'un entretien»* avec le jury.

Mais, dans le même temps, il est prévu que les candidats au concours de recrutement du professorat des écoles et du second degré effectueront préalablement *«un stage d'observation d'au moins deux semaines, dans des classes d'écoles pour les premiers, de collège ou de lycée pour les seconds»*. Toute la question est désormais de savoir si l'épreuve prévue à l'oral (exposé sur dossier et entretien) n'aura plus aucun lien avec ces stages et se transformera, comme le souhaite François Fillon, en épreuve de culture générale. Ou, au contraire, comme le prône François Bayrou, si l'entretien à l'oral continuera à s'appuyer sur ces stages et conservera, du même coup, une vraie dimension pré-professionnelle.

Explicitement favorables à cette seconde option, les directeurs d'IUFM ont écrit, dès le 15 juillet, aux deux ministres pour leur faire savoir que, à leurs yeux, *«le stage en 1re année est un élément essentiel»* ; *«pour qu'il soit accepté par les étudiants et encadré convenablement, il est nécessaire qu'il soit finalisé et donc qu'il puisse être pris en compte et valorisé à l'épreuve orale du concours»*. Il faudra attendre les circulaires d'application, prévues fin juillet, pour savoir s'ils auront été entendus. Et si leur vœu que soit formulée une philosophie claire de la formation des maîtres sera exaucé.

GÉRARD COURTOIS

Une circulaire du ministère des affaires sociales

La rémunération des médecins étrangers pour les gardes hospitalières est diminuée de 60 %

Une récente circulaire du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville adressée aux directeurs des centres hospitaliers du secteur public fixe la rémunération des gardes et astreintes effectuées par les *médecins étrangers*. *Désormais* alignée sur celle des internes, cette rémunération baisse d'environ 60 %. A l'origine d'une vive polémique, la décision a été confirmée, jeudi 15 juillet, par le cabinet du ministre délégué à la santé.

Aux termes de la circulaire signée le 24 mai au nom du ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville par Gérard Vincent, directeur des hôpitaux, les indemnités de gardes hospitalières assurées par les médecins étrangers – qualifiés d'«attachés associés» aux établissements d'hospitalisation publics – baissent de plus de 60 %. Au lieu de 1 324 francs par garde, les médecins étrangers perçoivent désormais 493 francs, soit l'équivalent de ce qui est payé aux internes et aux étudiants en médecine assumant la même tâche.

Visant le même objectif, un arrêté interministériel du 27 janvier 1989, publié au *Journal officiel* du 7 février 1989, avait provoqué de vives réactions dans les milieux médicaux. Son application avait été «gelée» quelques semaines plus tard par une circulaire non parue au *Journal officiel* qui demandait le sursis à exécution de l'arrêté.

La nouvelle circulaire recommande le paiement *«dès maintenant»* des gardes des attachés associés au taux initialement prévu par l'arrêté du 27 janvier 1989 et demande aux directeurs d'hôpitaux de *«suspendre la mise en paiement des frais de garde qui seraient liquidés à un tarif différent»*.

«Une ségrégation humiliante»

Prise sur la base de considérations budgétaires, la mesure a été confirmée, jeudi 15 juillet, par le cabinet de Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Les médecins étrangers effectuant des gardes travaillent *«sous la responsabilité déléguée du chef de service»*, précise le ministère, *«les modalités de leur exercice étant identiques sur ce point aux internes»*. Cette décision suscite à nouveau l'émotion des professionnels concernés.

Le Syndicat national des médecins, chirurgiens, biologistes des hôpitaux publics et la Confédération des hôpitaux généraux ont demandé, jeudi 15 juillet, dans un communiqué commun, que la nouvelle disposition soit *«immédiatement (...) suspendue»*. *«Le manque d'attrait»* des postes hospitaliers et *«l'insuffisance de médecins titulaires»* dans les hôpitaux ont *«conduit à faire appel à ces praticiens»* étrangers, rappellent les deux syndicats. On estime que près d'un tiers des gardes et astreintes médicales hospitalières sont, en France, assurées par des praticiens étrangers.

Dans une lettre ouverte au premier ministre en date du 30 juin, le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (SNPHAR) avait, pour sa part, dénoncé une mesure qui *«risque de mettre brutalement en péril la continuité du service public des urgences hospitalières non seulement dans les hôpitaux mais également dans les SAMU et les SMUR»*. Le SNPHAR estime que la circulaire *«introduit sans raison une ségrégation humiliante pour les médecins étrangers»* et demande aux chefs d'établissements hospitaliers de surseoir à son application.

L. F.

Après son passage de General Motors à Volkswagen

Les accusations d'espionnage à l'encontre de M. Lopez se font plus précises

Huit jours avant son départ surprise de General Motors pour Volkswagen où il est directeur de la production, José Ignacio Lopez de Arriortua se serait fait remettre une pile de documents sur la future voiture Astra du groupe. L'intéressé nie mais John Howell, directeur de la planification à GM Europe, a repris cette accusation, jeudi 15 juillet à Hambourg, lors d'un procès opposant Volkswagen au magazine allemand *Der Spiegel*.

Le magazine a porté plainte contre une décision en référé du tribunal, en date du 11 juin, lui interdisant, à la demande de VW, de continuer de rendre compte de l'affaire opposant le constructeur allemand à GM en laissant entendre par certaines formulations que le soupçon d'espionnage industriel est fondé. Le tribunal tend *«à un peu plus de 50 %»* à donner droit à la requête du *Spiegel*, selon ses propres indications.

□ **Le FMI va reprendre des *«relations normales»* avec le Vietnam.** – Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI), réuni jeudi 16 juillet à Washington, a décidé la reprise de *«relations normales»* avec le Vietnam, a indiqué le ministère français de l'économie. Cette décision *«constitue la première étape d'un processus devant permettre au Vietnam de renouer très vite avec la communauté financière internationale»*, souligne le ministère.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Sans visa» folioté 21 à 28

Le numéro du « Monde » daté 16 juillet 1993 a été tiré à 474 216 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

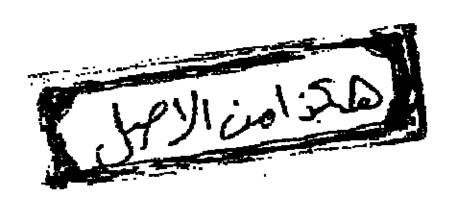
«Heures locales» : les métiers de la territoriale

Du jardinier à l'éboueur, du pâtissier à l'architecte, du travailleur social à l'analyste financier, les métiers exercés dans les municipalités, conseils généraux et régionaux sont très divers. Il en existe deux cent cinquante, qui viennent d'être répertoriés et décrits pour la première fois. Cette découverte des métiers devrait permettre une gestion prévisionnelle des emplois plus fine.

Egalement au sommaire de ces pages : les mésaventures de la FNAC à Nantes et une enquête à Trouville-sur-Mer dans la série «Cités».

les amandiers su

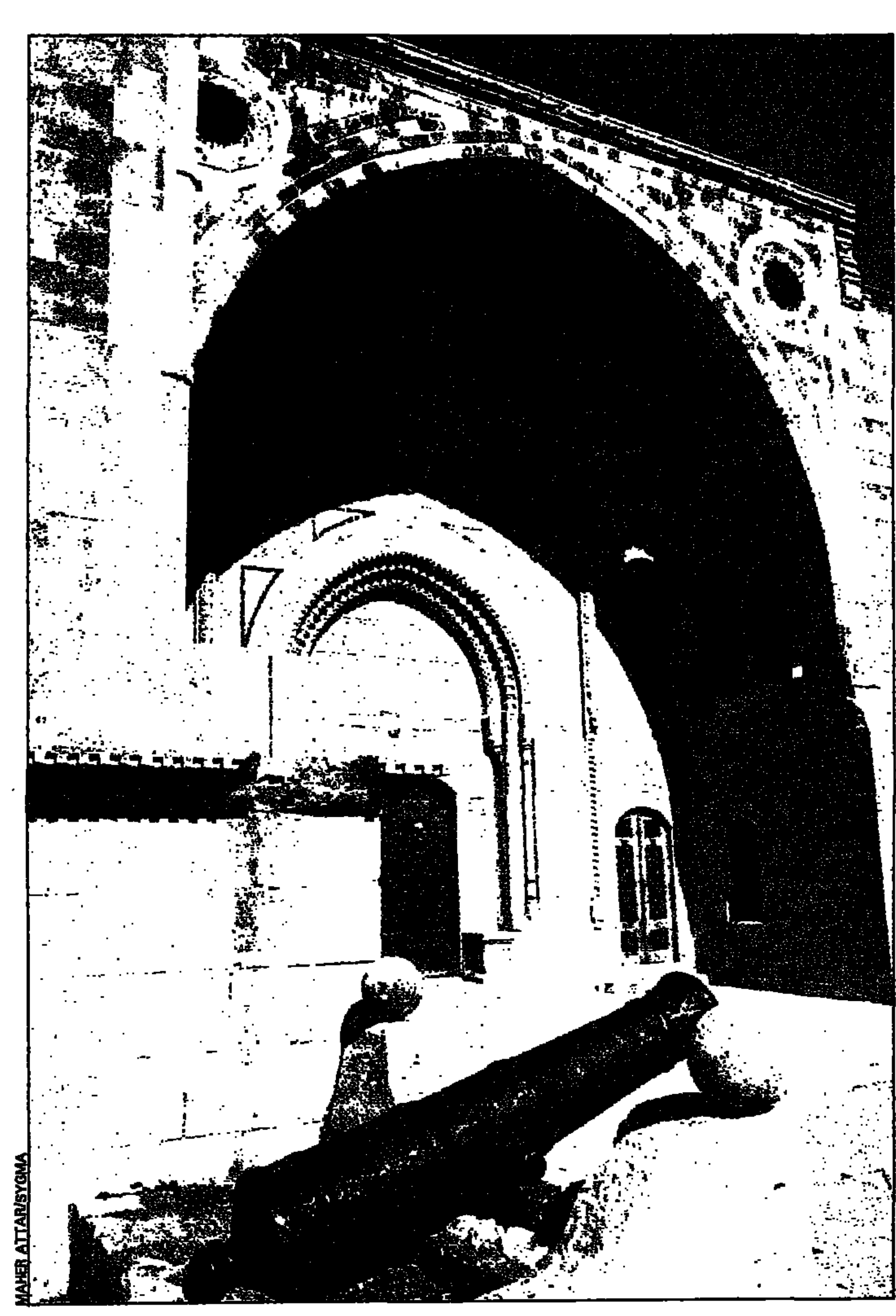




Le Monde

S A N S • V I S A

Liban



Au cœur de la montagne du Chouf, au sud de Beyrouth, l'entrée principale du palais de Beiteddine (début du XIXe siècle), symbole du nationalisme libanais face à l'hégémonie du Grand-Turc.

les amandiers survivent à leurs blessures

AU SOMMAIRE



Toujours grandiose mais plutôt morose, tel est le Liban «en paix», où moins d'ardeur que prévu se manifeste pour effacer les traces du conflit. Cependant, de Baalbek au Chouf, dans bien des endroits hier encore interdits au voyageur ordinaire, quelques heureuses surprises attendent le visiteur.

CE qui frappe d'emblée dans le Liban « bi-occupé » par la Syrie et Israël, mais *« en paix »* – *« en paix »* signifiant qu'on ne risque plus d'y recevoir à tout moment une bombe sur le museau ni d'y être déchiqueté par une voiture piégée en se parquant devant un supermarché, le reste, tout le reste demeurant figé, de la forêt d'immeubles-chicots du centre de Beyrouth en passant par l'eau rare, l'électricité rationnée, le téléphone fantasque, – ce qui frappe, c'est l'absence de ressort de la population, tout particulièrement parmi les chrétiens, privés de ténors, brisés militairement, politiquement et surtout démographiquement.

La Revue du Liban et de l'Orient arabe dissimule imperturbablement, comme chaque semaine depuis 1928, le gris sous un torrent rose bonbon : mariages rupins, élections de miss Elégance ou de miss Tourisme, tournée théâtrale d'Arménie, banquet du Lion's Club, réception triomphale de l'imitatrice française Valérie Lemercier – car, au Liban comme ailleurs, *les Visiteurs*, de Jean-Marie Poiré, font cinéma comble, – marathon des poussins, document inédit sur le voyage au Levant en 1840 du prince de Joinville, fils de Louis-Philippe, etc. Mais, *« ce qui pouvait nous distraire un moment au temps où ça tapait* [entendre pendant le conflit], *nous paraît totalement dérisoire dans le marasme général d'aujourd'hui »*, vous avoueront cent Libanais moyens non tenus à l'optimisme officiel.

Optimisme officiel ayant donné le nom du milliardaire libano-saoudien, *Rafic Hariri (« poids »* estimé : 20 milliards de francs, et il appartient à la communauté sunnite qui a, politiquement, gagné la guerre), avant même qu'il n'accède à la direction du cabinet, à une portion de la Corniche méditerranéenne d'où on a chassé à coups de feu les utiles marchands ambulants ; optimisme officiel célébrant le retour du Crédit lyonnais et le cap des 30 milliards de francs de dépôts de la place financière beyroutine : *« Mais, monsieur, ça ne nourrit pas son homme, ça ne crée pas dix emplois, c'est du fric dormant qui attend on ne sait plus trop quel évènement pour se mettre à travailler ! »* (Chœur des Libanais moyens.)

Le laisser-aller, le négligé qui, durant la longue guerre à tiroirs (1975-1990), avait été au premier rang des caractéristiques, presque des fiertés même de Beyrouth-Ouest, ont gagné peu à peu, malgré un couple d'années sans combat, l'ensemble du pays, que ce soit le Chouf druze sous-peuplé, le Kesrouan chrétien surpeuplé, Tripoli la Sunnite, au septentrion, sous ostentatoire contrôle syrien, Jezzine la Maronite, au midi, sous discrète surveillance israélienne.

Les plus vertigineux spectacles d'altitude, avec pour arrière-plan, en ce début d'été, les crêtes encore neigeuses du Mont-Liban, les frais ravins choufiotes, le square de Becharré devant la maison natale abandonnée de Khalil Gebrane (1), la célèbre cascade jezzinoise tombant de 40 mètres de haut sous les yeux de la Vierge, les trottoirs tripolitains avec des vaches mangeant des journaux comme on n'en voit même plus à Bombay, les ruines, en pleine campagne, de la maison de lady Stanhope, transformées en dépotoir industriel *(voir encadré)*, partout s'accumulent outrageusement les ordures ménagères, les frigos réformés, les voitures accidentées, j'en passe et des innommables.

Quand on pense que durant la guerre, entre deux affrontements, on voyait se précipiter les habitants d'Acharafieh, de Sinn-el-Fil («la dent d'éléphant») ou de Zahlé pour balayer les vitres cassées, colmater les trous d'obus, replanter des fleurs ! Les femmes en ce temps-là se recoiffaient, se remettaient du rouge, changeaient de robe après une explosion alors que maintenant, si le réflexe «beauté en toute circonstance» des Beyroutines n'a pas complètement disparu, il a, globalement, beaucoup perdu de son tonus.

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Lire la suite pages 24 et 25

(1) Petit-fils d'un prêtre maronite, Khalil Gebrane (ou Gibran) naquit à Becharré (Mont-Liban) en 1883 et mourut à New-York en 1931. Il partagea sa vie entre les Etats-Unis, la France et son pays natal. Auteur arabophone et anglophone plutôt non conformiste, ses *Esprits rebelles* furent anathémisés par le calife ottoman et l'Eglise maronite. Il est resté surtout fameux grâce à un poème assez classique sur Mahomet, *le Prophète*, dont il avait rédigé à quinze ans le premier jet (traduit notamment en français par Camille Aboussouan, chez Casterman, 1980, 95 p.)

L'île bucolique



STUDIO X/BILDERBERG

NAXOS

LE charme des îles grecques est fragile. Surtout dans les Cyclades, où le tourisme se fait de plus en plus envahissant. Chaque été, on se bouscule dans les ruelles pittoresques de Mykonos. Les amateurs d'archéologie se pressent autour des sites de Délos. Les uns après les autres, les bateaux de croisière jettent l'ancre devant Santorin. Et les amoureux du soleil s'entassent sur les plages de Paros. Mais Naxos, la plus grande île de l'archipel, reste encore, pour le moment, à l'écart de cette agitation.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, ses grandes plages de sable blanc, *ses petits chemins* ombragés et l'étonnante atmosphère bucolique d'une campagne verdoyante où paissent d'opulentes vaches normandes demeurent ignorés des quelque 10 millions de visiteurs étrangers (l'équivalent de la population du pays) qui, l'an dernier, se sont rendus en Grèce. Chaque année ils ne sont que 15 000 à 20 000 (dont un quart d'Athéniens de retour au pays) à débarquer à Naxos des cinq ou six ferries qui s'arrêtent chaque jour dans l'île en parcourant l'archipel.

Certes, une rapide escale dans le port ne permet pas vraiment de se faire une idée des charmes de l'endroit. Dressé sur un îlot rocheux, à quelques encablures du quai, le majestueux portique de l'ancien temple d'Apollon reste le seul témoin d'une splendeur passée. Naxos a, en effet, dans le passé, exercé sa domination sur tout l'archipel des Cyclades. Au VIe siècle avant Jésus-Christ, la ville, avant d'être totalement détruite, a même connu une période particulièrement faste, illustrée par l'essor des arts, de l'architecture et du commerce.

Contrairement aux blanches capitales de ses voisines célèbres pour leur séduisante architecture cycladienne, Naxos n'offre, au premier abord, que la pittoresque agitation d'un port méditerranéen. Néanmoins, au-delà des quais où s'alignent les tavernes prisées par la clientèle de passage, dans les ruelles étroites et ombragées qui montent vers la citadelle, on découvre les vestiges de quelques demeures seigneuriales ornées des armoiries sculptées de Venise. En haut de la ville, un petit musée archéologique est abrité dans une ancienne école de jésuites où l'écrivain Nikos Kazantzakis, l'auteur d'*Alexis Zorba* et du *Christ recrucifié*, fit une partie de ses études.

A peine quittée, la ville poussiéreuse, les cultures verdoyantes, abritées derrière des haies de bambous offrent au regard une fraîcheur inattendue. Partout l'eau jaillit en ruisseaux, des tourniquets arrosent les champs de maïs et de légumes. Les paysans de Naxos, qui ont délaissé leurs petits ânes pour d'imposants tracteurs financés par les subventions européennes, sont, en fait, parmi les plus gros pourvoyeurs de produits frais d'Athènes, où les pommes de terre de l'île sont particulièrement appréciées.

Protégées derrière un rempart de montagnes, des vallées fertiles parcourent le nord de l'île. Des chapelles blanches aux toits bleus jaillissent des rangs de vignes et des champs bien ordonnés. Les quelques dizaines de kilomètres de routes bitumées, bordées d'ajoncs à hauteur d'homme, cèdent parfois la place à des pistes caillouteuses dont la poussière suffit souvent à décourager le touriste peu aventureux. A l'entrée de son village, un pope pose pour les visiteurs sans oublier de laisser son adresse pour qu'on *lui expédie le* précieux cliché.

Au milieu de collines surchauffées, dans des villages à la fraîcheur d'oasis, des randonneurs surgissent de nulle part. Sur les plages, des touristes couverts de leurs seules lunettes de soleil affrontent le *meltem*, ce vent d'été qui fait en revanche le bonheur des véliplanchistes les plus aguerris. Dans les chemins aux odeurs de ferme, de courageux cyclistes *essaient de déjouer les pièges d'un* sol sablonneux.

Les habitants de Naxos, qui ont troqué les aléas de l'agriculture contre les contraintes du tourisme, essaient de tirer le meilleur profit de cette nouvelle activité. Les commerçants de la capitale ont été les premiers à multiplier les restaurants plus ou moins typiques. Les règlements locaux, qui, théoriquement, interdisent de construire à moins de 50 mètres du rivage, *sont de plus en plus souvent*, ouvertement bafoués. Quant à la municipalité, elle attend d'avoir les ressources suffisantes pour pouvoir prolonger la piste du petit aéroport, qui, pour l'instant, ne peut accueillir que des appareils n'offrant pas plus d'une vingtaine de places.

Combien d'années faudra-t-il pour que Naxos change de visage, et que les fières traditions d'une population dont chants et danses *témoignent de l'influence italienne* cèdent progressivement à l'uniformisation et à la banalisation qui accompagnent l'arrivée des gros bataillons de visiteurs ?

De notre envoyé spécial
Christophe de Chenay

Guide

● **Y aller.** Entre Athènes et Paris, nombreux vols réguliers et nolisés (autour de 2 000 F A-R en été, notamment avec Jumbo, filiale d'Air France). Se renseigner dans les agences de voyages. D'Athènes à Naxos, un petit avion d'Olympic Airways (une vingtaine de places seulement) assure une rotation quotidienne (860 F l'aller simple). Chaque jour, également, de nombreux bateaux partent du Pirée à destination de Naxos, qu'ils atteignent après sept heures d'une plaisante et confortable croisière à travers les Cyclades (400 F).

Y séjourner. Plutôt qu'à Naxos, la capitale, où hôtels et pensions de famille sont cependant nombreux, mieux vaut louer une voiture (200 F par jour) et descendre vers le sud. Les grandes plages d'Aghia-Anna, bordées de petits hôtels et de campings, commencent à être très fréquentées pendant l'été. A Mikri-Viglia en revanche, le site le plus venté de l'île, le seul hôtel, situé à quelques dizaines de mètres d'une plage de sable blanc, est le rendez-vous des amateurs de planche à voile attirés par le centre Jumbo Funboard, qui loue, à la journée et à la semaine, un matériel très performant. Ce même centre propose également des VTT pour des randonnées sur les chemins de la région. Compter 1 270 F les cinq nuits avec petit déjeuner à l'hôtel Mikri-Viglia, 850 F après le 31 août. La semaine de location de planche revient à 1 000 F. Consulter la brochure Jumbo dans toutes les agences de voyages agréées, les agences Air France et les agences Jumbo à Paris, Lyon, Nice, Toulouse et Strasbourg.

Se renseigner. Office du tourisme grec, 3, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : (1) 42-60-65-75, et Minitel 3615 code GRECE. ●

Train buissonnier

Au départ de Zermatt, il y a deux façons de gagner Saint-Moritz avec le Glacier Express. La première, classique, met la perle du Valais à environ sept heures et demie de la station de la vallée de l'Engadine. La seconde, véritable croisière ferroviaire, demande, pour que le charme opère, que l'on effectue le même trajet en quatre ou cinq jours de voyage. Depuis le 23 mai, le petit train des Alpes suisses a fait peau neuve avec la mise en service de nouvelles voitures panoramiques. Les wagons, rouges, dessinés par le styliste italien Pininfarina (le couturier des Ferrari), offre désormais, outre l'air conditionné, une surface vitrée accrue découvrant une partie du toit. Dès les premiers tours de roue, quand, en quittant la gare de Zermatt, le train s'engage prudemment dans la pente, au rythme de la crémaillère, on comprend que la vitesse ne sera pas le but recherché...

Posé sur une voie étroite juchée sur un remblai, le Glacier Express paraît se fondre dans le paysage. Progressant à allure modérée, il laisse au voyageur le temps d'apprécier les paysages qui se découpent à travers les immenses baies vitrées. Parfois, lorsque le convoi se faufile sous un surplomb rocheux, on se surprend à rentrer la tête dans les épaules. Voilà un train qui invite à la bohème. Raison de plus pour éviter d'avaler d'une traite les 291 kilomètres qui séparent les deux stations alpines. D'autant que chaque gare est une invitation à la promenade. Une cascade vous a-t-elle séduit au sortir d'une courbe ? Il suffit de descendre au prochain arrêt pour une escapade pédestre.

Proposé par les chemins de fer suisses, le Swisspass (une sorte de Carte orange réservée aux touristes étrangers) permet de voyager par étapes, et à sa guise, pendant toute la validité de ce titre de transport. Quant aux hôtels, ils ne manquent pas dans les villages qui ponctuent le parcours. Cinq jours semblent être le rythme idéal pour cheminer ainsi du Valais à la vallée des Grisons. Après Zermatt et l'Hôtel Pollux, on gagne Visp d'où l'on peut grimper jusqu'à Kalpertan. *C'est dans cette région que l'on* extrait, depuis des siècles, la quartzite verte qui orne les toitures locales. Le deuxième jour, faire étape à Münster, clef de la vallée de Conches, où l'on ne manquera pas l'Hôtel Croix-d'Or-et-Poste, minutieusement restauré, dans lequel séjourna Goethe. De Münster à Sedrun, s'installer sur les sièges rebondis du wagon-restaurant (une voiture de 1930, entièrement restaurée, avec boiseries et moquette épaisse) pour déguster *notamment* les médaillons de filet de porc accompagnés d'une sauce à la crème et aux fruits rouges. Filisur s'impose comme quatrième étape. On peut y prendre une correspondance pour grimper jusqu'à Davos, à 2 693 mètres.

Le dernier tronçon, qui mène à Saint-Moritz, est sans doute le plus pittoresque. A mi-chemin de l'arrivée, le Glacier Express affronte les boucles de Préda. Pour vaincre les forts pourcentages des *rampes et le relief tourmenté*, le train s'enroule sur lui-même dans une série de tunnels hélicoïdaux. De Saint-Moritz, monter jusqu'à l'hospice de la Bernina, un édifice posé en pleine montagne, à plus de 2 200 mètres.

A Saint-Moritz même, l'Hôtel Schweizerhof (tél. : 82-22-21-71) propose des chambres avec terrasses donnant sur la montagne et le lac. Compter, pour une chambre double orientée plein sud, avec vue sur le lac, 170 FS (1 FS vaut environ 3,65 F) par personne en haute saison estivale et 270 FS en haute saison hivernale, petit déjeuner compris. En basse saison, les prix sont respectivement de 160 FS et de 190 FS.

A Zermatt, à l'Hôtel Pollux (tél. : 28-67-19-46), une chambre double coûte, jusqu'au 18 septembre, entre 87 FS et 102 FS par personne, petit déjeuner compris. Ensuite, le prix varie entre 84 FS et 99 FS. A Münster, à l'Hôtel Croix-d'Or-et-Poste (tél. : 28-73-11-10), la chambre double est entre 111 FS et 138 FS en haute saison et entre 97 FS et 121 FS en basse saison.

Quant au *Swisspass, il existe en* quatre versions (kilométrage illimité) : quatre jours pour 780 F en deuxième classe, 1 170 F en première ; huit jours pour 980 F et 1 410 F ; quinze jours pour 1 130 F et 1 640 F, enfin un mois pour 1 560 F et 2 270 F. On peut l'acheter à l'Office suisse du tourisme, 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris (tél. : 47-42-45-45), ainsi que dans les agences de voyages.

G. D.

Noces balinaises

Dans les années 70, la plage de Kuta, sur la côte sud de Bali, était le lieu de rendez-vous du gratin hippie. Une escale obligée sur le circuit des trois K – avec Katmandou et Kaboul. Aujourd'hui, ce sont les surfeurs australiens, venus défier les rouleaux de l'océan indonésien, qui en ont fait leur destination fétiche. Naguère, Kuta n'était *qu*'un carrefour de ruelles bordées de quelques échoppes et animées par une poignée de marchands ambulants. Désormais, c'est une station balnéaire avec ses magasins de souvenirs, ses restaurants à la mode (comme le Poppies) et ses bistrots branchés (le Made's Warung, par exemple).

En vingt ans, l'île des dieux, promue paradis du tourisme international, a beaucoup changé. Les hôtels de luxe ont envahi la côte ; des routes très convenables acheminent les flux touristiques vers les villages de l'intérieur, les temples, les rizières, les montagnes et les volcans. Cependant, Bali l'éternelle résiste avec le sourire à la contagion de la civilisation. Il est vrai que le dieu dollar n'a aucune chance face à l'armée des divinités qui protègent la vie quotidienne des Balinais. Le respect de la tradition préserve l'île de tout excès. Ainsi, aucun investisseur n'a encore pu transgresser cette règle d'urbanisme ancestrale qui veut qu'aucun bâtiment *« ne dépasse le plus haut palmier de l'île. »*

Sur le sable blanc d'une plage piquetée de parasols, un cortège s'avance, conduit par un grand prêtre en tenue d'apparat, au rythme entêtant d'un gamelan, petit orchestre traditionnel dont s'enorgueillit chaque village. Indifférente aux corps luisant de crème solaire des touristes, une famille vient disperser les cendres d'un cher disparu. A Bali, le spectacle est permanent. Là, à l'occasion d'une fête dans un temple, des femmes, revêtues de leur plus beau sarong, portent sur la tête les offrandes destinées aux divinités. Ici, dans un mariage, le jeune promis arbore fièrement un *kriss* (épée traditionnelle). Ailleurs, ce sont des crémations, des spectacles de danse, de théâtre d'ombres ou de marionnettes.

Rien n'a changé, tout a changé. Hier, Bali était le paradis des routards et des amours libres. Aujourd'hui, Bali est un décor pour lunes de miel haut de gamme. On peut même s'y marier avec la bénédiction des autorités locales... moyennant environ 900 F pour un mariage civil, auxquels s'ajoute un supplément de 270 F pour une cérémonie religieuse. Si tous les papiers sont en règle, l'administration balinaise peut faire preuve de souplesse quant aux délais légaux. Seule difficulté : l'Indonésie n'encourage pas les mariages « mixtes » interreligieux !

Ouvert depuis janvier, dans la baie de Jimbaran, l'hôtel Four Seasons Resort Bali (numéro vert : 05-34-91-31) s'occupe de toutes les formalités et vous propose son catalogue : de la simple bénédiction nuptiale balinaise (550 F) à la cérémonie complète avec une vingtaine d'invités, six « filles-fleurs » et huit musiciens (jusqu'à 3 000 F). Bouquet d'orchidées et gâteau de noces sont également tarifés avec précision. Mais si, dans les îles de la Sonde, convier famille et amis à un mariage relève du conte de fées, on peut s'offrir une lune de miel de rêve au Four Seasons, dans l'une des 147 villas (200 m² chacune avec piscine privée), disséminées en bord de mer, dans un parc tropical de 14 hectares. Le forfait de cinq nuits pour deux personnes revient à environ 9 610 F. Renseignements auprès d'Asia, 3, rue Dante, 75005 Paris, tél. : (1) 44-41-50-10.

J.-J. B.

Zurich au Soleil levant

A quatre ou cinq stations de tram de l'Opéra, sur une colline surplombant le lac, les voiles blanches et les plages de gazon, un petit immeuble non identifié avec des gerbes de fleurs aux balcons : la banque Rothschild. A ses pieds, caché par une haie, le tennis d'Anna Bührle, la richissime héritière, qui habite en face. Dissimulée par des arbres centenaires, sa maison se dérobe aux regards indiscrets. Dans le même jardin, un hôtel particulier abrite la fabuleuse collection réunie par son père, Emil G. Bührle. Les toiles, exposées sur trois étages, révèlent un choix sans faille mais également des œuvres moins connues de Corot, Cézanne, Van Gogh, Manet, Renoir, Marquet, Boudin, Dufy et Gauguin.

On pourrait résumer Zurich à son lac, à ses banques et à ses collections d'art. *« Vous comptez toutes les maisons, vous divisez par deux, et vous avez le nombre de banques »*, confie un Zurichois. Les statistiques officielles recensent 523 établissements financiers dans le canton. Officieusement on parle de 350 banques (ou assimilées) en ville, pour 350 000 habitants. Soit une pour mille Zurichois. A Barcelone, ou à Paris, on compterait les bars. Pour ce qui est des musées, on n'en dénombre pas moins de 32, auxquels s'ajoutent une centaine de galeries d'art.

Cet été, Zurich accueille le Japon, à travers toute une série de manifestations culturelles, programmées jusqu'à la fin du mois d'août. Un tram, estampillé aux armes du Soleil-Levant, circule, gratuitement, en boucle, dans le centre, reliant les principaux pôles d'attraction. Deux rendez-vous à ne pas manquer. D'abord, l'exposition du Musée Rietberg consacrée au théâtre nô et qui présente les kimonos brodés des acteurs. Près d'une *centaine, dont certains* datent de l'époque Edo. S'y ajoute l'exceptionnelle et remarquable présentation des 24 masques en bois qui symbolisent les personnages de ce théâtre : jeunes vierges, femmes jalouses, guerriers, esprits, démons ou vieillards. Autant de visages qui évoquent les transformations de l'homme.

De son côté, le Kunsthaus, ou Musée des beaux-arts, a rassemblé une formidable rétrospective sur le thème des nabis, prophètes des modernes. On y découvre, jusqu'au 15 août, des œuvres inédites, provenant de collections privées et leurs sources d'inspiration, japonaises, signées Ando Hiroshige, Utagawa Utamaro, Katsushika Hokusai, Yoshimura, aux côtés des toiles de Bonnard, Vuillard, Vallotton, Ranson, Lacombe ou Maurice Denis.

Renseignements auprès de l'Office du tourisme suisse (11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45) ainsi que sur place, en français, toutes les informations relatives aux manifestations (tél. : 1-211-12-56). La compagnie Swissair, qui assure plusieurs vols quotidiens Paris-Zurich (tarif « week-end » : 980 F), peut également réserver des chambres d'hôtel (de 190 FS à 270 FS, selon la catégorie, en chambre double avec petit déjeuner), forfaits incluant une documentation sur la ville, une visite guidée, ainsi qu'une carte permettant d'emprunter à volonté trams, trains et bateaux sur le lac. A acheter sur place, le mini-guide *Zurich en flânant* (éd. Pendo), en français, qui donne les bonnes adresses de la ville, plans à l'appui.

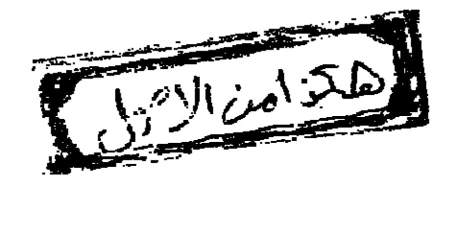
F. E.

TÉLEX

Pour ses premières croisières en Méditerranée, le *Ponant* (voilier de 88 mètres, 32 cabines, marina au ras des flots) propose des circuits de sept jours au départ de Nice (la Riviera, la Corse, l'île d'Elbe et la Sardaigne) pour 9 890 F par personne (départs les 23 et 30 juillet), soit une remise de 30 % sur le prix habituel.
Renseignements dans les agences Le Quotidien Voyages, Havas Carnet d'adresses, Kuoni, Nouvelles Frontières, TourInter et les agences agréées par la Compagnie des îles du Ponant (60, bd du Maréchal-Juin, 44100 Nantes, tél. : (16) 40-58-14-95). A signaler une croisière pour les bridgeurs, du 20 au 27 août (13 000 F en pension complète) organisée par Bridge International (190, rue Lecourbe, 75015 Paris, tél. : (48-28-72-23).

Un calendrier des congrès réalisé par l'Office du tourisme de Paris recense toutes les manifestations (congrès, colloques, symposiums, conférences) prévues dans la capitale en 1993, avec une projection pour 1994 et 1995. Disponible au 127, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, ou par correspondance à la même adresse.

Sélection établie
par Patrick Francès
et Danielle Tramard



Balade d'archi

PATRIMOINE

Balade d'architecture au Vietnam

Vietnam. Deux syllabes qui résonnent avec force dans les consciences occidentales. Pendant près d'un siècle, ingénieurs et architectes français s'y sont succédé, façonnant les traces les plus tangibles de l'héritage colonial. Ainsi de Saïgon et de Hanoï.

A deux pas de la Closerie des Lilas, là où le boulevard Saint-Michel rencontre celui du Montparnasse, se dresse la statue de Francis Garnier, explorateur du Mékong, ardent défenseur de l'installation française en Indochine, mort à Hanoï en 1873. Le bronze est l'une des dernières figures coloniales visibles dans la capitale. Comme ils ont disparu des manuels scolaires, les héros se sont discrètement retirés des places françaises. Au Vietman, ces effigies qui rappelaient au cœur des villes l'« occupation étrangère » ont toutes été balayées par les typhons de l'histoire, et vite été remplacées par d'autres héros, plus conformes au nouvel ordre national. Ainsi du monumental Tran Hung Dao, repousseur de Mongols du XIII[e] siècle, qui se dresse à Saïgon, à deux pas de l'ancienne caserne... Francis-Garnier. Les statues ont changé, mais les places sont restées, ainsi que l'organisation des villes elles-mêmes.

A déambuler entre le quai et « le plateau », par la rue Dong-Khoi, l'ancienne rue Catinat, Saïgon devient vite transparente à son passé indochinois. Pour se prouver à lui-même le bien-fondé de sa présence, le colon se montra ambitieux. Dès 1862, l'amiral Bonard fit tracer un projet de ville pour 500 000 habitants ! De son côté, le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, annonçait clairement le programme : *« Je voudrais créer pour mon pays un véritable empire dans l'Extrême-Orient ; je voudrais que notre civilisation chrétienne pût avoir dans notre nouvelle conquête un établissement formidable d'où elle rayonnerait sur toutes les contrées, où tant de mœurs cruelles existent encore. »* Point focal de ce rayonnement, le port. Le matin, les vieux y descendent faire de la gymnastique.

A l'heure chaude, les marins jouent aux cartes sous des parasols de fortune et le soir, dans le brouhaha des musiques disco, on vient y boire une soupe dans l'un des multiples restaurants en plein air. Poumon de Saïgon, le port demeure un endroit stratégique, si l'on en juge par la floraison des panneaux publicitaires et l'implantation du Floating Hotel venu d'Australie, qui barre l'horizon. Plus modeste, l'agence des Messageries maritimes, bâtie en 1862, opéra d'emblée un métissage architectural. Le corps principal sur trois niveaux, protégé sur quatre côtés par une véranda en arcades, est coiffé d'*« une élégante toiture de pagode chinoise »*. Sur la ligne de faîte, courent deux sinueux dragons décoratifs. Fichée à l'angle de la rivière et de l'arroyo chinois, la maison évoque les arrivées et les départs vers Marseille, l'attente fébrile du courrier. Transformée en musée, elle raconte aux enfants conduits par classes entières comment un certain Nguyen Tat Thanh, futur Ho Chi Minh, s'embarqua ici pour l'Occident en 1911.

A partir du quai, Saïgon se déploie vers l'hôtel de ville et la cathédrale Notre-Dame, deux images des pouvoirs civil et religieux. L'église néo-romane toute de brique habillée, transposée sans adaptation aucune des modèles métropolitains alors en vigueur, semble tombée du ciel. La valse des cyclo-pousse qui attendent le client ajoute à l'impression de collage. L'architecte, Jules Bourard, conçut le bâtiment depuis Paris, vint sur place suivre le chantier et s'en retourna sitôt l'inauguration fêtée en 1880. A l'heure des offices, la foule s'y presse en grande toilette, s'accommodant du manque d'aération et de la chaleur qui y sévit pendant la saison sèche. Sans doute la ferveur vietnamienne a-t-elle ses raisons, qui ignorent la raison architecturale. Quant à l'hôtel de ville, dans la perspective de l'avenue Nguyen-Hue, ex-boulevard Charner, il constitue un signal jaune citron immanquable. Sa complexité décorative reflète les hésitations et renoncements qui présidèrent à sa construction.

Abritant le comité populaire, autorité minicipale d'Ho-Chi-Minh-Ville, le kitchissime hôtel de ville n'échappe jamais à la vigilance des policiers en uniforme vert olive. Avec le jardin fleuri où les jeunes mariés viennent se faire photographier, l'ensemble compose un tableau mouvant de couleurs acides. Les Saïgonnais détournèrent leur affection de cette *« pâtisserie surmontée d'un pigeonnier »* et la reportèrent sur la poste : sa façade régulière, harmonieusement classique, laisse deviner une conception rationnelle, à l'instar des gares, écoles et autres édifices publics répandus sous la III[e] République.

En ce temps-là, la Cochinchine se montrait souvent ingrate envers ses fils d'adoption. Jules Renault, passé de l'Ecole des beaux-arts à la colonie où on lui promettait *« des avancements excessifs, des gains énormes, la Californie et ses trésors »*, donne sa démission après quatre mois, maudissant l'administration : *« Vous ne trouverez bientôt pour faire vos plans que de vieux sergents incapables, et vous verrez s'éclipser tous ceux qui auraient pu vous rendre de réels services. »* S'il avait persévéré, il aurait pu y faire carrière, comme Thévenet, et écrire un jour au gouverneur, presque d'égal à égal : *« Vous ne trouvez pas d'ingénieurs, dites-vous. Il y a un moyen sûr de vaincre les répugnances, c'est de me décorer et de me faire ingénieur en chef. »* Souvent, ces ingénieurs, quand ils renonçaient à jouer aux artistes, donnèrent à l'Indochine des ouvrages adaptés au climat et à l'usage attendu.

Les établissements Eiffel pourvurent la colonie en ponts et équipements métalliques. Ces programmes, débarrassés du souci de représentation, aboutirent à des réussites comme l'hôpital Grall, toujours en fonction. Sur un soubassement de pierre, les pavillons à double niveau se trouvent reliés par une galerie continue. Persiennes et cloisons de brique ajourées protègent du soleil et assurent une bonne ventilation. Le dispositif permet l'isolement des patients selon les maladies, en même temps qu'il facilite la circulation du personnel d'une unité à l'autre. Pensé uniquement en termes d'utilité et d'hygiène, sans fioriture décorative, l'hôpital Grall est en avance sur l'esthétique moderne.

Ces exemples illustrent la première architecture coloniale de Saïgon, qu'elle soit issue des poncifs enseignés à l'Ecole des beaux-arts ou qu'elle soit formulée par des techniciens. Mais il faut attendre les années 20 pour que les architectes, aidés en cela par les archéologues, s'attachent réellement à regarder les modes de construction locaux. Cette attention s'exprime d'abord dans des projets à vocation culturelle, tel le Musée d'histoire de Saïgon, construit en 1929 à l'entrée du jardin botanique.

Les expériences du modernisme européen ne faisaient plus craindre les vastes parois quasi aveugles, la traditionnelle coupole pouvait se décliner sous la forme de la toiture de pagode, la riche variété de tuiles inventée par les artisans « indigènes » trouvait son emploi. Fort dépouillé, l'intérieur du musée entend mettre en valeur les objets, vestiges des civilisations pré-vietnamiennes ou évoquant les minorités ethniques. En découvrant Hanoï, on se trouve saisi d'un sentiment de familiarité autant que d'étrangeté. A plus de 10 000 kilomètres de Paris, les larges avenues bordées d'arbres et tracées à angle droit, les bâtiments néoclassiques exaltant la puissance publique, les villas bourgeoises, font résonner les harmoniques de l'« identité française ». Pourtant, le climat, la végétation, les modes de construction et surtout l'appropriation des mêmes bâtiments par les Vietnamiens, induisent le sentiment contraire de l'étrangeté.

Axe historique, la rue Trang-Tien s'anime d'une foule de Honda et de vélos. La jeunesse, débordant largement sur la chaussée, s'agglutine chez le marchand de glace. Les magasins d'Etat alternent avec les boutiques de souvenirs et les galeries d'art. A cette vision actuelle se superpose la photo sépia d'une voie déserte, à peine ponctuée de silhouettes colonialement casquées, au temps où la rue s'appelait Paul-Bert. Elle reliait la concession, bande de terre arrachée à la cour d'Annam le long du fleuve Rouge en 1874, à la citadelle, fortification « à la Vauban » construite au début du XIX[e] siècle.

A partir de cet embryon de ville européenne s'organisa, autour du Petit Lac, le centre de Hanoï : quartier des missions à l'ouest, quartier administratif à l'est, résidentiel au sud, tandis qu'au nord étaient respectées les trente-six rues formant le quartier commerçant traditionnel. L'ordre colonial s'imposait. Pour construire la cathédrale Saint-Joseph, on rasa la pagode Bao Thien, pour aménager la circulation autour du lac, on repoussa les paillotes. Le modèle type fut une simple construction en dur, c'est-à-dire en briques recouvertes d'enduit, entourée d'une véranda. Encore l'ingénieur Paul Guetten connut-il mille difficultés pour faire tenir debout les « quatre bâtiments », désignés par des numéros avant d'être affectés aux services de la résidence supérieure, de la poste, du Trésor et de la mairie. Il fallut remblayer le terrain passablement spongieux et creuser de profondes fondations. Aux premières pluies, les usagers se plaignirent des inondations, les bâtisseurs de l'Empire apprenaient leur métier.

L'espace disponible entre ces bâtisses, dont l'une demeure partiellement, fut transformé en square auquel on donna un kiosque à musique en 1890. Ainsi le thème du kiosque, emprunté au XVIII[e] siècle à la Chine pour orner les jardins européens, anglais en particulier, revenait en Extrême-Orient animer la vie coloniale, les jours de fête. Aujourd'hui, le soir venu, les amoureux s'y retrouvent pour s'embrasser dans l'ombre et dans la fraîcheur qui monte du lac.

C'est à bicyclette que l'on visite le mieux Hanoï. D'abord pour apprécier le charme d'une circulation réglée à l'intuition, ensuite pour laisser défiler les perspectives, s'arrêter devant une villa néo-baroque, comme l'actuelle ambassade de l'Inde, rue Tran-Hung-Dao, observer une frise art déco sur le thème du *Ramayana*, ou bien apprécier l'habileté des ouvriers vietnamiens à se lancer les briques, d'un étage à l'autre, sur un chantier. Ici aussi le colon apporta son habitat avec lui. En parcourant les îlots en damier, au sud du Petit Lac, on est surpris de croiser une répétition de pavillons en lotissement, enfouis sous la végétation de leurs jardinets respectifs. Séparés de la rue par des murs et des grilles, ils ne dépareraient pas à Suresnes ou à Courbevoie. Sur le trottoir, les boutiques en bambou où s'accroupissent les clients cadrent la scène dans son contexte réel.

Ailleurs, dans l'ancienne rue de la Chaux, un hôtel particulier à deux étages s'enorgueillit de baies à guirlandes sculptées. Le vestibule d'entrée dessert les étages par un escalier ouvragé et donne sur un salon à cheminée de marbre. Indice supplémentaire de la notabilité de son ancien habitant, le directeur de la Banque de l'Indochine, la cuisine possède son escalier de service. Au Tonkin aussi, la respectabilité d'une famille se mesurait à sa domesticité. Pour dénicher l'originalité, il faut remonter au nord, vers le Grand Lac. Une fois franchie l'enceinte de l'école Chu-Van-Dan, ex-collège du Protectorat, une étrange villa délitée regarde vers l'étendue d'eau, « folie » entourée d'un fossé pour s'accorder au paysage, ornée d'une débauche de frontons animés de têtes d'anges. La brume du matin, les notes d'un concerto de Vivaldi égrenées des persiennes, les femmes occupées à la lessive au milieu d'enfants rieurs lui donnent une aura d'irréalité. Quel esthète en robe de soie fit ériger ce château désormais ruiné et occupé par six ou sept familles ?

Au tournant du siècle s'organise le service des bâtiments civils autour de son architecte en chef, Auguste-Henri Vildieu. Sous sa conduite, la ville de Hanoï, tracée sur le papier et sur le terrain, reçoit une pléiade d'édifices publics néo-classiques et imposants. Ainsi du palais de justice projeté en 1897 et construit entre 1900 et 1906. Pour lui apporter une touche artistique, le peintre parisien Vollet reçut commande de deux peintures murales destinées à décorer les deux tympans de la grande salle des pas perdus. Signe de l'impéritie de la colonie en matière d'art, personne ne s'estima compétent pour juger les esquisses intitulées *la Justice méditative* et *la Justice répressive*.

On réunit donc une commission qui conclut en ces termes : *« Il eût été préférable de voir dans un palais de justice indochinois représenter ce qu'était l'administration de la justice avant le protectorat français et ce qu'elle est aujourd'hui. Sur un premier panneau, par exemple, on aurait vu un tribunal de mandarins avec le juge en grand costume annamite, les porteurs de parasols, et devant le juge, le prévenu, la cangue au cou ; dans le lointain, le bourreau avec le coutelas. Sur le deuxième panneau, au contraire, aurait été représentée une séance de cour d'assises ; trois magistrats en robe rouge, deux assesseurs annamites, l'accusé sur le banc des prévenus, assisté de son avocat. »*

On ne saurait mieux dire la conviction de supériorité du protecteur sur son protégé, conception rigide traduite par le bâtiment. Avec le palais du gouvernement, construit aux mêmes dates dans un parc à l'ouest de la citadelle, se confirme ce programme de prestige. Jusque dans les années 20, les avant-gardes qui secouent la pensée architecturale en Europe n'atteignent pas les rives du fleuve Rouge, comme *le montre le baroque théâtre* municipal, exact contemporain du Théâtre des Champs-Elysées, par Auguste Perret.

Une fracture décisive se joue en 1922 sur le projet pour l'université indochinoise. Son dessin puisé au XVIII[e] siècle français, par l'architecte Bussy, se trouve remis en cause par l'architecte Ernest Hébrard, personnalité qui va donner une ampleur sans précédent à l'urbanisme en Indochine. Fort de l'aval du gouverneur général, auréolé de son titre de prix de Rome, celui-ci fait stopper le coulage du béton de fondation et reprend entièrement le bâtiment qui servira de terrain d'expérimentation à ses théories. A la manière classique, qui est en fait devenue une manière routinière, il substitue une vision inspirée de l'architecture locale, en l'intégrant dans un schéma moderne, fait supprimer la coupole pour la remplacer par un pavillon de plan carré, condamne l'ardoise au profit de la tuile et dégage les murs de leurs niches et modénatures inutiles. Pendant toute la durée des travaux qui reprennent en 1924, il suit chaque détail d'exécution, faisant procéder à maintes études pour les décorations, comme celles des corniches.

Entre-temps, Ernest Hébrard a reçu le poste officiel de chef du service central d'architecture et d'urbanisme. Comme son ami Henri Prost au Maroc, il entend appliquer les réflexions récentes en ce domaine en imposant aux responsables politiques une gestion culturelle globale qui anticipe les développements de l'industrie, de l'éducation et de la santé. Cette nouvelle gestion de l'espace se traduit par une hiérarchie de secteurs distinguant centre administratif, zones industrielles, de loisir et quartiers résidentiels. Les plans directeurs de Hanoï et des principales villes du Vietnam qu'il définit sur ces bases reçoivent un début d'application, vite entravé par manque de crédits.

Parallèlement, il condamne les mêmes bâtiments qui, vingt ans plus tôt, recevaient tant d'éloges : *« Le voyageur est stupéfait en arrivant à Saïgon de voir la ville dominée par une cathédrale romano-gothique, pierres et briques, couronnée de deux flèches pointues. A 350 mètres de là, il rencontre le palais du gouverneur général avec des arcades, couvert d'un toit en ardoises à la Mansart. Plus loin, le palais de justice, d'ordre corinthien, dresse ses colonnades. La poste, plus modernisée, présente sur l'entrée une vulgaire marquise en fer et verre. »* Ces erreurs doivent être corrigées : *« L'architecture en Indochine devrait tenir compte des caractéristiques du peuple, de ses habitudes et de ses traditions. Elle devrait se baser sur des études des monuments indochinois sans les copier. »*

La commande d'un nouveau musée pour l'Ecole française d'Extrême-Orient lui fournit l'occasion de passer à la pratique. Entre le théâtre et les anciennes douanes, au rond-point où déboulent vers le centre de Hanoï les cars bondés et les camions surchargés, le bâtiment paraît un rien délicat. La galerie qui double les murs reprend avec élégance les éléments de charpenterie traditionnelle consistant en colonnes affinées aux extrémités, reliées au toit par des clés ouvragées. A l'intérieur, les salles apportent une sensation de protection en même temps que d'ouverture. En ce sens, Hébrard donnait une sorte d'équivalent profane du temple bouddhiste, où la vie pénètre, filtrée des distractions de la rue.

Dans ces années 20 arrive à Hanoï le peintre Victor Tardieu, autre personnalité éminente. Venu préparer la décoration de l'université indochinoise, il décide de s'installer et convainc les autorités de fonder une école des beaux-arts. Ouverte en 1925, cette dernière s'augmente d'une section d'architecture deux ans plus tard. Les praticiens qui en sortent après avoir assimilé leur Bauhaus et leur Mallet-Stevens se mettent au service de la nouvelle bourgeoisie vietnamienne. Ce sont leurs réalisations déployant les cubes sur pilotis, les toits-terrasses, les cages d'escalier saillantes, que l'on remarque dans la ville, notamment autour du lac Thien-Quang, quartier résidentiel gagné au sud.

Ces espaces de beauté ne font cependant pas oublier que l'immense majorité des quatre millions de Hanoïens se logent souvent mal, dans des habitats collectifs construits au cours des années 60. Après l'ère coloniale vinrent pour une courte durée les conseils chinois, puis l'aide des « pays frères ». Aujourd'hui, les vannes sont ouvertes aux investissements occidentaux, et des rêves de buildings climatisés jaillissent. Dans cette capitale des antipodes, à la nuit, les vrombissements des moteurs deux temps se font progressivement plus rares, puis se taisent. Vers 11 heures, un vélo attardé passe avec un bruit d'insecte. Dans l'encoignure d'une porte, des silhouettes se serrent autour d'un feu ; à l'ombre des murs du Temple de la littérature, les cyclo-pousse s'abritent d'une bâche en plastique et s'endorment sur leurs machines.

De notre envoyé spécial
Arnauld Le Brusq


LEONARD DE SELVA/TAPABOR

Le Palace Hotel à Saïgon.

Rectificatif. – Dans l'article sur la rue Mouffetard, paru dans « le Monde Sans Visa » du 3 juillet, la photo illustrant la projection du film de Laurent de Bartillat, *365 jours*, n'avait pas été prise place de la Contrescarpe, mais près de l'église Saint-Médard.

Les amandiers survivent à leurs blessures

Suite de la page 21

Quant aux mahométanes, dont les percales noires ou les mousselines blanches ne sont pas, avouons-le – quitte à faire grincer les dents des féministes occidentales ou occidentalisées... –, le moindre artifice de séduction, *« leur beauté est dans leur pudeur naturelle »*, estime un de leurs coreligionnaires, paraphrasant, volontairement ou non, cet inconditionnel des us islamiques que fut Napoléon Bonaparte.

Rayon frivole encore, le scandale des ballets roses et bleus qui a éclaté, en juin, autour du cabaret beyroutin King's, non loin de la si bien nommée Grotte-aux-Pigeons, « ballets » orchestrés, selon la brigade des mœurs, par un gamin de... quatorze ans, disposant avec trois « lieutenants » guère plus mûrs, d'un réseau de deux cents *« clients libanais, saoudiens, arabes »*. Ce scandale, donc, n'a point provoqué le déballage d'humour égrillard que n'aurait pas manqué de susciter, avant guerre, dans l'ex *« Paris du Proche-Orient »* une telle affaire.

Seulement, ce commentaire chiffré, sans moralisme excessif, d'un vieux sage local : *« Le trafic de chair fraîche et l'intervention de la police des mœurs sont l'effet paradoxal du retour des Arabes* [entendre les riches estivants arabes venus du golfe Persique]. *Leur présence entraîne ou développe à la fois l'existence de ce genre de réseaux, au nom, dirais-je, d'une conception particulière des* Mille et une nuits *et leur démantèlement au nom des principes religieux. Mais pour un réseau détruit, dix de reconstitués... Et ce ne sont pas les occupants syriens qui mettront des bâtons moraux dans les roues de leurs commanditaires saoudiens...*

Et de poursuivre : *« A Aley, sur les hauteurs dominant Beyrouth au sud-est, notre ministre des déplacés, Walid Joumblatt, vient de rendre trois cents villas, plus ou moins détruites mais peu importe, à leurs propriétaires arabes, et d'autres restitutions sont annoncées. Les palaces de Beyrouth et de la proche montagne sont déjà pleins des ayants droit accourus de tout le Golfe. Seule la Ligue maronite, qui n'a d'ailleurs plus guère d'influence sur nos questions nationales, a protesté contre les récents achats au Liban de 57 000 mètres carrés par des Séoudiens et 49 800 mètres carrés par des Koweïtiens, alors que la loi libanaise défend aux étrangers d'être propriétaires de trop vastes superficies... »*

Ainsi a repris du poil de la bête, c'est le cas de le dire, la fascination-répulsion des Arabes pétrodollarisés pour *« Beyrouth-femelle »*, sentiment ravageur et malsain, mis en brûlants vers arabes dès 1978 par l'éminent poète syrien Nizar Kabbani, vers alors jugés insupportablement provocants et qui obligèrent leur auteur à quitter Beyrouth, sa cité d'adoption.

(...) *J'étais à quelques mètres du [crime*
Epiant les assassins
Pendant qu'ils couchaient avec [Beyrouth
Comme avec une fille de joie
L'un succédant à l'autre
Selon les protocoles de la tribu
Les privilèges familiaux
Et les grades militaires (...)

Dans toutes les ethnies, sinon dans toutes les classes sociales, on préfère montrer le dos à ces situations scabreuses, se réfugier dans le cocon familial, dans les séries sud-américaines style *Nous Deux* chez les bourgeois blancs des tropiques. A travers tout le Liban, d'immenses panneaux publicitaires, concurrencés seulement par l'effigie majestueuse de Khomeiny bénissant l'Univers, pressent les populations d'être fidèles à tel ou tel programme importé d'outre-Atlantique sud. Plus de cinquante chaînes de télévision privées, sans compter d'innombrables radios, concourent à l'anesthésie générale d'un peuple.

Séducteurs stéréotypés des deux sexes ou unisexes, mexicains ou brésiliens ; *américaneries* comme en France et ailleurs ; éternels comiques troupiers égyptiens... le tout occupe en permanence les petits écrans libanais.



MAHER ATTAR/SYGMA

Chef-d'œuvre d'art arabe épuré, la cour centrale du palais émiral de Beiteddine. Celui-ci, durant la guerre du Liban, a été partiellement transformé par les druzes en un musée à la gloire de leur chef, Kamal Joumblatt, assassiné, suppose-t-on, par des agents syriens.

De loin en loin, une vieille dramatique française tirée de Balzac ou Mauriac, un antédiluvien concert de Oum Koulsoum ou Fayrouz au défunt Festival international de Baalbek (2) viennent rappeler que la télé libanaise débutante fut jadis un modèle inégalé dans le genre « partage culturel ». C'était la période où le plus grand écrivain libanais francophone, Georges Schéhadé, résumait si justement le Liban comme une terre où se conjuguent *« tous les avantages techniques de l'Occident et tout le moelleux de l'Orient »*. Ni les uns ni l'autre ne sont plus aujourd'hui au rendez-vous, ou alors en lambeaux.

Faut-il pour autant renoncer à visiter le Liban ? Les poubelles en souffrance et les cimetières de Mercedes, pas plus que les cataclysmes urbanistiques nés des exodes confessionnels, au nord ou au sud de la capitale, si pénibles soient-ils, ne sont évidemment pas parvenus à détruire la grandeur paysagère de la contrée. La francophilie reste élevée, même si on lit souvent dans les regards chrétiens le reproche de l'abandon français : *« Les chrétiens du Liban sont aujourd'hui victimes du fait que nous les avons trop aimés jadis »* (3). De Louis IX le Saint à de Gaulle le Grand, *via* Louis XII, Anne d'Autriche et Napoléon III, Paris avait toujours entretenu notre plus ancienne alliance. Une simple phrase du président Giscard d'Estaing, accueillant à Paris, en juin 1976, son homologue, le général syrien Hafez El Assad, dont les troupes venaient, de leur propre initiative quoi qu'on en ait dit, de se répandre au Liban, devait trancher ce lien millénaire, jugé soudain, par les dirigeants français, moralement et politiquement trop lourd : *« Rien ne satisferait davantage la France que de constater que son concours n'est pas nécessaire au Liban »* ... (4). Dont acte.

Même si la francophonie s'érode dans l'indifférence parisienne, le gouvernement Bérégovoy ayant diminué de 93 à 85 millions de francs le budget culturel total de cet exercice pour le Liban, alors que, de notoriété publique, 500 millions de francs seraient annuellement nécessaires durant un lustre pour moderniser ou réparer les innombrables institutions qui, depuis deux siècles, avaient fait du Mont-Liban la plus formidable forteresse orientale de ce qu'on n'appelait pas encore la francophonie.

Après ces survivances douces-amères, dans ce micro-univers destructuré, désemparé, dépossédé, il est néanmoins des surprises carrément bonnes, comme de redécouvrir intacts les temples romains colossaux de Baalbek, alors qu'il avait dix fois été claironné que les exercices des miliciens chiites – comme à Angkor les engagements de la guerre civile, mais là, ça s'est avéré – avaient fracassé corniches et statues.

Les chiites de Baalbek, s'ils ont fait déguerpir la majorité des chrétiens en imposant l'étude du Coran, sans réciprocité, aux enfants non musulmans, s'ils ont promis à la France qu'elle sera une République islamique autour de l'an 2000, n'en ont pas moins respecté les *« monuments païens »* restaurés par les Français, les complantant même de roses (iraniennes, mais ce sont les plus odorantes...) et maintenu sur place un guide au français fleuri, comme à l'époque des foules festivalières entraînées par Maurice Béjart ou Jack Lang...

Au Chouf, il est certes des itinéraires sinistres, ceux, par exemple où tous les édifices maronites, frêles maisonnettes ou massives églises, ont été dynamités au cours de la décennie écoulée. Les habitants ont été tués ou sont partis, Dieu seul sait où, jusqu'en Australie peut-être, mais leurs arbres et leurs jardins, contrairement aux amandiers palestiniens pleurés par Tahar Ben Jelloun (5) ont survécu, dans un entrelacs de grenadiers aux fleurs coq-de-roche, de vignes escaladant des jungles d'oliviers, pommiers, abricotiers, tous éclatant de vigueur et rendant plus cruelle encore l'absence des paysans qui les plantèrent.

Cependant, les druzes, s'ils se sont illégalement emparés de l'ancien palais émiral de Beiteddine, summum de l'art arabe au Liban, y ont installé

➡

La châtelaine de Joun

AVEC pour toile de fond le djebel Barouk où se trouvent, derrière un grillage, quelques-uns des ultimes bosquets de cèdres du Mont-Liban, nous laissons, parmi ses vignobles en espalier, le monastère melkite (1) du Saint-Sauveur, encore tout à la joie provoquée par la restitution de ses multiples icônes et de ses lustres en opaline par les guerriers druzes qui les avaient auparavant enlevés comme « butin de guerre ».

C'est à peine si nous avons déniché au couvent un desservant en mesure de nous indiquer la direction du lieu proche où vécut et fut inhumée lady Esther Stanhope (1776-1839), l'Isabelle Eberhardt anglaise, figure hier célébrissime du romantisme orientalisant le plus échevelé et qui exerça, sur les hommes de son temps, gouvernants ou écrivains, une exceptionnelle influence. Sa correspondance emplirait des volumes et des volumes.

Nièce, égérie, et peut-être un peu plus, de William Pitt, tout-puissant premier ministre britannique (1783-1801 et 1804-1806), quelques années après la mort de celui-ci, elle décida, à trente-quatre étés, en 1810, de tout plaquer en Angleterre et, avec une petite suite (médecin, gouvernante, etc.), d'aller s'installer, sans esprit de retour, dans un Orient proche déjà hanté par Bonaparte, Chateaubriand ou Byron (elle rencontra son compatriote se baignant au Pirée), et qui devenait alors furieusement à la mode.

Elle vécut au Liban, d'abord au monastère Saint-Elie-d'Abra, dans l'arrière-pays de Sidon (1814-1821), et ensuite, toujours en cette région, à Joun, où nous allons de ce pas et où elle mourut en 1839. Le chemin herbu, presque effacé, que notre auto a du mal à franchir fut foulé jadis par les montures de tout ce qui compta ici, vivant ou passant au Levant, des pachas ottomans aux consuls européens, des délégués de l'émir du Liban à ceux des Eglises, de l'éditeur Firmin Didot à Lamartine. Aujourd'hui, nous n'y trouvons qu'un groupe de paysans chiites en train de se quereller ferme pour une récolte de thym...

Stanhope ? Stanhope ? Cela leur parle mais de quoi ? Ah ! oui, l'usine de rechapage de pneus située en contrebas... Une mauvaise pancarte arabo-française indique en effet, un peu plus loin : « Pneus Stanhope »... Là un ouvrier croit se souvenir qu'une *« dame étrangère a été déterrée là-haut, jusqu'au dernier os, pendant la guerre »*.

Encore un effort et nous nous trouvons presque au bout du promontoire formé par cette *« colline à pic livrée à tous les vents »*, dépeinte par l'écrivain John Carne (1789-1844), venu en 1821 y présenter ses devoirs à son excentrique payse.

Les bâtiments loués puis agrandis par *« Miladi Stanope »* (selon la graphie enfantine de certains rapports diplomatiques français de l'époque) sont à présent en ruine, complètement envahis par les ronces et, dans l'ancienne cour d'honneur, s'accumulent ferrailles et bidons provenant sans doute de l'atelier de pneus proche ou du village de Joun, situé de l'autre côté du ravin...

Ici fut pourtant, durant près de deux décennies, un « centre de pouvoir » tout à fait original. Adossée à la puissance de sa nation dont elle recevait une pension, usant de son prestige personnel d'inspiratrice de la lutte anti-Révolution française de William Pitt, partisane à tout crin de l'autocratie turque (*« C'est le gouvernement le plus despotique du monde qui me plaît le mieux »...*) contre les efforts d'émancipation complète du Liban autonome, attachée aux druzes à la fois comme amis des Anglo-Saxons et détenteurs d'une religion plus que mystérieuse, sa propre ambition lui fit franchir parfois les limites du ridicule.

Ayant été ovationnée à Palmyre, en Syrie, par des bédouins qu'éblouirent sans doute sa caravane de quarante chameaux, ses gardes, ses esclaves noirs et même son bourreau attitré, elle-même étant attifée plus ou moins comme un prince oriental, elle se crut peut-être la réincarnation – les druzes croient à la métempsycose – de la reine antique Zénobie... et elle écrivit à un général anglais de ses amis qui faillit s'étouffer en la lisant : *« Je vous le dis sérieusement, j'ai été couronnée reine du Désert sous l'arc de triomphe de Palmyre. Rien ne m'empêcherait maintenant d'aller seule à La Mecque* (2). *J'aurai bientôt autant de noms qu'Apollon. Je suis la Perle, le Lion, le Soleil, l'Etoile, la Lumière céleste. Toute la Syrie chante mon courage et ma gloire, etc. »*

Un moment, elle imagina de se faire épouser par l'émir de Séoudie, alors étoile montante de la péninsule Arabique, mais seuls les tendrons avaient accès au gynécée princier et la *« vieille carne »* dut ravaler ses prétentions...

Généreuse à ses heures, soignant les malades, ouvrant sa demeure aux réfugiés des divers conflits régionaux du temps, elle s'amouracha du colonel Vincent Boutin. Espion français hors pair de Napoléon Ier, il avait déjà, entre autres, à son actif la reconnaissance secrète de la côte algéroise, dont il indiqua le point idéal pour un débarquement – Sidi-Ferruch, – point effectivement utilisé en 1830 par les soldats de Charles X. Cette fois, au moment même de la chute du Premier Empire, Boutin tentait de reconnaître une possible liaison Méditerranée-Perse, peut-être pour une seconde campagne d'Orient...

On ne le saura jamais puisque Napoléon Ier prit la direction de Sainte-Hélène et Boutin celle de saint Pierre, ayant, en 1814 ou 1815, été assassiné dans le djebel Alaouite, en Syrie, probablement par des brigands de grand chemin. Afin de venger la mort de *« son »* homme (il ne passa pourtant jamais qu'une unique nuit dans la maison de Joun...) et néanmoins adversaire politique, Esther alla trouver en grand appareil le pacha turc de Saint-Jean-d'Acre et obtint qu'il envoie trois mille hommes châtier la tribu soupçonnée du meurtre de Vincent. Bilan : trois cents morts. Tout l'Orient s'inclina devant la *Sitt*, *« la Dame »*...

Son auréole sulfureuse ne fit que croître lorsque vint en voyage au Levant Catherine de Brunswick, princesse de Galles de l'époque et, comme notre Lady Diana, en bisbille avec son époux, le futur George IV (il était bigame, ayant contracté un mariage morganatique avant ses noces officielles). Esther Stanhope refusa d'aller saluer sa future souveraine.

L'âge n'assagit pas la fantasque Anglaise. Elle se lança dans l'astrologie, voire la cartomancie, annonçant entre autres le prochain retour du Christ... Il semble que la suspension de sa pension par la jeune reine Victoria, accablée des demandes de créanciers de la lady, ait achevé de dérégler le cerveau fatigué d'Esther.

C'est toutefois avant la déchéance complète que Lamartine, en 1832, vint passer deux jours auprès de la nièce de Pitt, qui n'avait *« jamais entendu parler de lui »*. En revanche, il l'avait qualifiée de *« l'une des merveilles de l'Orient »*. Elle lui parla astres tandis que le poète *« l'entretenait gravement de démocratie et de liberté »* (Pierre Benoit). Lorsque parut en 1838 son *Voyage en Orient* où Lamartine consacre près de vingt-cinq pages à Esther, celle-ci, qui connaissait parfaitement le français, envoya promener le livre à travers la pièce, le déclarant *« faux »* et traitant l'auteur de *« dandy de troisième ordre »*. Ce fut sa dernière « exécution ».

Lady Stanhope a-t-elle servi de modèle à Pierre Benoit pour sa *Châtelaine du Liban* ? Il est vrai que Mme Orloff est une aventurière étrangère, plus ou moins espionne, établie dans une forteresse du Chouf. Il est vrai qu'il y a dans *la Châtelaine* une assez forte scène dramatique où Mme Orloff conduit sa victime et amant français sur la tombe de Sitt Esther, à Joun. Mais il semble que l'académicien ait cherché aussi inspiration dans la vie d'une autre maîtresse femme, Choufiote et druze, elle, Sitt Nazira, grand-mère de Walid Joumblatt et dont on peut voir, au Musée de Beiteddine, l'altière photo où elle apparaît à demi voilée de noir, subjuguant encore les regards.

Esther, si elle n'a pas été la *Châtelaine du Liban*, fut du moins celle de Joun. Elle n'a cependant pas eu la satisfaction de reposer définitivement parmi les oliviers de sa thébaïde. *« A la fin de la guerre du Liban, en 1989,* raconte notre consœur la libanologue Annie Laurent, *l'ambassadeur britannique à Beyrouth a fait enlever les restes de lady Stanhope ainsi que sa pierre tombale, craignant quelque déprédation et les a déposés dans la résidence diplomatique anglaise de Chemlane, au Chouf. »*

Au milieu de l'oliveraie de Joun, il reste une excavation non rebouchée, avec quelques pierres blanches éparses autour, parmi des mauvaises herbes que les fellahs du coin ne veulent même pas pour leurs lapins...

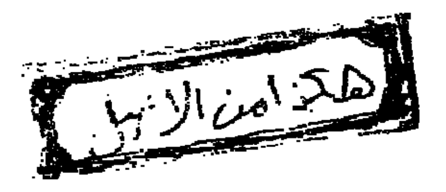
J.-P. P.-H.

(1) Le rite melkite ou grec catholique est pratiqué, sous l'autorité d'un patriarche soumis à Rome – actuellement Maxime V, – par des chrétiens arabophones restés fidèles à la liturgie byzantine.

(2) Sauf le fait qu'elle ne se convertit jamais à l'islamisme, condition *sine qua non* pour entrer dans le territoire interdit des villes saintes musulmanes de La Mecque et Médine.

▶ Dans l'assez nombreuse bibliographie consacrée, en français ou en anglais, à lady Stanhope, outre le texte de Lamartine dans son *Voyage en Orient*, on ne saurait trop recommander la lecture de la somme très détaillée de la Sœur libanaise Alice Heneine, *Lady Esther Stanhope et le Liban* (éditions Dar-Lahad-Khater, BP 16 60 20, Beyrouth. Deux volumes de 170 pages chacun, 300 F les deux tomes, reliés cuir, en vente à Paris dans les librairies orientalistes). Le dernier ouvrage sur le même sujet est *la Vie extraordinaire de lady Stanhope*, de Thierry Boissel (Albin Michel, 1993, 250 pages, 120 F).

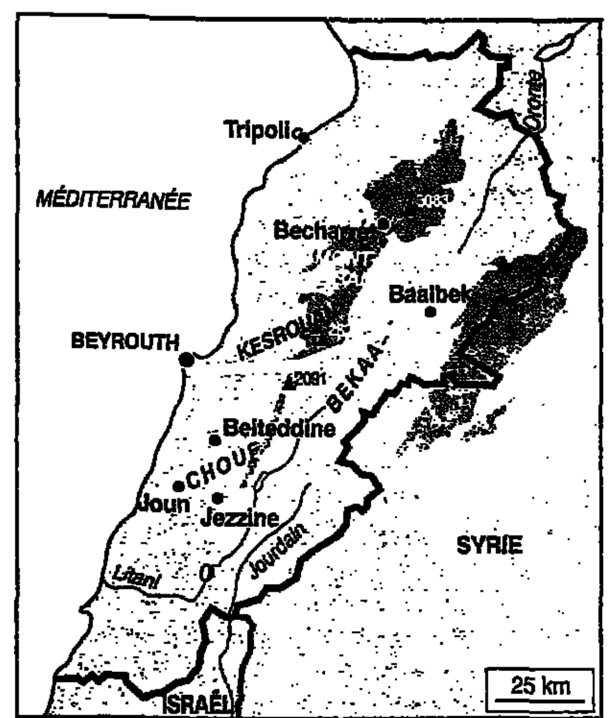
Le Bris,
reton errant



VOYAGE

un musée historique et artistique d'assez noble ordonnance, où *« toutes les collections archéologiques sont le don de M. Walid Joumblatt »* (6). On peut même y visiter la *khaloué*, saint des saints souterrain druze, autour de laquelle la dynastie des Chehab (1697-1840) construisit le palais de Beiteddine, d'où elle gouverna intelligemment le pays en jouant un triple jeu confessionnel : les sunnites croyaient l'émir sunnite, puisqu'il descendait d'un compagnon de Mahomet, les druzes le tenaient pour druze, et les maronites pour maronite. Exilé à Constantinople, le dernier prince de la famille, Béchir II, trop indépendant au goût de son terrible suzerain, le Grand-Turc, y finit ses jours en lui décochant un ultime pied-de-nez, et non le moindre, puisque, dit-on, il adhéra à un rite arménien...

Kamal Joumblatt (1917-1977), lui, père de l'actuel chef des druzes, Walid, avait trouvé refuge dans le socialisme et l'hindouisme. La partie du musée qui lui a été consacrée ne cèle rien de son gourou, Sri Atmananda, lequel affirmait volontiers que son disciple était *« d'une modestie que l'homme ordinaire ne pouvait montrer »* ... Son successeur n'en a apparemment pas tenu compte. Outre le bougeoir, le fusil, le gilet et divers autres objets personnels de « Kamal-Bey », les vitrines exposent ses pensées du type : *« Je suis le silence du silence (février 1960) »*, malheureusement incompréhensibles au commun des mortels. Moins ésotériques, les livres de chevet en français du disparu défilent dans tout leur éclectisme : Homère, Descartes, Buffon, Fénelon, Kant, Maurras, Teilhard de Chardin et jusqu'à *la Liturgie maronite* du Père Michel Hayek. Oui, Kamal était bien un homme du siècle et de la trempe de Béchir II.



Si la politique moderne était moins rigide, moins conventionnelle, *plus ouverte à la fantaisie* et à l'irrationnel au cœur même des affaires les plus graves, le Liban n'aurait peut-être pas connu tant d'avatars malheureux. Peut-il aujourd'hui renaître, à l'instar de ses amandiers ? L'âme du pays, composée qu'on le veuille ou non des souffrances chrétiennes et des frustrations musulmanes, peut-elle se reconstituer ? Il est difficile de se prononcer quand on constate que des zones entières sont presque complètement vidées de leurs maronites, partis, quand ils l'ont pu, en vendant leurs terres.

Or la principale variété libanaise de chrétiens était le liant d'une société parcellisée entre dix-sept rites ou religions, au point même que les fruits sont ici confessionnalisés (*« orange islamique, pomme chrétienne »*) : les maronites coexistaient tant bien que mal mais coexistaient au porte à porte, au jour le jour, avec chiites, sunnites ou druzes, trois composantes islamiques préférant ne pas cohabiter entre elles... L'imposition syrienne et accessoirement israélienne, sans parler de l'œil de plus en plus inquisiteur de Ryad, remplacent pour le moment le liant disparu ou très atténué. Jusqu'à quand ?

Avant que l'Histoire n'apporte la réponse, c'est le moment peut-être d'aller se forger soi-même une idée, *in situ*, sur un possible redémarrage libanais... En espérant pour vous que, d'ici là, les ministres des travaux publics et de l'environnement auront enfin tenu leurs promesses de boucher les nids de poule et de nettoyer les fossés...

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

(2) Créé en 1957, le Festival international de Baalbek a fonctionné jusqu'en 1974. Il continue « juridiquement » d'exister.

(3) Pierre Chaunu, *l'Historien dans tous ses états*, Perrin, 1984, p. 274.

(4) A. Laurent et A. Basbous, *Guerres secrètes au Liban*, Col. « Au vif du sujet », Gallimard, 1987, p. 269.

(5) Tahar Ben Jelloun, *Les amandiers sont morts de leurs blessures* (Maspero, 1976 et La Découverte-Maspero, 1983).

(6) Y compris pas moins de 5 000 mètres carrés de superbes mosaïques antiques provenant surtout de Jyeh, *sur la route Sidon-Beyrouth. Durant la* guerre du Liban, selon une pancarte très franche du Musée de Beiteddine, les mosaïques de Jyeh ont été *« à l'ordre du ministre Walid Joumblatt enlevées et installées* [à Beiteddine] ».

Guide

● **Lire.** Pour essayer d'y voir un peu plus clair dans la situation éternellement compliquée du pays des cèdres, on peut se référer à *Histoire du Liban* de feu Jacques Nantet. L'ouvrage du gendre de Paul Claudel, préfacé par François Mauriac, a été réédité en 1986 (éd. Téqui, 360 p.). Une vision libanaise du même thème est fournie par Kamal Salibi, professeur d'histoire à Beyrouth, *Histoire du Liban du dix-septième siècle à nos jours* (traduit de l'anglais par Sylvie Besse, éd. Naufal, Paris, 1988, 360 p.).

On lira ou relira, toujours avec profit, ce roman « frivole » de l'époque du mandat français sur le Levant, *la Châtelaine du Liban*, de l'académicien Pierre Benoit. Trois cents pages fluides qui nous en apprennent plus peut-être sur certaines constantes proche-orientales que bien d'épais traités... Trois films français à voir, mais fort peu souvent repris par les salles ou les télévisions françaises, ont été tirés, avec le même titre, de ce roman de 1924. L'Institut du monde arabe à Paris a programmé cette année ces trois œuvres, mais trop brièvement (Marc de Gastyne, 1926 ; Jean Epstein, 1933 ; Richard Pottier, 1956).

Voyager. *S'il fallait ne retenir* qu'un voyagiste pour le Liban, nous signalerions Oriensce (164, rue Jeanne-d'Arc 75013 Paris ; tél. : 43-36-10-11) en raison de l'attention particulière portée aux aspects historiques et artistiques des itinéraires proposés par les frères Elant, jeunes *mais héritiers d'une tradition* orientaliste familiale remontant à la campagne de Bonaparte en Egypte et entretenue depuis lors à chaque génération au gré de carrières outre-mer (« le Monde Sans Visa » du 19 juin).

Un seul établissement de *classe exceptionnelle (cadre* naturel, architecture arabe ancienne authentique, cuisines diverses, télécommunications ultramodernes, etc.) a été ouvert au Liban depuis les années de guerre : l'Hôtel Mir-Amine (Beiteddine, Chouf, BP 113-6981 ; tél. : 50-00-74). *Notez qu'au* Liban, Etat qui eut naguère une des meilleures monnaies du monde, presque tout se règle maintenant en dollars américains, et que presque tout est aussi cher, sinon plus, qu'à Paris, à part les fruits et *légumes, les cigarettes blondes* et les cassettes de musique arabe... La gastronomie est peut-être la seule chose à n'avoir point pâti des crises, depuis le simple *manaïche* montagnard – sorte de galette chaude salée, au thym et à l'huile d'olive, *consommée au réveil – jusqu'au* loup à la tripolitaine avec sa sauce piquante : sésame, ail, piment, noix, coriandre, pignes de pin, etc. ●

LIVRE

Le Bris, Breton errant

Hommage aux minoritaires, aux étrangers de passage, aux explorateurs. C'est le moment de relire Michel Le Bris.

AU milieu des guides, des cartes et des boussoles, au milieu des petits tas de « lectures pour les vacances », cette terrible notion, emportons celui-ci : *l'Homme aux semelles de vent*, de Michel Le Bris. Un titre emprunté à Verlaine, qui appelait ainsi l'ami Rimbaud, pour un ouvrage où Rimbaud avait largement sa place. Un livre publié l'an dernier en poche et qui avait fait quelque bruit, en 1977, lors de sa sortie. Un pavé dans la mare de nos usures, de nos systèmes bloqués, de nos « trop-d'Etat » et de nos « tout-à-l'égout », un brûlot enlevé, limpide dans sa démonstration, bourré d'espérance et de bon sens, qui frappait net et juste dans l'estomac gonflé des marxismes de toutes obédiences. 1977 : beaucoup croyaient encore à la révolution collective, à l'égalité parfaite, aux bienfaits techniques. C'était avant la chute du mur de Berlin et des murailles de bien des certitudes, de quelques-unes de nos vieilles convictions jacobines, de pensées toutes faites, rassurantes, calibrées une fois pour toutes, sur les pays, les peuples, les autres. Sur nous-mêmes.

Et voilà que Michel Le Bris invitait au voyage ! A la rupture, à l'éveil individuel, à la recherche de la différence sur tous les continents, et en nous-mêmes, hors des dogmes, des raisons communes, *hors de portée des fonctionnaires* de l'obligation. 1977 : en plein programme commun de la gauche, des gosses partaient vers l'Orient, dépouillés, légers, solitaires et sans préjugés, laissant les adultes à leurs haussements d'épaules réprobateurs. *L'Homme aux semelles de vent* était leur livre, même si peu le savaient, leur argument philosophique, historique et littéraire. Quelqu'un, plus âgé qu'eux, prenait le risque de les rejoindre par la plume, de leur tendre sa réflexion, de tenir au chaud, en cas de besoin, une réserve de références.

On mesure mieux, aujourd'hui, l'avance prise sur son temps par Michel Le Bris, breton, écrivain, critique littéraire au *Nouvel Observateur* et fondateur du Festival des étonnants voyageurs. Son bouquin, désormais aux normes de nos poches de vareuse, signe de l'honneur *qui lui est rendu*, a été écrit avant la grande vague de stupeur écologiste, avant les tours du monde en multicoque, avant les grognements de la base contre le sommet. Le Bris pourrait d'ailleurs se remettre à l'ouvrage, reprendre sa démonstration, car, aux idéologies, dont il avait assez dit l'ambition de terreur contraignante, se sont substituées, depuis, les télés lobotomisantes, les Bourses névrotiques, et reviennent les vieux mensonges nationalistes. Un tome II, pour redire la nécessité de penser par soi-même, d'aller voir ce que truquent les reportages *en Mondovision*, trouver son monde à soi, chacun le sien, pour ne pas se ressembler, recommencer les voyages en chambre de nos aïeux.


GÉRARD RONDEAU/VU

Ce livre, l'auteur l'avait écrit d'abord par fidélité à son enfance bretonne. *« Tout a commencé par un jet de lance-pierres soigneusement ajusté. Le touriste fut touché, à en juger par ses cris. »* Dans les années 40, le touriste, en Bretagne, était encore une incongruité. L'univers se réduisait au village, malgré les récits des capitaines au long cours. Paris ? La France ? Le reste du monde ? Un puzzle incomplet, livré à petites doses par le quotidien local. *« L'extérieur, c'était d'abord le percepteur, les gendarmes, l'armée. (...) C'était la Royale – entendez la marine nationale – qui vous arrache vos enfants mais oublie trop souvent de vous les rendre. »* Et puis, le pays s'était montré, par l'invention de la route et de la voiture, par l'invasion de touristes, qui *« se mettaient à l'eau exprès »*, plaignaient le sort des femmes, trouvaient le pays folklorique mais arriéré, qui laissaient derrière eux la honte d'être breton, cul-terreux, archaïque... Alors, pour comprendre ce qu'ils avaient l'air d'ignorer, ils étaient montés à Paris, Le Bris parmi eux, pour trouver quoi ? *« Les imbéciles ! S'ils nous avaient dit, simplement, la vérité, qu'ils crevaient de solitude, là-bas, dans des chambres sordides, qu'en fait de Folies-Bergère ils goûtaient les joies de la découverte du travail industriel ! »*

Le livre commençait ainsi, à la rage de s'être fait piéger par le mirage, pour assurer très vite la sauvegarde de son auteur dans la fuite, le voyage, le mouvement. Paris, piège à cons ! Ces nécessités proclamées – de quel droit ? – d'avancer par paquet de cinquante millions d'individus appelés citoyens depuis une révolution dont la grande victoire avait été de faire croire aux lendemains qui chantent. Ces champs clos, hors desquels point de salut, le communisme, l'école laïque, qui ne mettait pas les rebelles de la littérature au programme, le gaullisme, le libéralisme... A l'Ouest, les bons ; à l'Est, les méchants. Ou le contraire, selon les époques, les cercles, les journaux. Etouffant ! *Infantilisant ! Alors Le Bris avait* fait des études, avait lui-même tâté de l'adversité, tenté l'échappée par le journalisme, le gauchisme de 68. Autant de notes pour l'enfant de Bretagne, comme on prépare soigneusement son sac pour la belle.

L'Homme aux semelles de vent présente l'immense mérite de donner à réfléchir à l'étudiant sommé d'aller échapper au chômage dans l'enfer de la région parisienne, alors qu'il rêve de l'immobilité du désert ou de bagarre avec l'océan, alors que sa générosité le pousserait volontiers à rejoindre les bénévoles de l'action humanitaire. Michel Le Bris se garde bien d'expliquer comment vivre. Tâche trop imposante, qu'il laisse à ceux qu'il critique. Il explore simplement, minutieusement, l'une des routes possibles, celle des Bretons du large et des enfants de la littérature romantique, la sienne, appelant à la rescousse, dans une prose nerveuse, lavée de tout jargon intellectuel, les grands voyageurs, les siècles curieux, les philosophes du mouvement. Montesquieu, Stendhal, Rimbaud. Même Hegel, parce que le philosophe avait négligemment exclu les juifs de son découpage du réel entre peuple, territoire et Etat. *« Le juif est une figure exemplaire*, ironisait Le Bris, en 1977. *Fou parce que errant, sans Etat ni territoire. »* Avant les années 80 – et encore ! –, combien de livres avaient l'audace, lorsque tout le monde devait tenir dans la définition, d'attaquer ces fondements des sociétés, des valeurs communes, consensuelles, dirait-on maintenant, avec cette insolence légère ? C'était hier, entre les songes bidon du maoïsme, les idées fixes sur le prolétariat, les harangues de Billancourt – tiens, cela devient un espace vert,– bref, tous les retards possibles sur le bon sens.

Au fond, il ne faut pas s'en vouloir. La France, le monde d'hier n'avaient pas d'autre solution que d'aller jusqu'au bout de la mascarade. *D'épuiser le sujet. Se tromper* moins que nos pères était déjà un signe de convalescence. A être lu, ou relu cet été, sur une plage, le seul endroit où lire est un calvaire, de sable et de contractures musculaires, mais si cette autre erreur perdure, elle est minime, à être lu donc, et n'importe où, ce bouquin devrait même favoriser les éclats de rire. Sur ce que nous étions. Ce que nous demeurons, indécrottables conservateurs du comportement, obstinés à rester assis sur des erreurs qu'un enfant dénoncerait. Qu'il dénonce, d'ailleurs. Sur l'évolution, Rocard repêchant les socialistes ; les spéculateurs de Pechiney pris sur le fait ; plus cruellement, la perdition yougoslave dans des errements remontant à l'invention de la géographie...

Hommage aux minoritaires, aux *Chouans, bien sûr un Breton* ne se refait pas, aux étrangers de passage, aux marcheurs de sentiers détournés, aux colporteurs de songes. Hommage aux fous, aux explorateurs, à Antonin Artaud et à Cervantès. A tous ceux qui, avant de l'ouvrir, de donner une explication à tout, sont allés voir sur place. Ils sont tous là, dans ce livre, prêts à aider le jeune fugueur qui voudrait laisser un mot à ses parents, le beur qui s'oublierait à expliquer que le monde est complexe, et que c'est tant mieux, dans un commissariat. Cette parade des anars du millénaire ne sera pas du défilé du 14 juillet. Une nouvelle qui nous fait déjà des vacances.

Philippe Boggio

► *L'Homme aux semelles de vent*, de Michel Le Bris. Grasset, 1977. En poche, aux éditions Payot, 1992.

Bridge

nº 1543

LA DOUBLE AGONIE

Le « coup de l'agonie » est rare, et celui de la « double agonie » l'est encore plus. Voici une des occasions où il a été réussi. Le déclarant était le fameux champion américain Bob Hamman au cours d'un match à Toronto, dans le Grand National de 1986.

	♠10 9 6 ♡7 ◇A D V 5 3 ♣A 10 8 5	
♠R D V 5 2 ♡D V 6 ◇7 6 4 ♣4 2	N O E S	♠8 7 ♡9 8 5 4 2 ◇R 10 8 2 ♣R 6
	♠A 4 3 ♡A R 10 3 ◇9 ♣D V 9 7 3	

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ◇	passe	2 ♣
passe	3 ♣	passe	3 ♡
passe	4 ♣	passe	4 ♠
contre	5 ♡	passe	6 ♣
passe	passe	passe	

Ouest ayant entamé le Roi de Pique et Est ayant fourni le 8 de Pique, *comment pouvait-on envisager de gagner* ce PETIT CHELEM A TRÈFLE ?

Réponse :

Après avoir pris l'entame avec l'As de Pique, il y a intérêt à tirer As et Roi de Cœur pour jeter un des Piques perdants, mais sur le Roi de Cœur Hamman a vu apparaître le Valet. Il a alors rejoué le 3 de Cœur sur lequel est tombée la Dame de Cœur coupée par le 5 de Trèfle. C'était à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle car, si Ouest avait R D V 5 2 à Pique et D V 6 à Cœur, il était peu probable qu'il ait encore un Roi. En tout cas, avec le Roi de Trèfle second, il n'aurait vraisemblablement pas passé sur 2 Trèfles. Hamman estima donc que *le Roi de Trèfle devait certainement être en Est* et qu'il fallait abandonner la ligne de jeu normale ! La main étant au mort (avec la coupe à Cœur), il tira l'As de Carreau et continua avec la Dame de Carreau qu'Est couvrit du Roi. Comment Hamman a-t-il ensuite escamoté le Pique perdant du mort (quand il est impossible d'utiliser le 10 de Cœur affranchi ou le cinquième Carreau sans être coupé) ?

Après avoir affranchi le Valet de Carreau (en coupant le Roi), Hamman a tiré l'As de Trèfle avec l'espoir que la chute du Roi sec permettrait de faire un Pique, quatre Cœurs (dont une coupe), deux Carreaux et cinq Trèfles. Malheureusement le Roi de Trèfle ne tomba pas, et Hamman, après avoir joué le Valet de Carreau (pour défausser un de ses Piques perdants), coupa le quatrième Carreau (pour défausser un de ses Piques perdants), coupa le quatrième Carreau (sans risque d'être surcoupé par le petit 4 de Trèfle), puis *il joua le 10 de Cœur maître*. Ouest dut couper et se faire surcouper par le 8 de Trèfle (l'agonie d'Ouest). Ensuite Hamman défaussa son dernier Pique sur le 5 de Carreau affranchi, tandis qu'Est n'eut d'autre ressource que *de couper avec le Roi de Trèfle* ou de défausser un Cœur pour retarder son agonie...

PROGRÈS A LA CARTE

Dans les annonces, les progrès ont été importants depuis que Culbertson, en 1930, avait établi les grands principes du bridge moderne. En revanche le jeu de la carte avait déjà atteint un haut niveau. Voici par exemple le type d'exercice proposé en 1940 dans la revue *Bridge World* par l'expert John Stablein.

	♠10 7 5 3 ♡D 9 3 ◇D 10 ♣A 8 6 2	
♠A R 6 2 ♡4 2 ◇9 7 5 4 3 2 ♣3	N O E S	♠D V 9 8 ♡7 6 5 ◇8 6 ♣R D V 9
	♠4 ♡A R V 10 8 ◇A R V ♣10 7 5 4	

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

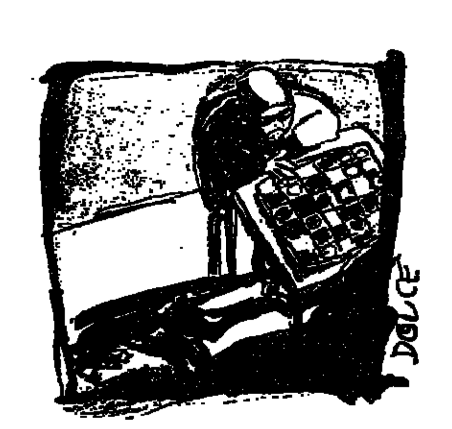
Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♡	passe	1 ♠	passe
2 ♣	passe	2 ♡	passe
3 ♡	passe	4 ♡	passe...

Ouest a entamé le Roi de Pique sur lequel Est a fourni la Dame. Ouest a continué avec le 2 de Pique pour le 5 et le 8 d'Est. *Comment Stablein propose-t-il de gagner* QUATRE CœuRS contre toute défense ?

Note sur les enchères

La main de Sud doit être évaluée à au moins 18 points, mais Sud doit se contenter de dire « 3 Cœurs » (et non pas « 4 Cœurs ») sur « 2 Cœurs », car Nord peut avoir donné une « préférence » à Cœur avec 5 points seulement...

Philippe Brugnon



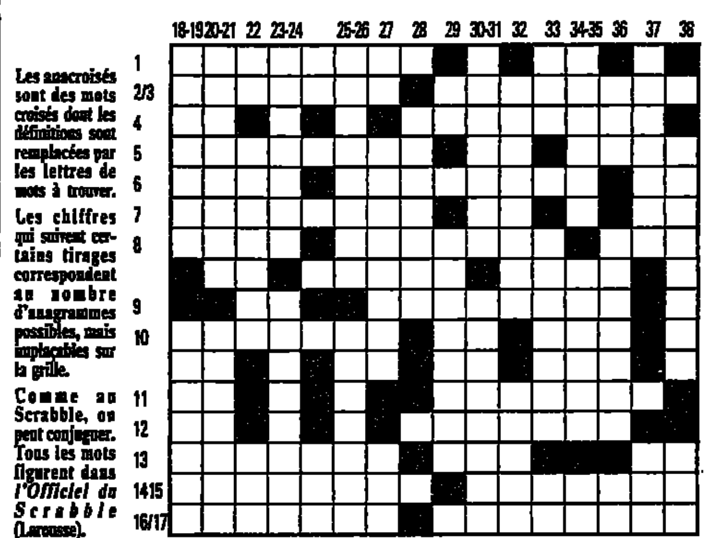
Anacroisés (R)

nº 774

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).



HORIZONTALEMENT

1. CEEGILOO. – 2. ALOORRS. – 3. CCEEEIST. – 4. EHILOOTT. – 5. IILLNOSU. – 6. CEILOSTU. – 7. EEINOSSS. – 8. AEINSSZ. – 9. EEIILNRT. – 10. AEEHNNR. – 11. EIPPRTU. – 12. DEEEOPS. – 13. ABEILLR (+ 3). – 14. AAELNOST. – 15. EGIRRUU. – 16. EEINSTZ. – 17. EEMNOSTT (+ 1).

VERTICALEMENT

18. EIKMOSS. – 19. AAALRSV. – 20. ACEILOSS (+ 1). – 21. EHISSTU. – 22. AEEGLST (+ 3). 23. CELLOSU. – 24. DELNNOTU. – 25. ABEGINNO. – 26. AELMNOR (+ 1). – 27. ACEEINNO. – 28. EINNOSU. – 29. EENOPSST (+1). – 30. CEIORSS (+ 2). – 31. CEEEPRRU. – 32. ACELNSST. – 33. AIIORSZ. – 34. AEIRST (+ 13). – 35. AEEGNT (+ 2). – 36. BEEILRT (+ 1). – 37. EEEILRR. – 38. CEINNORU.

SOLUTION DU Nº 773

1. SPORTIVE. – 2. SOUTANE (NOUATES). – 3. EUNECTE. – 4. POLLUENT. – 5. GARNIRAL. – 6. IMITATIF. – 7. GENOISES (SIEGEONS SOIGNEES). – 8. TREPIDAI (RAPIDITE). – 9. SARDINE (DRAINES...). – 10. IODURE (OURDIE RUDOIE). – 11. NUPTIAL. – 12. TRACHEE (HECTARE ACHETER CHATREE RACHETE). – 13. TURINOISE. – 14. NOIRATRES (ROTARIENS...). – 15. OSSETE. – 16. RAPERIE (EPIERRA RAPIERE REPAIRE REPERAI). – 17. SIEENT (ETEINS SENTIE). – 18. ETRUSQUE (QUESTEUR QUESTURE QUETEURS TRUQUEES). – 19. SAPRISTI. – 20. STENOPE (EPONTES PENTOSE PONTEES). – 21. OLLAIRE (qualifie une pierre tendre utilisée en poterie). – 22. OPALISER (PLOIERAS...). – 23. PEDICURE. – 24. TOULADI (truite d'eau douce). – 25. HIATUS. – 26. TADORNE (ADORENT DETRONA ERODANT TORNADE). – 27. VENTILA (NIVELAT VENTAIL). – 28. AETHUSAS. – 29. SETACES (ASCETES). – 30. OCARINA. – 31. GALILEEN (NIELLAGE). – 32. ORTOLAN. – 33. TENICIDE. – 34. COPINE (PIONCE). – 35. ROSISSE. – 36. NOTAIENT (ETONNAIT). – 37. ECUISSE (SCIEUSE). – 38. CICERONE

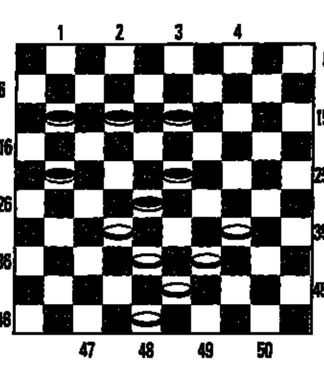
Michel Charlemagne et Michel Duguet

Dames

nº 460

LE COIN DU DÉBUTANT

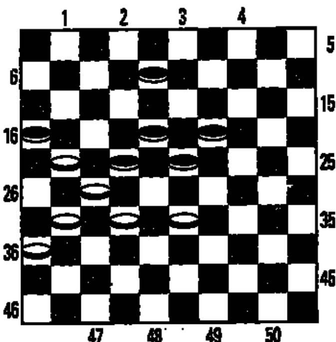
● **Le coup du chassé-croisé** : se définit par une double action sur une case occupée par un pion adverse. On chasse ce pion puis, sur la case où il était présent, on procède à un sacrifice, second temps du mouvement tactique.



Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 39-33 (28x30) 32-28 (23x32) 38x9, +.

● **Exemple d'application** : pour tester leur capacité de vision, les débutants découvriront une source de plaisir en trouvant le gain par eux-mêmes, ou en ne se reportant à la solution qu'après un temps de recherche plus ou moins long.



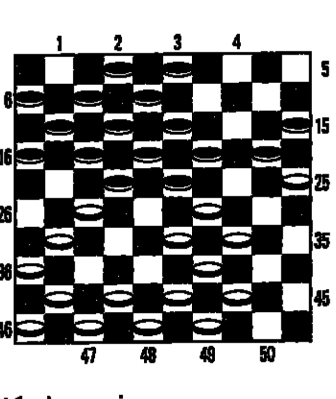
Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 33-28 (22x33) 32-28! [la petite finesse que ne décèleront pas bien de nouveaux amateurs] (33x22, a) 21-17 (22x11) 27-21 (16x27) 31x2, dame et +.

a) (23x32) 27x29 (16x27) 31x2, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Suikerdamtournooi, 1975 (Amsterdam). Coup de dames exécuté par le maître français Rabatel avec les Noirs, face au maître ivoirien Sangaré.



16 pions noirs.
16 pions blancs.

Sur cette attaque, les Noirs répliquèrent (19-24)! 25x14 (24-30) 34x25 (23x34) 39x30 (16-21) 27x16 (22-27) 31x22 (17x50)! et les Noirs parvinrent au gain au cinquante et unième temps.

SOLUTION DU PROBLÈME N. RISO (1964)

Blancs : dames à 2 et 3, pion à 22.

Noirs : pions à 33 et 40.

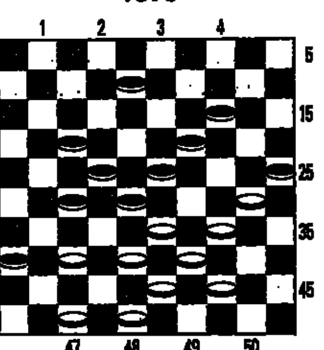
2-35!! (40-45) 2-11! (33-38, a, b) 11-6!! (38-42) 35-49!!, les Noirs sont mat. Splendide!

a) (33-39) 11-6!! (45-50, a1) 35-40! (50-45) 40-1 (45-50) 1-29 (33x24) 22-17, etc., +. Splendide!

a1) (39-43) 35-49!, +.

b) (45-50) 35-40!, etc., comme dans les variantes ci-dessus.

PROBLÈME F. PEREZ
1er prix concours FFJD 1975



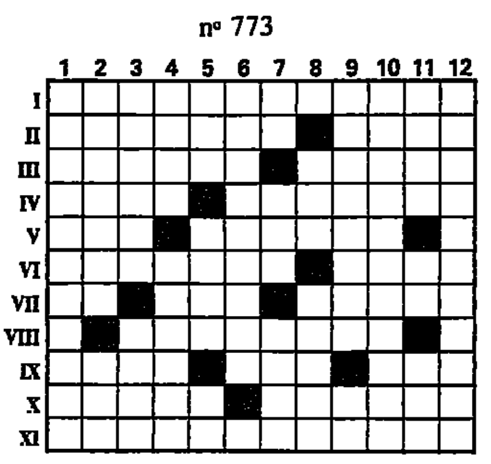
10 pions noirs.
10 pions blancs.

Les Blancs jouent et gagnent.
Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

Mots croisés

nº 773



HORIZONTALEMENT

I. Pompier universel. – II. On le trouve dans la « recherche ». Pour trouver la paix des profondeurs. – III. Mis le poids nécessaire. L'un des sept de Tokyo. – IV. Nous enrichit trop rarement. Donné pour vrai. – V. Quand on l'a, plus de problème. Donnent ainsi du brillant, et ce n'est pas rien. – VI. Améliorent le plat. Respectable quand il est licite. – VII. En litre. Vraiment liquide ici. On y souffle, ou elle est plantée. – VIII. On l'a priée à genoux. – IX. Toujours plus haut, ou devant. Sujet. Indien. – X. Utile pour purifier. Pour s'installer, il creuse le granit. – XI. Ce que font les hommes du I.

VERTICALEMENT

1. Il se veut le bras armé du I. – 2. Huile. Sur un promontoire. – 3. L'agitation y est, hélas, endémique. Egalement. – 4. Son pays lui aura peu survécu. Nie ou devient sourd à toute raison. – 5. Roue. Vous brise parfois. Note inversée. – 6. Un numéro unique et irremplaçable. – 7. Mirent un temps l'Europe à genoux. On a parlé de son curé, autrefois. Griffe inversée. – 8. Plaisir. Brûlé par le gel. – 9. Peut convaincre les foules. En rose. – 10. Rapporte. – 11. Va piano. Pronom. Béquille. – 12. Révoltèrent.

SOLUTION DU Nº 772
Horizontalement

I. Non-engagement. – II. Adipeuse. Emir. – III. Pierre. Rumina. – IV. Hé. Ivresses. – V. Tussor. Oi. Esa. – VI. Axe. Sienne. Ts. – VII. Ilien. Encas. – VIII. Ignitron. Vole. – IX. Ni. Née. Ecoulé. – X. Endossataires.

Verticalement

1. Naphtaline. – 2. Odieux. Gin. – 3. Nie. Sein. – 4. Epris. Lino. – 5. Nervosités. – 6. Guerrières. – 7. As. ENO. – 8. Gerson. Net. – 9. Usine. Ça. – 10. Même. Envoi. – 11. Emise. Cour. – 12. Nin. Stalle. – 13. Tracassées.

François Dorlet

Echecs

nº 1546

TOURNOI DES GRANDS MAITRES

Madrid, 1993
Blancs : V. ANAND (Inde).
Noirs : F. IZETA (Espagne).
Défense moderne.
Système tchèque.

1. é4	d6	14. Cg-é2	Cç7
2. d4	Cf6	15. Cg3	Fg4 (i)
3. Cç3	ç6 (a)	16. Fd3!! (j)	d5 (k)
4. f3 (b)	é5 (ç)	17. f5!! (l)	Fxd1
5. Fé3! (d)	Fé7 (é)	18. Cxd1	Fé6 (m)
6. Dd2	0-0	19. Db4!	Cé8 (n)
7. 0-0-0	b5	20. Fé4! (o)	Dç7 (p)
8. g4 (f)	éxd4 (g)	21. f6!	gxf6 (q)
9. Dxd4	Fé6	22. gxf6 (r)	Tf7
10. g5	Cé8	23. Tg1	Rh8 (s)
11. f4	Da5	24. Fxh7!! (t)	Txh7 (u)
12. a3!	f5 (h)	25. f7+	Cg7 (v)
13. éxf5	Fxf5	26. Fxg7+!	abandon (w)

NOTES

a) Une rareté dans la « défense Pirc » qui ressemble le plus souvent à une « défense est-indienne » après 3..., g6 et 4...,Fg7, à cette différence près que les Blancs n'ont pas joué ç2-ç4. On peut aussi rencontrer la continuation 3...,é5, plus solide qu'il ne semble si les Blancs échangent les D par 4.dxé5, dxé5 ; 5.Dxd8+ ; Rxd8 ; 6.Cf3, Fd6 ; 7.Fg5, Fé6 ; 8.0-0-0, Cd7 ; 9.Fb5, Rç8. Après 3..., é5 la réponse 4.F3 paraît la plus appropriée : 4...,Fé7 (ou 4...,éxd4 ; 5.Dxd4, Cç6 ; 6.Fb5, Fé7 ; 7.Fé3, 0-0 ; 8.Fxç6, bxç6 avec du contre-jeu pour les Noirs) ; 5.Fé3, 0-0 ; 6.Dd2, ç6 ; 7.Cg-é2, b5 ; 8.a3, Cb-d7 ; 9.g4!, Cb6 ; 10.Cg3, éxd4 ; 11.Fxd4, d5 ; 12.0-0-0!, dxé4 ; 13.Cxé4, Céx4 ; 14.Cxé4, Fé6 ; 15.Df4!, Db8 ; 16.Fé5, Db7 ; 17.g5, Tf-d8 ; 18.Cf6+, Rh8 (si 18...gxf6, 19.gxf6 ; Txd1+ ; 20.Rxd1, Ff8 ; 21.Tg1+, Rh8 ; 22.Dg5) ; 19.Fd3, Cd5 ; 20.Dh4, a5 (ou 20...,h6 ; 21.Dé4, Cf6 ; 22.gxf6, Txd3 ; 23.Txd3, gxf6 ; 24.Dh4, fxé5 ; 25.Dxh6+, Rg8 ; 26.Tg1+) ; 21.Dxh7 mat (Chandler-Wahls, Novi Sad, 1990).

b) Ou 4.f4, Da5 ; 5.Fd3, é5 ; 6.Cf3, Fg4 ; 7.Fé3, Cb-d7 (Chevallier-Krasenkov, Capelle La Grande, 1992 et Smirin – Beim, Tel-Aviv, 1992).

ç) 4...,b5 ; 4...,g6 et 4...,Db6 sont aussi à envisager.

d) Probablement supérieur à 5.dxé5, dxé5 ; 6.Dxd8+ ; Rxd8 ; 7.Fç4, Ré8 (si 7...,Fé6 ; 8.Fxé6 ; fxé6 ; 9.Cd1 suivi de Cé3 et de Cç4) ; 8.Cg-é2, Cb-d7 ; 9.a4, a5 ; 10.g4, Cç5 ; 11.h4, Fé6 ; 12.Fxé6, fxé6 ; 13.h5! avec avantage aux Blancs, Youdassine – Hodgson, 1992).

é) Après 5..., éxd4 ; 6.Dxd4 les Blancs roquent du grand côté et attaquent par g2-g4. Si 5...,Cb-d7 ; 6.Cg-é2, d5 ; 7.éxd5! et si 5...,Db6 ; 6.a3 et 7.Dd2.

f) Sur chaque aile, une bataille s'engage visant au mat.

g) Cet échange central est discutable dans la mesure où il n'améliore en rien la position des Noirs. D'autre part, la chasse 8...,b4 ; 9.Cç-é2, Da5 (si 9...,éxd4 ; 10.Cxd4 et les Blancs sont mieux) ; 10.a3 ou 10.Rb1, Fé6 ; 11.Cç1 est toujours favorable aux Blancs.

h) Si 12..., ç5 ; 13.Dd2, b4 ; 14.Cd5.

i) Si 15...,Cé6 ; 16.Dd2, Fg4 ; 17.Fé2.

j) Le grand maître indien s'empare de l'initiative au prix d'une qualité!

k) Si 16..., Fxd1 ; 17.Dé4! menaçant le pion h7 et le Fé7, A) 17...Fd8 ? ; 18.Dxh7+, Rf7 ; 19.Fg6+, Ré6 ; 20.f5+, Rd7 ; 21.Dxg7+. B) 17...,g6 ; 18.Dxé7, Ff3 ; 19.Fd4, Tf7 ; 20.Dd8+, Tf8 ; 21.Dxd6!, Fxh1 ? ; 22.Dé5, Cé8 ; 23.Dé6+!, Tf7 ; 24.Dxé8+, Tf8 ; 25.Dé6+, Tf7 ; 26.Fxg6 etc. D'où cette défense de la case é4.

l) Gagnant un temps sur le F !

m) Si 18...,ç5 ; 19.Dh4 menaçant 20.f6.

n) Un regroupement hâtif pour défendre le R.

o) Toutes les forces des Blancs sont tournées contre le R ennemi.

p) Si 20...,ç5 ; 21.Fxg7!, Cxg7 ; 22.f6.

q) Si 21...,g6 ; 22. Fxg6!, hxg6 (22...,ç5 ; 23.f7+) ; 23.f7+!, D (T)xf7 ; 24.Dh8 mat ou 23...,Rxf7 ; 24.Dh7+, Cg7 (si 24...,Ré6 ; 21. Té1+) ; 25.Dxg7+, Ré8 ; 26.Dxg6+, Rd8 ; 27.Ff6+, Rç8 ; 28.Cf5 etc. Ou bien 21...,g6 ; 22.Fxg6!, hxg6 ; 23.Cf5!, gxf5 ; 24.g6.

r) Menace 23.Dg5+, Rh8 ; 24.f7+

s) Parant un terrible échec à la découverte du C.

t) Une conclusion superbe.

u) Forcé.

v) Encore forcé.

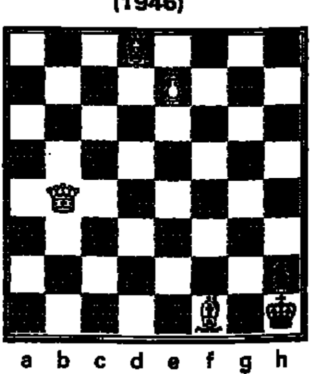
w) En effet, si 26...,Rxg7 ; 27.Cé4+, Rf8 (ou 27..., Rxf7 ; 28.Dxh7+ etc.) ; 28.Tg8+, Rxf7 ; 29.Dxh7+, Ré6 ; 30.Cg5+, Ré5 ; 31.Dh8+, Rf5 (ou 31...,Rf4 ; 32.Dd4+, Rf5 ; 33.Cé3 mat) ; 32.Cé3+, Rf4 ; 33.Dd4 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1545
J. HASEK. (1929)

(Blancs : Rf7, Ta7, Cg7. Noirs : Rh8, Th1.)

1. Ch5!, T7f1+ (et non 1...Txh5? ; 2.Rg6!) ; 2.Cf6, Ta1! ; 3.Té7, Té1 ; 4.Cé4!, Rh7 ; 5.Té6!, Tf1+ ; 6.Cf6+, Rh6 ; 7.Té5!, Tf5! (et non 7..., Th1 ; 8.Cg4+, Rh7 ; 9.Tg5, Tf1+ ; 10.Cf6+) ; 8.Té4!, Tf1 ; 9.Tg4!, Tg1 ; 10.Cg8+ et 11.Txg1 avec gain.

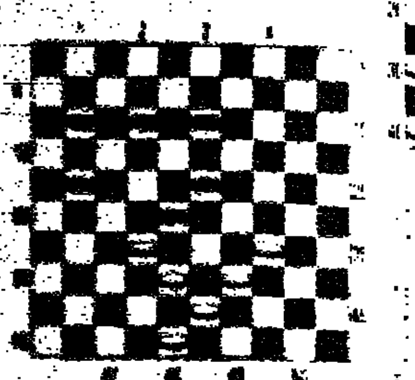
ÉTUDE Nº 1546
J. GUNST (1946)

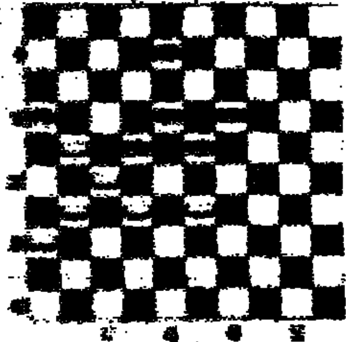


Blancs (3) : Rb4, Ff1, Pé7.
Noirs (3) : Rh1, Fd8, Ph2.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Dames





hecs

LE CHEF DU MOIS

Régime de saveur

JE ne sais plus qui disait, regardant les visages laids et malgracieux de certains personnages de Daumier : *« Tiens ! Leur médecin les a mis au régime. »*

Car il est vrai que le gourmet, et plus encore peut-être le gourmand, font piètre figure devant un plat de régime.

C'est à quoi entend remédier André Gaüzère. Il règne sur les deux restaurants du Miramar, l'hôtel thalassothérapique de Biarritz. L'un d'eux, *Les Pibales*, propose une cuisine « allégée » ; l'autre, *Le Relais Miramar*, une cuisine normale. Mais le merveilleux est que l'on ne saurait les reconnaître tant celle des *Pibales* est « gourmande » et celle du *Relais* légère et savoureuse.

Et pourtant Gaüzère est un « grand ». On l'a connu à *La Flamberge*, au *Royal Monceau*, à *L'Archestrate* (avec Senderens, c'est tout dire !). Chez qui il a appris avec Epicure que *« les mets simples peuvent nous procurer autant de satisfactions que les tables somptueuses »*. Quelques heures passées dans son école de cuisine (il l'a créée dans celles du Miramar) m'ont confirmé dans l'importance du marché (choix et fraîcheur des produits), les modes de cuisson (vapeur, étouffée, papillote, croûte de sel...). Et j'ai retenu de lui ce principe : *« Lorsque la cuisson d'un aliment fait intervenir un bouillon ou un fumet, ne rien jeter de ce liquide riche en saveurs et en sucs parfumés qui, une fois filtré, peut servir à réaliser une sauce, un fond, une liaison. »*

Se régaler d'œufs pochés aux langoustines en sauce safranée et savoir que ce plaisir ne fournit pas plus de 110 calories par convive, n'est-ce pas merveilleux ? Avec André Gaüzère, vous découvrirez la salade de homard tiède à l'orange, les huîtres gratinées au jambon maigre et poivron, le glacé de crabe à la biarrotte, la chartreuse de ris de veau aux champignons des bois, l'estouffade d'agneau à la compotée de tomates... Avec, au dessert (sucre édulcorant en poudre évidemment utilisé), l'île flottante, la mousse de pêche à la menthe ou la crème d'orange. Avant ça, pourquoi se priver d'un cocktail ? Voici le Tonic Miramar : passer au mixer 10 fraises, un citron, une feuille de menthe avec 5 cl d'eau. Verser dans deux verres, sur la glace.

Bonne santé, et grand plaisir à tous. Merci, Gaüzère !

L. R.

Cuisiner la bière

LA bière (ou plutôt le « vin de grain ») existait, assure-t-on, huit mille ans avant Jésus-Christ. Bière de mil, de riz, de froment, d'orge, que sais-je ? En tout cas, d'Egypte elle gagna la Grèce, la Rome antique et la Gaule. Pour les Gaulois, elle était la cervoise (*Cere visia*, du nom de la déesse des moissons ; Caton et Pline l'Ancien en témoignent). Enfin elle s'affirma « fille du Nord ». En l'an 1230, les brasseries des chanoines de Strasbourg produisaient près de 1 500 hectolitres annuels, et saint Louis vit ainsi naître la corporation des cervoisiers. Mais bientôt les bières d'Allemagne, des Flandres, de Suisse et d'Angleterre vont à leur tour s'imposer. Et un peu plus tard dans les casseroles... Le premier coq au vin fut-il à la cervoise ?

Ce sont les cuisines étrangères et celle de la Flandre française qui depuis longtemps font appel à la bière (soupe à la bière en tête, mais on pourrait aussi citer la carbonade flamande, le *bracz* polonais, les *Dampfnulden* munichois, le remarquable *welsh rarebit* britannique). Et bien d'autres ! Je me souviens ainsi d'un cabillaud à la chapelure de brioche en sa nage de moules à la bière, qui était à la carte du *Flambard*, à Lille (1).

Mais il importait qu'au pays de Jean Ier (dit Jean Primus, et dont *on fit Gambrinus, roi légendaire* de la bière) ce fût un cuisinier de là-bas qui, aux plats traditionnels de la cuisine bourgeoise et familiale d'outre-Quiévrain, ajoutât des créations mettant en valeur toute la gamme des bières belges. Ce fut Raoul Morleghem. Je me souviens d'un époustouflant repas-échantillonnage où, il y a plusieurs lustres, nous dégustâmes : délice des tonneliers (une soupe aux œufs, fromage et bière de l'abbaye de Thélème), filets de sole Saint-Arnould (pochés au beurre et cuits dans une marinade à la *pale ale*), brochet à la Gueuze lambic, flan d'Orval (flan en pâte feuilletée de poireaux et jambon fumé mouillés à la bière d'Orval), civet de lièvre Grandgousier (au jambon d'Ardenne et bière noire), quenelles de bœuf Reifferscheidt (queue de bœuf à la Gueuze). L'élan était donné. Raymond Oliver allait nous étonner avec des crêpes extraordinairement fines où la pâte, aromatisée de deux tiers de rhum et un tiers d'anis, doit être détendue avec de la bière avant d'être poêlée sans beurre.

La cuisine belge, c'est avant tout, pour nous Français, les moules et les frites. Elle peut être beaucoup plus variée et savoureuse pour les connaisseurs. En témoignent quelques « grands » du pays : Wynants du *Comme chez soi* bruxellois, Pierre Romeyer à Hoeilaart, et bien d'autres. Le savaient ces amateurs qui, avant la dernière guerre, se pressaient à Paris chez *Beulemans* (boulevard Saint-Germain) pour y découvrir ou retrouver carbonade, hochepot, tête de veau en tortue et waterzoi arrosés de toutes les bières du pays. A Paris, la cuisine à la bière reparaît. L'an dernier, le prix Marco-Polo-Casanova a été décerné à *L'Entre-Siècle* (29, avenue de Lowendal, Paris-7e ; tél. : 47-83-51-22), où Olivier Simon propose, entre autres, pour arroser ses plats quinze bières en bouteille directement venues du pays (avec aussi le merveilleux fromage de Herve). Et j'ai été heureux de signaler au lecteur, dès son ouverture, *Le Graindorge* (15, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris-17e ; tél. : 47-54-00-20), où Bernard (en cuisine) et Sophia Broux proposent l'escalope de foie gras de canard à la Kriek lambic, une belle collection de fromages nordiques, de bonnes bières et... un vieux malt de genièvre qui est en quelque sorte le whisky belge. J'oubliais son gigotin de lapereau à la Gueuze, succulent !

De nombreux lecteurs m'ont rappelé que Ghislaine Arabian, d'origine gantoise, n'était point à oublier. Elle et son époux, en effet, ont quitté Lille pour s'installer au premier étage de Ledoyen (*tél. : 47-42-23-23*), et l'on y retrouvera sa terrine d'anguille au vert avec crème fouettée de houblon et une glace à la Kriek, entre autres.

La Reynière

(1) On sait que Le Flambard a fermé ses portes. Difficultés financières dont trop de maisons sont aujourd'hui victimes. A Paris, on regrettera la fermeture du restaurant de Jacques Hébert (rue Sébastien-Mercier) et celle de *L'Œuf à la neige* (rue Salneuve).

Semaine gourmande

L'Oison à Périgueux

Certes, ce n'est pas ici que vous trouverez le folklore périgourdin, mais bien plutôt ce qui vient de la mer voisine : salade de calmars et *lisette, sole d'Arcachon aux épinards*, cabillaud de petit bateau au miel et soja, panaché de poissons grillés. Mais tout cela très frais et bien cuisiné par Régis Chiorozas, et escorté des légumes du marché. Noter aussi la salade de pigeonneau au banyuls et de bons desserts. Des vins régionaux à prix honnêtes, et un accueil devenu parfait pour ce petit cadre amical. Menus de 180 F à 420 F ; à la carte, compter 450 F.

► L'Oison, 31, rue Saint-Front, 24000 Périgueux. Tél. : 53-09-84-02. Fermé dimanche soir et lundi. CB - AE - DC.

L'Oie blanche

C'est le bistrot des « copains » du rugby. Cuisine de tradition avec pour fanion, en saison, les pibales, ici bien préparées. Mais cela, les amateurs le savent. Le neuf est le menu du déjeuner : choix entre quatre entrées, trois plats, fromage ou dessert, vin de pays compris, et valable du lundi au vendredi... à 63 F ! A la carte, les prix sont également modérés.

► L'Oie blanche, 87, rue Blomet, 75015 Paris. Tél. : 48-28-53-15. T.l.j. Parking : mairie du 15e.

SAISON

Mi-figue, mi-raisin

C'EST à propos de la mimique expressive de son visage que l'on dit d'une personne qu'elle est *« mi-figue, mi-raisin »* : elle conjugue la force âpre et musquée du précieux raisin et la douceur de miel de la figue, bon marché, vendus l'un et l'autre aux marchands vénitiens du quatorzième siècle – les raisins sur le dessus du panier – par le rusé Corinthien. Les temps ont changé... A Nice, à Menton ou à Beaulieu-sur-Mer, les figues se vendent aujourd'hui au prix fort. Plus cher que le raisin ! Mi-figue, mi-raisin, voilà une composition picturale de choix – et non exempte de sous-entendus, si l'on en croit la tradition. Caravage rehausse le sourire d'ombre du *Bacchus* des Offices par le velouté de la figue et l'ambroisie du raisin. La figue est le « fruit » de *Ficus carica*, *« arbre civilisateur méditerranéen à l'égal de l'olivier »*, comme il pousse au jardin médiéval du prieuré de Salagon, près de Forcalquier (1). Dans cette Haute-Provence, ces *« alpes de lumière »*, le caprifiguier sauvage – mâle et femelle – croît n'importe où, sur les rocailles, entre les pierres, et agrémente les sources environnées de guêpes. C'est le *« figuier allaiteur de ruines »* de René Char. Les fleurs sont fécondées par un insecte pollinisateur, le *Blastophaga psenes*, agaonide de la famille des abeilles. L'étrangeté botanique de la figue est qu'elle protège une floraison secrète : *« Chambre close où se célèbrent les noces... fruit qui n'est que sa fleur mûrie »* (Gide, *les Nourritures terrestres*). Le véritable fruit, c'est en fait la minuscule graine interne – l'akène – que, *parmi une multitude* d'autres, transporte l'oiseau gourmand, le becfigue ou fauvette des jardins. La figue est donc le réceptacle charnu de l'inflorescence du figuier. Le passionnant voyage en figuerie nous est raconté par Clément Serguier, dans *Pour un panier de figues* (2).

Pour continuer *à voyager, écoutons* Jean-Jacques Rousseau (3) : *« Après un déjeuner d'excellentes figues, je pris un guide et j'allai voir le pont du Gard. C'était le premier ouvrage des Romains que j'eusse vu. »* Des figues-fleurs du printemps (hâtives) à celles d'automne, nos marchés présentent presque autant de variétés de figues que d'étoiles visibles dans le ciel à l'œil nu ! Sept cents espèces, dit Vilmorin. Les noms varient selon la fantaisie locale. Ainsi, dans le Var, connaît-on la roquebrussane, la cotignane, la figue de Solliès, ou barnisotte noire. La noire de Caromb et la goutte-d'or allongée sont de pures merveilles.

Pour la promenade, non loin de là, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, sont les jardins de Paradis de la villa Ephrussi de Rothschild, création de la baronne Charlotte, dont les Goncourt disaient : *« une jeune mariée qui a toutes les grâces... dans une robe qui rappelle la richesse des étoffes peintes dans les tableaux anciens* (4) ». Les jardins, splendides, sont à son image. Cependant, point de figuier – notre *carica*, celui qui vient de Turquie. – mais surabondance d'autres ficus : *benjamina, elastica, pumila* grimpant, qui ornent le patio espagnol. En revanche, au salon de thé de la villa, nous dégusterons la tarte au raisin, entre autres douceurs. Le bénéfice ira à l'entretien du bâtiment et des jardins, qui appartiennent à l'Institut de France. Le plus beau repas de figues sera fait à Saint-Jean-Cap-Ferrat, au *Provençal* (2, avenue Denis-Semeria ; tél. : 93-76-03-97). Le saint-pierre rôti en feuilles de figues avec figues à la moelle vaut le déplacement. C'est le travail de Jean-Jacques Jouteux, qui a jeté l'ancre face à l'un des plus beaux paysages de la Côte. Le poisson est cuit en papillotes de feuilles de figuier, les fruits rôtis sont servis avec un zeste d'orange. Les arômes floraux d'un bellet « Clot dou Baile » complètent ces délices, dignes d'Apicius.

Arbre doublement biblique, paléo et néo-testamentaire, le figuier a la place d'honneur au jardin de La Quintinie, à Versailles. Il est cultivé en caisses, mis à l'abri des intempéries pour Louis XIV, qui raffole de son fruit. Une corbeille de figues en juin pour « Atys gourmand », et c'est le début de la culture forcée, maintenue à La Frette et à Argenteuil jusqu'au début de ce siècle. A l'office, on préparera les figues à l'aigre-doux des *Soupers de Schéhérazade*, ou, à défaut, la soupe de figues siciliennes des *Copines* (5). Parmi les recettes recensées par Clément Serguier, la compote de figues aux épices douces de Jacques Mégean *(Le Vert Galant* à Carpentras) ou les figues à l'hysope et au muscat de Beaumes-de-Venise de Pierre et Jany Gleize *(La Bonne Etape* à Château-Arnoux), comme le soufflé aux figues violettes de Jean-Claude Aubertin (à Villeneuve-lès-Avignon), suggèrent *autant d'étapes de la Provence* gourmande. A Saint-Père-sous-Vézelay, Marc Meneau propose un foie gras aux figues, d'ailleurs excellent, qui eût semblé tautologique aux Anciens : à Rome, on gavait les oies avec des figues pour obtenir des foies gras parfumés. La lyrique érotique latine, selon Paul Veyne, a glosé sur la *fica* (6) ; c'est à Florence, nécessairement, que Franco Sachetti situe l'épisode – coquin – du sermon d'un membre de l'ordre des servites : *« Femmes, combien de figues fendez-vous pour un denier* (7) *? »* Mi-figue, mi-raisin, car les véritables plaisirs sont toujours cachés, comme la fleur refermée. Faute de figues à maturité, on pourra grapiller quelques innocents grains de raisin.

Jean-Claude Ribaut

(1) *Jardin des savoirs, jardin d'histoire*, de Pierre Lieutaghi. Les Alpes de lumière, 150 p., 128 F.

(2) *Pour un panier de figues*, de Clément Serguier. Coll. « Du goût et de l'usage ». Editions A. Barthélemy, Avignon, 1992, 165 p., 160 F. Anthologie de l'histoire du fruit : agriculture, botanique et littérature judicieusement évoquées. Nombreuses recettes.

(3) *Confessions* I, Gallimard, coll. « Folio », p. 323.

(4) *Journal* des Goncourt, tome III, Laffont, coll. « Bouquins » p. 91.

(5) *La Cuisine des copines*, de Nathalie Le Foll. Illustrations de Claire Bretecher. Grasset/Biba, 1993, 224 p., 98 F.

(6) *L'Elégie érotique romaine*, de Paul Veyne Paris, Le Seuil, 1983.

(7) *Tables florentines*. Traduit par Jacqueline Brunet et Odile Redon, Stock, coll. « Moyen Age », 1984.

► A visiter : villa Ephrussi, 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat ; ouvert de 10 heures à 18 heures. Tél. : 93-01-33-09.

Greenaway s'invite au palais Fortuny

L'hiver dernier, Peter Greenaway convoquait au Louvre « le bruit des nuages ». Invité à montrer son musée imaginaire dans la série des « partis pris », il choisissait dans la collection une série d'envols, de ciels et les recadrait avec des pinceaux de lumière. Cet été, il observe l'eau. A Venise, bien sûr. « Watching Water » est le titre de l'exposition, qui offre surtout une vision nouvelle du palais Fortuny, remis en scène par le cinéaste anglais. Rencontre.



PHOTOS DEIDI VON SCHAEWEN

A Venise, le cinéaste Peter Greenaway dans la cour du palais qu'il a décoré de tentures.

MARIANO FORTUNY I MADRASO n'est pas mort en mai 1949. Il vient juste de quitter la pièce, ce grand salon-atelier du palais gothique où l'artiste catalan né à Grenade en 1871, élevé à Rome, devenu le Vénitien par excellence, s'était installé à la veille de 1900 et où il allait créer des tissus, soies plissées, velours ornés, damas et brocarts, qui le rendraient célèbre à Paris, à Londres et à New-York dans les années 20.

De Proust qui rêve d'offrir à Albertine les pourpres et les ors d'une prison de velours, à Morand qui se souvient d'avoir goûté ici des *« pêches présentées sur un plat de cuivre bruni, alternant avec des falbalas de pâte dorée »* ; jusqu'à Orson Welles qui vient chercher à Venise, chez Fortuny proche du tombeau, les pourpoints et les chasubles de son *Othello*, des ombres fameuses circulent dans la pénombre travaillée, qui fait surgir des éclats d'argent, des reflets d'étain pâle, sur les fonds émeraude ou indigo des tentures pendues aux plafonds.

Dans les lueurs d'une aube théâtrale, ambrée au passage des fenêtres en ogives, un divan immense se souvient de femmes que Baudelaire eût aimées. Les fines lanternes de soie peinte à la chinoise semblent vouloir s'éteindre au premier souffle. Une table chargée d'argenterie attend des convives d'une autre époque. Les fleurs sont fraîches. Sur les bahuts, sur les commodes, patientent des collections, fragments d'armures, coupes émaillées, crânes de bufflons, coquillages remarquables ; ici, les instruments du géomètre, des dessins à achever, des lettres à écrire, de quoi évoquer *« le frottement de la plume sur le papier, un son délicieux »*, selon Greenaway. Aux murs, sur d'autres tentures, des toiles en abondance, comme aimait les accrocher le XIXe siècle, des paysages, des études de modèles antiques, des portraits, la nuque gracieuse d'une jolie femme, le regard amusé d'un nu glorieux, et cet autre qui semble hésiter devant une robe de bal... Mais le peintre va revenir, palette et couleurs sont en suspens, et, sur le chevalet, la copie d'un détail des *Noces de Cana*, où une dame en toilette laisse échapper le bout d'un sein et révèle comment le Tiepolo voyait la Vénitienne.

Ce ne serait là qu'une nostalgique atmosphère d'atelier, comme pouvaient l'imaginer les visiteurs du palais, donné à la ville par Henriette Fortuny et devenu musée, avant l'intervention de Peter Greenaway. Entre l'« installation » comme on dit aujourd'hui dans les galeries de peinture, et la « performance », comme on dit au théâtre, le cinéaste qui n'oublie jamais qu'il est lui aussi un peintre a voulu *« mettre en scène le lieu comme pour un tournage »* offrir au public de déambuler *« à l'intérieur du décor »*. Prouver que *« l'on peut faire un bon film avec seulement un édifice »*. *« C'est un peu comme si on allait tourner une biographie de Fortuny*, nous dit Greenaway, *mais il faut imaginer les personnages. Une sorte de mise en scène éphémère. En fait, c'est une exposition dont le véritable thème est la mémoire. »*

Mémoire de l'architecture, esprit du lieu. Greenaway, qui sait que le plaisir naît de la contrainte, aime se donner à lui-même un « contrat », comme celui que recevait le peintre de *Meurtre dans un jardin anglais*, et qu'il imposait en retour aux occupants de la demeure : cadrer le paysage, plier les corps à sa volonté, exercer jusqu'aux limites du danger, et au-delà, le métier de bien voir. Ici, le contrat est plus souple. Plus fluide. Tel un spirite, Greenaway entre en dialogue avec l'âme de l'artiste. Il s'engage comme maître des cérémonies pour le compte de l'absent. Il fait donner la lumière, joue une partition d'ombres et de révélations, anime les murs, les portraits par des projections alternées, donne envie de discerner ce qui est encore caché, ou déjà évincé. Il orchestre une symphonie électrique où les grands réflecteurs inventés par Fortuny deviennent les acteurs chargés d'évoquer les modèles disparus.

Séances de pose, caftans, saris, turbans et châles de soie légère qui s'enroulent, ou se dénouent... Un léger vertige enveloppe le visiteur, saisi dans le même temps par une bande-son intense et volubile, où se succèdent *« cinquante »* – affirme l'auteur (qui a compté cinquante fenêtres au palais) – images sonores différentes, toutes liées à un détail de la vie du héros : applaudissements, bruits de machines, crissements de locomotives, barrissements, et jusqu'aux éternuements qui évoquent le motif de l'arrivée de l'adolescent à Venise... car *« l'enfant était allergique et sa mère voulait le tenir éloigné des chevaux qui avaient gâché les années romaines »*.

Dans la lignée des affinités anglo-vénitiennes, de Byron à Henry James, le cinéaste se déclare tellement proche de Venise qu'il ne peut même par envisager d'y situer un film. Sinon, un jour, l'histoire de cette courtisane japonaise qui offrait sa peau comme écritoire à ses habitués et rêvait de noyer toute cette encre dans la seule eau qui vaille, celle de la lagune. Pour l'heure, l'auteur de *Prospero's Book* se cache dans les coulisses du palais Fortuny. Dans trois pièces obscures, véritables « chambres noires », il évoque les plus aquatiques de ses films et tente, à la manière de Fortuny travaillant pour le théâtre, de créer l'illusion de l'eau sur les murs par des jeux de lumière. Le titre de l'exposition, « Watching Water », a sans doute un sens double : vous regardez l'eau, mais l'eau vous observe.

Le chevalet de Fortuny avec une toile peinte d'après Tiepolo.



Où est l'eau ? L'eau est partout, dans la lumière d'aquarium du palais. Dans les ondoiements des robes de naïade, ces fourreaux de soie plissée qui ont gardé le nom de Fortuny ; des vêtements qui ne prenaient forme qu'une fois portés, inspirés des tuniques de l'Antiquité, et baptisés Delphos ou Cnossos.

Si le palais Fortuny, autrefois « Pesaro dei Orfei », a une mémoire, il se souvient d'avoir abrité pendant près d'un siècle des orphéons, puis des ateliers et jusqu'à trois cent cinquante ouvrières, avant que Mariano Fortuny s'y installe et prenne petit à petit possession de tout l'espace, avec sa femme Henriette, son modèle et sa collaboratrice, qui gardera le secret de certaines colorations.

Peintre, dessinateur, photographe, scénographe, Fortuny est un personnage avide de perfection, pour qui le détail est essentiel et qui ne considère aucun art comme mineur. Il pratiquera beaucoup la photographie (onze mille plaques ont été conservées), déposera de nombreux brevets, mettra au point des systèmes d'éclairage, notamment ce réflecteur parasol réédité il y a une dizaine d'années par Andrée Putman, ou une coupole escamotable pour donner plus d'ampleur aux décors de théâtre. Absorbé par le travail et la recherche, un artisanat de haute qualité qui est l'une des marques du génie vénitien, il sort peu et on ne le voit à la Fenice que si l'on donne Wagner, qu'il admire d'être à la poursuite de l'œuvre d'art total.

Hanté par le souvenir de son père, mort à Rome alors qu'il avait douze ans, peintre considéré par ses contemporains comme le Meissonier espagnol, et élevé par sa mère Cecilia de Madrazo, fille et sœur d'artistes, dans le culte familial, il récuse les découvertes de l'art moderne mais se passionne pour toutes les techniques nouvelles. Figure d'une époque de transition, il est surtout l'héritier et le continuateur d'une esthétique propre à la ville qu'il a faite sienne. Une Venise où dans le soir doré d'un XVIIIe siècle flamboyant sombrait l'Acropole. Une Venise où soufflaient les anges du baroque, et qui n'oubliait jamais l'Orient rapporté sans relâche dans le flanc de ses vaisseaux.

« On ne peut balayer d'un revers de main l'héritage grec, juif et romain. Darwin et Vermeer, Newton et Canaletto. Ces gens-là sont vivants, et pas seulement dans les musées. Ils sont en nous », affirmait un jour Peter Greenaway. Attiré, cela va sans dire, par le maniérisme et le baroque, la fin de l'âge classique, Greenaway dit s'intéresser aux périodes de transition, et donc à cette fin de siècle autant qu'à la précédente. En ranimant les braises à peine refroidies d'un foyer de création typiquement vénitien, il conjugue sur un mode chaleureux les thèmes de décadence qui obsèdent la plupart des artistes du temps.

De notre envoyée spéciale
Michèle Champenois

► Livres : l'ouvrage en français sur Mariano Fortuny publié par les Editions du Regard en 1979 est épuisé. Une évocation romancée de la vie de l'artiste et des figures qui ont hanté son époque a été publiée en 1983 par l'écrivain catalan Pere Gimferer. La traduction française de ce *Fortuny* est parue aux Editions du Seuil en 1992.

► Exposition : l'exposition « Watching Water » est présentée au palais Fortuny par la commune de Venise, en marge de la Biennale (lire le dossier sur cette manifestation dans « le Monde Arts et spectacles » du 3 juin et le compte-rendu de Geneviève Bréerette dans *le Monde* du 18 juin).

Jusqu'au 12 septembre, de 9 heures à 19 heures tous les jours sauf le lundi. Campo San Beneto. Tél. : 520-09-95.